RECONNAÎTRE L'EXPERTISE
INDISPENSABLE: UN CADRE DE
CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES
POUR LES SPÉCIALISTES DE LA
VIOLENCE CONJUGALE

Remerciements

Équipe de recherche

Mme Katreena Scott, co-chercheure principale, Ph.D.

Mme Linda Baker, co-chercheure principale, Ph.D.

Mme Angelique Jenney, co-chercheure principale, Ph.D.

Mme Anna-Lee Straatman, gestionnaire de projet

Mme Jenna Lopez, coordinatrice de la recherche

Mme Diamond Antwi-Mansah, assisante de recherche

Mme Olivia Cullen, assisante de recherche

Mme Karia Jones, assisante de recherche

Mme Nicole Pietsch, assisante de recherche

Membres du groupe de travail d'expert.e.s

Allyson Pearce, SK
Abi Ajibolade, ON
Amy Fitch, NB
Amy FitzGerald, BC
Angie Brenton, NL
Bentley Dubois, MB
Bev Walker, NS
Carolyn Woodroffe, AB
Cindy Murphy, NL
Clara Luz Castillo, ON
Claudia Champagne, QC
Dan Meades, NL

Danya O'Malley, PEI

Dawn Ferris, NS

Deb Sinclair, ON

Debrah Westerburg, NB

Deena Brock, MB

Diane Burke, PEI

Fouad Khan, ON

Gillian Dunlop, ON

Ian Wheeliker, AB

Jan Reimer, AB

Jeanine George, ON

JoAnna Woode, SK

Jo-Anne Dusel, SK

Jo-Anne Hargrove, PEI

Johanna Baynton Smith, AB/BC

Jose Desjardins, QC

Kara Neustaedter, MB

Katina Feggos, NB

Ketsia Houde-McLennan, YT

Krys Maki, ON

Laura Ducharme, AB

Linda Lapierre, NS

Lisa Lanyon, MB

Lisa Tomlinson, ON

Magi Cooper, BC

Mario Rolle, NS

Marlene Ham, ON

Melanie Valente, QC

Michele Jones, BC

Michele Nichol-Sawh, MB

Michelle Buttery, PEI

Michelle Green, NL

Neena Randhawa, BC

Nicole Young, NL

Nigam Khanal, NB

Nneka MacGregor, ON

Nola Mahingen, SK

Shiva Nourpanah, NS

Stephanie Duggan, NS

Stephanie Robson, AB

Theresa Gerritsen, BC

Tim Kelly, ON

Tod Augusta-Scott, NS

Toni Cole, ON

Tosha Duncan, AB

Tracy Myers, BC

Trish Bartko, AB

Valerie Goodkey, YK

Wayne Schlapkohl, SK

Yennelys Alcedo, QC

Cette recherche a été rendue possible grâce au financement de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), ainsi qu'au soutien du Le Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et enfants et de l'Université de Calgary. Les opinions des auteur.trice.s ne représentent pas nécessairement celles de Femmes et Égalité des Genres Canada.

Table des matières

Introduction	7
Portée de ce cadre de travail et nos engagements	10
Qui s'est réuni ?	13
Pourquoi?	15
Comment?	15
Structure - Le modèle de pratique florissante	17
La tige	18
Le coeur	21
Les feuilles	27
Le coeur externe	33
Pétales	35
Pétales vides	42
Perspectives d'avenir	44
Le Florissant Entraîne-toi Cadre	46
Soutien organisationnel	47
Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services	58
Mettre l'accent sur les identités multiples et croisées	58

Reconnaître et amplifier les forces en réponse à la violence	66
Décoloniser activement la pratique	70
Pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence	72
Collaborer avec les divers systèmes	78
S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique	84
Réfléchir de manière complexe à l'obligation de signalement, à la	
confidentialité et à la documentation	84
Connaissances juridiques, judiciaires et professionnelles et utilisation	
judicieuse de ces connaissances	91
S'impliquer dans la défense des droits	98
Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en	
prenant soin de soi	103
Reconnaître, évaluer et communiquer les risques	107
Soutenir les personnes survivantes et collaborer avec elles	117
Collaborer avec les personnes survivantes et les soutenir dans	
la prise en compte des risques et la promotion de la sécurité	117
Promouvoir l'autodétermination et l'autonomisation des personnes	
survivantes	123
Répondre aux complexités de la consommation (abusive)	
concomitante de substances chez les personnes survivantes	131

Reconnaître les expériences de violence que vivent les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre	134
Évaluer et gérer les facteurs de risque pour promouvoir la sécurité des	
enfants	134
Reconnaître les expériences des enfants en matière de VC	137
Collaborer pour soutenir les enfants	141
Reconnaître la violence et les traumatismes chez les enfants	
et y répondre	145
Intervenir pour mettre fin aux comportements maltraitants	147
Gérer les risques et promouvoir la sécurité avec les auteurs	
de violence	147
Changer les comportements maltraitants	155
Reconnaître le déni, le blâme et la minimisation	
et chercher à y remédier	164
Aborder la paternité chez les auteurs de violence	169
Glossaire	174
Références	184

Citation Suggérée

Scott, K., Baker, L., Jenney, A., Lopez, J., Straatman, A.L., Antwi-Mansah, D., Cullen, O., Jones, K., Pietsch, N., et Membres du groupe de travail d'experts. (2022). Reconnaître l'expertise indispensable : Un cadre de connaissances et de compétences pour les spécialistes de la violence conjugale. London, ON : Le Centre de recherche et d'éducation sur la violence envers les femmes et enfants.

Introduction

Au Canada, la violence fondée sur le genre (VFG) est un problème majeur qui peut générer des effets dévastateurs sur les personnes, les familles et les communautés. Les Canadien.ne.s. victimes de ce type violence recherchent souvent – ou sont orientés vers – des prestataires de services dont les connaissances spécialisées permettent d'intervenir de manière non seulement à prendre en compte les expériences des personnes survivantes adultes et enfants, mais aussi à promouvoir la sécurité et le changement chez les personnes auteures de violence.

Le cadre de travail présenté ici a été élaboré en collaboration avec des prestataires de services en matière de VFG dans tout le pays, afin de mettre en évidence l'expertise souvent méconnue de celles et ceux qui offrent ce type de soutien. Ce cadre peut aider les professionnel.le.s de la santé et des services sociaux à mieux cerner la nécessité et l'intérêt de travailler avec ces prestataires de services. La qualité et la disponibilité des services liés à la VFG peuvent être améliorées à l'échelle nationale en relevant et en répertoriant les connaissances et les compétences de base des prestataires de services qui travaillent avec les personnes qui subissent et commettent des violences. Une compréhension commune des services liés à la VBG permettrait non seulement de mobiliser davantage les services spécialisés dans ce domaine, mais aussi de renforcer la capacité du personnel à répondre de manière cohérente. Ce cadre n'ayant pas été élaboré sous la direction de responsables autochtones, son application au sein de services et d'organismes de services dirigés par des Autochtones peut par conséquent ne pas être appropriée. Nous reconnaissons que les personnes et les communautés autochtones du Canada peuvent valoriser l'expertise en matière de VFG différemment de celle décrite dans ce cadre. Il est donc essentiel que ce cadre soit examiné conjointement aux initiatives et projets menés par des Autochtones, afin d'être le plus utile possible au secteur de la VFG, et à tou.te.s les Canadien.ne.s.

Les capacités du secteur peuvent également se développer en répertoriant et en mettant de l'avant les connaissances et des compétences requises en matière de VFG. Répertorier ce que les prestataires de services doivent être en mesure de savoir, de penser et de faire dans ce domaine nécessite des efforts concertés de la part de celles et ceux qui travaillent avec des adultes et des enfants survivant.e.s, ainsi qu'avec les personnes qui ont commis des violences. Ces efforts peuvent déboucher sur une amélioration des services, de l'éducation, de la formation et des politiques. Ce cadre sert d'amorce pour atteindre ces objectifs et contribue à faire reconnaître l'expertise fondamentale du secteur de la VFG.

Historique

Les services communautaires de lutte contre la violence fondée sur le genre ont vu le jour au Canada entre le début et le milieu des années 1970.¹ Les refuges pour femmes victimes de violence, les lignes d'écoute téléphonique et les services d'aide aux victimes de viol ont commencé à offrir du soutien là où il n'existait que peu de soutien officiel à l'époque. Ce travail a été organisé et dirigé principalement par des activistes, à leur initiative; nombre d'entre elles et eux possédaient déjà une expérience vécue. Les services étaient fondés sur la connaissance collective, l'écoute des témoignages des femmes et le partage des ressources.

Le mouvement populaire a mobilisé des non-professionnel.le.s, des personnes ayant survécu à la violence et des non-spécialistes. Des femmes de la classe ouvrière, des femmes de couleur, des immigrantes, des femmes handicapées, des membres de la communauté 2SLGBTQIA+ et d'autres femmes issues de la diversité ont participé en tant que contributrices et dirigeantes. Au fil du temps et en mettant l'accent sur l'expertise des personnes survivantes, le secteur de la violence fondée sur le genre a ainsi pu relever diverses façons de reconnaître la violence, d'y répondre et d'y résister. Grâce à une meilleure compréhension de la diversité et de l'intersectionnalité, les expériences de divers groupes, notamment les personnes queer, trans, noires, autochtones et de couleur sont clairement apparues.² L'expertise du mouvement souligne ainsi, de façon tout à fait intentionnelle, les façons dont la race, la classe, la capacité, la citoyenneté, le genre, la sexualité et autres constituent des systèmes de pouvoir étroitement liés qui façonnent différemment les expériences individuelles,³y compris celles des adultes et enfants survivant.e.s, et celles des auteur.e.s de violence.

Les organisations du milieu de la violence fondée sur le genre s'efforcent de démanteler les systèmes oppressifs soit en les réformant, soit en adoptant des approches transformatrices et en construisant de tout nouveaux systèmes pour mettre fin à la violence fondée sur l'oppression.

Elles visent également, dans la mesure du possible, à aplanir les hiérarchies au sein des systèmes, en leur propre sein, et entre les prestataires de services et les personnes qui utilisent les services.

Compte tenu de ce qui précède, il était important que le travail actuel soit réalisé par et avec le secteur de la VFG et que son utilisation reste fidèle aux objectifs de démantèlement des systèmes oppressifs. Le secteur de la VFG compte parmi ses principes fondateurs la capacité à considérer d'un œil prudent d'une part les approches institutionnelles relatives à la VFG, et d'autre part la certification/le professionnalisme. Ce secteur reconnaît qu'une diversité de personnes, à commencer par les personnes survivant.e.s, les membres de la communauté et les professionnel.le.s, apportent leur pierre au moulin de l'expertise en matière de violence. La « professionnalisation » par le biais de diplômes officiels, de contrôle par un organisme de réglementation et d'une restriction de la pratique à un groupe restreint de praticien.ne.s professionnel.le.s vont à l'encontre de la philosophie fondatrice du mouvement. Parallèlement, la communauté des prestataires de services liés à la VFG est consciente de l'intérêt de définir ce que ces prestataires doivent en mesure de savoir, de penser et de faire dans le cadre de la formation initiale et de l'apprentissage continu, afin d'aider à éliminer les cloisonnements dans les services, mais aussi pour définir les contributions qu'apportent les prestataires de services liés à la VFG à l'ensemble des équipes de santé, d'éducation et de services sociaux.

Cette rétrospective esquisse certains des concepts et tensions fondamentaux qui soustendent le travail sur la VFG aujourd'hui. Ceux-ci, à leur tour, façonnent les capacités, c'est-à-dire les connaissances et les compétences du secteur. Nous espérons pouvoir relever et répertorier ces capacités, connaissances et compétences tout en restant fidèles à la genèse du mouvement.

Portée de ce cadre de travail et nos engagements

Violence conjugale

La locution violence fondée sur le genre (VFG) désigne la violence à laquelle les individus sont confrontés en raison de leur genre, de l'expression de leur genre, de leur identité de genre ou de la perception qu'ils ont de leur genre. Si la violence touche tout le monde, certaines personnes y sont plus exposées en raison de diverses formes d'oppression, telles que le racisme, le sexisme, l'homophobie, la transphobie et la discrimination fondée sur la capacité physique.⁴

La violence conjugale (VC), également appelée violence entre partenaires intimes, représente une forme majeure de violence fondée sur le genre et fait l'objet de ce cadre de travail. La VC fait référence à de multiples formes de préjudices causés par un.e partenaire intime ou un.e conjoint.e, qu'il.elle soit actuel.le ou ancien.ne. La VC peut se produire aussi dans des espaces publics et privés qu'en ligne; elle peut inclure : la violence physique, le harcèlement criminel, la violence sexuelle, la violence émotionnelle/ psychologique, la violence financière, la violence spirituelle, la coercition reproductive, le contrôle coercitif, et la violence facilitée par la technologie.5

Survivant.e.s, nourrissons, enfants et jeunes ayant subi des violences, et hommes ayant commis des violences

Tout comme elle est liée au genre, la VC touche également des personnes de tous les âges, milieux socio-économiques, raciaux, éducatifs, ethniques, religieux et culturels. La VC est perpétrée de manière disproportionnée par des hommes à l'encontre des femmes. Ce cadre de travail se concentre sur les personnes survivantes s'identifiant comme femme, les nourrissons, les enfants et les jeunes qui subissent la VC d'une part, et sur les auteurs de violence qui s'identifient comme homme d'autre part.

Spécialistes de la VC

Dans ce cadre de travail, le terme « spécialistes de la VC » désigne les personnes qui fournissent des services, forment et supervisent d'autres personnes, et examinent les pratiques en vigueur dans le secteur de la VC. Il s'agit, par exemple, des intervenant.e.s qui travaillent avec les femmes et les enfants dans les refuges ou les organismes communautaires, des prestataires de services aux enfants victimes de la VC, des responsables de services aux hommes qui ont eu un comportement violent envers leur partenaire et leurs enfants, ainsi que des personnes et des équipes spécialisées dans les enjeux liés à la VC au sein des grandes organisations (p. ex, responsables des questions de violence familiale dans les équipes de soins de santé, protection de l'enfance, santé mentale des enfants).

Nourrissons, enfants et jeunes victimes de violence

Dans ce cadre de travail et dans les documents connexes, le terme enfant, au singulier ou au pluriel, désigne un individu dont l'âge varie de la naissance au début de l'âge adulte. Plus précisément, ce terme inclut les nourrissons, les tout-petits, les enfants d'âge scolaire, les jeunes, les préadolescent.e.s, les adolescent.e.s et les jeunes adultes, dont l'âge et le développement peuvent varier.

Avec les membres du groupe de travail d'expert.e.s, l'équipe de recherche a formulé des hypothèses fondamentales dès le début de ce travail, afin de garantir une perspective et une approche communes du travail sur la VC. Parmi ces hypothèses figure la nécessité, pour les enfants, d'être « vu.e.s », « entendu.e.s » et pris en compte dans tout travail. Le travail des spécialistes de la VC doit en effet tenir compte des enfants, lorsque ceux.celles-ci font partie de la relation ou de la famille (biologique ou non). Cet engagement commence par la compréhension du fait que, que les enfants aient été directement exposé.e.s ou non, il.elle.s sont affecté.e.s par la violence survenue dans leur famille.

Nos engagements

Les personnes qui ont élaboré ce cadre de travail se sont réunies en raison de leur intérêt commun à relever et à répertorier l'expertise des spécialistes de la VC. Une étape importante de notre processus a consisté à réfléchir et à déterminer qui nous sommes en tant que personnes impliquées dans ce travail.

Cette réflexion a mis en évidence des insuffisances dans la composition même de notre équipe de recherche. En effet, le projet a été mené à bien par des chercheur.euse.s s'identifiant comme Blanc.he.s, cisgenres, colon.ne.s et hétérosexuel.le.s. Notre équipe de direction ne comprenait aucune personne s'identifiant comme autochtone, noire ou de couleur. Il est donc possible que le cadre ne soit pas pertinent sur le plan culturel pour toutes les communautés.

Dès le début de ce projet, une déclaration sur la diversité, l'inclusion et l'équité a été élaborée à titre de document fondamental; cette déclaration a guidé le processus d'élaboration collaborative du présent cadre. Elle comprend une réflexion sur la position que devrait adopter l'équipe de recherche, ainsi qu'une réflexion sur le pouvoir, l'oppression et les inégalités sociales dans le cadre de la VFG et du travail qui s'y rapporte. La conscience du fait qu'il revient aux personnes privilégiées de s'attaquer aux inégalités et de générer le changement a constitué l'élément clé de ce document et de notre travail.

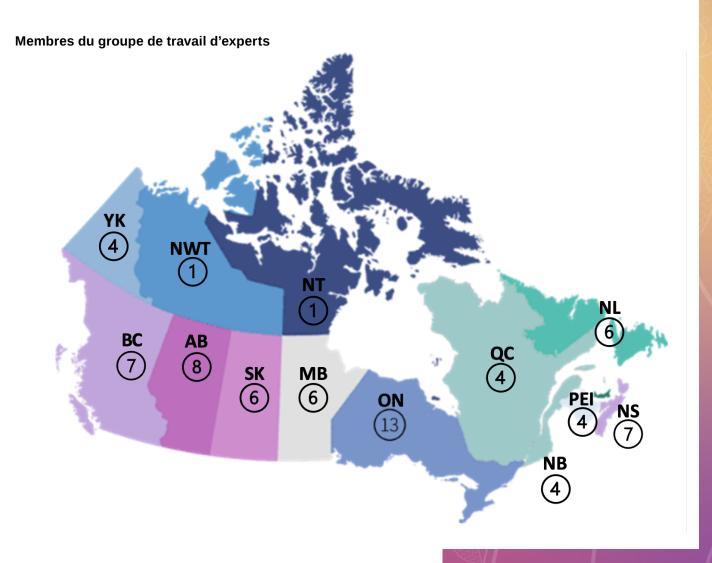
Dans le cadre du présent projet, nous avons manifesté notre engagement envers l'équité, l'inclusion, la diversité et la sécurité culturelle de plusieurs manières, à commencer par l'engagement de ne pas imposer notre travail aux communautés. Il serait en effet inapproprié et potentiellement dangereux de le faire, puisque nous reconnaissons qu'il est issu de modes de connaissance particuliers et, ainsi, risque ne pas saisir ou représenter adéquatement l'expertise qui existe déjà au sein des diverses communautés du Canada. Les personnes qui travaillent dans le domaine de la violence fondée sur le genre au Canada décideront comment s'inspirer de ce cadre, le mettre à profit ou le rejeter. Nous prêterons attention aux réponses des autres et en tirerons des leçons.

L'équipe s'est également engagée à assurer la diversité au sein des groupes de travail d'expert.e.s, à instaurer un environnement de travail ouvert et inclusif, à établir des lignes directrices en matière de communication, à reconnaître que le fait de parler de l'oppression et de la violence nous affecte différemment, à collaborer avec des projets connexes dirigés par des Autochtones, et à assurer l'équilibre entre les divers membres de notre groupe.



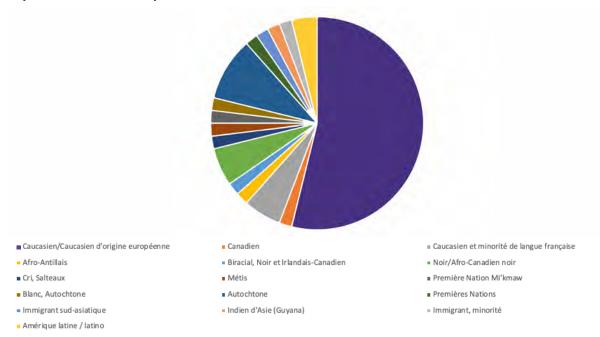
Qui s'est réuni?

Pour élaborer ce cadre, plus de soixante-dix expert.e.s du secteur de la VC se sont réuni.e.s, parmi lesquel.le.s des personnes ayant une expérience vécue, des prestataires de services et des universitaires, dans chaque province et territoire du Canada. Les membres des groupes de travail ont été qualifiés d'expert.e.s par leur communauté soit en raison de leurs années de service et de leur réputation de personne « ressource » pour la formation et le mentorat, soit en raison de leur rôle de représentant.e des prestataires de services dans leur région. Trois groupes de travail d'expert.e.s ont été constitués concernant, respectivement 1) les femmes survivantes, 2) les nourrissons, les enfants et les jeunes ayant subi des violences, et 3) les auteurs de violence. Avec l'équipe de recherche, les expert.e.s ont participé à l'examen, au perfectionnement et à l'atteinte d'un consensus entourant ce que les spécialistes de la VC doivent être en mesure de savoir, de penser et de faire pour offrir des services aux femmes, aux enfants et aux hommes.



Se sont réunies des personnes issues de divers milieux et organismes, notamment des organismes communautaires de services aux femmes, des organismes de services aux enfants, des organismes travaillant avec les auteurs de VC, des organismes multiservices et des chercheurs dont les travaux portent sur la VC. Les membres du groupe de travail provenaient de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada (voir la figure 1) et vivaient ou travaillaient dans des associations provinciales ou territoriales (10 %), dans de grandes (26 %), moyennes (17 %) et petites agglomérations (20 %) et dans des régions rurales (11 %). Les membres s'identifiaient à toute une gamme d'identités ethniques et culturelles, notamment : 42 % s'identifiaient comme Blanc.he, 10 % comme Autochtone, Cri.e, Métis, Premières nations ou Mi'kmaq, 6 % comme Noir.e, et 5 % comme Blanc.he de langue française minoritaire (figure 2). La plupart des membres du groupe de travail s'identifiaient comme femme cisgenre utilisant le pronom « elle », 11 % comme homme et les autres comme des personne non binaires. La majorité des membres du groupe de travail s'identifiaient comme hétérosexuel.le (75 %), les autres s'identifiant comme bisexuel.le, asexuel.le, queer, pansexuel.le, en questionnement ou incertain.e. Enfin, un peu moins de la moitié (46 %) des membres du groupe de travail ont une expérience directe de la VC.

Groupes raciaux et ethniques



Nous tenons à souligner l'engagement, l'expérience et les efforts considérables de celles et ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce cadre, ainsi que de tous les spécialistes de la VC au Canada.

Pourquoi?

Les spécialistes de la VC ont une compréhension claire des compétences et des connaissances nécessaires à leur travail. Cette expertise a été développée au fil du temps par les spécialistes eux.elles-mêmes, aux côtés des personnes ayant une expérience directe de la VC.

Cependant, ces connaissances et compétences ne sont généralement pas écrites. Nous pensons qu'il est essentiel de les articuler pour qu'elles soient reconnues comme une spécialisation. Cette spécialisation est présente dans les communautés et dans les organisations communautaires qui fournissent des services aux femmes qui ont survécu à la VC, aux enfants qui en sont victimes et aux hommes qui ont adopté un comportement violent.

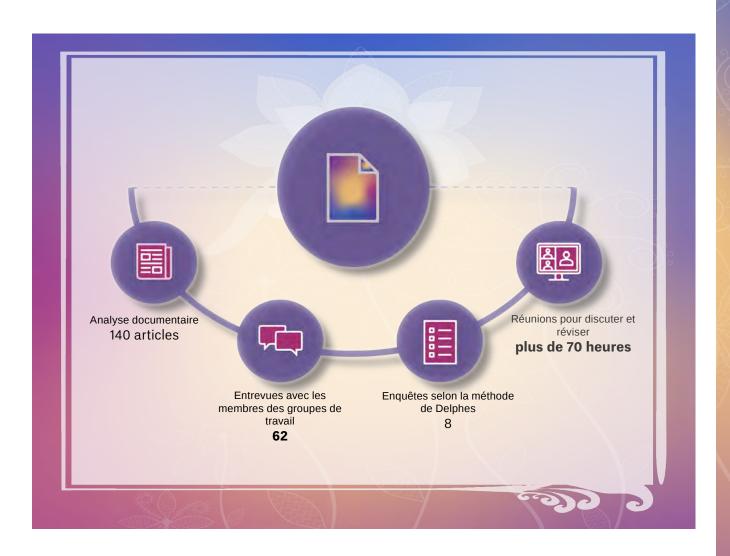
Une reconnaissance accrue de l'expertise des spécialistes de la VC par les autres systèmes figure parmi les avantages qu'offre l'articulation des connaissances, des compétences et de l'expertise dans le travail sur la VC. Cela nous permet de mettre l'accent sur les connaissances et les compétences de celles et ceux qui fournissent des services, plutôt que sur les seuls programmes. Le fait de répertorier les attributs de l'expertise de ce secteur nous aide à déterminer les soutiens organisationnels, communautaires et structurels dont les spécialistes de la VC ont besoin pour pouvoir se développer et déployer leurs connaissances et leurs compétences. Ceci constitue une étape importante pour parvenir à une compréhension commune susceptible de faciliter le réseautage, de briser les silos et de créer des services constamment axés sur les besoins des utilisateur.trice.s de services.

Comment?

Avec les membres du groupe de travail d'expert.e.s, l'équipe de recherche a élaboré ce cadre en intégrant les résultats d'une étude de champ, d'entretiens qualitatifs avec des spécialistes de la VC et des personnes survivantes, de méthodes de recherche de consensus et de nombreux ateliers et réunions du groupe de travail d'expert.e.s pendant deux ans.

Nous avons commencé l'élaboration du cadre par un examen de la situation. L'équipe de recherche a étudié des documents universitaires et pratiques qui décrivent ce que les spécialistes de la violence fondée sur le genre doivent en mesure de savoir, de penser et de faire pour fournir des services. Nous avons examiné 140 publications, sur la base de recherches figurant dans des bases de données, de conversations avec des expert.e.s, de documents répertoriés par des organisations de lutte contre la VFG, de programmes d'enseignement et de formations sur la VFG. Les propos tirés de ces publications ont été codés en un premier ensemble de 45 catégories. Nous nous sommes ensuite efforcé.e.s d'affiner ces 45 catégories en éléments et domaines décrivant les connaissances ou les compétences nécessaires pour travailler dans le domaine de la violence fondée sur le genre. Ces éléments ont été communiqués aux membres du groupe de travail d'expert.e.s par le biais d'une série de 8 questionnaires utilisant la méthode de Delphi, pour qu'il.elle.s puissent les examiner en détail. De plus, afin de compléter la recherche documentaire et de mieux cerner les expériences et les perspectives individuelles des expert.e.s et des survivant.e.s, nous avons mené des entretiens individuels avec 62

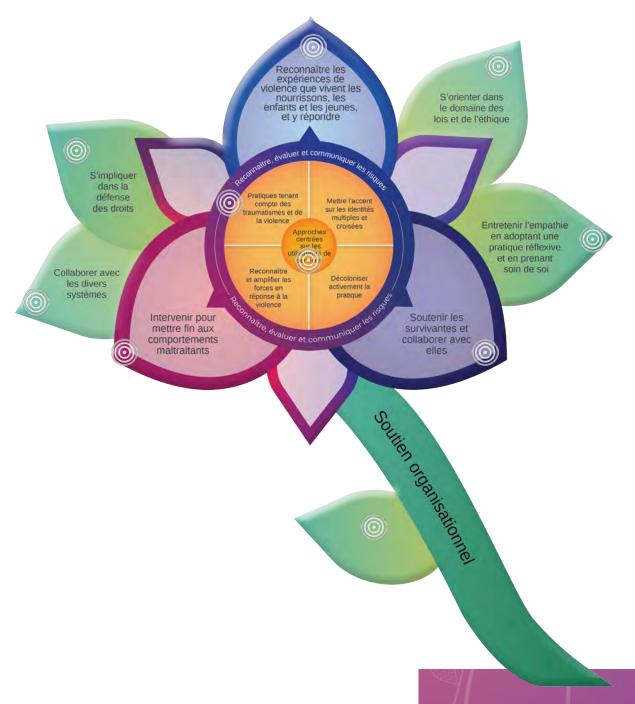
membres du groupe de travail d'expert.e.s de ce projet. Tout au long du projet, nous avons également consacré plus de 70 heures à des réunions au sein et entre les trois groupes de travail d'expert.e.s. Lors de ces réunions, nous avons partagé les versions préliminaires, discuté et révisé les divers éléments, ce qui nous a permis de consolider, affiner et finaliser la compilation des connaissances et des compétences des spécialistes de la VC. Combinées, ces méthodes ont donné lieu à un processus itératif et collaboratif très riche qui a conduit à l'élaboration du cadre actuel.



Structure - Le modèle de pratique florissante

Le travail de collaboration de ce projet a abouti à un « modèle de pratique florissante ». Ce modèle s'appuie sur la représentation visuelle d'une fleur pour montrer les domaines de connaissances, de compétences et d'expertise du travail sur la VC.

Chaque élément du cadre de travail – la tige, le cœur, les feuilles et les pétales – représente différents domaines de connaissances et de compétences. Ce cadre représente la vision que partagent les collaborateur.trice.s à travers le pays concernant ce que les spécialistes de la VC peuvent offrir lorsque le domaine est soutenu et qu'il peut s'épanouir.



La tige : Le soutien organisationnel

L'ensemble du cadre de travail est soutenu par la tige – qui représente le rôle déterminant que les organisations doivent jouer pour permettre aux spécialistes de la VC de développer leurs connaissances et leurs compétences. La tige permet de reconnaître que les prestataires de services individuel.le.s ne peuvent réussir seul.e.s. Les connaissances et les compétences articulées dans ce cadre sont étayées par les capacités qui existent au niveau organisationnel, et par le soutien du leadership exercé au sein du secteur de la VC. Les dirigeant.e.s des organisations qui fournissent des services de lutte contre la VC, notamment les responsables, les chef.fe.s d'équipe, les cadres supérieur.e.s, les directeur.trice.s, les PDG, les membres du conseil d'administration et autres, ont la responsabilité d'aider les prestataires de services à répondre aux utilisateur.trice.s de services qui subissent la violence ou y recourent. Les spécialistes de la VC ont besoin de ce soutien ainsi que d'opportunités pour développer et maintenir leurs connaissances et compétences à jour. La tige représente donc le fondement du développement de l'expertise des prestataires de services du secteur.



disposent de politiques et pratiques antiracistes, anti-oppressives, tenant compte des traumatismes et de la violence et favorisant la décolonisation.

Les organisations spécialisées dans la VC

Partie 1

fondent et cultivent des partenariats de collaboration avec d'autres services visant à répondre aux besoins des personnes utilisatrices de services et, plus largement, à mettre fin à la VFG.

actualisent, interprètent et
mettent en œuvre en
permanence les
politiques et procédures
relatives aux lois,
règlements, directives
éthiques, normes de
pratique et meilleures
pratiques en matière de
VC.

adoptent des pratiques
fondées sur une
compréhension du fait
que la prestation de
services fait partie d'un
mouvement plus large de
justice sociale visant à
mettre fin à la violence et
à promouvoir l'équité.



offrent aux prestataires de services une formation et des ressources qui facilitent et soutiennent leur réflexion et leur capacité à prendre soin d'eux.elles-mêmes, investissant ainsi dans la prévention du stress traumatique secondaire, de l'usure de la compassion et du traumatisme indirect.

Les organisations spécialisées dans la VC

Partie 2

démontrent des pratiques de leadership concernant l'évaluation et de la gestion des risques pour les personnes utilisatrices de services.

promeuvent la continuité des soins pour les personnes survivantes.

placent les enfants et
les jeunes au centre de
leurs priorités
lorsqu'elles conçoivent
et établissent leurs
espaces et services.

qui travaillent avec des hommes ou des personnes auteur.e.s de violence s'allient et collaborent avec les services destinés aux adultes et aux enfants qui ont survécu à la violence.

Le cœur : Approches centrées sur l'utilisateur.trice du service

Au cœur du cadre de pratique florissante se trouvent quatre éléments qui constituent le centre de tout le travail des spécialistes de la VC. Le cœur comprend les connaissances et les compétences des spécialistes de la VC pour placer au centre des priorités les expériences, les identités, les forces et l'expertise des personnes utilisatrices de services. Ces compétences sont fondamentales pour le travail sur la VC et influent sur tous les aspects de la prestation de services articulés dans le reste du modèle.

Accorder une place centrale aux identités et cultures diverses et croisées

Afin d'accorder une place centrale aux personnes qui utilisent les services, les spécialistes de la VC doivent respecter les identités et cultures diverses et croisées de celles et ceux qui subissent et commettent des actes de violence. Accorder une place centrale aux personnes qui utilisent les services, à la manière dont elles s'identifient et à ce qu'elles ont vécu constitue un aspect essentiel du travail dans le domaine de la VC. Les spécialistes de la VC savent que chaque personne vit la violence différemment et que ces expériences sont liées aux systèmes d'oppression et aux structures sociales de pouvoir et de privilège (p. ex., le sexisme, le colonialisme, le racisme, l'hétérosexisme, le classisme, le capacitisme, la suprématie blanche, et bien d'autres). Le travail des spécialistes de la VC ne peut se faire sans une solide capacité fondamentale à appliquer une approche intersectionnelle, antiraciste et anti-oppressive à la prestation de services en matière de VC. Les spécialistes de la VC comprennent que l'identité (y compris, mais sans s'y limiter, le genre, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, la culture, le statut d'immigrant ou de réfugié, l'âge, l'emplacement géographique, la religion ou la spiritualité, la capacité ou la déficience, la langue, l'état de santé mentale) est multidimensionnelle. II.Elle.s sont capables de saisir, de mesurer et de

respecter la façon dont les identités, la façon dont elles se chevauchent et les oppressions qui leur sont associées coexistent et façonnent les expériences vécues des personnes.

Reconnaître et accentuer les forces en réponse à la violence

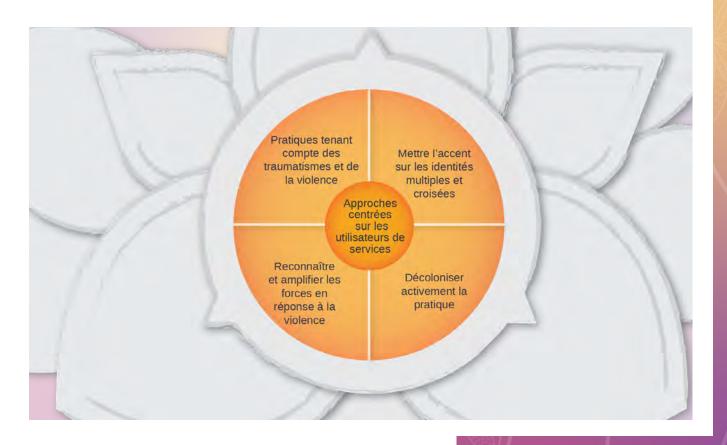
La capacité à reconnaître et à accentuer les forces en présence en réponse à la violence se trouve au cœur du travail des spécialistes de la VC. Ces spécialistes considèrent les approches fondées sur les forces comme nécessaires et fondamentales à la prestation des services; cela comprend, notamment, la conviction que les personnes utilisatrices de services sont les expertes de leur propre vie et qu'elles possèdent sagesse, force et résilience. À cet égard, les spécialistes de la VC comprennent également que les personnes utilisatrices de services réagissent à la violence de manière ingénieuse et adaptative, dans le but de survivre et de résister à la violence. Une appréciation de l'expérience vécue est essentielle à la capacité des spécialistes de la VC d'accorder une place centrale aux personnes utilisatrices de services.

Décoloniser activement la pratique

Pour fournir des services spécialisés dans la VC, il est déterminant de comprendre en quoi consiste la colonisation. Cet aspect du cadre de travail met en évidence les connaissances et compétences nécessaires pour fournir des services fondés sur les forces placent les cultures et identités autochtones au centre de priorités. Tous les spécialistes de la VC doivent se mobiliser et faire le nécessaire pour que leur pratique et leurs services soient anticolonialistes, et doivent s'efforcer de faire preuve d'humilité culturelle. Il convient ici de souligner les efforts que font les spécialistes de la VC pour éviter de reproduire l'oppression des peuples autochtones, y compris leur engagement à mettre fin au colonialisme qui les habite.

La pratique tenant compte des traumatismes et de la violence

Les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler de manière avisée sur les traumatismes et la violence constituent le dernier élément au cœur de la prestation de services des spécialistes de la VC. Ces spécialistes ont une profonde compréhension de l'incidence des traumatismes et de la violence sur les personnes utilisatrices de services. Leur connaissance des traumatismes, de la théorie des traumatismes, de la guérison des traumatismes et de la pratique tenant compte des traumatismes et de la violence est essentielle à leur capacité non seulement de soutenir les personnes utilisatrices de services, mais aussi d'éviter toute re-traumatisation dans le cadre de la prestation de leurs services.



Mettre l'accent sur les identités multiples et croisées

- 1. Savoir que la VC est genrée
- 2. Connaître et comprendre l'intersectionnalité
- 3. Connaître et comprendre les approches anti-racistes et anti-oppressives
- 4. Comprendre en quoi la culture est reliée à l'identité
- 5. Savoir en quoi consiste la violence fondée sur le principe de « l'honneur »
- 6. Mettre l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquer une optique anti-raciste et anti-oppressive au travail sur la VC
- 7. Examiner les expériences d'oppression
- 8. Réfléchir continuellement à son propre pouvoir et à ses propres privilèges dans les relations utilisateurs- prestataires de services et en tenir compte.
- 9. Fournir des services de lutte contre la VC sûrs, adaptés à la culture et reposant sur la collaboration communautaire
- 10. Réguler ses propres réactions et présomptions au sujet de l'identité et de la culture des utilisateurs de services

APPROCHES
CENTRÉES
SUR LES
UTILISATEURS
DE SERVICES

APPROCHES CENTRÉES SUR LES UTILISATEURS DE SERVICES

Reconnaître et amplifier les forces en réponse à la violence

- 1. Connaître les approches basées sur les forces
- 2. Comprendre les différents moyens de faire face à la violence
- 3. Utiliser une approche fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer
- 4. Reconnaître et comprendre l'importance de l'expérience vécue
- 5. Fournir des services centrés sur l'utilisateur
- 6. Reconnaître et promouvoir l'autodétermination
- 7. Appliquer des approches centrées sur les utilisateurs de services et basées sur les forces

APPROCHES
CENTRÉES
SUR LES
UTILISATEURS
DE SERVICES

Décoloniser activement la pratique

- 1. Savoir en quoi consiste la colonisation
- 2. Fournir des services basés sur les forces et axés sur les cultures et identités autochtones
- 3. S'engager à lutter contre ses propres formes de colonisation

Pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence

- 1. Connaître l'incidence de la violence et des traumatismes sur les utilisateurs de services
- 2. Connaître les cadres de pratique tenant compte des traumatismes et de la violence
- 3. Faciliter le soutien par les pairs d'une manière qui tienne compte des traumatismes et de la violence
- 4. Reconnaître les traumatismes et leurs effets et éviter la re-traumatisation
- 5. Fournir des services s'appuyant sur des principes tenant compte des traumatismes
- 6. Prendre soin de maintenir une approche tenant compte des traumatismes et de la violence

APPROCHES CENTRÉES SUR LES UTILISATEURS DE SERVICES

Les feuilles

Les feuilles du modèle de pratique florissante représentent les aspects des connaissances et des compétences qui sous-tendent le travail des spécialistes de la VC. Cette expertise est non seulement pertinente, mais aussi essentielle pour tou.te.s les spécialistes de la VC, y compris celles et ceux qui travaillent avec des personnes survivantes, des enfants qui ont subi des violences et des personnes auteures de violence.

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique met en lumière les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler en tenant compte des réalités juridiques, en privilégiant la sécurité, le respect de la vie privée, la dignité et la confiance des personnes utilisatrices de services au sein du système juridique. Cela comprend des connaissances juridiques et relatives aux tribunaux, les compétences requises pour soutenir les personnes utilisatrices de services qui ont affaire à ces systèmes, ainsi qu'une compréhension de la façon dont les tribunaux exacerbent souvent les traumatismes associés à la VC. S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique décrit également les connaissances et les compétences nécessaires pour penser de manière complexe à l'obligation de signalement, à la confidentialité et à la documentation. Enfin. cela inclut également les connaissances et les compétences requises des spécialistes de la VC pour prendre des décisions sur les questions juridiques et éthiques, tout en privilégiant les identités et les expériences des personnes utilisatrices de services et en mesurant les tensions, la gravité et les implications soulevées par les enjeux juridiques et éthiques.

S'impliquer dans la défense des droits

La défense des droits à l'échelle individuelle et systémique fait partie intégrante de la manière dont les spécialistes répondent à la violence conjugale. La profonde compréhension qu'ont les spécialistes de la VC de la dynamique de ce type de violence leur permet de se mobiliser pour faire reconnaître et éliminer la VC et pour relever les lacunes systémiques au sein des politiques, programmes et services. Les spécialistes de la VC écoutent les expériences des personnes utilisatrices de services, collaborent avec les personnes survivantes, se livrent à une réflexion critique, organisent, et prennent des mesures collectives dans le cadre de leur travail.

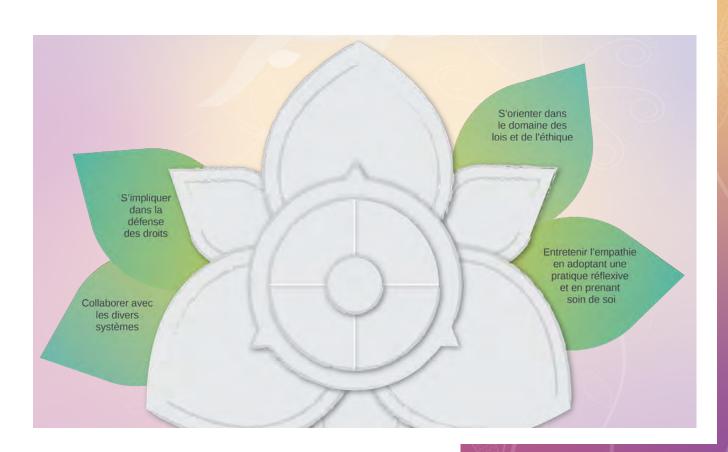
Collaborer avec les divers systèmes

La lutte contre la VC exige souvent une réponse coordonnée et holistique, ainsi que la collaboration de différents types de services, notamment ceux liés aux besoins fondamentaux, à l'immigration, à la séparation et au divorce, à la santé mentale et physique, etc. Les spécialistes de la VC disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour rassembler les services et organismes concernés et prendre

des responsabilités et des mesures concertées, afin de préserver la sécurité des personnes utilisatrices de services, de mener efficacement une évaluation des risques, de gérer les risques et d'assurer la sécurité. Grâce à leur connaissance approfondie des services, ces spécialistes soutiennent également les personnes utilisatrices de services en les aiguillant judicieusement et en favorisant la coordination des services. Cette partie du cadre de travail souligne également les capacités dont doivent disposer les spécialistes de la VC pour travailler au sein des communautés et aux côtés des groupes communautaires, afin de promouvoir et de renforcer les réponses communautaires à la violence.

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en prenant soin de soi

Le fait d'être témoin et de lutter contre la violence, les mauvais traitements et les traumatismes peut s'avérer émotionnellement difficile pour les spécialistes de la VC. Ce défi est amplifié par le fait de travailler dans un système qui ne parvient pas à reconnaître et à répondre de manière socialement juste à la VC et aux systèmes d'oppression multiples. Cette feuille décrit les connaissances et les compétences permettant aux spécialistes de la VC d'être conscient.e.s des effets que leur travail a sur eux.elles et de se livrer à une pratique réflexive, afin de surveiller et de maintenir la qualité de leur empathie. Ce domaine souligne également le besoin vital de pouvoir prendre soin de soi, notamment pour gérer le stress traumatique secondaire, l'usure de compassion et un traumatisme indirect éventuels.



S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

Réfléchir de manière complexe à l'obligation de signalement, à la confidentialité et à la documentation

- 1. Avoir une connaissance et une compréhension de l'obligation de signalement
- 2. Avoir une connaissance des lois, des règlements, des directives éthiques, des normes de pratique et des meilleures pratiques relatives au travail sur la VC
- 3. Prendre des décisions complexes sur le signalement obligatoire à la protection de l'enfance, en mesurant les tensions, la gravité et les implications du signalement pour la sécurité de l'utilisateur du service
- 4. Comprendre et gérer les complexités entourant la confidentialité et la vie privée
- 5. Favoriser un partage de l'information qui privilégie la sécurité, la vie privée, la dignité et la confiance des utilisateurs de services
- 6. Prendre des décisions complexes sur la confidentialité et ses limites, tout en restant aussi ouvert et transparent que possible avec les utilisateurs de services
- 7. Documenter de manière à refléter fidèlement la dynamique de la violence, en tenant compte du système juridique et de la dignité de l'usager
- 8. Appliquer sa connaissance de la législation, de la réglementation, des normes et des procédures relatives à la violence fondée sur le genre de manière à accroître la sécurité des survivantes et à gérer les risques posés par les personnes qui ont un comportement maltraitant

Connaissances juridiques, judiciaires et professionnelles et utilisation judicieuse de ces connaissances

- Avoir une connaissance de terrain du tribunal de la famille pour les survivantes de la VC
- 2. Aider les survivantes qui utilisent les services à s'orienter dans les systèmes de droit pénal et familial, en comprenant de quelle manière les tribunaux exacerbent souvent les traumatismes associés à la VC
- Fournir aux enfants exposés à la VC qui utilisent les services et à leur(s) parent(s) protecteur(s) une aide pour s'orienter au sein des tribunaux pénaux et familiaux
- 4. Fournir aux utilisateurs de services qui ont eu un comportement maltraitant une aide pour s'orienter au sein des tribunaux pénaux et familiaux

S'impliquer dans la défense des droits

- 1. S'associer aux survivantes pour promouvoir le changement
- 2. Avoir une connaissance de la VC permettant de défendre efficacement les droits à l'échelle des individus et des systèmes
- 3. Relever les lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services de lutte contre la VC
- 4. Faire entendre sa voix pour inciter à la reconnaissance et à l'élimination de la VC
- 5. Faire preuve de compétence pour organiser les efforts de mobilisation visant à mettre fin à la VC

Collaborer avec les divers systèmes

- 1. Collaborer avec d'autres pour gérer les risques et promouvoir la sécurité
- 2. Comprendre et promouvoir la valeur des réponses communautaires à la violence
- 3. Posséder une connaissance des services et ressources communautaires et externes
- 4. Comprendre comment la collaboration inter-organismes peut soutenir les utilisateurs de services
- 5. Décider quand solliciter des informations, une consultation ou de l'aide supplémentaires pour gérer le risque et la sécurité
- 6. Faire preuve d'efficacité pour aiguiller les utilisateurs de services vers les services appropriés
- 7. Établir, développer et entretenir avec les autres organismes des relations centrées sur les survivantes
- 8. Favoriser des collaborations inclusives, respectueuses et saines avec les organisations autochtones
- Se prémunir contre la reproduction de l'oppression dans le cadre de la collaboration avec les autres

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en prenant soin de soi

- 1. Connaître les effets du travail lié à la VC sur les prestataires de services
- 2. Comprendre le bien-fondé de la pratique réflexive
- 3. Veiller au maintien de l'empathie
- 4. Faire appel à ses compétences pour prendre soin de soi
- 5. Avoir recours à la supervision et au retour d'information des pairs pour encourager la pratique réflexive et prendre soin de soi
- Tenir compte du besoin de se protéger physiquement et émotionnellement face à ceux qui ont un comportement maltraitant
- 7. Reconnaître le stress traumatique secondaire, l'usure de compassion et les traumatismes indirects chez soi, et réagir en conséquence

Le coeur externe : Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

Tou.te.s les spécialistes de la VC possèdent les connaissances et les compétences leur permettant de reconnaître, d'évaluer et de communiquer les risques, afin d'optimiser la sécurité des personnes utilisatrices de services. Ce domaine met en évidence les aspects fondamentaux associés aux risques et à la sécurité dans l'ensemble du secteur, que les spécialistes de la VC travaillent avec des femmes survivantes, des nourrissons, des enfants et des jeunes qui ont été victimes de violence ou avec des auteurs de violence. Par exemple, tou.te.s les spécialistes de la VC ont une connaissance approfondie des facteurs de risque et de protection en matière de VC et comprennent que les risques et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques. II.Elle.s ont besoin de connaissances et de compétences pour reconnaître la prévalence et l'influence des expériences de VC vécues par les enfants, qu'il.elle.s travaillent directement ou indirectement avec les enfants. Tou. te.s les spécialistes du secteur doivent également comprendre les risques associés aux différents modèles et à la gravité des relations maltraitantes, mais aussi connaître et être capables de contrer les mythes sur la VC. L'évaluation et la gestion des risques sont des compétences communément détenues, et tou.te.s les spécialistes de la VC comprennent que la collaboration, la prise de responsabilité collective et l'action collective sont utiles et souvent nécessaires pour assurer la sécurité et la responsabilisation.



Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

- 1. Avoir une connaissance des facteurs de risque et de protection en matière de VC
- 2. Comprendre que le risque et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques
- 3. Comprendre que la collaboration facilite souvent l'évaluation et la gestion des risques
- 4. Comprendre et contrer les mythes entourant la séparation et la sécurité
- 5. Reconnaître la prévalence et l'influence des expériences de VC vécues par les enfants
- 6. Savoir que les risques et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des survivantes
- 7. Considérer les espaces et les relations sûrs et tenant compte des traumatismes comme un aspect d'une planification efficace des risques et de la sécurité
- 8. Comprendre les risques associés aux différents types et degrés de gravité de relations maltraitantes
- 9. Comprendre et exposer aux survivantes les conséquences involontaires potentielles découlant des services et des interventions en matière de VC
- 10. Comprendre, reconnaître et accepter que les utilisateurs de services partagent leurs expériences à leur propre rythme et à leur propre façon
- 11. Promouvoir la sécurité en se livrant avec compétence à une évaluation et une gestion des risques
- 12. Rester conscient de sa sensibilité et de ses réactions face aux risques
- Réguler ses propres réactions face aux expériences partagées par les usagers du service

Pétales

Les « pétales » du cadre de pratique florissante représentent les connaissances et les compétences spécialisées des spécialistes de la VC qui œuvrent pour soutenir les personnes survivantes et collaborer avec elles, reconnaître les expériences de violence des nourrissons, des enfants et des jeunes et y répondre, ou intervenir pour mettre fin à un comportement maltraitant. Les pétales comprennent les connaissances et les compétences développées dans un domaine de pratique spécifique, qui « s'épanouissent » grâce aux points de convergence des autres éléments du cadre. Ces aspects de l'expertise ne sont pas détenus de manière égale par tou.te.s les spécialistes de la VC.

Soutenir les personnes survivantes et collaborer avec elles

Ce pétale comprend les connaissances et les compétences requises pour que les spécialistes de la VC travaillant spécifiquement avec des survivantes adultes puissent collaborer avec elles, afin de prendre en compte les risques, promouvoir la sécurité et faciliter la guérison. Cette section met en lumière l'importance de posséder une connaissance approfondie de l'évaluation des risques et de la planification de la sécurité avec les personnes survivantes et leurs enfants, y compris une compréhension de la façon dont le partage d'informations sur les expériences de mauvais traitements peut influer sur le risque et la sécurité. Il est indispensable de procéder à une planification de la sécurité qui soit axée sur la survivante, individualisée et qui reconnaisse son expertise.

Ce domaine comprend également la promotion de l'autodétermination et de l'autonomisation des personnes survivantes. Le travail avec ces personnes doit tenir compte des traumatismes et de la violence et être dirigé par elles. Le partage d'informations sur les expériences s'assure de garantir la sécurité, et la hiérarchisation des besoins et des objectifs s'effectue ensemble. Ce domaine couvre les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir les femmes qui ont des enfants; cela demande de comprendre l'incidence de la violence et des

traumatismes sur la fonction parentale. Des compétences en matière d'intervention et de conseil basé sur les forces sont également nécessaires, tout comme l'est la capacité à collaborer avec d'autres personnes pour soutenir au mieux les personnes survivantes. Enfin, cet élément du cadre met en évidence la capacité des spécialistes de la VC à faire face aux complexités entourant la consommation de substances psychoactives chez les personnes survivantes; cela comprend des connaissances et des compétences relatives aux approches de réduction des risques et de la stigmatisation en ce qui a trait à la consommation de substances psychoactives.

Reconnaître les expériences de violence que vivent les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre

Ce domaine met en lumière les besoins des spécialistes de la VC qui travaillent avec les nourrissons, les enfants et les jeunes pour fournir un soutien qui accorde une place centrale aux enfants, augmente leur sécurité et leur bien-être et répond à leurs besoins. Ce domaine englobe également des connaissances et des compétences en matière d'évaluation des risques et de planification de la sécurité des nourrissons, des enfants et des jeunes. Une compréhension des âges et des stades de développement est nécessaire, tout comme l'est la capacité à établir un lien avec les enfants et à instaurer un sentiment de sécurité pour qu'il.elle.s puissent parler de leurs expériences. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants doivent faire preuve de circonspection et prendre des décisions avisées afin de préserver leur intérêt supérieur, leur protection et leur sécurité.

Ce domaine comprend par ailleurs la capacité à reconnaître les effets de la violence et des traumatismes sur les nourrissons, les enfants et les jeunes victimes de VC, ainsi qu'une compréhension et une appréciation approfondies des façons dont les enfants réagissent et résistent à la violence. On accorde la priorité à la guérison des enfants en s'appuyant sur leurs forces, et en respectant et en validant leurs opinions et expériences.

Enfin, ce pétale décrit les connaissances et les compétences nécessaires pour collaborer afin de soutenir les nourrissons, les enfants et les jeunes. Les spécialistes de la VC possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour intervenir et pour promouvoir la guérison, notamment en aidant les enfants à comprendre leurs expériences de la violence et en les aidant à développer des compétences pour établir des relations saines. Il.Elle.s doivent comprendre l'incidence de la VC sur les relations parents-enfants et être capables de travailler avec les parents, les aidant.e.s, les écoles et les services de garde d'enfants.

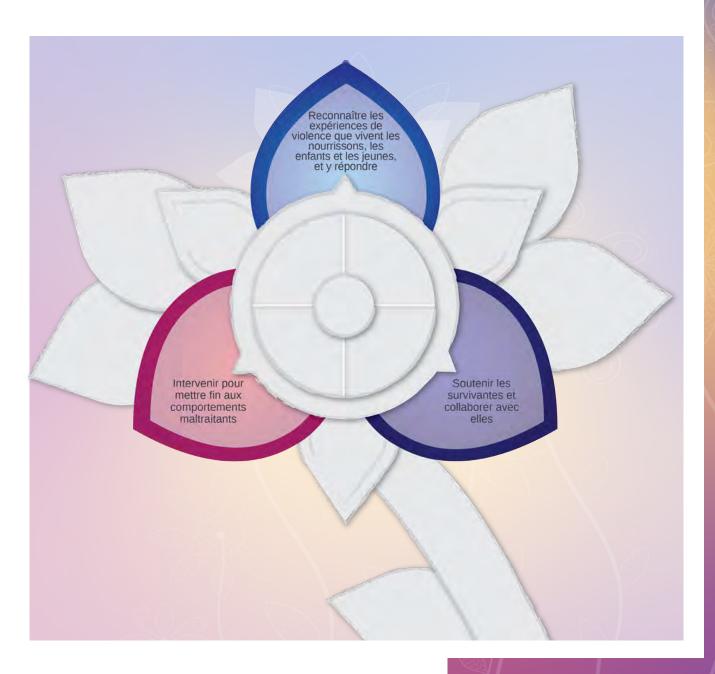
Intervenir pour mettre fin aux comportements maltraitants

Intervenir pour mettre fin à un comportement maltraitant nécessite de posséder des connaissances et des compétences spécifiques, de façon à gérer les risques et promouvoir la sécurité avec les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec eux comprennent en quoi consiste leur rôle en matière de risque et de sécurité, et savent notamment à quoi prêter attention, auprès de qui recueillir des informations, et quand et comment partager des informations sur le risque. Le discernement et d'autres compétences sont nécessaires pour comprendre les hommes et faire preuve d'empathie à leur égard, sans perdre de vue les risques et la sécurité. L'aptitude à poser des questions, à recueillir des informations sur les risques, à surveiller, à gérer et à inciter au changement est également à souligner. Les spécialistes qui travaillent avec des auteurs de violence possèdent les connaissances et les compétences requises pour communiquer avec eux et les aider à modifier leur comportement. L'intervention repose avant tout sur la capacité à privilégier la sécurité des adultes et des enfants survivant.e.s. La compréhension et la prise en compte des besoins concomitants tels que la toxicomanie et les traumatismes sont soulignées, tout comme la capacité à fournir une intervention en groupe et la capacité à accroître les compétences des hommes en matière de régulation des émotions, d'empathie, d'égalité et d'autres compétences nécessaires à l'instauration de relations saines.

Intervenir auprès d'auteurs de violence consiste en partie à reconnaître et à combattre le déni, le blâme et la minimisation. Cela implique de porter des jugements complexes sur les allégations de victimisation des hommes et d'éviter de cautionner les récits de violence. Les spécialistes de la VC doivent plutôt développer des relations authentiques avec les hommes, qui leur permettent d'assumer leur responsabilité en matière de violence.

Enfin, on trouve dans cet élément du cadre des connaissances et des compétences pour aborder la paternité et aider les hommes à comprendre et à privilégier la sécurité des enfants. La paternité est abordée à partir d'une connaissance de la culture, du contexte social et des histoires intergénérationnelles.



Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

Collaborer avec les survivantes et les soutenir dans la prise en compte des risques et la promotion de la sécurité

- 1. Avoir une connaissance approfondie de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des survivantes
- 2. Comprendre les répercussions possibles de la divulgation d'expériences de violence sur le risque et la sécurité
- 3. Amener les survivantes à réfléchir à la manière dont leurs réactions à la violence peuvent influer sur le risque et la sécurité pour elles-mêmes et pour leurs enfants
- 4. Recourir à des processus complets d'évaluation de risque pour relever, communiquer les risques et y faire face avec les survivantes
- 5. Se livrer à une planification de la sécurité qui est centrée sur l'utilisatrice du service, individualisée, et qui reconnaît l'expertise des survivantes
- 6. Être capable de recueillir, d'interpréter et d'intégrer des informations communiquées par d'autres personnes dans l'évaluation des risques courus par les survivantes
- 7. Réguler ses propres réactions face aux préoccupations concernant la sécurité des survivantes

Promouvoir l'autodétermination et l'autonomisation des survivantes

- 1. Connaître les principaux modèles d'intervention qui augmentent la sécurité, l'autodétermination et l'autonomie des survivantes
- 2. Connaître les effets des traumatismes et de la violence sur le comportement parental
- 3. Considérer l'accès à un espace sûr comme un aspect essentiel des services centrés sur les survivantes et tenant compte des traumatismes et de la violence
- 4. Appliquer des cadres d'analyse critique et recourir à des approches tenant compte des traumatismes et de la violence et centrées sur les survivantes
- 5. Aider les survivantes à se remettre de leurs expériences violentes
- 6. Connaître les équipes de prestataires de services multisectoriels et collaborer avec elles pour accroître la sécurité des survivantes
- 7. Apporter un soutien aux survivantes en tant que mères
- 8. Rester sensible aux survivantes et réguler ses propres réactions à leur égard

Répondre aux complexités de la consommation (abusive) concomitante de substances chez les survivantes

- 1. Connaître les approches de réduction des risques
- 2. Être conscient de la stigmatisation liée à la consommation de substances
- 3. Faire preuve de compétence en matière d'approches de réduction des méfaits liés à la consommation de substances psychoactives auprès des survivantes
- 4. Reconnaître et traiter les stigmates liés à la consommation de substances
- 5. Réguler les préjugés personnels qui peuvent

Reconnaître les expériences de violence que vivent les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre

Évaluer et gérer les facteurs de risque pour promouvoir la sécurité des enfants

- 1. Avoir une profonde connaissance de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des enfants
- 2. Comprendre, différencier et juger quand intervenir auprès des enfants
- 3. Travailler efficacement avec les enfants qui utilisent les services pour évaluer continuellement les risques et le plan de sécurité
- 4. Se livrer à une évaluation des risques et à une planification de la sécurité en cas de contact de l'enfant avec un parent qui a eu un comportement maltraitant
- 5. Réguler ses propres réactions face aux risques et à la sécurité des enfants

Reconnaître les expériences des enfants en matière de VC

- 1. Reconnaître les effets variés et différentiels de la VC sur les enfants
- 2. Reconnaître les répercussions possibles de l'accès aux services de VC sur les enfants
- 3. Recourir à des stratégies d'évaluation et d'intervention adaptées au développement de l'enfant
- 4. Écouter, respecter et valoriser la parole et les expériences des enfants
- 5. Rester conscient de son rôle d'adulte et se réguler en conséquence pour garder le travail centré sur l'enfant

Collaborer pour soutenir les enfants

- 1. Connaître une gamme de modèles théoriques et interventionnels pertinents pour le travail avec les enfants
- 2. Reconnaître l'influence de la VC sur les relations parents-enfants et réagir en conséquence
- 3. Aider les enfants à comprendre les violences qu'ils ont vécues
- 4. Aider les enfants à développer des compétences pour établir des relations saines
- 5. Collaborer avec les parents survivants, les aidants non-agresseurs et les enfants
- 6. Assurer la liaison avec les personnes-ressources dans les écoles et les garderies

Reconnaître la violence et les traumatismes chez les enfants et y répondre

- 1. Connaître les effets des traumatismes et de la violence sur le développement
- 2. S'appuyer sur ses connaissances des traumatismes et la violence pour prendre des décisions concernant les soins et les services aux enfants
- 3. Reconnaître les expériences traumatiques dans le travail avec les enfants et réagir en conséquence

Intervenir pour mettre fin aux comportements maltraitants

Partie 1

Gérer les risques et promouvoir la sécurité avec les hommes qui ont eu un comportement maltraitant

- Avoir une connaissance approfondie de l'évaluation et de la gestion des risques avec les hommes qui ont eu un comportement maltraitant
- 2. Être conscient que les informations fournies par les hommes qui ont eu un comportement maltraitant sont utiles, mais insuffisantes, pour évaluer le risque
- 3. Avoir conscience des risques associés à l'implication des hommes dans les interventions en cas de maltraitance, et réagir en conséquence
- 4. Porter un jugement de façon continue sur l'utilisation des informations fournies par les prestataires de services qui travaillent avec les victimes de maltraitance masculine
- 5. Porter des jugements complexes et de façon continue sur le niveau d'empathie approprié pour évaluer et gérer le risque que posent les hommes qui ont eu un comportement maltraitant
- 6. Savoir poser des questions de manière à aider les hommes qui ont eu un comportement maltraitant à révéler les mauvais traitements et d'autres informations importantes sur le risque
- 7. Surveiller, gérer et chercher en permanence à atténuer le risque qu'un utilisateur de services recoure à un comportement maltraitant
- 8. Se joindre aux efforts des utilisateurs de services qui ont eu un comportement maltraitant pour assurer la sécurité
- Recueillir des informations auprès des survivantes et des tiers pour évaluer le risque posé par ceux qui ont eu un comportement maltraitant
- 10. Partager des informations et revendiquer l'élimination des risques posés par les hommes qui ont eu un comportement maltraitant
- 11. Gérer son sentiment d'incertitude entourant le risque futur de perpétration d'actes de maltraitance

Aborder la paternité chez les hommes qui ont eu un comportement maltraitant

- Savoir que le recours des hommes à la VC affecte à la fois les enfants et la relation mère-enfant
- 2. Aider les hommes ayant eu un comportement maltraitant qui utilisent les services à comprendre l'enjeu de la sécurité des enfants et à en faire une priorité
- 3. Considérer la violence des pères à l'encontre de la mère de leurs enfants comme un choix parental et chercher à y remédier
- 4. S'entretenir avec les hommes de leur rôle de père dans le contexte de la VC
- 5. Aborder la question de la paternité maltraitante en tenant compte de la culture, du contexte social et des antécédents intergénérationnels



Partie 2

Reconnaître le déni, le blâme et la minimisation et chercher à y remédier

- 1. Reconnaître le déni, le blâme et la minimisation
- 2. Porter des jugements complexes sur les déclarations de victimisation des hommes
- 3. Développer avec les utilisateurs de services des relations authentiques, basées sur la confiance et visant à favoriser le changement
- 4. Éviter de cautionner les récits de violence
- 5. Encourager la prise de responsabilité en cas de maltraitance
- 6. Disposer de la connaissance et des compétences nécessaires pour répondre aux révélations de victimisation et de perpétration
- 7. Garder du recul et maintenir sa lucidité dans la relation utilisateur de services-prestataire de services

Changer les comportements maltraitants

- 1. Avoir une compréhension complexe et nuancée des comportements maltraitants
- 2. Placer la sécurité des enfants et des adultes survivantes de la violence au premier plan tout en intervenant auprès de ceux qui ont eu un comportement maltraitant
- 3. Avoir une connaissance des théories et des cadres d'intervention qui sous-tendent le travail avec les hommes qui ont eu un comportement maltraitant
- 4. Comprendre l'importance de reconnaître et de traiter les problèmes et les besoins concomitants (p. ex., santé mentale, consommation de substances et traumatismes) tout en s'efforçant de parvenir à une prise de responsabilité vis-à-vis des actes de maltraitance commis
- 5. Comprendre les traumatismes chez les utilisateurs de services qui ont eu un comportement maltraitant
- 6. Évaluer la pertinence d'une intervention de groupe lors de sa préparation
- 7. Aider les utilisateurs des services à mieux comprendre le sexisme et la misogynie et leur rapport avec la VC
- 8. Utiliser les conversations sur les traumatismes pour promouvoir un comportement sûr chez ceux qui ont eu un comportement maltraitant
- 9. Inciter à réduire les actes de maltraitance
- 10. Fournir une intervention qui améliore les compétences des utilisateurs de services en matière de régulation des émotions, d'empathie, d'égalité et autres compétences nécessaires à des relations saines
- 11. Créer des environnements de groupe sûrs qui contribuent à changer les comportements maltraitants
- 12. Gérer ses propres réactions et émotions survenant lors de la prestation de services d'intervention auprès d'hommes qui ont eu un comportement maltraitant

Pétales vides

Les pétales vides sont inclus pour reconnaître que ce cadre est incomplet. Le travail actuel s'est concentré sur les relations hétéronormatives, les femmes et les enfants survivant.e.s et la violence commise par ceux qui s'identifient comme homme. Les connaissances et les compétences des prestataires de services pour faire face à la violence dans les relations 2SLGBTQIA+ et dans les relations dans lesquelles les victimes s'identifient comme homme n'ont pas été explorées. Il existe également de nombreuses formes de VFG autres que la VC (par exemple, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel, le mariage forcé). Les groupes de travail qui se sont réunis pour créer ce cadre ont désigné ces éléments comme des priorités pour les travaux futurs, ainsi que les suivants : les initiatives dirigées par des Autochtones, le soutien aux personnes et aux communautés noires, le soutien aux personnes et aux communautés de nouveaux.elles arrivant.e.s, d'immigrant.e.s et de réfugié.e.s, la lutte contre la VC chez les personnes âgées et le soutien aux personnes handicapées. Il peut exister d'autres domaines qui ne sont pas énumérés ici.

Reconnaissant le bien-fondé de continuer à développer ce cadre, le modèle de pratique florissante comporte des « pétales vides » pour symboliser les domaines de travail qui restent en suspens. Ils signifient que toute l'expertise n'a pas encore été répertoriée, mais qu'elle doit l'être à l'avenir. Nous espérons que les lecteur.trice.s jugeront ce cadre utile, qu'il.elle.s décideront s'il convient à d'autres aspects du travail sur la VFG, et qu'il.elle.s se sentiront encouragé.e.s à le compléter et à remplir les pétales vides de ce modèle de pratique.





Perspectives d'avenir

Ce cadre a été élaboré par le milieu de la VC, pour le milieu de la VC. Les membres du groupe de travail d'expert.e.s et les membres de l'équipe de recherche ont collaboré à la création de ce document, et la manière dont il pourrait être utilisé a également été soigneusement étudiée.

L'élaboration de ce cadre a été motivée par le souci d'accroître la reconnaissance des connaissances et des compétences du domaine de la VC. Nous pensons que ce cadre illustre la complexité et la valeur du travail et de l'expertise des prestataires de services. Cette expertise s'est développée au fil du temps grâce aux spécialistes eux.elles-mêmes, aux communautés et aux personnes ayant une expérience vécue. Ensemble, nous avons entrepris de relever et de répertorier cette expertise, en tenant à rester fidèles à la genèse du mouvement, en plaçant au premier plan les personnes ayant une expérience vécue de la violence, et de façon à ce que le résultat soit réellement profitable à l'ensemble du milieu ainsi qu'à celles et ceux qui sollicitent des services dans ce domaine. Ce cadre est conçu comme une ressource et une source de soutien.

Nous espérons avoir contribué à une meilleure appréciation de tout ce que font les spécialistes de la VC, de la manière dont il.elle.s peuvent être sollicité.e.s par celles et ceux qui traitent avec les personnes utilisatrices de services, et de la manière dont le travail sur la VC s'inscrit dans le cadre d'autres services sociaux. Ce cadre est également conçu pour soutenir le travail de défense des droits et de justice sociale dans lequel les membres de ce milieu sont constamment impliqués. Le processus de création de ce cadre, ainsi que les connaissances et les compétences qui y sont articulées témoignent de l'importance de l'expérience vécue et de l'expertise communautaire dans ce domaine. Nous souhaitons que ce cadre soit utilisé pour promouvoir la participation active et continue des expert.e.s individuel.le.s ayant une expérience directe et de la communauté.

Il est essentiel que ce cadre ne soit pas imposé aux prestataires de services ou aux organisations. Il n'est pas destiné à être utilisé par les gouvernements, les bailleurs de fonds ou autres pour professionnaliser ou « rendre imputables » les membres du milieu de la VC. Nous reconnaissons que ce cadre peut sembler ambitieux; nous souhaitons qu'il soit porteur d'espoir et d'encouragement et qu'il permette de penser à l'avenir. Ce cadre ne doit pas non plus être imposé aux communautés. Nous reconnaissons que la façon dont nous avons répertorié l'expertise du domaine de la VC peut ne pas convenir à toutes celles et à tous ceux qui font partie de ce milieu, et que certaines opinions peuvent ne pas être bien reflétées dans ce cadre.

Bien que la diversité, l'équité et l'inclusion aient constitué des principes fondamentaux sur lesquels repose l'ensemble du projet et la composition des groupes de travail d'expert.e.s, nous reconnaissons que le cadre qui en résulte peut ne pas convenir à toutes les communautés du Canada. Sans leadership autochtone pour guider ce projet, ce cadre pourrait ne pas être pertinent sur le plan culturel

pour les communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits. Nous apprécions et restons déterminé.e.s à promouvoir et à travailler aux côtés d'initiatives, de projets et de solutions dirigés par des Autochtones en matière de VFG et à soutenir l'autodétermination des peuples autochtones. Les personnes qui accomplissent le travail et les communautés à travers le pays décideront si et comment utiliser ce cadre, en tout ou en partie.

Outre la reconnaissance de l'expertise en matière de VC, les personnes qui ont élaboré ce cadre espèrent également qu'il pourra être utile à la planification politique et stratégique, à la mobilisation des membres de conseils d'administration, au recrutement et à l'élaboration de descriptions de poste au sein des organisations qui fournissent des services de lutte contre la VC. En outre, le cadre peut servir à la formation, l'auto-évaluation et la réflexion personnelle dans le domaine de la VC. Nous espérons que les nouveaux employé.e.s et apprenant.e.s, ainsi que celles et ceux qui travaillent depuis plus longtemps dans le domaine de la VC, pourront tirer profit de cette documentation.

Il s'agit d'un document vivant – le travail et la reconnaissance de la vaste expertise du secteur de la VC ne s'arrêtant pas ici. Nous avons hâte de continuer à développer ce cadre, en incluant des possibilités telles que l'articulation de domaines supplémentaires de comportements de pratique complexes et l'examen approfondi entourant l'application des connaissances et des compétences des spécialistes de la VC au sein de différentes communautés. Nous espérons que les personnes à qui ce cadre est destiné se sentiront invitées à s'impliquer dans ses orientations futures.



Soutien organisationnel



Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC disposent de politiques et de pratiques antiracistes, anti-oppressives, tenant compte des traumatismes et de la violence et favorisant la décolonisation

Les organisations spécialisées dans la VC adoptent des principes et des pratiques antiracistes, anti-oppressifs, tenant compte des traumatismes et décolonisants, notamment en :

- assurant une communication ouverte et respectueuse avec le personnel;
- garantissant l'accessibilité et l'inclusion du personnel;
- garantissant l'accessibilité et l'inclusion des personnes utilisatrices de services en comprenant que les organisations et les prestataires de services détiennent des degrés de pouvoir et de capacité à influencer l'accès différents de ceux des personnes utilisatrices de services:
- établissant des lignes directrices et des responsabilités en consultation avec le personnel;

- établissant des lignes directrices et des responsabilités mutuellement acceptables avec les personnes utilisatrices de services (p. ex, dans les refuges ou les environnements de groupe) plutôt que des approches normatives, lorsque cela est possible;
- assurant le maintien de la transparence des politiques et des procédures, dans le but d'instaurer la confiance au sein du personnel et avec les partenaires communautaires;
- assurant le maintien de la transparence des politiques et des procédures, dans le but d'instaurer la confiance avec les personnes utilisatrices de services courantes ou potentielles:
- disposant d'un processus d'examen des pratiques pour s'assurer qu'elles tiennent compte des traumatismes et de la violence;
- sollicitant la rétroaction et les avis des personnes utilisatrices de services et en en tenant compte;
- élaborant, révisant et améliorant les politiques, règlements, programmes et services, de façon à ce qu'ils soient compatibles avec les valeurs ci-dessus.

Les organisations spécialisées dans la VC doivent définir un processus de révision



périodique des politiques qui soit réaliste et réalisable, mais qui garantisse que les politiques restent actuelles et s'inspirent des expériences des personnes utilisatrices de services.

Les organisations spécialisées dans la VC évaluent en permanence la manière dont elles soutiennent et/ou entravent la recherche d'aide de la part de différents groupes communautaires et individus. Elles prennent des mesures pour devenir plus inclusives et plus sûres, par exemple en assurant la diversité du personnel, des groupes de travail et des comités.

Les communautés autochtones méritent leur propre leadership et leurs propres organisations, y compris dans le domaine de la lutte contre la VC. Les communautés autochtones détermineront elles-mêmes à quoi ressemblent ces environnements, qui les dirige et quels soutiens sont les plus utiles aux membres de la communauté. En tant qu'alliées, les organisations spécialisées dans la VC dirigées par des non-Autochtones aménagent un espace pour les organisations dirigées par des Autochtones et les soutiennent. Les organisations spécialisées dans la VC s'engagent dans des actions de décolonisation, notamment en reconnaissant et en acceptant la réalité de l'histoire coloniale du Canada et la façon dont elle continue d'assujettir les peuples autochtones, en prenant des mesures pour créer un environnement et un soutien permettant aux peuples autochtones de réclamer tout ce qui leur a été pris et en apprenant des modes de connaissance et d'existence autochtones. Ces valeurs et ces mesures sont intégrées dans les politiques et pratiques des organisations spécialisées dans la VC.

Les organisations spécialisées dans la VC reconnaissent la nécessité de politiques et de pratiques adaptables et appropriées aux besoins des personnes utilisatrices de services. Reconnaissant que l'expérience de chaque personne est différente, les politiques offrent la

souplesse nécessaire pour répondre aux besoins individuels des personnes utilisatrices de services.

Collaborer avec les divers systèmes

Les organisations spécialisées dans la VC fondent et cultivent des partenariats de collaboration avec d'autres services visant à répondre aux besoins des personnes utilisatrices de services et, plus largement, à mettre fin à la violence fondée sur le genre

Les organisations spécialisées dans la VC comprennent que la collaboration améliore la sécurité; elles établissent des partenariats et collaborent avec d'autres organisations, systèmes et professionnels engagés dans la lutte contre la VFG. Cela peut comprendre un regroupement des services, l'offre de programmes interorganisations, des initiatives de formation interorganisations telles que l'élaboration et la mise en œuvre conjointes de programmes d'éducation et de formation entre organismes, ainsi que des conférences de cas multidisciplinaires. Les partenariats et les collaborations peuvent être établis au niveau communautaire, régional ou national, être de nature formelle ou non, et impliquer des chercheur.euse.s et des organismes de recherche sur la VFG.

Les organisations spécialisées dans la VC s'efforcent de faire tomber les barrières qui entravent la collaboration entre les services, les organisations et les spécialistes de la VFG. Elles s'efforcent de faire en sorte que les



organisations travaillent en collaboration plutôt qu'en silos. Elles comprennent que le travail au sein des systèmes et la collaboration entre les services renforcent la responsabilité envers les personnes utilisatrices de services et la communauté. Les organisations spécialisées dans la VC savent que des facteurs extérieurs, notamment le financement, les ressources, les protocoles inadéquats et le roulement du personnel peuvent avoir une incidence sur la réussite de la collaboration. Il est essentiel d'encourager la continuité pour assurer la pérennité de ces pratiques.

Les organisations spécialisées dans la VC sont conscientes de la valeur de la formation au partenariat collaboratif pour les prestataires de services, reconnaissant que les relations interorganismes/communautés permettent aux spécialistes de la VC de mieux comprendre la VC, son incidence, ses subtilités ainsi que les modèles d'intervention essentiels. Elles comprennent l'importance de disposer d'une personne ayant les connaissances et les moyens d'assurer la représentation et de faciliter la prise de décision. Elles encouragent les spécialistes de la VC à rendre visite aux prestataires de services d'autres organismes et à inviter des travailleur.euse.s d'autres organismes dans leurs bureaux pour nouer des liens et comprendre en quoi divergent ou convergent leurs perspectives, approches et pratiques culturelles respectives. Elles reconnaissent que les collaborateur.trice.s peuvent avoir des points de vue différents et s'efforcent de nouer des relations, tout en privilégiant la dignité et le respect des personnes utilisatrices de services, en les incluant dans ces interactions collaboratives chaque fois que cela est possible.

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

Les organisations spécialisées dans la VC actualisent, interprètent et mettent en œuvre en permanence les politiques et procédures relatives aux lois, règlements, directives éthiques, normes de pratique et meilleures pratiques en matière de VC

Les organisations spécialisées dans la VC aident les prestataires de services à connaître et à comprendre les lois, règlements, directives éthiques, normes de pratique et bonnes pratiques relatives au travail sur la VC.

Les organisations spécialisées dans la VC dispensent des formations lorsque la législation, les règlements et les directives changent. Dans le cadre de ces changements, elles modifient rapidement les systèmes existants ou conçoivent et implantent des systèmes qui privilégient la sécurité et l'autonomie des personnes survivantes et gèrent les risques posés par les personnes auteures de violence.

Les organisations spécialisées dans la VC disposent de politiques et de procédures particulièrement fermes en ce qui concerne les lois, règlements, directives, normes et pratiques qui influent sur la vie privée et la confidentialité des personnes utilisatrices de services ainsi que sur leur sécurité.

Les dirigeant.e.s des organisations spécialisées dans la VC (c.-à-d. les conseils d'administration, les administrateur.trice.s) déterminent et revendiquent les changements à apporter à la législation, aux politiques et aux procédures qui génèrent plus de risque/moins de sécurité, entraînent des préjudices supplémentaires pour



les personnes survivantes et/ou entravent la guérison (p. ex., incapacité de fournir un soutien thérapeutique aux enfants en raison du refus de consentement d'un parent violent, délais déraisonnables dans les procédures d'immigration obligeant les femmes maltraitées à choisir soit de rester dans une relation violente, soit d'être déportées).

Les dirigeant.e.s des organisations spécialisées dans la VC reconnaissent que les prestataires de services sont très probablement confronté.e.s à des dilemmes éthiques complexes dans le cadre de leur travail, où il peut s'avérer très difficile de respecter la législation et de prendre en compte les risques et la sécurité. Elles veillent à ce que les prestataires de services puissent bénéficier d'une supervision et de conseils appropriés lorsqu'il.elle.s font face à ces situations complexes et délicates.

S'impliquer dans la défense des droits

Les organisations spécialisées dans la VC adoptent des pratiques fondées sur une compréhension du fait que la prestation de services fait partie d'un mouvement plus large de justice sociale visant à mettre fin à la violence et à promouvoir l'équité

Les organisations spécialisées dans la VC sont conscientes que la prestation de services fait partie d'un mouvement plus large de justice sociale visant à mettre fin à la violence. Un éventail de pratiques organisationnelles liées à la VC reflète cette prise de conscience. Les organisations spécialisées dans la VC s'allient aux mouvements sociaux et autres groupes qui revendiquent un changement systémique. Il

peut s'agir de groupes communautaires et de mouvements tels que le mouvement des femmes, le mouvement syndical, Idle No More, Disability Justice, Black Lives Matter, et bien d'autres.

Les organisations spécialisées dans la VC comprennent que la reconnaissance et le traitement de l'oppression font partie de la lutte contre la violence. Dans cet esprit, elles fournissent un leadership en matière de pratiques anti-oppressives intersectionnelles et antiracistes. Cela inclut le développement et la mise en œuvre de pratiques organisationnelles nuancées en matière de VC avec des populations particulières, par exemple les personnes ayant un handicap, les personnes qui s'identifient comme noire, autochtone ou de couleur, les personnes 2SLGBTQIA+, et bien d'autres. Les organisations spécialisées dans la VC autorisent explicitement et implicitement les prestataires de services à critiquer les systèmes existants qui perpétuent le racisme, le colonialisme, le patriarcat, l'homophobie, la transphobie et d'autres formes de discrimination.

Les organisations spécialisées dans la VC fournissent un leadership et des recommandations sur les stratégies de résistance aux systèmes oppressifs, afin de mieux soutenir les personnes utilisatrices de services et les prestataires de services qui s'efforcent de changer les systèmes.

Sur les lieux de travail, les pratiques organisationnelles s'attaquent activement aux dynamiques de pouvoir enracinées dans des modèles patriarcaux, coloniaux, racistes et autres modèles oppressifs ou qui les reproduisent. Pour y parvenir, elles tiennent compte du fait que l'utilisation inappropriée du pouvoir nourrit l'oppression et peut générer des traumatismes. Les organisations fournissent un leadership et des conseils sur les stratégies visant à atténuer les formes d'oppression sur le



lieu de travail. Elles introduisent des outils pour favoriser l'équité sur en milieu de travail.

Les organisations accordent la priorité aux points de vue critiques des spécialistes de la VC (féminisme intersectionnel, pratiques antiracistes, anti-oppressives et anticoloniales, théorie critique de la race, optique d'équité raciale, etc.) et à leur évolution. Ces points de vue favorisent la compréhension et l'analyse critique des systèmes racistes, patriarcaux et coloniaux qui se rapportent à la violence fondée sur le genre. Ce travail s'appuie sur l'expertise des personnes ayant une expérience vécue.

Les organisations spécialisées dans la VC permettent au personnel de suivre une formation pour mieux travailler auprès des personnes utilisatrices de services aux identités et cultures diverses et croisées. Par exemple, des formations sont disponibles pour travailler avec personnes utilisatrices de services, parmi lesquelles des personnes ayant un handicap, des personnes 2SLGBTQIA+, des personnes noires et autochtones, des personnes immigrées et réfugiées, et bien d'autres formations spécifiques qui apprennent aux spécialistes de la VC comment définir, proposer et assurer la prestation de services adaptés. Les organisations restent conscientes de la diversité culturelle – ainsi que des rapports de force susceptibles de reproduire les modèles relationnels patriarcaux, coloniaux, racistes et autres modèles oppressifs – lorsqu'elles travaillent avec des partenaires communautaires et d'autres collaborateur.trice.s. Elles s'efforcent d'atténuer ces dynamiques néfastes, et d'y mettre fin dès qu'elles surviennent.

Les organisations spécialisées dans la VC sont conscientes que la défense stratégique des droits constitue un moyen efficace de pousser les parties prenantes puissantes (c'est-à-dire les dirigeant.e.s gouvernementaux, les ministères, les bailleurs de fonds) à mettre en place des

réponses plus dynamiques et efficaces en matière de VC; il s'agit d'ailleurs parfois du seul moyen efficace. Dans le passé, nombre des progrès réalisés dans la lutte contre la violence au Canada l'ont été grâce à la participation citoyenne, à commencer par les personnes survivantes et les intervenant.e.s. communautaires, qui ont formulé des recommandations ou milité en faveur du changement.

Les organisations spécialisées dans la VC formulent les messages de sensibilisation non comme des critiques, mais comme un investissement dans les relations. Elles prônent une culture du retour d'information et de la collaboration pour améliorer les systèmes.

Cela dit, les organisations spécialisées dans la VC sont conscientes des risques et des limites de la sensibilisation en matière de défense des droits. Ainsi, les risques peuvent différer d'une organisation à l'autre ou d'une région à l'autre (c.-à-d. provinciale ou fédérale; rurale, éloignée ou urbaine). En outre, dans leurs activités de défense des intérêts du public, les organisations spécialisées dans la VC de petite taille, celles dont les ressources sont précaires et celles qui travaillent avec des populations marginalisées peuvent être davantage confrontées à un sentiment de risque ou de limitation. Certaines organisations spécialisées dans la VC sont donc mieux placées que d'autres pour faire preuve de leadership ou d'initiative dans ce domaine. Par ailleurs, certaines organisations spécialisées dans la VC sont plus à même d'appuyer ou de relayer les campagnes de sensibilisation ou d'assumer un rôle plus stratégique pour pallier les limites de leur organisation et de leur présence au sein de la communauté.



Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en prenant soin de soi

Les organisations spécialisées dans la VC offrent aux prestataires de services une formation et des ressources qui facilitent et soutiennent leur réflexion et leur capacité à prendre soin d'eux.elles-mêmes, investissant ainsi dans la prévention du stress traumatique secondaire, de l'usure de la compassion et du traumatisme indirect

Les organisations spécialisées dans la VC sont conscientes des effets de leur travail sur les prestataires de services ainsi que leurs besoins, et s'efforcent de répondre à ces besoins. Elles comprennent les défis associés au fait de travailler au sein d'un système qui n'apporte pas de réponse adéquate à la VC et de plaider constamment pour que la VC soit reconnue et comprise. De plus, elles reconnaissent qu'il est émotionnellement et physiquement épuisant de relever ces défis, et que cela peut contribuer à élever le taux de stress traumatique secondaire, d'usure de compassion et de traumatisme indirect.

Les dirigeant.e.s des organisations spécialisées dans la VC (c.-à-d. les conseils d'administration, les administrateur.trice.s) reconnaissent l'inadéquation existant entre les responsabilités des prestataires de services et les ressources fournies pour assumer ces responsabilités (p. ex. charges de travail déraisonnables, ajout de nouvelles responsabilités sans nouvelle allocation de temps ou de fonds). Il.Elle.s

établissent des liens entre ces inadéquations et le risque accru de stress traumatique secondaire, d'usure de la compassion et de traumatisme indirect, et plaident continuellement en faveur d'une dotation en personnel, d'un financement et d'un temps adéquats pour effectuer ce travail complexe. II.Elle.s soutiennent et encouragent la réflexion et la capacité des spécialistes de la VC à prendre soin d'eux.elles.mêmes.

Les pratiques organisationnelles établissent un environnement social, émotionnel et physique favorisant la réflexion, ainsi que la prise en compte des forces et des traumatismes. Elles cultivent un climat organisationnel et des pratiques de gestion de cas propices à la défense du respect, de l'honnêteté et du souci de la sécurité des autres.

Les organisations conçoivent et mettent en œuvre une supervision de qualité et des pratiques de débreffage par les pairs afin de mieux soutenir les prestataires de services.

Les organisations spécialisées dans la VC mettent en place des outils et des stratégies de prévention pour soutenir la santé mentale et émotionnelle des prestataires de services et pour aider les spécialistes de la VC à prendre soin d'eux.elles-mêmes. Elles cultivent des pratiques organisationnelles proactives et intentionnellement préventives, de manière à atténuer le stress traumatique secondaire, l'usure de la compassion et le traumatisme indirect. Elles offrent une formation qui encourage le développement d'une pratique réflexive chez les prestataires de services.

Les organisations spécialisées dans la VC prennent l'initiative d'intervenir pour traiter et soutenir les spécialistes qui peuvent avoir des difficultés à prendre soin d'eux.elles-mêmes, dont la compassion peut s'effriter et qui sont susceptibles de subir des traumatismes indirects. Elles conçoivent et mettent en œuvre



des politiques efficaces – congés de maladie ou congés pour cause de stress par exemple – pour aider les prestataires de services à faire face au stress traumatique secondaire, à l'usure de compassion et au traumatisme indirect.

Les organisations sont conscientes qu'on accorde parfois moins d'attention à la sécurité émotionnelle des prestataires de services qu'à leur sécurité physique.

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

Les organisations spécialisées dans la VC démontrent des pratiques de leadership concernant l'évaluation et de la gestion des risques pour les personnes utilisatrices de services

Les organisations spécialisées dans la VC favorisent une culture de la sécurité et du respect. Celle-ci, à son tour, soutient et privilégie la capacité des prestataires de services, d'une part, à reconnaître les aspects liés aux risques et à la sécurité et à y répondre en conséquent et, d'autre part, à promouvoir une culture de la guérison pour les personnes utilisatrices de services. L'instauration de cette culture implique, entre autres, de :

- respecter les principes qui tiennent compte des traumatismes et de la violence et ceux qui entourent la sécurité culturelle;
- faire de la sécurité une évidence et la rendre « visible » au sein de l'organisation, que ce soit par la configuration des lieux (p. ex., espaces sûrs et accueillants) ou par l'ouverture au dialogue (p. ex., entre les

- prestataires de services, les gestionnaires, les administrateur.trice.s);
- disposer de politiques et de procédures organisationnelles solides qui incluent la promotion de la sécurité et du respect, ainsi que de mécanismes permettant de répondre aux enjeux de sécurité et de respect sur le lieu de travail;
- favoriser un sens et un objectif communs. Les prestataires de services doivent sentir que leurs objectifs de travail et ceux de leur organisation sont compatibles;
- de prêter attention à la sécurité physique des prestataires et des personnes utilisatrices de services. Cela nécessite de disposer de politiques et de procédures pour traiter des enjeux tels que les comportements agressifs ou d'autres actions susceptibles de nuire aux prestataires ou aux personnes utilisatrices de services. Cela implique également de veiller à la sécurité physique des lieux de travail en prenant des dispositions telles que le verrouillage des portes, une facilité d'accès aux services d'urgence (p. ex., boutons de panique), l'utilisation de lignes téléphoniques et de serveurs sécurisés, etc.;
- de prêter attention à la sécurité émotionnelle et spirituelle des spécialistes de la VC en offrant aux prestataires de services une formation et des ressources qui soutiennent et encouragent la réflexion et la capacité des spécialistes de la VC à prendre soin d'eux.elles.mêmes, investissant ainsi dans la prévention du stress traumatique secondaire, de l'usure de la compassion et des traumatismes indirects;



- sécuriser et gérer les ressources qui soutiennent le personnel pour éviter que les prestataires de services se retrouvent dans des situations émotionnellement ou physiquement dangereuses. Il s'agit par exemple d'aider les spécialistes de la VC à gérer la charge de travail et de veiller à ce que les nouveaux.elles employé.e.s ne se voient pas confier des responsabilités qui dépassent leur niveau actuel de formation et d'expérience;
- disposer d'un « processus d'intégration » structuré pour les nouveaux.elles employé.e.s, afin de s'assurer qu'il.elle.s comprennent la sécurité et le contexte de l'organisation;
- garantir un environnement de travail éthique, notamment en disposant de politiques et de procédures pour reconnaître, prévenir et traiter la violence latérale au sein de l'organisation; et
- concevoir et appliquer des politiques et des procédures relatives aux plans de préparation aux situations d'urgence, en reconnaissant leur capacité à réduire le chaos et le stress associés aux crises tant pour les prestataires que les personnes utilisatrices de services.

Les dirigeant.e.s des organisations spécialisées dans la VC (c.-à-d. les conseils d'administration, les administrateur.trice.s) reconnaissent l'inadéquation existant entre les responsabilités des prestataires de services et les ressources fournies pour assumer ces responsabilités (p. ex. charges de travail déraisonnables, ajout de nouvelles responsabilités sans nouvelle allocation de temps ou de fonds). Il.Elle.s établissent des liens entre ces inadéquations et la sécurité des prestataires et des personnes utilisatrices de services et plaident continuellement en faveur d'un personnel, d'un financement et d'un temps adéquats pour

effectuer le travail complexe de gestion des risques et de promotion de la sécurité.

Les organisations spécialisées dans la VC sont des leaders dans leur communauté en ce qui concerne les politiques, les procédures et les mesures à prendre pour gérer les risques et la sécurité des personnes utilisatrices de services. Elles disposent de politiques et de procédures solides pour aborder les divers aspects liés au risque et à la sécurité des personnes utilisatrices de services. Elles fournissent une instruction, une formation et une supervision continues sur l'évaluation et la gestion des risques pour tou.te.s les prestataires de services.

Les organisations spécialisées dans la VC prennent l'initiative de faire face au risque à l'échelle tant de l'organisation que de la communauté (p. ex., comité de collaboration ou autre travail collaboratif). Cela implique le développement et le maintien des relations de collaboration avec d'autres organisations et au sein des communautés.

Soutenir les personnes survivantes et collaborer avec elles

Les organisations spécialisées dans la VC promeuvent la continuité des soins pour les personnes survivantes

Pour aider les personnes survivantes et favoriser l'établissement de relations, les organisations spécialisées dans la VC structurent leurs services de soutien de manière à offrir une « continuité de soins ». Elles facilitent l'accès des personnes survivantes aux aides et interventions formelles à tout moment



de leur parcours de guérison. Elles supervisent l'aiguillage des personnes utilisatrices de services vers des services externes et en assurent le suivi.

Les organisations spécialisées dans la VC assurent également une « continuité de soins » lorsque la personne qui soutient une personne survivante est remplacée (p. ex, lorsqu'un.e prestataire de services change de fonction ou qu'une personne utilisatrice de services change de région). Dans la mesure du possible, les organisations privilégient un processus qui minimise les perturbations pour la personne survivante quant au choix de son prestataire de services.

Les organisations spécialisées dans la VC orientent correctement les victimes vers des organisations alliées lorsqu'elles ne fournissent pas le service demandé (p. ex., services juridiques, soutien en cas de crise, assistance pratique)

Dans la mesure du possible, les organisations spécialisées dans la VC cultivent les relations avec d'autres organismes de leur communauté, afin d'assurer un aiguillage efficace et rapide des personnes survivantes.

Dans le cadre de la continuité des soins, les politiques, modèles de service et pratiques d'intervention des organisations spécialisées dans la VC tiennent compte du fait que certaines personnes survivantes consomment des substances, notamment pour faire face aux effets de la violence.

Les organisations spécialisées dans la VC défendent les intérêts des personnes survivantes qui consomment des substances.

Les organisations spécialisées dans la VC favorisent l'acquisition de connaissances, de compétences et de modèles de services pour créer un environnement au sein duquel les personnes confrontées à la VC reçoivent un

soutien qui prend en compte la consommation de substances de manière compréhensive et sans jugement, afin de minimiser les méfaits.

Les organisations spécialisées dans la VC fournissent le leadership, les infrastructures et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des approches de réduction des méfaits tout en assurant la sécurité de tou.te.s.

Les organisations spécialisées dans la VC comprennent que les approches de tolérance zéro peuvent exposer les personnes survivantes et les enfants à davantage de violence et adaptent leurs politiques et leurs procédures en conséquence.

Reconnaître les expériences de violence que vivent les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre

Les organisations spécialisées dans la VC placent les enfants et les jeunes au centre de leurs priorités lorsqu'elles conçoivent et établissent leurs espaces et services

Les organisations spécialisées dans la VC reconnaissent les besoins uniques des enfants/jeunes et les difficultés à les servir correctement. Elles sont conscientes de la valeur du personnel spécialement formé pour travailler avec les enfants/jeunes et structurent les postes, titres d'emploi et échelles salariales de manière à ne pas dévaloriser ce personnel.

Les organisations spécialisées dans la VC fournissent des espaces conviviaux pour les enfants, avec du matériel adapté à leur stade de développement (p. ex., meubles, jouets, livres, images, espaces Internet pour les jeunes) et à la



culture (p. ex., les enfants, les familles et les communautés et les fêtes reflétant la diversité). Conformément aux principes de soins tenant compte des traumatismes et de la violence, les organisations spécialisées dans la VC disposent également de matériel qui représente la réalité de la vie et des expériences des enfants (p. ex., livres traitant d'expériences telles que le déménagement de la maison et de l'école, expériences de perte et émotions telles que la peur, la douleur et la trahison).

Les organisations spécialisées dans la VC reconnaissent également les besoins uniques des enfants en envisageant d'adopter des mesures de sécurité supplémentaires pour les jeunes enfants (p. ex., barrières de sécurité, prises électriques et armoires sécurisées), des articles pour rendre les toilettes accessibles aux enfants et du matériel accessible en toute sécurité (étagères basses, chaises pour enfants).

Intervenir pour mettre fin aux comportements maltraitants

Les organisations spécialisées dans la VC qui travaillent avec des hommes ou des personnes auteur.e.s de violence s'allient et collaborent avec les services destinés aux personnes qui ont survécu à la violence

Afin de privilégier la sécurité des personnes survivantes, les organisations spécialisées dans la VC qui travaillent avec des personnes auteures de violence restent en contact avec les spécialistes de la VC qui travaillent avec les personnes survivantes. Cette communication peut s'effectuer soit directement — l'organisation prestataire du service se chargeant de la surveillance des partenaires —

soit indirectement – en collaborant avec une organisation alliée qui travaille avec les personnes survivantes. Dans un cas comme dans l'autre, des politiques et des procédures claires sont en place pour partager les informations relatives aux risques et à la sécurité, y compris (au minimum) :

- l'objectif du travail reste centré sur la sécurité des personnes survivantes adultes et de leurs enfants;
- la collaboration avec des organisations au service des adultes et des enfants survivant.e.s peut grandement faciliter le processus d'évaluation des risques (et devrait être considérée comme une bonne pratique);
- un accord spécifiant qu'une série de renseignements sur les risques et la sécurité (c.-à-d., au-delà du simple devoir d'alerte) seront partagés avec les personnes survivantes;
- la communication de renseignements aux personnes survivantes sur le contenu général et les objectifs de l'intervention visant à lutter contre la perpétration de violence;
- l'obligation, pour les personnes utilisatrices de services qui ont commis des actes de violence, de ne pas empêcher ou tenter de contrôler le contact entre une victime survivante et un.e prestataire de services;
- une explication claire du type de renseignements (p. ex., accords de participation) qui seront et ne seront pas échangés entre les spécialistes de la VC travaillant avec les personnes auteures de violence et les personnes survivantes;
- une compréhension du fait que les renseignements peuvent être communiqués à des organisations (p. ex, services de probation, services de



- protection de l'enfance) chargées d'assurer la sécurité des victimes/personnes survivantes; et
- la reconnaissance des obstacles à la collaboration (tels que les ressources

financières, le roulement du personnel et les problèmes de confidentialité) et un engagement à les surmonter.

Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services

1^{er} comportement complexe se rapportant à la pratique : Mettre l'accent sur les identités multiples et croisées

> Mettre l'accent sur les identités multiples et croisées

Savoir que la VC est genrée

Les spécialistes de la VC savent que l'inégalité de genre et la misogynie constituent des moteurs de la violence contre les filles, les femmes et les minorités de genre.

Les spécialistes de la VC peuvent décrire en quoi la discrimination passée et présente, ainsi que des normes, structures et pratiques culturelles et sociales nocives renforcent l'inégalité de genre.

Les spécialistes de la VC comprennent en quoi le genre et les inégalités sociales génèrent les conditions qui perpétuent et excusent la VC :

 Il.Elle.s comprennent que le patriarcat, le sexisme et la misogynie conduisent à accepter la violence à l'encontre des filles, des femmes et des minorités de genre. Ces effets se font sentir dans toutes les relations, y compris celles entre partenaires de sexe opposé, de même sexe ou de genre différent.

- II.Elle.s comprennent que le patriarcat peut amener les garçons et les hommes à s'identifier socialement aux aspects nocifs de la masculinité associés à la domination et l'agression qui cautionnent la violence, particulièrement à l'encontre des filles, des femmes et des minorités de genre.
- II.Elle.s comprennent aussi les répercussions que le patriarcat a sur les femmes et les filles.

Les spécialistes de la VC savent que, selon les statistiques nationales sur un certain nombre d'années et d'enquêtes :

 Les formes d'agression dans les relations couramment signalées qui sont moins susceptibles de provoquer la peur ou des blessures (p. ex., crier, injurier, pousser ou jeter) le sont

- souvent à des taux à peu près égaux par les deux partenaires d'une relation.
- Les formes plus graves de violence, y compris les sévices sexuels et les formes de maltraitance plus susceptibles de causer des blessures, de susciter la peur ou d'être potentiellement mortelles, sont plus susceptibles d'être perpétrées par des hommes que par des personnes de tout autre genre, et elles prennent plus souvent comme cibles les femmes et les personnes diversifiées sur le plan du genre.
- Les femmes et les individus diversifiés sur le plan du genre sont plus susceptibles d'avoir peur de leur partenaire intime. Elles.II.Elle.s sont beaucoup plus susceptibles d'être blessé.e.s et tué.e.s à la suite d'un acte de VC que les hommes.

Les spécialistes de la VC reconnaissent également que les statistiques rapportées sont limitées et ne décrivent pas nécessairement avec précision la situation personnes utilisatrices de service individuelles avec lesquelles il.elle.s peuvent travailler.

Avoir une connaissance et une compréhension de l'intersectionnalité

Les spécialistes de la VC connaissent les approches en matière d'intersectionnalité. De plus, il.elle.s comprennent que ces approches sont essentielles à la prestation de services liés à la VC :

• II.Elle.s savent que le genre et son rapport à la VC ne peuvent pas être

- compris indépendamment d'autres facteurs identitaires.
- II.Elle.s comprennent que l'identité est multidimensionnelle (p. ex., l'identité comprend, sans s'y limiter : le genre, la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique, la culture, le statut migratoire, l'âge, l'emplacement géographique, la religion/spiritualité, la – ou l'absence de – capacité, la langue, l'état de santé mentale) et que les individus ont de nombreuses façons qui se chevauchent de s'identifier par rapport à eux.elles-mêmes et au monde qui les entoure.
- Il.Elle.s comprennent que les identités se chevauchent et s'entrecroisent de différentes façons.
- II.Elle.s comprennent que les identités sont reliées aux systèmes d'oppression, ou aux structures sociales de pouvoir et de privilège (par ex. : racisme, colonialisme, hétérosexisme, classisme, capacitisme).
- II.Elle.s comprennent que les manières de s'identifier peuvent reposer sur la compréhension qu'a une personne des normes et des attentes culturelles.
- II.Elle.s comprennent que les individus peuvent être opprimés à cause d'un aspect de leur identité, et bénéficier de privilèges en raison d'un autre.

Les spécialistes de la VC savent que, de même que pour le genre, les individus sont confrontés à de nombreuses formes d'inégalité, et que de multiples formes d'inégalité entrecroisées constituent des moteurs de la VC.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que :

- Des personnes différentes vivent la violence différemment;
- De nombreux « discours » et attentes socioculturels différents existent, et



- affectent les personnes utilisatrices de services de manière différenciée, en fonction de leurs identités;
- Il existe des idées fausses et des mythes communs sur la VC. II.Elle.s
 comprennent et contrent les mythes sur la séparation et la sécurité. II.Elle.s comprennent aussi que les idées fausses et les stéréotypes sociaux sont basés sur des aspects de l'identité, notamment la race, le genre, l'âge, la sexualité. Les mythes, par conséquent, affectent les personnes utilisatrices de services de manière différenciée.

Avoir une connaissance et une compréhension des approches anti-racistes et anti-oppressives

Les spécialistes de la VC comprennent que les catégories constituées sur la différence (par ex. capacitisme ou race) sont des constructions sociales, tout comme l'est la hiérarchie de ces identités.

Les spécialistes de la VC savent que toutes les formes d'oppression sont liées et servent à s'alimenter les unes les autres, et que le pouvoir social est utilisé par ceux qui sont en position de force pour marginaliser des groupes de personnes particuliers.

Les spécialistes de la VC comprennent que les services de VC doivent reconnaître et remettre en question les hiérarchies sociales associées aux identités en soulignant leur construction sociale et en se mobilisant en faveur du changement.

Les spécialistes de la VC comprennent que les services et les systèmes auxquels il.elle.s se rapportent (par ex. : protection de l'enfance, éducation et système de justice pénale) sont eux-mêmes associés aux structures sociales de pouvoir et de privilège.

Les spécialistes de la VC comprennent que la violence est utilisée pour préserver et renforcer les systèmes de pouvoir mis en place par la société.

Les spécialistes de la VC savent ce que sont l'hétérosexisme, l'homophobie, la biphobie, la transphobie, et l'exclusion sociale, et comprennent en quoi ils influencent la prestation de services liés à la VC.

Comprendre en quoi la culture est reliée à l'identité

Les spécialistes de la VC comprennent que les systèmes de pouvoir (c.-à-d. patriarcaux, colonialistes) ne sont pas équitables et interagissent différemment avec les multiples aspects de nos identités individuelles complexes et changeantes. Cela comprend, mais sans s'y limiter, l'origine ethnique, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique (y compris le niveau d'éducation et l'accès aux ressources financières), la culture, le statut d'immigrant.e ou de réfugié.e, l'âge, l'emplacement géographique, la religion ou la spiritualité, la (ou l'absence de) capacité (physique ou cognitive), la langue, l'alphabétisation et l'état de santé mentale). Ces identités sont également associées à la manière dont les systèmes interagissent avec les cultures et les communautés, et peuvent en subir les conséquences. La culture peut faire référence à une communauté spirituelle (p. ex., un groupe confessionnel), à l'identité sexuelle (p. ex., la communauté gay), à l'ethnicité (p. ex., les Noirs des Caraïbes), etc.

Les spécialistes de la VC comprennent que l'identité et la culture sont définies et vécues individuellement. Il.Elle.s savent que la personne utilisatrice du service est l'experte de sa propre identité et culture et évitent de faire des suppositions sur la culture et l'identité d'autrui.

Les spécialistes de la VC comprennent que la VC se produit dans des contextes culturels, des milieux et des expériences de vie divers. Cette compréhension implique de reconnaître que :

- les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la manière dont les personnes subissent la violence, l'interprètent et cherchent à obtenir de l'aide; et
- la violence peut se manifester différemment dans différentes familles et autres partenariats en fonction des cultures et identités des partenaires et des membres de la famille.

Certains aspects de la culture et de l'identité peuvent être distinctifs et nécessaires à comprendre dans le contexte de la prestation de services.

Les spécialistes de la VC comprennent que les normes culturelles relatives au collectivisme et à l'individualisme peuvent être importantes pour comprendre en quoi les relations avec la famille et la communauté sont liées à l'identité personnelle.

Les spécialistes de la VC comprennent dans quelle mesure la culture peut représenter source de force pour les personnes utilisatrices de services, mais aussi s'exprimer par différentes formes de contrôle et d'acceptation de la violence.

Les spécialistes de la VC comprennent que la violence ne peut être reléguée au rang de pratique culturelle d'un groupe particulier.

Savoir en quoi consiste la violence fondée sur le principe dit de « l'honneur »

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que la violence fondée sur le principe dit de « l'honneur » constitue une forme particulière de violence fondée sur le genre. II.Elle.s comprennent que la violence fondée sur le principe de « l'honneur » désigne des actes de violence commis à l'encontre des femmes par leur partenaire, leur famille ou des membres de leur communauté, pour des comportements considérés comme étant « immoraux ». Les spécialistes de la VC comprennent que :

- selon les codes « d'honneur » existants, les filles et les femmes doivent suivre les « règles » fixées à leur convenance par des membres de leur famille (le plus souvent des hommes, mais des femmes également) et elles peuvent être violemment punies pour les avoir transgressées.
- au sein d'un système fondé sur le principe de « l'honneur », les femmes sont considérées comme détentrices du principe de l'honneur, alors que les hommes en sont les protecteurs;
- la violence peut être exercée à titre de représailles, s'il est estimé qu'une femme ou une fille a porté atteinte à l'honneur d'un homme ou de sa famille;
- la violence est liée aux normes familiales et communautaires, au maintien de l'ordre social et aux décisions collectives;
- la violence est souvent étroitement liée à la sexualité des femmes et aux tentatives de la contrôler par des moyens coercitifs;
- ce système fondé sur le principe de « l'honneur » peut générer un sentiment accru de honte et de secret, qui peut entraver la recherche de soutien; et
- parmi les causes invoquées pour justifier la violence fondée sur le principe de « l'honneur » figurent : les femmes choisissant le partenaire qu'elle veulent épouser, ou désobéissant aux ordres de leur mari, les allégations de rapports sexuels



avant ou hors du mariage, les femmes victimes d'agression sexuelle ou de viol, ou encore les jeunes femmes accusées d'être trop « occidentales ».

Les spécialistes de la VC savent que le recours au principe dit « de l'honneur » peut être utilisé de manière problématique, en faisant de la culture une cause de violence, et que cette étiquette a été le plus souvent appliquée, à tort, à la violence dans les communautés d'immigrants musulmans et sud-asiatiques. Les spécialistes de la VC résistent à cette conceptualisation. Il.Elle.s considèrent les violations de l'honneur masculin et les défis à la masculinité comme des raisons couramment avancées pour justifier la violence dans toutes les cultures patriarcales, bien que de manière et sous des formes variables entre et au sein des différentes cultures et sous-cultures.

Mettre l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et adopter une approche anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur les intersections d'identité dans leur travail sur la VC avec les personnes utilisatrices de services. La conscience que les formes multiples et simultanées d'oppression ont des effets cumulatifs – et différentiels – sur les personnes utilisatrices de services constitue un élément essentiel du travail en matière de VC.

Les spécialistes de la VC adoptent des approches anti-racistes et anti-oppressives, afin de voir, cerner et respecter la façon dont les identités, et les oppressions qui leur sont associées, coexistent et façonnent les expériences vécues des personnes. Cela inclut leurs expériences de la violence, leurs expériences des systèmes et des services, et la

façon dont il.elle.s réagissent (stratégies de négociation) à chacun de ces éléments.

La prestation de services adaptés en matière de VC tient compte des expériences individuelles d'oppression et de violence des personnes utilisatrices de services :

- Les spécialistes de la VC comprennent et font un effort concerté pour mettre au premier rang des priorités les connaissances, expériences et opinions des individus et des groupes marginalisés.
- Les spécialistes de la VC se livrent à une réflexion critique sur les expériences d'oppression des personnes utilisatrices de services en tant que violence structurelle et source de traumatisme. Cette violence est distincte de leurs expériences de VC, mais elle y est souvent liée.
- Les spécialistes de la VC réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatricesprestataires de services et cherchent à y remédier. Il. Elle.s voient comment leur pouvoir et leurs privilèges les servent (tout en desservant activement les autres), et se fondent sur cette connaissance pour y mettre fin.
- Les spécialistes de la VC comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris, notamment, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence systémique et les préjudices à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes recourent à leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et préserver le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. Les spécialistes de la VC comprennent comment des individus

Mettre l'accent su les identités multiples et

- distincts, avec leurs identités particulières et intersectionnelles, vivent différemment l'oppression au sein de ces systèmes. Les spécialistes de la VC appliquent cette compréhension aux services qu'il.elle.s fournissent.
- Les spécialistes de la VC constatent que les organisations de services de lutte contre la VC VC font elles-mêmes partie d'un système plus vaste qui peut générer de la violence et des préjudices structurels, et qui affecte certaines personnes plus que d'autres. Par exemple, les politiques, les procédures, la culture organisationnelle et les relations au sein des organisations peuvent être néfastes et oppressives. Cela peut avoir des répercussions directes sur les expériences des personnes utilisatrices de services.
- II.Elle.s sont également conscient.e.s que les politiques et les procédures peuvent être écrites, mais non appliquées au sein d'une organisation, ce qui confère aux pratiques oppressives une longévité et une invisibilité particulièrement néfastes.

Tenir compte des expériences d'oppression

Les spécialistes de la VC discutent de l'oppression et des expériences des personnes utilisatrices de services à cet égard, y compris au sein des services et des systèmes.

Les spécialistes de la VC répondent aux expériences d'oppression systémique et de violence structurelle d'une manière qui tient compte des traumatismes.

Les spécialistes de la VC relèvent et réduisent les obstacles à l'obtention de services par les moyens suivants :

- un langage inclusif dans tous les aspects de la prestation de services;
- la défense des droits et intérêts et l'activisme au sein de leur propre organisation et au sein du secteur de la VC; et
- un engagement à s'informer en permanence auprès des membres de la communauté des obstacles auxquels les personnes ayant besoin de services en matière de VC peuvent être confrontées.

Réfléchir continuellement à son propre pouvoir et à ses propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et chercher à y remédier

Les spécialistes de la VC examinent attentivement en quoi leur propre identité socioculturelle, leurs croyances et leurs valeurs influencent et façonnent leur prestation de services.

Les spécialistes de la VC reconnaissent et remettent en question les déséquilibres de pouvoir entre eux.elles et les personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s s'efforcent continuellement d'établir des relations équitables caractérisées par le respect, le partage des responsabilités, l'échange culturel et la sécurité culturelle.

Les spécialistes de la VC <u>s'efforcent de ne pas</u> reproduire les formes d'oppression dans le <u>cadre de leur collaboration avec les autres</u>, en particulier au sein des relations et des programmes.

Les spécialistes de la VC reconnaissent leur pouvoir et leurs privilèges dans leur rôle de spécialiste en matière de VC. II.Elle.s s'efforcent de cerner leurs propres privilèges. II.Elle.s s'informent en permanence sur l'intersectionnalité et remettent en question leurs propres préjugés. II.Elle.s réfléchissent de manière critique à la façon dont les rapports de pouvoir et de manipulation se manifestent dans les relations entre les prestataires et les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC s'efforcent activement de reconnaître et d'interrompre les dynamiques de pouvoir dans leurs relations avec les utilisateur.trices de services II.Elle.s élaborent avec les personnes utilisatrices de services des stratégies de travail qui apportent plus d'équité dans les interactions Cela implique de :

- toujours rester conscient.e.s de leur position sociale;
- toujours rester conscient.e.s du pouvoir qu'il.elle.s détiennent (en particulier en tant que prestataires de services, par rapport à la personne utilisatrice de services);
- toujours rester conscient.e.s des forces systémiques telles que la colonisation, le patriarcat et le racisme, et de leurs diverses répercussions sur les personnes utilisatrices de services;
- toujours rester conscient.e.s de la manière dont les interactions avec les personnes utilisatrices de services – p. ex., leurs réactions à la violence ou leurs actes de résistance – peuvent susciter chez les prestataires de services l'envie d'exercer leur ascendant;
- toujours rester conscient.e.s de la dynamique du pouvoir dans la relation prestataire de services/personne utilisatrice de services, et s'efforcer de faire un usage responsable du pouvoir;
- mettre de l'avant les cheminements personnels avec les personnes utilisatrices de services (c'est-à-dire

- révéler en quoi nous pouvons être reliés ou non); et
- comprendre et collaborer de façon authentique avec les personnes utilisatrices de services, dans tous les contextes décrits ci-dessus

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des personnes survivantes savent que les expériences de violence et de traumatisme sont influencées par les diverses formes de privilèges et le pouvoir. Il est donc particulièrement important d'interrompre les dynamiques néfastes de privilège et de pouvoir entre les prestataires de services et les personnes survivantes qui utilisent les services.

Les spécialistes de la VC travaillant avec des enfants survivant.e.s veillent à ne pas renforcer les écarts de pouvoir et les comportements maltraitants dans les relations. Il. Elle.s sont conscient.e.s que les enfants ont souvent moins de choix et de possibilités de consentement dans leurs relations avec les adultes. Il. Elle.s sont également conscient.e.s que les enfants peuvent assumer des rôles d'aidant.e ou autres dans un contexte de VC, et veillent à ne pas reproduire ou encourager cette dynamique dans leur travail. II.Elle.s sont conscient.e.s que les auteurs de violence peuvent s'être efforcés de saper les liens mère-enfant. Comme les autres personnes utilisatrices de services, les enfants sont conscient.e.s de leur situation sociale lorsqu'il.elle.s reçoivent des services. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants survivant.e.s sont conscient.e.s de cette situation lorsqu'il.elle.s travaillent avec des enfants. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants survivant.e.s sont aussi conscient.e.s de l'histoire de racisme, de classisme et d'âgisme systémiques du Canada: il.elle.s savent en particulier que cette histoire a engendré des préjugés négatifs sur le comportement parental des Noir.e.s, des Autochtones, des personnes de couleur, des parents de la classe ouvrière ou de ceux qui vivent dans la pauvreté, ainsi que des jeunes

parents. Les spécialistes de la VC s'emploient activement à déconstruire ces préjugés en eux.elles-mêmes et chez les autres. Il.Elle.s sont conscient.e.s que cette histoire a également aux images implicites, positives et normalisées de la maternité blanche et du travail social blanc, et il.elle.s s'efforcent de contrecarrer ces constructions en eux.elles-mêmes comme chez les autres. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec les enfants et les parents sont conscient.e.s que cette histoire suscite de la peur et de la méfiance de de la part de certaines personnes utilisatrices de services, et il.elle.s en admettent le bien-fondé. Il.Elle.s établissent des rapports de confiance avec les parents et les enfants en tenant compte de ces réalités.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des personnes auteures de violence qui utilisent les services <u>évitent de cautionner les récits de violence</u> et de répliquer la dynamique du pouvoir dans les relations. Les spécialistes de la VC s'efforcent de reconnaître une telle dynamique et d'éviter de s'y laisser entraîner.

Fournir des services de lutte contre la VC sûrs, adaptés à la culture et reposant sur la collaboration communautaire

Les spécialistes de la VC <u>comprennent et</u> <u>promeuvent la valeur des réponses</u> <u>communautaires à la violence</u> et appliquent cette compréhension au respect des diverses identités et cultures.

Les spécialistes de la VC adaptent leurs pratiques pour répondre aux besoins culturels particuliers des personnes utilisatrices de services afin d'améliorer leur bien-être et leur sécurité ainsi que ceux de leur famille.

- II.Elle.s intègrent la culture et l'identité dans tous les aspects de la programmation (p. ex., évaluation et la gestion des risques, planification de la sécurité).
- Il.Elle.s tiennent compte de la culture et de l'identité, et y répondent de manière différenciée et appropriée (p. ex., les spécialistes de la VC peuvent collaborer avec la famille et la communauté dans la prestation des services de VC, si et de la manière dont les personnes utilisatrices de services le souhaitent).

Réguler ses propres réactions et a priori au sujet de l'identité et de la culture des personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC régulent leurs propres émotions et comportements pour éviter de juger les identités et cultures des personnes utilisatrices de services.

Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services

2^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Reconnaître et amplifier les forces en réponse à la violence

Reconnaître et amplifier les forces en réponse à la violence

Connaître les approches basées sur les forces

Les spécialistes de la VC connaissent les approches basées sur les forces, et comprennent qu'elles constituent les fondements de la prestation de services en matière de VC :

- II.Elle.s comprennent que les personnes utilisatrices de services sont les expertes de leur propre vie.
- Il.Elle.s perçoivent la personne utilisatrice de services comme une personne capable et dotée de ses propres sources de résilience, de sagesse et de force.
- Il.Elle.s comprennent que les traumatismes, la violence et autres difficultés peuvent être sources de défis, mais aussi de croissance.
- II.Elle.s comprennent que dans le domaine des services, l'autodétermination des personnes

- utilisatrices de services leur offre la possibilité d'exercer un contrôle sur leur vie.
- II.Elle.s savent que pour établir des liens de confiance, il est essentiel de faire preuve de respect dans la prestation de services, et qu'il est préjudiciable de stigmatiser, juger et blâmer les personnes utilisatrices de services.

Comprendre les différents moyens de faire face à la violence

Les spécialistes de la VC savent et comprennent que la VC nuit à la santé et au bien-être des victimes. Grâce à leur compréhension des traumatismes et la violence, il.elle.s savent que les personnes confrontées à la violence sont résilientes et survivent puisant dans leurs forces et trouvant leurs propres façons de réagir à la violence et à ses effets.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services trouvent des moyens ingénieux et adaptatifs pour survivre et résister à la violence (p. ex., dissociation, déni ou consommation de substances, automutilation, colère, recherche de soutien, défense de ses droits et intérêts). Il.Elle.s comprennent que la façon dont les personnes utilisatrices de services réagissent à la violence peut également avoir des effets négatifs sur les personnes survivantes et d'autres personnes dans différentes circonstances.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les façons complexes et nuancées dont les personnes survivantes peuvent elles-mêmes utiliser le recours à la violence comme forme de résistance.

Les spécialistes de la VC comprennent également que la façon dont les personnes survivantes qui sont des parents réagissent à la violence peut avoir des répercussions sur les enfants.

Les spécialistes de la VC comprennent que les enfants, eux.elles aussi, trouvent des moyens ingénieux et adaptatifs pour survivre et résister à la violence (p. ex., par un comportement agressif et le recours à la violence, un comportement de défi/opposition, un retrait social et/ou émotionnel). Il.Elle.s comprennent que ces façons de réagir peuvent être moins adaptatives dans d'autres circonstances. Il.Elle.s savent qu'en aidant les personnes qui s'occupent des enfants à comprendre que les comportements des enfants sont des façons de réagir à la violence, il.elle.s peuvent leur donner l'occasion de réagir différemment et de faciliter la guérison des enfants.

Utiliser une approche fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer

Les spécialistes de la VC adoptent une approche basée sur les compétences pour offrir leurs services. II.Elle.s cherchent à comprendre les ressources et les forces des personnes utilisatrices de services dans tous les domaines de la prestation de services. II.Elle.s savent faire appel aux forces et aux compétences des personnes utilisatrices de services pour chercher et trouver des solutions ensemble.

Les spécialistes de la VC font savoir aux personnes utilisatrices de services que leurs réactions à la violence sont valables et qu'elles sont fondées sur leurs forces.

Les spécialistes de VC travaillent de façon à ne pas pathologiser les façons dont les personnes réagissent à la violence et aux traumatismes. Il.Elle.s emploient un vocabulaire non pathologisant avec les personnes utilisatrices de services et les autres prestataires de services lorsqu'il.elle.s décrivent les personnes affectées par la violence, leur réaction à cette violence ainsi que leurs expériences. En outre, il.elle.s corrigent d'autres prestataires de services et collègues lorsqu'il.elle.s emploient un langage pathologisant et un langage qui blâme les personnes survivantes, y compris lorsqu'il s'agit d'enfants.

Les spécialistes de VC savent aider les personnes utilisatrices de services à reconnaître leurs forces, leur résistance et leurs réactions à la violence.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services se livrent à une résistance active et passive contre l'oppression et la violence. Il.Elle.s <u>comprennent les différents moyens de faire face à la violence</u> et sont capables de reconnaître la résistance qu'opposent les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC prennent soigneusement en compte le contexte des actions et des réactions des personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s appliquent leur connaissance des façons dont les réactions à la violence émergent et réfléchissent de manière critique à leur fonction et à leurs effets.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les auteurs de violence ont la possibilité de changer. Il.Elle.s savent également que les auteurs de violence peuvent ne pas changer. Il.Elle.s savent que le choix et la responsabilité du changement incombent à la personne qui a commis des actes de violence.

Les spécialistes de la VC savent aussi qu'il est important d'aider les personnes survivantes à tenir compte de leurs propres jugements.

Les spécialistes de la VC comprennent l'espoir de changement qui peut animer les personnes survivantes et les enfants et font preuve de compassion à leur égard; il.elle.s ne les jugent pas et n'essaient pas de les changer. Par exemple, il.elle.s permettent aux personnes survivantes et aux enfants de garder un espoir de réconciliation.

Reconnaître et comprendre l'importance de l'expérience vécue

Les spécialistes de la VC comprennent et apprécient pleinement le fait que l'expérience vécue des personnes utilisatrices de services est essentielle à une prestation efficace de services en matière de VC.

Les spécialistes de la VC reconnaissent en quoi leurs propres expériences vécues peuvent influencer leur travail avec les personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s <u>surveillent et préservent la qualité de leur empathie</u>.

Les spécialistes de la VC abordent la prise de décision en collaboration avec les personnes utilisatrices de services et de manière à privilégier et respecter leur opinion, leur choix, leurs décisions et leurs limites.

Les spécialistes de la VC croient les expériences de violence des personnes survivantes et des enfants. Le soutien offert se base sur une acceptation par défaut des expériences des personnes utilisatrices de services. Ce soutien reste objectif.

Les spécialistes de la VC comprennent que l'expérience vécue par les enfants peut être directe ou indirecte, en lien ou non avec les expériences des personnes qui en ont la charge. Il.Elle.s reconnaissent et se penchent sur les expériences particulières que vit chaque enfant, en comprenant de quelle manière elles peuvent différer de celles des adultes qui l'entourent, et fournissent un soutien en conséquence. Il.Elle.s savent que l'expérience des enfants est également influencée par les effets qu'a la VC sur leur parent survivant (p. ex., disponibilité des parents survivants envers les enfants).

Les spécialistes de la VC savent que de nombreux auteurs de violence qui utilisent les services ont eux-mêmes souvent survécu à la violence dans leur enfance et/ou à la violence systémique, et que ces expériences peuvent contribuer au risque d'adopter un comportement maltraitant.

Fournir des services centrés sur la personne utilisatrice de services

Les spécialistes de la VC communiquent avec les personnes utilisatrices de services de manière respectueuse, écoutent avec soin leurs expériences et respectent leurs émotions; il.elle.s reconnaissent les forces en présence et s'en inspirent.

Les spécialistes de la VC s'assurent que les services et interventions sont centrés sur les personnes utilisatrices de services. Selon les besoin, ils sont capables dans leur pratique:

- de respecter ce que les personnes utilisatrices de services jugent important, y compris les forces et soutiens qu'il.elle.s ont identifiés;
- de respecter le rythme des personnes utilisatrices de services;
- d'intégrer la vision du monde et les valeurs des personnes utilisatrices de services;
- d'adopter le même langage que les personnes utilisatrices de services;
- d'accorder la priorité à l'accessibilité (p. ex., accessibilité aux fauteuils roulants, interprètes, accueil des animaux d'assistance, et bien d'autres encore); et
- d'offrir des services personnalisés, adaptés aux circonstances, à la situation sociale et aux forces de chaque personne utilisatrice de services.

Reconnaître et promouvoir l'autodétermination

Les spécialistes de la VC savent reconnaître et encourager l'autonomie et le rôle actif des personnes utilisatrices de services dans le processus décisionnel et la mise en place de programmes, tout en tenant compte du risque et de la sécurité collective.

Les spécialistes de la VC offrent aux personnes utilisatrices de services des renseignements et des options pour leur permettre de faire des choix éclairés et de jouer un rôle actif dans leur expérience du service.

Faire appel à la pratique réflexive pour appliquer des approches centrées sur les personnes utilisatrices de services et basées sur les forces

Les spécialistes de la VC restent conscient.e.s et maître.sse.s de leurs propres émotions et attitudes vis-à-vis des personnes utilisatrices de services et <u>de leur compréhension des moyens</u> de répondre à la violence.

Les spécialistes de la VC régulent leurs tendances à donner des conseils ou à prendre l'ascendant dans la relation prestataire de service-personne utilisatrice de services.

Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services

3^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Décoloniser activement la pratique

Décoloniser activement la pratique

Savoir en quoi consiste la colonisation

Les spécialistes de la VC comprennent que les peuples autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) constituent un groupe diversifié avec des pratiques, des langues, des coutumes et des cultures différentes.

Les spécialistes de la VC comprennent que la VC au sein des populations autochtones ne peut être comprise qu'en possédant une profonde connaissance et reconnaissance de la colonisation et de la tentative de génocide culturel des peuples autochtones sur l'Île de la tortue. Il.Elle.s comprennent que la doctrine de la « découverte », qui présuppose la supériorité des nations européennes sur les peuples non chrétiens, a servi à légitimer la colonisation et à déshumaniser, exploiter et soumettre les peuples autochtones. Il.Elle.s reconnaissent les répercussions actuelles des méfaits passés et présents de la colonisation.

Les spécialistes de la VC savent que les « pensionnats » indiens ont constitué un effort délibéré pour assimiler les peuples autochtones et détruire leurs cultures et leurs identités. II.Elle.s savent que ces « pensionnats » ont

entraîné le déplacement forcé des peuples autochtones de leurs terres, et le retrait forcé des enfants et des jeunes sur plusieurs générations de leurs parents, de leurs familles, de leurs cultures et de leurs langues.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les services conventionnels de lutte contre la VC sont inefficaces pour de nombreux Autochtones, et que les systèmes et institutions existants (police, tribunaux, protection de l'enfance, soins de santé, services sociaux, écoles) peuvent constituer non des sources d'aide, mais, au contraire, des obstacles et des sources de discrimination et de violence structurelle. Il. Elle.s comprennent comment le système de protection de l'enfance fonctionne actuellement et dans quelle mesure il est perçu – et se comporte – comme une prolongation du système des « pensionnats » indiens.

Les spécialistes de la VC connaissent les principaux rapports et enquêtes (p. ex., Rapport sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les conclusions de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada). Il.Elle.s sont conscient.e.s des progrès réalisés, et de ceux qui ne l'ont pas été, en ce qui concerne les



appels à la justice et les recommandations formulés dans ces rapports.

Les spécialistes de la VC reconnaissent la déstabilisation des systèmes de gouvernance autochtones traditionnels par l'imposition du système patriarcal dans le cadre de la colonisation.

Les spécialistes de la VC connaissent la résistance et l'ingéniosité passées et présentes des peuples autochtones face à la colonisation, au racisme, ainsi qu'à la suprématie et au privilège des Blancs.

Fournir des services basés sur les forces et axés sur les cultures et identités autochtones

Les spécialistes de la VC s'engagent et agissent en tout temps pour que leur pratique et leurs services de lutte contre la VC soient anticolonialistes. II.Elle.s pratiquent l'humilité culturelle.

Les spécialistes de la VC offrent un soutien aux personnes utilisatrices de services autochtones tout en reconnaissant que les services conventionnels de lutte contre la VC sont inefficaces pour de nombreux Autochtones, et que les systèmes et institutions existants (police, tribunaux, protection de l'enfance, soins de santé, services sociaux, écoles) peuvent constituer non des sources d'aide, mais, au contraire, des obstacles et des sources de discrimination et de violence structurelle.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les politiques, les procédures, les programmes et la culture organisationnelle qui peuvent reproduire l'oppression et se mobilisent pour y remédier.

II.Elle.s aident les personnes utilisatrices de services à relever les forces individuelles et communautaires qui existent déjà pour contrer la colonisation et l'impact de la transmission des traumatismes historiques et à en tirer parti. II.Elle.s reconnaissent la résistance et la résilience des peuples et des communautés autochtones.

Les spécialistes de la VC fournissent des services holistiques tenant compte des traumatismes et de la violence, qui aident les personnes utilisatrices à renouer avec leur identité autochtone en adoptant un point de vue décolonisant, à la demande de la personne utilisatrice de services.

II.Elle.s concentrent leurs efforts sur les traumatismes historiques, l'oppression durable, la discrimination et les expériences individuelles de la colonisation, du racisme, de la suprématie et du privilège des Blancs, et travaillent avec les personnes utilisatrices de services autochtones de manière à privilégier la confiance, le choix, la capacité de se faire entendre et le lien avec la culture.

Les spécialistes de la VC encouragent l'autodétermination des personnes utilisatrices de services autochtones pour qu'elles obtiennent les services de leur choix et comprennent la nécessité d'offrir des services dirigés par des autochtones, des services communautaires et/ou des soutiens informels.

II.Elle.s comprennent que le lien avec les cultures autochtones et la terre peut être une source de guérison et de force pour les personnes utilisatrices de services autochtones.

II.Elle.s reconnaissent le rôle des connaissances et des pratiques de guérison traditionnelles, y compris le rôle des aînés, dans la prestation de services liés à la VC.

S'engager à lutter contre ses propres formes de colonisation

Les spécialistes de la VC réfléchissent aux façons dont la colonisation les a façonnés et continue de le faire, et s'engagent à surveiller et à ajuster leur pratique en conséquence.

Approches centrées sur les personnes utilisatrices de services

4e comportement complexe se rapportant à la pratique : Pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence

> Pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence

Connaître l'incidence de la violence et des traumatismes sur les personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC ont une connaissance approfondie des types de traumatismes et de leur complexité, ainsi que de l'ampleur de leur incidence sur toutes les facettes d'une personne.

Les spécialistes de la VC <u>comprennent</u> <u>également les différents moyens de faire face à la violence</u>, y compris ses effets sur l'adaptation et la guérison.

Les spécialistes de la VC connaissent les effets de la violence et des traumatismes sur la santé et le bien-être des personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s comprennent que les personnes utilisatrices de services sont touchées individuellement ainsi que dans le cadre de leurs relations familiales et autres.

Les spécialistes de la VC comprennent la présence et la complexité des traumatismes

intergénérationnels. Il.Elle.s savent que certaines personnes utilisatrices de services sont issues de familles comportant plusieurs générations de mauvais traitements et de violence. « Briser le cycle de la violence » peut être un point de ralliement important pour les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC comprennent de quelle manière la violence et les traumatismes peuvent affecter le fonctionnement émotionnel (p. ex., peur, inquiétude, tristesse), psychologique (p. ex., dépression, anxiété, traumatismes), neurophysiologique (p. ex., difficultés de mémoire, hypervigilance), comportemental (p. ex., difficultés à réguler les comportements) et social (p. ex., difficultés de confiance, diminution des compétences sociales) des enfants, des jeunes et des adultes qui utilisent les services.

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent et</u> <u>comprennent l'importance de l'expérience</u> <u>vécue</u>. Il.Elle.s savent et comprennent que la guérison de la violence et des traumatismes n'est pas linéaire. Les sentiments de résilience



des personnes utilisatrices de services varient en fonction de leur expérience vécue et de la présence dans leur vie de facteurs de protection qu'elles ont elles-mêmes identifiés.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la pression directe et indirecte souvent exercée sur les personnes survivantes pour qu'il.elle.s « soient fort.e.s », "tiennent bon» et « soient résilient.e.s ». Cette pression peut être interne (c'est-à-dire exercée par soi-même) ou externe (c'est-à-dire exercée par d'autres personnes, notamment les prestataires de services, les membres de la famille et les partenaires violent.e.s). II.Elle.s sont conscient.e.s qu'une focalisation excessive sur les forces, même si elle est bien intentionnée, peut empêcher les personnes utilisatrices de services de partager leurs expériences de vulnérabilité. Les spécialistes de la VC reconnaissent que, en partie à cause de cette pression, les personnes utilisatrices de services peuvent avoir appris à cacher leur traumatisme ou son incidence sur elles.

Les spécialistes de la VC comprennent que l'expérience des traumatismes et de la violence et les obstacles au soutien peuvent amener les personnes utilisatrices de services à se sentir isolées.

Connaître les cadres de pratique tenant compte des traumatismes et de la violence

Les spécialistes de la VC ont une connaissance et une compréhension des traumatismes, de la théorie des traumatismes, du rétablissement des traumatismes et des pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence.

Les spécialistes de la VC connaissent les principes tenant compte des traumatismes et

de la violence, notamment la fiabilité et la

transparence, la collaboration et la mutualité, le soutien par les pairs et la sécurité.

Les spécialistes de la VC comprennent le rôle de la violence systémique lorsqu'on subit ou qu'on commet des actes de VC. Les spécialistes de la VC comprennent que les expériences d'oppression, d'inégalité et de violence systémique sont traumatisantes. Il.Elle.s savent en quoi consiste la colonisation, comprennent en quoi la culture est reliée à l'identité, et en quoi consiste la violence « basée sur l'honneur » . Il.Elle.s mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC. Les spécialistes de la VC savent que, de même que pour le genre, les individus sont confrontés à de nombreuses formes d'inégalité, et que de multiples formes d'inégalité entrecroisées constituent des moteurs de la VC. II.Elle.s comprennent que la VC au sein des populations autochtones ne peut être comprise qu'en possédant une profonde connaissance et reconnaissance de la colonisation et de la tentative de génocide culturel des peuples autochtones sur l'Île de la tortue. Il.Elle.s reconnaissent les répercussions actuelles des méfaits passés et présents de la colonisation.

Faciliter le soutien par les pairs d'une manière qui tienne compte des traumatismes et de la violence

Les spécialistes de la VC apprécient et reconnaissent le rôle essentiel que joue le soutien par les pairs dans les approches tenant compte des traumatismes et de la violence. Le soutien par les pairs peut consister, par exemple, à mettre les personnes survivantes en

contact les unes avec les autres pour obtenir du soutien, à faire siéger des personnes survivantes dans des comités, à inviter des personnes utilisatrices de services qui ont eu un comportement maltraitant dans le passé à codiriger des groupes, ou à inviter des personnes utilisatrices de services à parler publiquement (p. ex, lors de conférences ou de formations) de leurs expériences.

Les spécialistes de la violence liée au sexe s'associent aux personnes survivantes pour promouvoir le changement et reconnaissent que de telles expériences peuvent offrir aux personnes utilisatrices de services de poursuivre leur guérison tout en contribuant à des efforts plus vastes pour éradiquer la violence fondée sur le genre, qu'elles peuvent leur redonner un sentiment d'autonomie (c'est-à-dire leur indépendance et leur liberté de décision) et de capacité à s'exprimer, et qu'elles peuvent donner un sens à leur parcours. Le fait de partager son expérience peut également contribuer au sentiment d'émancipation de la personne survivante et lui octroyer la possibilité de créer une communauté avec d'autres personnes survivantes, ainsi qu'une guérison collective.

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s des risques de traumatisme liés aux activités de soutien par les pairs, tant pour les pairs qui apportent leur soutien que pour les personnes utilisatrices de services qui en bénéficient. Les risques, pour les personnes survivantes qui fournissent un soutien par les pairs, comprennent la possibilité d'un stress traumatique secondaire, d'une usure de compassion et d'un traumatisme indirect. Ces risques, s'ils ne sont pas reconnus, peuvent entraîner des réponses non centrées sur la personne utilisatrice du service, notamment une capacité réduite à faire preuve d'empathie envers les autres, une manière de parler de leurs propres expériences de violence et de

traumatisme d'une manière qui ne les soutient pas, faire des suppositions selon lesquelles les expériences de la personne utilisatrice du service correspondent aux leurs, ou des difficultés à réfléchir continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatricesprestataires de services et chercher à y remédier.

Les avantages qu'offrent le soutien par les pairs aux personnes qui ont des antécédents de violence comprennent le renforcement de la volonté de changer et du sentiment de pouvoir contribuer au changement. Parallèlement, les paris qui fournissent un soutien peuvent trouver plus difficile d'éviter de cautionner les récits de violence, de garder du recul et de continuer d'exercer leur vigilance dans la relation personne-utilisatrice-prestataire de services.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la valeur et des inconvénients potentiels du soutien par les pairs et réagissent en offrant un niveau élevé de soutien et de formation à ceux.celles qui fournissent ce type de soutien. Par exemple, une formation est dispensée à ces personnes dans les domaines suivants : comment poursuivre leur propre guérison, comment reconnaître le mal qu'elles ont subi et comment reconnaître le risque que les paris qui offrent le soutien et d'autres prestataires de services causent du tort à d'autres personnes qui ont accès aux services de lutte contre la VC.

Reconnaître les traumatismes et leurs effets et éviter la retraumatisation

Les spécialistes de la VC abordent leur travail en tenant compte du fait que nombre des personnes qui sollicitent des services ont subi des traumatismes et de la violence dans leur vie.

Les spécialistes de la VC comprennent que le partage que les gens font de leurs expériences de la violence est lui-même façonné par des expériences traumatiques et suscite souvent des réactions intenses chez les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC appliquent leur connaissance des effets de la violence et des traumatismes pour reconnaître les besoins des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC comprennent que de nombreuses personnes utilisatrices de services victimes de violence et de traumatismes peuvent avoir des besoins qui se chevauchent en matière de santé mentale, de toxicomanie et de suicidalité. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence qui utilisent le service comprennent l'importance de reconnaître et de traiter les problèmes et les besoins concomitants (p. ex., santé mentale, consommation de substances et traumatismes) tout en s'efforçant de parvenir à une prise de responsabilité vis-à-vis des actes de maltraitance commis. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des personnes survivantes adultes font preuve de compétence en matière d'approches de réduction des méfaits liés à la consommation de substances auprès des personnes survivantes, et les prestataires de services qui travaillent avec des enfants reconnaissent les effets variés et différentiels de la VC sur les enfants. Les spécialistes de la VC comprennent les avantages potentiels, pour les personnes utilisatrices de services, de travailler sur ces besoins de services qui se recoupent.

Les spécialistes de la VC <u>comprennent les</u> <u>traumatismes chez les personnes auteures de violence qui utilisent les services</u>, ce qui implique de comprendre qu'il peut exister un

lien entre les expériences traumatiques passées et le recours actuel à la violence.

Les spécialistes de la VC comprennent parfaitement le risque de retraumatisation au sein des services et des systèmes. Par exemple, le déséquilibre de pouvoir inhérent à la relation entre la personne utilisatrice du service et le.la prestataire peut recréer une dynamique de contrôle et de coercition susceptible d'imiter des expériences traumatisantes pour les personnes survivantes. Il.Elle.s <u>réfléchissent</u> continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier.

Les spécialistes de la VC réfléchissent de manière critique au risque de retraumatisation, de stress traumatique secondaire et de traumatisme indirect pour les personnes utilisatrices de services et se gardent de générer des blessures supplémentaires.

Fournir des services s'appuyant sur des principes tenant compte des traumatismes et de la violence

Les spécialistes de la VC intègrent les principes tenant compte des traumatismes et de la violence dans tous les aspects des services qu'il.elle.s fournissent à toutes les personnes utilisatrices, y compris les personnes survivantes adultes, les enfants et les personnes auteures de violence. Il.Elle.s comprennent que pour être efficace et pertinent, tout le travail des spécialistes de la VC doit tenir compte des traumatismes et de la violence. Par exemple, il.elle.s connaissent les effets des traumatismes et de la violence sur le comportement parental des personnes survivantes, reconnaissent les effets variés et différentiels de l'expérience de

Pratiques tenant compte des traumatismes et de la violence

<u>la VC sur les enfants</u>, et <u>comprennent les</u> <u>traumatismes chez les personnes auteures de</u> violence qui utilisent les services.

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> de la VC permettant de défendre efficacement les droits à l'échelle des individus et des <u>systèmes</u>, et <u>s'expriment ouvertement pour faire reconnaître et éliminer la VC</u>. Dans le cadre de ces connaissances et compétences, les spécialistes de la VC fournissent une éducation et se mobilisent pour aider les autres, tels que les prestataires de services et les collaborateurs, à comprendre et à appliquer les principes tenant compte des traumatismes et de la violence.

Les spécialistes de la VC fournissent également des services tenant compte des traumatismes et de la violence, tels que la fiabilité, la transparence, la collaboration, la mutualité, le soutien par les pairs et la sécurité, en offrant un espace propice à la sécurité, la guérison et l'autonomie des personnes utilisatrices de services. En voici quelques exemples :

- créer un cadre chaleureux, accueillant, acceptant la diversité, et qui honore les cultures des personnes utilisatrices de services;
- créer un environnement physique approprié propice à la sécurité et l'intimité et qui donne la priorité à la sécurité physique et émotionnelle;
- comprendre et clarifier de quelle manière les personnes perçoivent la sécurité;
- co-créer un climat de sécurité, notamment en sollicitant régulièrement la permission, en faisant preuve de transparence sur les questions de confidentialité, et en respectant les limites et le rythme des personnes utilisatrices de services;

- reconnaître et respecter les forces de la personne utilisatrice du service et souligner sa résistance à la violence; et
- établir des attentes prévisibles et donner à la personne utilisatrice du service la possibilité de retrouver un sentiment de sécurité, de confiance et de maîtrise.

Les spécialistes de la VC <u>utilisent une approche</u> fondée sur les forces pour apprécier les réponses à la violence et la capacité de changement.

Les spécialistes de la VC aident les personnes utilisatrices de services à faire appel à leurs ressources sociales, leurs réseaux et leurs relations existants (c'est-à-dire les soutiens naturels), à s'y reconnecter et à les renforcer.

Les spécialistes de la VC fournissent également des services basés sur les forces et axés sur les cultures et identités autochtones. Par exemple, il.elle.s aident les personnes utilisatrices de services à relever les forces individuelles et communautaires qui existent déjà pour contrer la colonisation et les effets de la transmission des traumatismes historiques à en tirer parti. II.elle.s concentrent leurs efforts sur les traumatismes historiques, l'oppression continue, la discrimination et les expériences individuelles de la colonisation, du racisme, de la suprématie et du privilège des Blancs, et travaillent avec les personnes utilisatrices de services autochtones de manière à privilégier la confiance, le choix, la capacité de se faire entendre et le lien avec la culture.

Prendre soin de maintenir une approche tenant compte des traumatismes et de la violence

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que, en raison de leurs propres préoccupations et inquiétudes concernant les personnes utilisatrices de services, il.elle.s peuvent se comporter d'une manière qui utilise leur pouvoir que leur procure leur statut de prestataire de services pour supprimer ou limiter la capacité d'agir des personnes utilisatrices de services, par des actions telles que le sauvetage, la prise de décisions au nom des personnes utilisatrices de services, l'imposition d'une ligne de conduite à une personne utilisatrice de services, l'absence de prise en compte des souhaits des personnes utilisatrices de services, etc.

Les spécialistes de la VC se rappellent que leur rôle consiste à soutenir les personnes utilisatrices de services en leur fournissant des informations claires sur les résultats potentiels des différents choix. II.Elle.s <u>font appel à la pratique réflexive pour appliquer des approches centrées sur les personnes utilisatrices de services et basées sur les forces</u>.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants tiennent également compte de la

dynamique de l'âge et du manque d'autonomie des enfants dans tous les environnements qu'il.elle.s côtoient (p. ex., école, tribunal). Les prestataires des services de lutte contre la VC régulent leurs réactions face aux nombreuses façons dont les enfants peuvent réagir aux expériences de VC (p. ex., il.elle.s peuvent être en colère contre leur mère, avoir des limites inappropriées, des difficulté à gérer leur colère) d'une manière qui tient compte des traumatismes et de la violence, en prenant en considération la parole et le choix des enfants dans la mesure du possible.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence tiennent également compte du fait que la police, les tribunaux et d'autres systèmes ont souvent supprimé la capacité d'autonomie des utilisateurs de services. Il.Elle.s reconnaissent que, lorsqu'il.elle.s sont inquiet.ète.s ou fâché.e.s par les actes des utilisateurs de services, il.elle.s peuvent se rabattre sur les règles du tribunal ou de la police, se placer dans une position peu judicieuse consistant à « faire respecter » les limites, et/ou agir de manière punitive envers eux. II.Elle.s reconnaissent que de telles mesures vont à l'encontre de l'objectif de l'intervention, à savoir aider les utilisateurs de services à reconnaître et à assumer la responsabilité de leur comportement maltraitant.

Collaborer avec les divers systèmes

Collaborer avec les divers systèmes

Collaborer avec d'autres pour gérer les risques et promouvoir la sécurité

Les spécialistes de la VC reconnaissent qu'il est souvent nécessaire de collaborer, avec l'accord des personnes utilisatrices de services, pour évaluer les risques, les gérer et planifier la sécurité de façon efficace.

Les spécialistes de la VC établissent et entretiennent des relations avec la police, les services de protection de l'enfance et d'autres prestataires de services d'urgence (p. ex., crise de santé mentale, équipes d'intervention de crise dirigées par des Autochtones) et de lutte contre la VC (p. ex., responsables de refuges et de programmes pour hommes) qu'il.elle.s peuvent appeler au besoin pour gérer immédiatement les situations à risque élevé. Les spécialistes de la VC cultivent ces relations dans le cadre d'une prestation de service plus vaste, souvent par le biais d'une collaboration inter-organismes, afin de s'assurer qu'il.elle.s peuvent s'adresser aux intervenant.e.s avec une compréhension et une appréciation de la VC plus profondes et plus larges, lorsque cela est nécessaire. Il. Elle.s établissent également des rapports suivis entre eux.elles (p. ex., refuges et programmes pour hommes).

Les spécialistes de la VC comprennent bien leur rôle et leur responsabilité dans l'évaluation et la gestion de risque et de la sécurité lorsqu'il.elle.s collaborent avec d'autres. Il.Elle.s sont conscient.e.s que le risque peut augmenter lorsqu'il.elle.s n'assument pas leur rôle et leur responsabilité.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la façon dont la hiérarchie entre les collaborateur.trice.s (qualifications, ancienneté, statut) peut se manifester et reconnaissent qu'elle peut affecter l'évaluation et la gestion des risques et de la sécurité. Il.Elle.s <u>s'efforcent de ne pas reproduire les formes d'oppression dans le cadre de leur collaboration avec les autres.</u>

Comprendre et promouvoir la valeur des réponses communautaires à la violence

Les spécialistes de la VC savent que les communautés détiennent une connaissance et une expertise locales particulières en matière de VC, et il.elle.s comprennent en quoi la culture est reliée à l'identité. Il.Elle.s travaillent au sein des collectivités avec des groupes et organismes communautaires pour comprendre les caractéristiques et les déterminants de la violence, pour s'assurer que les interventions sont adaptées et appropriées, et pour établir

des rapports avec les soutiens et les services communautaires, selon les directives de la personne utilisatrice du service.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les services conventionnels ne sont pas toujours adaptés à la culture et ne tiennent pas toujours compte des traumatismes et de la violence. II.Elle.s comprennent que la « responsabilité » et l'« imputabilité » pour un comportement maltraitant s'appliquent aux relations individuelles, familiales et communautaires des personnes auteures de violence. Il.Elle.s connaissent les réponses communautaires culturellement appropriées, y compris les réponses autres que celles avancées par les systèmes de justice familiale et pénale. Il.Elle.s reconnaissent la valeur potentielle et les limites éventuelles de l'utilisation de processus communautaires et réparateurs visant à répondre aux besoins des personnes survivantes, à réparer les dommages et à parvenir à l' « imputabilité ».

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance d'aider les personnes utilisatrices de services à établir des réseaux de soutien tant formels qu'informels (famille, amis, collègues, etc.) au sein de leur communauté. Il.Elle.s comprennent que les réseaux individuels sûrs peuvent assurer la sécurité des personnes survivantes et des enfants et qu'à certains moments, la personne utilisatrice de services préfère recourir à des soutiens informels.

Les spécialistes de la VC encouragent et invitent la participation et le leadership des membres de diverses communautés, tout en sachant que des facteurs tels que le racisme, le classisme, le sexisme, la misogynie, l'hétérosexisme, la transphobie, la biphobie, l'âgisme et d'autres formes de discrimination et d'oppression peuvent constituer des obstacles à cette participation.

Avoir une connaissance des services et ressources communautaires et externes

Les spécialistes de la VC connaissent les ressources et services de prévention et d'intervention en matière de VC, y compris les services destinés aux personnes survivantes (p. ex, refuges, maisons de transition, services hospitaliers et juridiques spécialisés), aux enfants exposés à la VC (p. ex, programmes d'intervention pour les enfants, centres de visites surveillées) et aux personnes auteures de violence (p. ex, programmes destinés aux hommes qui ont recours à la violence). Il. Elle.s connaissent ces services, notamment en ce qui a trait à l'approche, l'efficacité et la qualité qu'on attend de pratiques en matière de VC.

Les spécialistes de la VC connaissent les ressources communautaires générales proposées aux personnes utilisatrices de services, y compris celles liées aux besoins de base (p. ex., banques alimentaires, refuges pour les sans-abri, aide financière), à l'immigration (p. ex., services d'établissement et services juridiques), à la séparation et au divorce, ainsi qu'à la santé mentale et physique (p. ex., traumatismes, toxicomanie); et/ou il.elle.s connaissent l'existence de répertoires contenant des informations sur les ressources communautaires existantes.

Les spécialistes de la VC connaissent les répertoires et les lignes de détresse qui contiennent des renseignements sur les services communautaires disponibles par région, par exemple, 211, Sheltersafe et la Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuits.

Les spécialistes de la VC connaissent les ressources relatives à l'accès des personnes utilisatrices de services à l'aide (c.-à-d.

interprétation linguistique, garde d'enfants sur place).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services pour répondre aux besoins des personnes utilisatrices de services de lutte contre la VC et qu'il.elle.s doivent, en tant que prestataires de services, travailler dans les limites de ce qui existe. Cela implique souvent de travailler en partenariat avec des organismes et des membres de la communauté qui peuvent mieux soutenir les personnes utilisatrices de services individuelles.

Comprendre comment la collaboration inter-organismes peut soutenir les personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC connaissent et comprennent le bien-fondé des divers professionnels et organismes impliqués dans la lutte contre la VC et de leurs perspectives, priorités, pratiques culturelles et approches particulières. Il.Elle.s comprennent la nécessité de développer, de renforcer et d'entretenir des rapports de collaboration et de confiance entre les services spécialisés en VC, les organismes communautaires et autres partenaires (p. ex. services d'aide aux immigrants et aux réfugiés, services de logement subventionné, services de toxicomanie, etc.) et les services généraux (p. ex., soins de santé, aide juridique, etc.).

Les spécialistes de la VC reconnaissent le bienfondé d'une approche multidisciplinaire en matière de prestation de services et de gestion de cas, d'examens de cas inter-organismes et de partage d'information (à l'aide de protocoles appropriés). Il.Elle.s sont également conscient.e.s que des considérations différentes s'appliquent aux décisions concernant la collaboration lorsqu'il.elle.s travaillent avec des enfants et des adultes survivants et avec les personnes auteures de violence.

Pour les spécialistes de la VC qui travaillent avec des personnes survivantes, les décisions concernant le niveau et l'étendue de la collaboration entre les organismes et les services sont centrés sur les personnes utilisatrices de services et déterminés par elles. Les spécialistes de la VC continuent à soutenir les personnes utilisatrices de services qui ne consentent pas à être identifiées au cours de la planification collaborative.

Les spécialistes de la VC travaillant avec des enfants survivant.e.s partagent des informations sur la valeur potentielle du travail inter-organismes avec l'aidant survivant adulte et sont guidés par les décisions prises par l'adulte survivant. II.Elle.s <u>travaillent en collaboration avec les parents survivants, les aidant.e.s non-agresseur.euse.s et les enfants.</u>

Pour les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence, les décisions relatives à la collaboration entre les organismes et les services, bien qu'elles soient axées sur la personne utilisatrice du service lorsque cela est possible, sont supplantées par les préoccupations relatives au risque et au préjudice pour les personnes survivantes. Dans de tels cas, les spécialistes de la VC collaborent avec les divers systèmes (p. ex., au sein d'équipes multiorganismes d'évaluation et de gestion des risques), en plaçant les questions de sécurité au-dessus du respect de la vie privée des personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s partagent l'information et s'engagent en faveur de l'élimination des risques posés par les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC savent que, même si la collaboration est précieuse, voire nécessaire pour répondre aux besoins de sécurité des personnes survivantes et gérer les risques chez

personnes auteures de violence, cette collaboration demande souvent beaucoup de temps, d'énergie et de ressources. Les spécialistes de la VC comprennent que d'autres organisations et prestataires de services (p. ex., protection de l'enfance, justice, services de santé mentale) peuvent ne pas valoriser, apprécier ou prioriser le besoin de collaboration. II. Elle.s continuent néanmoins d'insister sur la collaboration, sachant que le manque de coordination augmente le risque d'homicide familial et aboutit à un système où les besoins holistiques des personnes survivantes ne sont pas bien satisfaits.

Les spécialistes de la VC permettent aux autres de faire des erreurs et d'apprendre par le biais du processus collaboratif; il.elle.s partagent patiemment leurs connaissances dans le but d'éduquer et de promouvoir le changement.

Décider quand solliciter de l'information, une consultation ou de l'aide supplémentaire pour gérer le risque et la sécurité

Les spécialistes de la VC décident de recueillir des informations supplémentaires ou de collaborer avec d'autres, tout en équilibrant le besoin ou le bien-fondé de ces informations avec l'apparition de risques de violence « générés par l'agresseur » (p. ex. blessures dues à la violence, préjudices causés aux enfants, accès réduit aux ressources) et les risques de violence « sociaux et structurels » (p. ex. discrimination, réponses inadéquates du système) pour la personne survivante.

Les spécialistes de la VC se fondent sur les directives de la personne survivante lorsqu'il.elle.s examinent l'équilibre entre le besoin d'information, de consultation ou de soutien supplémentaire et le risque potentiel pour la personne survivante.

Faire preuve d'efficacité pour aiguiller les personnes utilisatrices de services vers les services appropriés

Selon les besoins, les spécialistes de la VC fournissent des ressources et des aiguillages aux personnes utilisatrices de services, incluant la création et le partage de listes de ressources avec les personnes utilisatrices de services et d'autres prestataires de services. Les spécialistes de la VC mettent régulièrement à jour ces listes de ressources avec les ressources et les coordonnées les plus récentes afin d'éviter qu'elles ne deviennent obsolètes.

Les spécialistes de la VC comprennent les critères d'évaluation pour aiguiller les personnes et mettent en œuvre des protocoles adéquats (p. ex., clauses de non-responsabilité appropriées) pour en assurer l'efficacité.

Les spécialistes de la VC sont centrés sur les personnes utilisatrices de services lorsqu'il.elle.s envisagent de les aiguiller vers d'autres services ou ressources. Il.Elle.s travaillent en étroite collaboration avec eux.elles pour leur fournir des informations sur les ressources disponibles et répondre à leurs besoins; il.elle.s comprennent qu'il revient aux personnes utilisatrices de services de décider si, quand et comment elles auront accès à du soutien. Ce soutien peut inclure l'accompagnement de la personne utilisatrice du service par les spécialistes de la VC lorsqu'elle accède à d'autres services/ressources, à sa discrétion.

Les spécialistes de la VC résolvent les problèmes en collaboration avec les personnes utilisatrices de services pour trouver des moyens de répondre à leurs besoins dans des situations où les ressources ne sont pas disponibles.

Établir, développer et entretenir avec les autres organismes des relations centrées sur les personnes survivantes

Les spécialistes de la VC considèrent la sécurité des personnes survivantes comme une responsabilité collective du système et tiennent le système responsable de la création des conditions assurant cette sécurité. II.Elle.s s'expriment ouvertement pour faire reconnaître et éliminer la VC.

Les spécialistes de la VC préconisent, sur une vaste échelle, des accords de partage d'information inter-organismes qui privilégient la sécurité, ainsi que l'établissement de directives et de protocoles pour un travail inter-organismes axé sur les personnes survivantes. Il.Elle.s participent en tant que membres de comités de coordination, d'équipes inter-organismes et de tables communautaires pour représenter les besoins des personnes survivantes et promouvoir des réponses efficaces et centrées sur les personnes survivantes à la VC.

Les spécialistes de la VC comprennent la valeur des relations et des réponses collaboratives pour gérer le risque, rationaliser les services et fournir un soutien holistique aux personnes utilisatrices de services. À cette fin, il.elle.s recherchent, forment, développent et entretiennent de telles relations dans le cadre de leur travail de collaboration avec les autres pour gérer les risques et promouvoir la sécurité.

Les spécialistes de la VC développent des relations inter-organismes qui sont respectueuses, solidaires, équitables, collaboratives et significatives. Il.Elle.s veillent notamment à ce que le partage des ressources soit équitable entre les partenaires, et évitent les gestes de pure forme ou l'exploitation des personnes survivantes et des membres des communautés marginalisées (p. ex., en veillant à accorder la même importance à toutes les voix). Les spécialistes de la VC considèrent la diversité de la communauté à laquelle appartient un individu comme une force, et cherchent à intégrer cette diversité dans les relations de collaboration.

Les spécialistes de la VC apprécient également que le travail inter-organismes soit adapté aux personnes utilisatrices de services, en rassemblant les ressources et les services appropriés à la situation plutôt que les mêmes (p. ex., uniquement les partenaires des milieux de la justice ou des services statutaires) dans toutes les situations. Il.Elle.s apprécient que des structures de collaboration plus souples favorisent un travail plus centré sur la personne utilisatrice et respectueux des identités et cultures croisées des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC négocient et établissent explicitement les rôles et responsabilités au sein d'une collaboration multisystème et multidisciplinaire. Cette négociation consiste en partie à préconiser l'inclusion des personnes utilisatrices de services dans les processus de prise de décision qui influent sur leur vie.

Favoriser des collaborations inclusives, respectueuses et saines avec les organisations autochtones

Les spécialistes de la VC collaborent de manière à inclure les représentant.e.s autochtones, à reconnaître la diversité des communautés

autochtones par une représentation adéquate, et à favoriser un équilibre des voix dans la résolution collaborative des problèmes au sein des organisations et des systèmes.

Les spécialistes de la VC encouragent fermement l'engagement collaboratif de manière à reconnaître et à minimiser le risque que les collaborations entre systèmes ne déclenchent des réactions ou une retraumatisation chez les représentant.e.s autochtones.

Les spécialistes de la VC <u>fournissent des services</u> <u>fondés sur les forces et axés sur les cultures et les identités autochtones</u>.

S'efforcer de ne pas reproduire les formes d'oppression dans le cadre de la collaboration avec les autres

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et anti-oppressive au travail sur la VC, afin de ne pas reproduire les formes d'oppression dans le travail inter-organismes (p. ex., collaborations où les organismes communautaires sont mis à l'écart ou réduits au silence par les organismes statutaires). Il.Elle.s réfléchissent à leurs propres valeurs et évitent activement de reproduire les formes d'oppression et des dynamiques de pouvoir néfastes lors des collaborations entre organisations et systèmes.

Les spécialistes de la VC régulent leurs réactions défensives face aux attentes ou aux jugements des autres concernant les personnes utilisatrices de services avec lesquelles il.elle.s travaillent.

Les spécialistes de la VC régulent leurs sentiments relatifs aux inégalités de pouvoir professionnelles dans le processus de collaboration en ce qui a trait à la prise de décision et de partage de l'information. Il.Elle.s sont conscient.e.s des effets que leurs opinions peuvent avoir sur le processus/résultat de la collaboration et adaptent leur langage en conséquence.

Les spécialistes de la VC reconnaissent la présence de la peur chez les autres et en eux.elles-mêmes lorsqu'il.elle.s collaborent dans l'intérêt supérieur des personnes utilisatrices de services; il.elle.s considèrent la corégulation comme faisant partie du processus collaboratif de retour d'information et de gestion de cas.

Les spécialistes de la VC réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services, et cherchent à y remédier. Il. Elle.s réfléchissent à leur propre situation sociale, à la fois en tant qu'individus et en tant que représentant.e.s d'un processus institutionnel ou structurel, et à la manière dont cela peut contribuer à causer des préjudices permanents (p. ex., protection de l'enfance). Il. Elle.s s'efforcent de rester ouvert.e.s, équilibré.e.s et réfléchi.e.s tout au long du processus.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de leurs propres motivations et attentes lorsqu'il.elle.s collaborent avec d'autres personnes. Il.Elle.s travaillent avec honnêteté et transparence avec les autres pour s'assurer que la relation de travail est claire dès le départ.

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

1^{er} comportement complexe se rapportant à la pratique : Réfléchir de manière complexe à l'obligation de signalement, à la confidentialité et à la documentation

Avoir une connaissance et une compréhension de l'obligation de signalement

Les spécialistes de la VC connaissent et comprennent les politiques relatives à l'obligation de signalement (c.-à-d., soupçon de maltraitance d'un enfant, risque de préjudice à soi-même ou devoir d'alerte) qui existent dans leur milieu de travail, ainsi que la législation relative à l'obligation de signalement dans leur région. Il.Elle.s ont une compréhension claire de leur rôle et de leurs responsabilités professionnelles se rapportant à l'obligation de signalement, et connaissent les procédures de signalement.

Les spécialistes de la VC comprennent ce qui se produit (p. ex., délais approximatifs pour mener l'enquête à bien) après avoir exercé son obligation de signalement obligatoire. Il.Elle.s comprennent le rôle qui leur incombe pour soutenir les personnes utilisatrices de services après avoir déposé un signalement.

Les spécialistes de la VC s'appuient sur ces connaissances pour prendre des décisions complexes sur le signalement obligatoire à la protection de l'enfance, en mesurant les tensions, la gravité et les implications du signalement pour la sécurité de la personne utilisatrice du service.

Avoir une connaissance des lois, des règlements, des directives éthiques, des normes de pratique et des meilleures pratiques relatifs au travail sur la VC

Les spécialistes de la VC connaissent et comprennent les lois, les règlements, les directives éthiques, les normes de pratique et les meilleures pratiques propres à leur poste,

S'orienter dans le Iomaine des lois et de L'éthique

leur organisation, leur région et leur profession. Il peut s'agir, entre autres, de la préservation des droits de la personne, du devoir de diligence (c'est-à-dire le devoir de ne pas divulguer d'informations dans la mesure du possible) et de la protection de la vie privée (c'est-à-dire le droit d'une personne d'exercer un certain contrôle sur la manière dont les informations personnelles sont recueillies, utilisées et/ou divulguées, par exemple le droit de lire et de corriger les informations), des limites de la pratique, du devoir de témoigner et de la responsabilité envers la communauté et la société de minimiser et de prévenir les méfaits. Il. Elle.s comprennent les définitions juridiques et pratiques de termes tels que violence conjugale, violence envers les enfants, violence envers les personnes âgées, violence envers les personnes handicapées et agression sexuelle. Les spécialistes de la VC savent également que les lois, les règlements, les normes, les définitions juridiques et pratiques et les meilleures pratiques sont dynamiques, et qu'il est nécessaire de se livrer à un examen et des mises à jour réguliers pour s'assurer que leurs connaissances sont à jour.

Les spécialistes de la VC utilisent la législation et les cadres juridiques de leur juridiction pour aider à accroître la sécurité des personnes survivantes et à gérer les risques posés par les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC ont également une solide connaissance des répercussions des lois, des règlements, des lignes directrices, des normes et des pratiques qui ont une incidence sur la vie privée et la confidentialité des personnes utilisatrices de services, ainsi que de leurs implications pour la sécurité des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC ont une excellente connaissance des lois, des règlements, des normes et des recommandations de meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité personnelles qui peuvent concerner les personnes utilisatrices de services. En particulier, il.elle.s connaissent les lois et règlements qui exigent que les lieux de travail considèrent la violence conjugale comme une forme de violence au travail, que les employeurs sont tenus de prévenir et de combattre efficacement (p. ex., en mettant en place des plans de sécurité au travail).

Les spécialistes de la VC comprennent à la fois les avantages et les limites des lois, règlements et normes lorsqu'ils s'appliquent au travail lié à la VC. Par exemple, le fait d'exiger que les lieux de travail considèrent la VC comme un problème de santé et de sécurité offre la possibilité de mieux soutenir les personnes survivantes sur leur lieu de travail. Cependant, lorsque les lieux de travail n'accordent pas une importance centrale aux personnes survivantes, cette exigence peut entraver l'autonomie de ces personnes pour prendre des décisions relatives à leur sécurité (p. ex., un.e superviseur.euse peut décider de muter une personne survivante ailleurs pour assurer sa sécurité, mais cette décision peut ne pas correspondre au jugement ou au choix de celleci).

Les spécialistes de la VC comprennent les défis qui accompagnent le travail au sein des systèmes sociaux (en particulier le système juridique et le système de protection de l'enfance), dont l'intervention peut aggraver le mal infligé aux personnes survivantes. Il. Elle. s comprennent les répercussions possibles de la divulgation d'expériences de violence sur le risque et la sécurité des personnes survivantes. Plus précisément, la divulgation d'informations peut entraîner un risque accru ou une escalade de la violence, une perte de confidentialité et l'intervention non souhaitée d'autres professionnel.le.s.

Les spécialistes de la VC <u>mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et</u>

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC et sur la façon dont, à leur connaissance, les lois, règlements et normes sont appliqués. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence et les préjudices systémiques à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. Les spécialistes de la VC comprennent comment des individus distincts, avec leurs identités particulières et intersectionnelles, vivent différemment l'oppression au sein de ces systèmes. Les spécialistes de la VC appliquent cette compréhension aux services qu'il.elle.s fournissent.

Prendre des décisions complexes sur le signalement obligatoire à la protection de l'enfance, en mesurant les tensions, la gravité et les implications du signalement pour la sécurité de la personne utilisatrice du service

Les spécialistes de la VC doivent prendre des décisions complexes pour déterminer quand les préoccupations en matière de sécurité doivent prendre le pas sur la vie privée et l'autonomie des personnes utilisatrices de services. Ces compétences comprennent des compétences spécifiques en gestion du risque, comme la compréhension du fait que la collaboration facilite souvent l'évaluation et la gestion des risques, la compréhension des répercussions possibles de la divulgation d'expériences de violence sur sur le risque et la sécurité, et la

nécessité de <u>partager des informations et de</u> <u>s'engager en faveur de l'élimination des risques</u> <u>posés par les auteurs de violence</u>. Les spécialistes de la VC comprennent et peuvent expliquer les répercussions négatives possibles, pour les personnes utilisatrices de services, du signalement obligatoire à la protection de l'enfance.

Les spécialistes de la VC savent que les familles noires et autochtones et les familles vivant dans la pauvreté sont surreprésentées au sein du système de protection de l'enfance et que les enfants des familles noires, autochtones et/ou vivant dans la pauvreté sont surreprésentés dans le système de prise en charge. Il.Elle.s comprennent que la violence structurelle systémique liée au sexe, à la race, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, au statut socioéconomique, à la culture, au statut d'immigrant.e ou de réfugié.e, à l'âge, à l'emplacement géographique, à la religion ou à la spiritualité, à la capacité ou à l'incapacité, à la langue ou à l'état de santé mentale, ainsi qu'à d'autres aspects identitaires, a une incidence sur le type de personnes susceptibles d'être signalées aux services de protection de l'enfance et sur le type de familles susceptibles de faire l'objet d'un examen et d'une surveillance accrus lorsque des procédures sont engagées. II.Elle.s gardent à l'esprit l'existence de la violence structurelle systémique lorsqu'il.elle.s prennent des décisions concernant le signalement obligatoire et la sécurité, ainsi que les préjudices potentiels pour les enfants.

Les spécialistes de la VC réfléchissent à la manière dont leur situation sociale influence leur obligation de signalement. Il.Elle.s réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices - prestataires de services et cherchent à y remédier et

s'efforcent de ne pas reproduire les formes d'oppression dans le cadre de la collaboration avec les autres.

Cela signifie, entre autres, qu'ils reconnaissent leur pouvoir et leurs privilèges dans leur rôle de spécialiste en matière de VC. Il. Elle.s s'efforcent de cerner leurs propres privilèges. Il. Elle.s s'informent en permanence sur l'intersectionnalité et remettent en question leurs propres préjugés. Il. Elle.s réfléchissent de manière critique à la façon dont les rapports de pouvoir et de manipulation se manifestent dans les relations entre les prestataires et les personnes utilisatrices de services, et ils se gardent d'utiliser leur situation sociale pour reproduire l'oppression et les dynamiques de pouvoir néfastes.

Les spécialistes de la VC se préoccupent des tensions existant entre la défense intérêts des personnes survivantes de la VC d'une part, et leur obligation de signalement d'autre part. II.Elle.s sont conscient.e.s que les différences de pouvoir sont exacerbées lorsque les prestataires de services doivent satisfaire à l'obligation de signalement.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services peuvent vivre le signalement obligatoire comme une forme de surveillance et qu'elles risquent de voir leur partenaire maltraitant.e exploiter le système à leur encontre. Il. Elle.s n'utilisent jamais le signalement obligatoire à la protection de l'enfance comme une menace contre une personne utilisatrice de services.

Comprendre et gérer les complexités entourant la confidentialité et la vie privée

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> et une compréhension de l'intersectionnalité.

II.Elle.s comprennent qu'en raison de la violence structurelle systémique liée au genre, à la race, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique, à la culture, au statut d'immigrant.e ou de réfugié.e, à l'âge, à l'emplacement géographique, à la religion ou à la spiritualité, à la capacité ou à l'incapacité, à la langue, à l'état de santé mentale, ainsi qu'à d'autres aspects identitaires, les personnes utilisatrices de services peuvent se méfier des prestataires de services. En outre, les spécialistes de la VC comprennent que la vie privée et la confidentialité peuvent nécessiter des soutiens, des explications et des protections supplémentaires ou différents.

Les spécialistes de la VC comprennent également que pour les personnes utilisatrices de services dont le pouvoir de décision est moindre (p. ex., enfants, personnes utilisatrices de services qui ont eu moins de droits), la sensibilisation en matière de confidentialité et de droit à la vie privée peut être source d'autonomie. Il.Elle.s comprennent que, comme tactique de maltraitance et de contrôle, les personnes auteures de violence sapent souvent délibérément la confiance des personnes survivantes dans leur prise de décisions et l'exercice de leurs droits, y compris les droits à la confidentialité et à la vie privée.

Les spécialistes de la VC comprennent que les discussions sur la confidentialité (c'est-à-dire le devoir de ne pas divulguer d'informations dans la mesure du possible) et la vie privée (c'est-à-dire le droit d'un individu à exercer un certain contrôle sur la façon dont les renseignements personnels sont recueillis, utilisés et/ou divulgués – par exemple, le droit de lire et de corriger les informations) devraient avoir lieu au début de la relation de service et continuellement par la suite, en gardant à

l'esprit que les personnes utilisatrices de services pourraient avoir besoin de développer la confiance en leurs propres décisions et en leur capacité d'exprimer leur opinion. Les spécialistes de la VC discutent également avec les personnes survivantes et les enfants plus âgés de la manière dont les informations sont transférées (p. ex., dispositifs de localisation dans les téléphones, dispositifs de suivi des médias sociaux).

Les spécialistes de la VC comprennent qu'une conséquence et/ou une tactique délibérée de la perpétration de mauvais traitements est de saper, voire d'éliminer la confiance des personnes survivantes pour prendre des décisions et exercer leurs droits. Les spécialistes de la VC gardent à l'esprit que les personnes utilisatrices de services pourraient avoir besoin de développer la confiance en leurs propres décisions et en leur capacité d'exprimer leur opinion, y compris pour changer de décision.

Les spécialistes de la VC comprennent également que la confidentialité et le respect de la vie privée sont particulièrement importants pour les personnes utilisatrices de services qui nécessitent de l'aide de la part d'aidant.e.s qui se sont comporté.e.s, et/ou continuent de se comporter de manière maltraitante envers elles (p. ex., enfants, personnes âgées, personnes ayant des (in)capacités, personnes survivantes qui dépendent d'un.e partenaire maltraitant.e pour des questions liées à l'immigration ou pour les besoins financiers de base).

Favoriser un partage de l'information qui privilégie la sécurité, la vie privée, la dignité et la confiance des personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC <u>comprennent comment</u> la collaboration inter-organismes peut soutenir les personnes utilisatrices de services et peut, parfois, être nécessaire pour gérer le risque et la sécurité. Dans de tels cas, ils <u>collaborent avec</u> <u>d'autres pour gérer les risques et promouvoir la sécurité</u>.

Parallèlement, il.elle.s sont conscient.e.s que les personnes utilisatrices de services peuvent avoir affaire à de nombreux systèmes et prestataires de services et qu'elles ne sont pas toujours informées de cette situation (p. ex., les personnes utilisatrices de services peuvent ne pas réaliser ou savoir qu'elles sont en présence des systèmes de protection de l'enfance, juridiques ou d'immigration). Privilégiant la sécurité, il.elle.s travaillent de concert avec les personnes utilisatrices de services pour décider quand solliciter des informations, une consultation ou de l'aide supplémentaires pour gérer le risque et la sécurité, et pour déterminer quelles informations communiquer, et à qui.

Les spécialistes de la VC s'efforcent également d'établir, de développer et d'entretenir avec les autres organismes des relations centrées sur les personnes survivantes, ce qui implique notamment de reconnaître la difficulté que représente pour les personnes survivantes le fait de partager des informations à plusieurs reprises.

Prendre des décisions complexes sur la confidentialité et ses limites, tout en restant aussi ouvert.e et transparent.e que possible avec les personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC sont transparent.e.s dès le début de leur relation avec les personnes

S'orienter dans le omaine des lois et de l'éthique

utilisatrices de services au sujet de leurs rôles et responsabilités liés à <u>l'obligation de signalement</u> – en particulier en ce qui concerne la protection de l'enfant, le risque de préjudice et le devoir d'alerte.

Les spécialistes de la VC s'assurent que les personnes utilisatrices de services comprennent la question de la confidentialité et les limites de cette confidentialité, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées sur cette base. Lorsque la confidentialité doit être rompue, les spécialistes de la VC gardent la personne utilisatrice du service et la sécurité au centre de leurs priorités.

Dans la mesure où cela est sécuritaire et possible, les spécialistes de la VC collaborent avec les personnes utilisatrices de services sur la manière d'aborder <u>l'obligation de</u> signalement. Dans la mesure où cela est sécuritaire et possible, il.elle.s fournissent des renseignements clairs sur les renseignements qui seront signalés, et à qui ils le seront ou pourront l'être (p. ex., protection de l'enfance, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire) et sur les implications possibles du signalement, compte tenu de l'imprévisibilité du système (p. ex., un rapport de police peut être communiqué à la protection de l'enfance). Cela comprend le fait de fournir des renseignements clairs aux personnes utilisatrices de services impliquées dans des procédures judiciaires pour comportement maltraitant, afin d'expliquer quelles informations sont, ou ne sont pas, communiquées au tribunal.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que l'information communiquée à un.e partenaire ou un système peut aussi l'être à un autre, et qu'il existe des variations entre et au sein des systèmes (entre les juridictions) qui peuvent entraîner des risques accrus (p. ex., les auteurs d'actes de violence peuvent découvrir que les femmes ont entamé des procédures auprès des services de protection de l'enfance). Les

spécialistes de la VC reconnaissent le risque et la possibilité que les partenaires maltraitant.e.s exploitent le système de signalement obligatoire pour perpétuer la violence.

Les spécialistes de la VC sont aussi ouvert.e.s et transparent.e.s que possible quant à leur rôle de prestataire de services de soutien dans les cas de signalement obligatoire.

Consigner l'information de manière à refléter fidèlement la dynamique de la violence, en tenant compte du système juridique et de la dignité de la personne utilisatrice du service

Les spécialistes de la VC consignent les renseignements d'une manière qui privilégie la dignité et la sécurité tout en respectant le devoir de préserver les preuves à des fins juridiques potentielles. Il.Elle.s sont conscient.e.s qu'il est possible que les pièces du dossier soient saisies dans le cadre de procédures judiciaires.

Les spécialistes de la VC tiennent des registres et établissent des rapports conformément aux normes et procédures professionnelles, organisationnelles et juridictionnelles, ainsi qu'aux exigences en matière de vie privée et de confidentialité. Il.Elle.s sont capables de consigner les renseignements de manière accessible et intelligible pour les personnes utilisatrices de services. Dans la mesure du possible, il.elle.s adoptent une approche collaborative, permettant aux prestataires de services et aux personnes utilisatrices de services d'examiner et de discuter ensemble des pièces à verser au dossier des personnes utilisatrices de services.

S'orienter dans le domaine des lois et de l'éthique

Lorsqu'il.elle.s consignent des renseignements avec les personnes survivantes, les spécialistes de la VC utilisent un langage qui ne blâme pas les victimes, tout en soulignant la résistance des victimes et en mettant la lumière les circonstances dans lesquelles cette dernière peut se sentir prise au piège.

Lorsqu'il.elle.s recueillent des renseignements sur des actes de violence, les spécialistes de la VC concentrent leur attention sur le comportement de la personne auteure de violence. II.Elle.s consignent les informations divergentes dans les témoignages des personnes utilisatrices de services et utilisent un langage qui met en évidence les risques que pose la personne auteure de violence pour les victimes potentielles (p. ex., non-respect des ordonnances judiciaires). Il.Elle.s consignent également les situations dans lesquelles la personne auteure de violence a réalisé des progrès ou s'est conformée aux règles, par exemple en suivant un programme pour les personnes auteures de VC. II.Elle.s comprennent que le fait de se conformer aux normes ne signifie pas nécessairement que la personne auteure de violence éprouve des remords ou pose moins de risques pour les personnes survivantes, les enfants ou les autres victimes potentielles.

Lorsqu'il.elle.s consignent l'expérience des enfants exposés à la VC, les spécialistes de la VC utilisent un langage qui souligne la résistance des enfants et les effets à court et à long terme de la violence. Il.Elle.s tiennent compte des risques qui peuvent résulter de l'accès au dossier de l'enfant par le parent maltraitant et le parent survivant. Les spécialistes de la VC tiennent également compte du fait que les enfants peuvent éventuellement lire leurs propres dossiers en grandissant.

Appliquer sa connaissance de la législation, de la réglementation, des normes et des procédures relatives à la violence fondée sur le genre de manière à accroître la sécurité des personnes survivantes et à gérer les risques posés par les personnes auteures de violence

Les spécialistes de la VC utilisent la législation et les cadres juridiques de leur juridiction pour contribuer à accroître la sécurité des personnes survivantes et à gérer les risques posés par les personnes auteures de violence.

Les spécialistes de la VC montrent qu'il.elle.s comprennent les types de violence et de maltraitance à l'égard des enfants, ainsi que les répercussions juridiques potentielles des différents types de violence, et en discutent avec les personnes auteures de violence qui utilisent les services. Lorsqu'il.elle.s travaillent avec des personnes auteures de violence qui utilisent les services, il.elle.s soulignent l'importance de se conformer aux ordonnances du tribunal.



2e comportement complexe se rapportant à la pratique : Connaissances juridiques, judiciaires et professionnelles et utilisation judicieuse de ces connaissances

Avoir une connaissance de terrain du tribunal de la famille utile aux personnes qui ont survécu à la VC

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la violence systémique que les personnes survivantes et les enfants peuvent subir lorsqu'il.elle.s cherchent de la sécurité et du soutien auprès des systèmes de tribunaux de la famille, et de quelles façons les tribunaux de la famille peuvent les mettre en danger. Il.Elle.s savent que les tribunaux de la famille ne reconnaissent souvent pas la VC et ses effets passés et actuels, et savent que les tribunaux ignorent et exacerbent souvent les traumatismes associés à la VC.

Les spécialistes de la VC ont également une connaissance et une compréhension de l'intersectionnalité, et s'en servent pour mieux saisir l'expérience que peuvent avoir les personnes utilisatrices de services du tribunal de la famille. Il.Elle.s savent, par exemple, que le comportement parental des personnes utilisatrices de services noires et autochtones est susceptible d'être examiné de plus près et jugé plus sévèrement, et que les personnes aux prises avec la violence structurelle systémique sont confrontées à des défis et des obstacles supplémentaires dans leur rôle de parent que le tribunal de la famille peut ne pas saisir. Il.Elle.s savent également que l'accès au tribunal de la famille (y compris l'accès à un avocat) est inéquitable, en raison du statut socioéconomique, de la situation géographique (les

régions rurales pouvant ne pas disposer de tribunal de la famille conséquent) et d'autres aspects identitaires, y compris le sexe, la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, la culture, le statut d'immigrant.e ou de réfugié.e, l'âge, la religion ou la spiritualité, la capacité ou l'incapacité, la langue et/ou l'état de santé mentale.

Les spécialistes de la VC savent que les personnes survivantes sont souvent placées par les tribunaux de la famille dans une situation de double contrainte, où le fait de soulever ou non la question de la VC risque d'avoir des conséquences malencontreuses et de réduire leur protection. Plus précisément, les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des aspects suivants :

Les tribunaux partent de l'hypothèse que le partage des responsabilités parentales constitue la meilleure solution, que le conflit est mutuel, que la séparation offre une sécurité contre la VC et que le fait de disposer d'ordonnances claires sur la communication et les responsabilités parentales résoudra le conflit. Il est très difficile de modifier ces a priori.

Les tribunaux de la famille ont de la difficulté à reconnaître les effets durables des expériences de VC sur les enfants. Les tribunaux accordent rarement la considération et le poids nécessaires aux expériences de violence des enfants et à leurs souhaits d'éviter ou de limiter les contacts avec un parent qui a commis des actes de maltraitance.

S'orienter dans le omaine des lois et de

Les tribunaux de la famille omettent souvent de reconnaître l'influence de la violence systémique et structurelle sur les familles, y compris l'influence de la violence structurelle sur les décisions que prennent les parents pour s'occuper de leurs enfants.

Souvent, les tribunaux de la famille ne reconnaissent pas l'influence permanente exercée par un parent qui a commis des actes de maltraitance à l'égard d'un.e partenaire intime. Les preuves, ou l'absence de preuves entourant la responsabilité et le changement sont rarement demandées, examinées ou prises en compte par le tribunal.

Les professionnel.le.s du tribunal de la famille font souvent pression sur les personnes survivantes pour qu'elles acceptent la garde conjointe ou le partage des responsabilités parentales, même en cas de VC grave et de risque permanent.

Les plans provisoires deviennent souvent permanents, parce que les tribunaux privilégient le statu quo, à moins qu'il n'existe des preuves convaincantes pour modifier les conditions parentales.

Les tribunaux de la famille encouragent généralement les familles à « aller de l'avant », mais les personnes survivantes ne peuvent aller de l'avant que lorsque le système reconnaît les problèmes de sécurité et met en place des mesures de sécurité ainsi qu'un soutien/conseil qui tient compte des traumatismes.

Les personnes survivantes se sentent souvent menacées, intimidées et/ou épuisées par les pressions constantes de la personne agresseuse et par le fait que le tribunal de la famille minimise ou ignore la VC. Elles peuvent, par conséquent, se résigner à conclure des accords moins qu'optimaux et qui ne garantissent pas la sécurité et l'absence de mauvais traitements pour elles-mêmes et leurs enfants.

Les personnes survivantes sont souvent obligées de justifier leur réticence à assumer la coparentalité avec la personne agresseuse et, si elles expriment leurs inquiétudes ou agissent en conséquence, elles risquent d'être accusées d'aliéner les enfants de la personne agresseuse.

Les allégations d'« aliénation parentale » sont souvent utilisées à mauvais escient par les tribunaux de la famille dans les cas de violence familiale. On reconnaît peu ou pas du tout le rejet, justifié, par les enfants d'un parent qui a commis des violences familiales.

Les personnes survivantes craignent que leurs révélations en matière de VC ne soient pas crues sans preuve irréfutable, que leurs craintes ne soient pas prises au sérieux et que l'on accorde plus de crédibilité à la version des faits de leur partenaire. Ces craintes sont justifiées.

Les tribunaux de la famille ordonnent souvent des échanges non surveillés et un partage du temps parental qui mettent en danger la sécurité émotionnelle et/ou physique des personnes survivantes et de leurs enfants. Les violations des conditions de visite par les personnes agresseuses ne sont pas prises au sérieux en tant qu'indicateurs de risque.

En raison de la capacité d'un.e plaideur.euse à se représenter lui.elle-même, une personne survivante peut se trouver obligée d'interagir avec la personne qui l'a agressée, en qualité de représentant.e. légal.e. Cela signifie qu'elle peut avoir à répondre à des déclarations sous serment préparées par la personne qui l'a agressée ou être contre-interrogée par elle.

Même lorsque la VC est reconnue et admise par le tribunal, il arrive souvent que cela n'influe pas sur les arrangements parentaux ordonnés.

Les spécialistes de la VC ont également des connaissances sur les procédures judiciaires en cas de maltraitance, par exemple lorsque les personnes auteures de violence qui utilisent les

S'orienter dans le lomaine des lois et de l'éthique

services perpétuent la violence en exploitant le système judiciaire pour harceler, intimider et contrôler les victimes.

Aider les personnes survivantes qui utilisent les services à s'orienter dans les systèmes de droit pénal et familial, en comprenant de quelle manière les tribunaux exacerbent souvent les traumatismes associés à la VC

Les spécialistes de la VC comprennent que lorsque les personnes survivantes sont informées de la législation, des cadres juridiques et des procédures spécifiques à leurs besoins et aux résultats probables, elles sont plus susceptibles de se sentir compétentes et habilitées à agir.

Les spécialistes de la VC utilisent leurs connaissances et leur compréhension des approches antiracistes et anti-oppressives lorsqu'il.elle.s prennent en considération les expériences et les connaissances des personnes utilisatrices de services en matière de violence et d'oppression au sein de structures telles que les systèmes juridiques. Il.Elle.s comprennent que les expériences de racisme, d'islamophobie, d'homophobie, de transphobie, de patriarcat, de xénophobie et d'autres formes d'oppression ont des répercussions sur les personnes utilisatrices de services lorsqu'elles accèdent aux services juridiques et au sein des systèmes de droit pénal et familial.

Les spécialistes de la VC ont une connaissance pratique des systèmes de droit pénal et de droit de la famille (p. ex., ordonnances d'interdiction de contact, ordonnances du tribunal de la famille) et la partagent en fonction des besoins spécifiques des personnes utilisatrices de

services. Lorsqu'il.elle.s ne disposent pas de ces informations, il.elle.s travaillent avec les personnes utilisatrices de services pour chercher et obtenir les informations, conseils et soutiens juridiques pertinents. Les spécialistes de la VC comprennent qu'il n'est pas rare que les personnes utilisatrices de services aient à traiter avec plusieurs systèmes juridiques à la fois (p. ex., droit de l'immigration, tribunal de la famille, tribunal pénal) et que chacun de ces systèmes peut être compliqué et contradictoire, et qu'il est difficile de s'y orienter. Il.Elle.s comprennent et décrivent les façons dont les stratégies de maltraitance peuvent être utilisées pour causer délibérément des méfaits au sein et entre ces systèmes.

Les spécialistes de la VC savent que les ordonnances de non-communication sont fréquemment violées et que, souvent, la réponse est très tardive et sans aucune répercussion juridique pour la personne auteure de violence. Il.Elle.s expliquent cela aux personnes survivantes dans le cadre de leur travail de planification de la sécurité, laquelle est centrée sur la personne utilisatrice du service, individualisée, et reconnaît l'expertise des personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC aident les personnes survivantes à se préparer et à faire face aux résultats du tribunal, sachant que la vérité de la personne survivante et la décision du tribunal sur les « faits de l'affaire » s'accordent rarement. Il.Elle.s aident les personnes survivantes à continuer à honorer leur propre expérience et leur font savoir que la justice pénale et les décisions du tribunal ne changent pas la validité de leurs expériences.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services bénéficient de l'accès à des services juridiques éclairés en matière de VC, et que de tels services ne sont pas toujours disponibles. Dans la mesure du possible, les spécialistes de la VC aident les

S'orienter dans le Iomaine des lois et de L'éthique

personnes survivantes à trouver un.e avocat.e ou une autre source d'aide juridique doté.e de connaissances et de sensibilité en matière de VC.

Les spécialistes de la VC comprennent que leur rôle consiste à apporter un soutien émotionnel et à adopter une position de témoin dans ce processus et, le cas échéant, à défendre les intérêts des parties intéressées. Par exemple, les spécialistes de la VC peuvent aider les personnes survivantes à recueillir des renseignements écrits sur les risques auxquels elles sont confrontées, par le biais d'un dépistage et d'évaluations appropriés qui pourraient être transmis à leur avocat.e ou au tribunal (p. ex., évaluation de risque, évaluation des mauvais traitements et évaluation des effets). II.Elle.s peuvent eux.elles-mêmes fournir au tribunal des preuves de l'incidence de la maltraitance.

Les spécialistes de la VC peuvent également aider les personnes survivantes à recueillir des éléments de preuve déterminants et susceptibles de les aider au tribunal, comme des personnes à qui elles se sont confiées (p. ex., ami.e.s, membres de la famille, collègues de travail) ou des conseiller.ère.s avec qui elles ont communiqué dans le passé.

Les spécialistes de la VC fournissent des informations sur les procédures judiciaires et les protocoles du tribunal (comment s'adresser au juge, comment le comportement et la présentation sont susceptibles d'être jugés). Il.Elle.s peuvent accompagner les personnes utilisatrices de services au tribunal, fournir un soutien pratique (p. ex., eau, nourriture, articles de toilette) et il.elle.s peuvent plaider auprès du tribunal pour obtenir un traitement plus adapté aux traumatismes et à la violence (p. ex., espace plus sûr, possibilité de prendre une pause).

Les spécialistes de la VC aident les personnes survivantes à comprendre que les systèmes judiciaires ont souvent une compréhension limitée de la VC, des traumatismes et de l'oppression. Il.Elle.s les aident à comprendre les façons dont les tribunaux sont susceptibles d'interpréter ou de mal interpréter les actions des personnes survivantes. Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des différents moyens qu'ont les personnes survivantes de faire face à la violence et les aident à comprendre que certaines stratégies et réactions influent sur le risque ou la perception du risque chez les autres (p. ex., la façon dont le système de justice et de protection de l'enfance peut considérer la fuite ou la résistance). Il.Elle.s le font sans porter de jugement.

Les spécialistes de la VC parlent aux personnes survivantes des répercussions potentielles de la part de la personne agresseuse (p. ex., escalade des tactiques maltraitantes) lorsqu'on dénonce où on signale des actes de VC en l'absence d'un plan de sécurité ou d'un mécanisme de gestion des risques, comme la suspension ou la supervision des contacts avec la personne agresseuse.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les personnes survivantes auront probablement besoin d'un soutien important en raison de la longueur des procédures judiciaires, qui se mesurent généralement en mois et en années.

Fournir aux enfants exposé.e.s à la VC qui utilisent les services et à leur.s parent.s protecteur.s une aide pour s'orienter au sein des tribunaux pénaux et familiaux

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent les effets</u> variés et différentiels de la VC sur les enfants; il.elle.s <u>écoutent</u>, <u>respectent et valorisent la parole et les expériences des enfants</u> et <u>recourent à des stratégies d'évaluation et</u>

S'orienter dans le omaine des lois et de l'éthique

d'intervention adaptées au développement de l'enfant. Il.Elle.s s'appuient sur cette compréhension pour fournir un soutien aux enfants dont les familles sont, ou pourraient être, impliquées dans des procédures de droit pénal ou de droit de la famille.

Les spécialistes de la VC sont capables d'expliquer les procédures judiciaires aux enfants d'une manière adaptée à leur développement.

Lorsqu'il.elle.s interviennent auprès des enfants, les spécialistes de la VC prennent des décisions complexes concernant le consentement parental, en tenant compte de l'identité des détenteur.trice.s des droits parentaux, des procédures judiciaires et de la protection de l'enfant.

Les spécialistes de la VC comprennent le rôle des enfants dans les tribunaux de la famille (protection de l'enfance et conflits parentaux/de garde) et dans les tribunaux pénaux, notamment :

une connaissance des lois fédérales et provinciales/territoriales axées sur la sécurité et l'intérêt supérieur de l'enfant (p. ex., procédures et protocoles judiciaires adaptés aux enfants);

les possibilités qu'ont les enfants de se faire entendre par le tribunal; et

l'accès à des ressources d'évaluation et de soutien spécialisées (lorsqu'elles sont disponibles), telles que le Bureau de l'avocat des enfants, les services aux victimes et les services de préparation à la comparution des enfants témoins.

Au besoin, les spécialistes de la VC se mobilisent pour recourir à des approches tenant compte des traumatismes lorsque des enfants doivent témoigner dans le cadre de procédures pénales et familiales.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que de nombreux.euses professionnel.les peuvent être impliqué.e.s dans la vie des enfants exposé.e.s à la VC, et si nécessaire, il.elle.s peuvent faciliter la collaboration entre les éducateur.trice.s, les avocat.e.s, les services sociaux et les professionnel.le.s de la santé mentale qui travaillent avec les enfants. Il.Elle.s assurent la liaison avec les personnesressources dans les écoles et les garderies en ce qui concerne l'implication juridique des enfants. Par exemple, il.elle.s reconnaissent que les écoles et les garderies sont un point d'accès aux enfants pour les pères qui ont commis des actes de violence. Il.Elle.s reconnaissent également que les écoles et les garderies détiennent des informations sur les enfants auxquelles ces pères peuvent essayer d'accéder. Il.Elle.s communiquent cette information et d'autres connaissances spécialisées en matière de VC aux personnes-ressources dans les écoles et les garderies pour aider ces personnes à mesurer les risques. Il. Elle.s collaborent également avec les personnes-ressources dans les écoles et les garderies pour établir et mettre en œuvre des plans et des stratégies de sécurité pour les enfants (p. ex., en s'assurant que les informations sur qui est autorisé ou non à aller chercher l'enfant à l'école sont clairement et systématiquement communiquées au personnel scolaire).

Fournir aux auteurs de violence qui utilisent les services une aide pour s'orienter au sein des tribunaux pénaux et familiaux

Les spécialistes de la VC ont une connaissance pratique des systèmes de droit pénal et de droit de la famille (p. ex., ordonnances de noncommunication, ordonnances du tribunal de la famille) et la partagent en fonction des besoins

S'orienter dans le Iomaine des lois et de

spécifiques des personnes utilisatrices de services. Les spécialistes de la VC font appel à des approches de soutien non punitives pour communiquer avec les personnes utilisatrices de services; cela les aide à mieux comprendre le lien avec les préoccupations relatives au risque et à la sécurité, ainsi que leur propre bien-être et intérêt supérieur. Il.Elle.s communiquent à leur façon, en évitant de calquer leurs messages sur ceux du système de justice pénale et familiale.

Les spécialistes de la VC comprennent qu'il n'est pas rare que les personnes utilisatrices de services aient à traiter avec plusieurs systèmes juridiques à la fois (p. ex., droit de l'immigration, tribunal de la famille, tribunal pénal) et que chacun de ces systèmes peut être compliqué et contradictoire, et qu'il est difficile de s'y orienter.

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC lorsqu'il.elle.s examinent comment les personnes utilisatrices de services vivent leur expérience auprès des tribunaux pénaux et familiaux. Il.Elle.s comprennent que les expériences des personnes utilisatrices de services des procédures judiciaires et des résultats sont influencées par le racisme, l'islamophobie, l'homophobie, la transphobie, le patriarcat et la xénophobie. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence et les préjudices systémiques à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres.

Les spécialistes de la VC comprennent en quoi consistent une ordonnance de noncommunication et les stipulations qu'elle contient (p. ex., si elle inclut les contacts par téléphone ou en ligne, les contacts lors d'événements publics, l'envoi de messages par d'autres personnes, la réponse aux contacts initiés par les enfants, ou encore si les contacts sont limités à la planification concernant les enfants, etc.) II.Elle.s aident les personnes utilisatrices de services à comprendre les conséquences possibles (p. ex., accusation pour violation des conditions, escalade des préoccupations concernant la sécurité) du nonrespect des conditions d'une ordonnance de non-communication.

Les spécialistes de la VC sont en mesure d'expliquer la signification des décisions de justice qui sont souvent appliquées aux personnes accusées de délits liés à la violence, notamment les déclarations de culpabilité, les libérations conditionnelles, les libérations absolues et les engagements de ne pas troubler l'ordre public. S'ils. Si elles travaillent dans une collectivité dotée d'un tribunal chargé des affaires de violence familiale, les spécialistes de la VC sont en mesure d'expliquer sommairement en quoi consistent l'admissibilité et les résultats/recours offerts à la personne accusée par ce tribunal. Les spécialistes de la VC connaissent les diverses conditions qui peuvent être appliquées à la personne accusée par le système juridique, y compris les conditions qui peuvent être associées à la caution, aux engagements de ne pas troubler l'ordre public, à la probation, à la libération conditionnelle, aux ordonnances restrictives, aux promesses de comparaître, etc. II.Elle.s sont en mesure d'aider les personnes utilisatrices de services à lire et à comprendre la nature et la signification des conditions du tribunal, y compris la gravité et les implications possibles du non-respect de ces conditions.

S'orienter dans le lomaine des lois et de l'éthique

Les spécialistes de la VC aident à gérer les attentes des personnes utilisatrices de services concernant la vitesse (très lente) des procédures judiciaires et la possibilité/probabilité d'ajournement des décisions. Il.Elle.s aident les personnes utilisatrices de services à gérer leur frustration liée aux retards.

Les spécialistes de la VC connaissent l'arrêt Gladue de la Cour suprême du Canada, ainsi que les dispositions du Code pénal, qui obligent les juges à tenir compte de l'histoire, des expériences et des réalités des contrevenant.e.s autochtones lorsqu'il.elle.s déterminent les peines appropriées. Il.Elle.s comprennent que l'objectif de cette décision consiste à réduire la surreprésentation des Autochtones en détention à travers le pays, ainsi que de reconnaître les effets de la colonisation sur les Autochtones. Il.Elle.s informent les personnes utilisatrices de services de l'arrêt Gladue et, le cas échéant, les orientent vers un.e conseiller.ère juridique approprié.e.

Les spécialistes de la VC font preuve de clarté et de transparence sur leur rôle dans les procédures judiciaires, notamment en expliquant le type d'informations qu'il.elle.s peuvent ou ne peuvent pas communiquer à d'autres parties.

Les spécialistes de la VC comprennent les limites de leur rôle et, le cas échéant, orientent les personnes utilisatrices de services vers d'autres parties, telles que des avocat.e.s et des agent.e.s de probation.

S'impliquer dans la défense des droits

S'impliquer dans la défense des droits

S'associer aux personnes survivantes pour promouvoir le changement

Les spécialistes de la VC comprennent les avantages réciproques qui résultent d'un partenariat avec les victimes pour promouvoir le changement. La défense de leurs droits offre aux victimes l'occasion de poursuivre leur guérison tout en contribuant à des efforts plus vastes pour éradiquer la violence fondée sur le genre, et aussi changer et améliorer les systèmes. Elle peut aussi leur redonner un sentiment d'autonomie (c'est-à-dire leur indépendance et leur liberté de décision) et de capacité à s'exprimer, et peut donner un sens à leur parcours. Le fait de partager son expérience vécue peut également contribuer au sentiment d'émancipation de la personne survivante. Les spécialistes de la VC reconnaissent et comprennent l'importance de l'expérience vécue en tant qu'expertise et savent que l'établissement d'un partenariat avec les personnes survivantes fait partie des efforts visant à faire évoluer les systèmes et à défendre les droits et intérêts des individus (c.à-d., aider les personnes utilisatrices de services à s'orienter dans les systèmes).

Les spécialistes de la VC comprennent que l'implication dans la défense des droits peut contribuer à mieux faire connaître les expériences d'injustice, d'oppression et de violence systémique. Il. Elle. s comprennent que la résilience des personnes utilisatrices de services et leurs efforts pour prévenir la violence future peuvent être renforcés en leur permettant, d'une part, de déterminer par elles-mêmes si/quand il convient de s'engager dans la défense des droits et, d'autre part, de revendiquer le changement à titre de personne qui subit ou a subi une oppression et/ou un traumatisme.

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance de ne pas demander aux personnes survivantes de s'engager dans la défense de leurs droits ou de les pousser à le faire.

Les spécialistes de la VC comprennent les droits fondamentaux des personnes utilisatrices de services; il.elle.s leur proposent diverses pistes à suivre en cas d'expériences inappropriées avec le personnel de certaines agences, par exemple le médiateur pour les enfants et les jeunes. Les spécialistes de la VC soutiennent les

personnes survivantes qui défendent leurs intérêts au sein des systèmes.

Avoir une connaissance de la VC permettant de défendre efficacement les droits à l'échelle des individus et des systèmes

Les spécialistes de la VC ont une connaissance de la VC sur laquelle reposent leurs efforts pour défendre efficacement les droits à l'échelle des individus et des systèmes.

Les connaissances des spécialistes qui contribuent à une défense efficace des droits comprennent :

- une connaissance actuelle de la prévalence de la VC dans leurs communautés, ainsi que des effets de la VC sur les individus et les communautés;
- une connaissance actuelle des limites du système et des services ayant une incidence sur les personnes utilisatrices de services;
- une connaissance des diverses formes de violence fondée sur le genre, parmi lesquelles la VC: les spécialistes savent que de nombreuses formes de maltraitance et de violence coexistent. Il.Elle.s comprennent également qu'il existe un continuum de gravité au sein des diverses formes de violence fondée sur le genre, et que la compréhension de ce continuum nécessite de tenir compte d'une série de facteurs, notamment la gravité des « actes » spécifiques de violence fondée sur le genre, leur fréquence, leur omniprésence, leurs répercussions et le

- contexte dans lequel il.elle.s sont perpétrés et vécus;
- une connaissance de la dynamique de la maltraitance, y compris les cycles de maltraitance, le contrôle coercitif, l'agresseur principal, et les différences entre les personnes dans les relations qui recourent à la maltraitance/violence par rapport à celles qui ne le font pas; et
- une connaissance et une compréhension de l'intersectionnalité, y compris la façon dont les inégalités et l'oppression influencent les types de VC, y compris la dynamique du préjudice et de la victimisation.

Les spécialistes de la VC utilisent ces connaissances pour s'élever contre la violence conjugale, exposent les faits sur la prévalence de la VC et ses effets, comprennent et contrent les mythes sur la séparation et la sécurité et revendiquer un changement du système.

Il.Elle.s utilisent également ces connaissances pour éviter le réveil de traumatismes et/ou la revictimisation (p. ex., dans la protection de la jeunesse, le système judiciaire, etc.)

Les spécialistes de la VC utilisent ces connaissances pour plaider en faveur d'un changement de système.

Relever les lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services de lutte contre la VC

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> <u>et une compréhension des approches anti-racistes et anti-oppressives</u>. Cela signifie, entre autres, que *les spécialistes de la VC doivent reconnaître et contester les hiérarchies sociales associées aux identités, en mettant en évidence leur construction sociale et en se mobilisant en faveur du changement.*

Les spécialistes de la VC participent activement aux mouvements de justice sociale qui ont un lien ou une interaction avec la VC, outre la seule prestation de services.

Les spécialistes de la VC déterminent les lacunes et les failles dans les réponses du système aux personnes survivantes, aux enfants et aux auteurs de violence en écoutant les expériences des personnes utilisatrices de services et en faisant preuve d'esprit critique. Les efforts en matière de défense des droits commencent souvent par le travail de soutien des spécialistes travaillant auprès des personnes utilisatrices de services individuelles, dans le cadre duquel les expériences de ces dernières permettent de cerner les problèmes et les tendances systémiques.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les services disponibles pour traiter la VC sont souvent financés à des niveaux inadéquats pour répondre aux besoins des personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s se mobilisent pour obtenir un financement adéquat et de services suffisants. Il.Elle.s partagent des informations et des témoignages sur l'incidence, sur les personnes utilisatrices de services, de ne pas être en mesure d'accéder aux services spécialisés dont elles ont besoin en matière de VC.

Les spécialistes de la VC comprennent la VC comme une manifestation d'une injustice et d'une violence systémiques *plus vastes*. Il.Elle.s sont également conscient.e.s que l'injustice sociale et la violence systémique existent au sein des systèmes qui façonnent les services et le soutien en matière de VC, sous la forme d'un racisme systémique, d'obstacles au soutien et de préjudices qui se produisent dans les systèmes communautaires, de santé, de protection de l'enfance et de justice pénale.

Les spécialistes de la VC <u>mettent l'accent sur la</u> connaissance de l'intersectionnalité et

appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC.

Les spécialistes de la VC, avec le soutien des organisations de lutte contre la VC, prennent l'initiative de favoriser une perspective de justice sociale dans le travail sur la VC. Les organisations et les spécialistes de la VC remettent en question les pratiques nuisibles, inéquitables et oppressives, ainsi que le langage qui masque ou dissimule la violence, y compris la VC. II.Elle.s font connaître les injustices systémiques vécues par les personnes survivantes, les enfants et les auteurs de violence, et des mouvements de justice sociale qui s'attaquent à ces réalités. Il.Elle.s font également connaître ces injustices et réalités systémiques aux autres organismes et équipes multidisciplinaires avec lesquels ils travaillent.

Les spécialistes de la VC, avec le soutien des organisations de lutte contre la VC, inscrivent les campagnes, messages et recommandations d'autres alliés telles que celles de la Commission de vérité et de réconciliation dans le cadre de la défense des droits à l'échelle individuelle, organisationnelle et locale. Les spécialistes de la VC, avec le soutien des organisations de lutte contre la VC, participent aux efforts de défense des droits à l'échelle systémique, en partenariat avec d'autres organisations, associations ou coalitions.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les questions de défense des droits liées à la VC, tout comme les ressources pour les personnes survivantes, les enfants et les auteurs de violence, peuvent différer d'une région à l'autre. Les partenariats disponibles pour une défense collaborative des droits peuvent également varier selon les communautés.

S'exprimer ouvertement pour faire reconnaître et éliminer la VC

Les spécialistes de la VC affirment que la VC est inacceptable et doit toujours être combattue. Il.Elle.s reconnaissent la gravité de la violence fondée sur le genre et affirment que l'absence de ce type de violence constitue une priorité en matière de droits de la personne.

Les spécialistes de la VC ont une connaissance et une compréhension de l'intersectionnalité et affirment également que la VC est présente dans toutes les cultures, races, sociétés et classes. Les spécialistes de la VC estiment qu'il incombe à toutes les communautés d'œuvrer à la prévention de la VC, de démontrer le caractère inacceptable de toutes les formes de VC et de soutenir les personnes survivantes, y compris les enfants.

Les spécialistes de la VC brisent les stigmates et les mythes sur la VC afin de réduire leur prévalence et de faciliter une meilleure compréhension de la violence. II.Elle.s contestent les mythes sur :

- l'expérience de la violence;
- la perpétration de la violence;
- les croyances misogynes, racistes, classistes et colonialistes qui soustendent la violence;
- d'autres croyances apprises qui reproduisent le préjudice, l'oppression et la violence; et
- la notion selon laquelle la violence est accidentelle, inévitable ou écologique (les spécialistes définissent plutôt la violence comme un acte choisi).

Les spécialistes de la VC aident les autres à comprendre en quoi la stigmatisation et les mythes ont une incidence négative sur la sécurité et l'autonomie des individus.

Les spécialistes de la VC, avec le soutien des organisations de lutte contre la VC, se mobilisent en période de tragédie pour favoriser le soutien, réduire le traumatisme communautaire, sensibiliser à la violence et plaider pour le changement. Il.Elle.s inspirent les autres en exprimant et en incarnant les valeurs, objectifs et principes fondamentaux de la lutte contre la VC et de la promotion de l'équité.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des répercussions différentielles de la violence sur différentes personnes et communautés, en fonction de leur situation sociale. Cette compréhension éclaire à la fois les efforts de défense des droits et les approches en matière d'intervention systémique : par exemple, il.elle.s consultent les personnes survivantes et d'autres personnes lorsqu'il.elle.s conçoivent des messages et des stratégies de défense des droits

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que si la défense des droits vise à créer un changement positif, elle peut également avoir des répercussions malencontreuses. Les efforts en matière de défense des droits peuvent donc inclure des stratégies visant à protéger les petites organisations et communautés marginalisées ou autrement vulnérables (p. ex., par des efforts entrepris par une coalition, un groupe ou une organisation alliée plus privilégiée).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les coalitions et la défense des droits collaborative peuvent valoriser les besoins des groupes marginalisés et adopter des messages et un positionnement de défense collective des droits.

Faire preuve de compétence pour organiser les efforts de mobilisation visant à mettre fin à la VC

Grâce à leur connaissance des approches antiracistes et anti-oppressives, les spécialistes de la VC sont capables de rassembler et de mobiliser diverses parties prenantes pour revendiquer le démantèlement des systèmes d'oppression et la fin de la VC.

Les spécialistes de la VC considèrent que la défense des droits « fait intégralement partie » de tous les aspects de notre travail. Les compétences des spécialistes de la VC en matière de défense des droits incluent l'implication dans la défense informelle des droits, notamment l'éducation des partenaires, des membres de la communauté et des personnes occupant des postes de décision en matière de VC, ou encore le travail effectué pour améliorer les expériences des personnes utilisatrices de services.

Les compétences des spécialistes de la VC en matière de défense des droits incluent également l'implication dans la défense formelle des droits, notamment pour :

- créer des communications convaincantes, correctement ciblées et accessibles qui donnent vie aux plans de défense des droits;
- connaître et utiliser efficacement les techniques et stratégies de défense des droits pour travailler avec les médias;
- connaître et utiliser efficacement les stratégies de défense des droits dans les messages des médias sociaux de l'organisation, dans les messages de prévention et d'éducation, et pour exposer les tendances et contextes liés à la VC;
- communiquer efficacement avec le gouvernement afin de promouvoir le

- changement et de le consulter sur les améliorations à apporter aux politiques et programmes; et
- travailler avec d'autres alliés pour plaider d'une voix collective ou unie.

Les spécialistes de la VC sont capables de déterminer quelle stratégie de défense des droits utiliser à quel moment, et peuvent changer de stratégie si nécessaire en fonction de l'audience, de la participation (ou non) des alliés, ou des besoins de la personne utilisatrice du service.

Les spécialistes de la VC sont capables d'élaborer des stratégies tout en s'impliquant dans les initiatives de défense des droits, notamment en sachant quand « pousser » davantage pour obtenir un changement immédiat et quand se concentrer sur des stratégies à plus long terme, telles que :

- établir des relations tout en demandant le changement;
- s'intégrer dans des systèmes qui nécessitent un changement; ou
- utiliser des messages ou un langage qui sont stratégiquement plus adaptés aux partenaires, bailleurs de fonds ou membres de la communauté.

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en prenant soin de soi

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive et en prenant soin de soi

Connaître les effets du travail lié à la VC sur les prestataires de services

Les spécialistes de la VC savent que le fait de se faire témoin de violence, de maltraitance et de traumatismes est difficile sur le plan émotionnel. Lorsque la victimisation se produit dans un système qui ne correspond pas aux valeurs, à l'éthique et aux besoins des prestataires de services (c.-à-d. des réponses dignes de la part de la police, une justice adéquate, la disponibilité d'un logement sûr et abordable), les effets de la violence et de la maltraitance sont considérablement aggravés. Les spécialistes de la VC savent que le fait de se battre constamment pour que la VC soit reconnue et comprise par la société et ses institutions (p. ex., justice, protection de l'enfance, tribunaux) provoque un épuisement émotionnel et physique. De plus, le fait de témoigner et d'agir contre l'oppression et les façons dont elle s'entrecroise avec la VC, ainsi que la réponse systémique à la VC (p. ex., racisme et colonialisme) peut entraîner un épuisement émotionnel et physique. Les effets combinés sur les prestataires de services peuvent inclure :

 le stress traumatique secondaire, qui est un effet émotionnel et psychologique résultant de l'exposition indirecte aux récits détaillés des mauvais traitements/expériences traumatiques d'autrui;

- une usure de la compassion, c'est-à-dire un épuisement émotionnel et physique entraînant une diminution de la capacité à faire preuve d'empathie ou de compassion envers les autres; et
- le traumatisme indirect, qui est une
 « lassitude de l'âme » de longue durée
 ayant des effets transformateurs
 cumulatifs sur la vision du monde et les
 hypothèses des prestataires de services.

Les spécialistes de la VC comprennent les différences entre ces termes et connaissent les facteurs qui contribuent à chacun d'eux.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des conditions de leur environnement de travail (p. ex., charge de travail élevée, manque de temps pour la supervision, formation inadéquate) qui peuvent contribuer au stress traumatique secondaire, à l'usure de la compassion et au traumatisme indirect.

Les spécialistes de la VC savent également que les personnes survivantes réagissent à la violence de nombreuses façons et que le fait d'être témoin de leurs actes de résistance peut inspirer et transformer positivement les prestataires de services.

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive e en prenant soin de soi

Comprendre le bien-fondé de la pratique réflexive

Les spécialistes de la VC savent comment se livrer à des activités de pratique réflexive. Il.Elle.s portent un soin tout particulier aux connaissances, valeurs et théories qui imprègnent leurs actions quotidiennes. Cela inclut les façons dont il.elle.s s'impliquent dans la transformation de leur environnement, et les façons dont il.elle.s peuvent créer, renforcer ou participer à des systèmes et des relations qui vont à l'encontre de leurs valeurs ou qui perpétuent la violence systémique structurelle et l'inégalité.

Les spécialistes de la VC comprennent le bienfondé la pratique réflexive, notamment en ce qui concerne les privilèges et le pouvoir dans les relations, afin de prendre conscience de la dynamique du pouvoir dans la relation entre le.la prestataire de services et la personne utilisatrice. Il.Elle.s remettent activement en question les hypothèses et les préjugés dont il.elle.s sont empreints dans leurs relations avec les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC comprennent dans quelle mesure la pratique réflexive, en qualité de mécanisme de gestion des risques de stress traumatique secondaire, d'usure de compassion et de traumatisme indirect, est liée aux soins personnels.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services sont affectées lorsque les prestataires de services s'efforcent de gérer leurs propres traumatismes indirects, le stress traumatique secondaire et l'usure de la compassion.

Veiller au maintien de l'empathie

Grâce à une pratique réflexive, les spécialistes de la VC comprennent mieux en quoi le fait d'être témoin de la violence et de maltraitance affecte à la fois les personnes utilisatrices de services et eux.elles-mêmes.

Les spécialistes de la VC font preuve de compassion envers eux.elles-mêmes, car il.elle.s considèrent leurs réactions émotionnelles comme des réactions fondées eu égard aux défis de ce travail (et non comme le résultat d'un manque de capacités).

Les spécialistes de la VC se penchent sur la façon dont leurs propres expériences de violence, de maltraitance, d'inégalités structurelles et d'échecs du système à répondre adéquatement à la VC peuvent influencer leur réponse aux expériences des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC veillent et réfléchissent à leur utilisation de stratégies de réflexion et de capacité à prendre soin de soi. Il.Elle.s sont conscient.e.s que la douleur des personnes survivantes et l'injustice, l'inaction et la discrimination continues des systèmes et institutions auxquels les victimes demandent de l'aide (p. ex., la police, les tribunaux, la protection de l'enfance) peuvent mener à des sentiments de désespoir qui, s'ils ne sont pas contrôlés, peuvent augmenter le risque d'usure de la compassion et de traumatisme indirect. Sachant cela, les prestataires de services sollicitent une supervision supplémentaire, un retour d'information par les pairs pour prendre soin du collectif et nourrir l'action collective; ceci a pour but de pouvoir continuer à répondre aux personnes utilisatrices de services de manière authentique, avec empathie et en reconnaissant leurs forces.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des limites de leur propre lieu de travail (souvent en raison d'un manque de ressources humaines et financières) qui influent sur leur capacité à obtenir une supervision et un retour

d'information par leurs pairs. Il.Elle.s savent qu'en qualité de prestataires de services, ces limitations peuvent influer sur leur capacité à faire appel à la pratique réflexive.

Être capable de prendre soin de soi

Les spécialistes de la VC se livrent à diverses activités pour prendre soin de leur personne. Celles-ci peuvent varier considérablement en fonction de la personne et inclure la prise en charge du bien-être physique, psychologique et émotionnel, ainsi que l'apprentissage continu et le développement des compétences.

Les spécialistes de la VC comprennent qu'il leur incombe de prendre soin d'eux.elles pour pouvoir continuer à soutenir les personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s comprennent également que cela constitue une stratégie pour préserver leur propre santé et leur bien-être.

Les spécialistes de la VC comprennent les risques de l'isolement et il.elle.s se mettent en rapport avec d'autres personnes pour obtenir des ressources et du soutien.

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance d'avoir des intérêts distincts de leur travail.

Avoir recours à la supervision et au retour d'information des pairs pour encourager la pratique réflexive et prendre soin de soi

Les spécialistes de la VC font appel aux possibilités de débriefing et de supervision clinique dont il.elle.s disposent. Il.Elle.s reconnaissent que ces occasions sont importantes pour approfondir leur pratique réflexive, obtenir un soutien émotionnel pour

prendre soin d'eux.elles-mêmes et assurer une démarche éthique.

Les spécialistes de la VC acceptent et fournissent un retour d'information positif et reconnaissent leurs réussites personnelles ainsi que dans leur travail avec les personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s célèbrent la résilience, l'autonomisation et la guérison des personnes utilisatrices de services, en en reconnaissant la valeur tant pour les personnes utilisatrices de services que pour eux.ellesmêmes.

Les spécialistes de la VC sont également capables de recevoir et d'accepter un retour d'information éprouvant, critique ou négatif. II.Elle.s se livrent à une pratique réflexive, notamment en ce qui concerne les privilèges et le pouvoir dans les relations. II.Elle.s réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier, ainsi qu'aux signes de stress traumatique secondaire, d'usure de la compassion et de traumatisme indirect.

Tenir compte du besoin de se protéger physiquement et émotionnellement face aux personnes auteures de violence

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de leur propre besoin et de leur droit de se sentir physiquement et émotionnellement en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Il.Elle.s sont conscient.e.s que, lorsqu'il.elle.s se sentent en sécurité, il.elle.s sont mieux à même de travailler avec les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s du risque accru que peut représenter pour eux.elles le fait de vivre dans une petite communauté. II.Elle.s maîtrisent les questions

Entretenir l'empathie en adoptant une pratique réflexive e en prenant soin de soi

de confidentialité et d'éthique, par exemple en fixant des limites claires, afin d'accroître leur propre sécurité physique et émotionnelle.

Les spécialistes de la VC ont recours à des mesures de sécurité personnelle pour, le cas échéant, éviter de devenir la cible de comportements maltraitants. Ces mesures peuvent consister à ne pas divulguer son nom de famille, à éviter d'utiliser des numéros de téléphone personnels, à préserver sa vie privée et sa sécurité en ligne, etc.

Lorsque cela est approprié, les spécialistes de la VC impliquent leurs collègues et communiquent leurs plans de sécurité à d'autres personnes, y compris leurs collègues et leurs supérieurs, afin d'accroître leur sécurité personnelle. Par exemple, les spécialistes de la VC informent leurs collègues lorsqu'il.elle.s travaillent à l'extérieur avec une personne utilisatrice de services et/ou lorsqu'il.elle.s interviennent de façon très visible au sein de la collectivité.

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance de prendre des mesures pour accroître leur propre sécurité physique et émotionnelle et le font dans la mesure du possible. Parallèlement, il.elle.s comprennent aussi qu'il y a des limites à ce qu'il.elle.s peuvent faire pour éliminer les risques et que la responsabilité du préjudice incombe à la personne qui a compromis sa sécurité.

Reconnaître le stress traumatique secondaire, l'usure de compassion et les traumatismes indirects chez soi, et réagir en conséquence

Les spécialistes de la VC prêtent attention à leurs réactions face aux expériences de

violence, d'oppression et de mauvais traitements vécus par les personnes utilisatrices de services pour évaluer leur degré d'épuisement émotionnel. II.Elle.s font preuve de vigilance et d'honnêteté quant à leurs sentiments de dépression, d'anxiété et d'épuisement.

Les spécialistes de la VC reconnaissent leurs limites et surveillent les risques pour leur sécurité émotionnelle. Il.Elle.s prennent soin d'éviter l'épuisement émotionnel et sollicitent des services pour eux.elles-mêmes si nécessaire.

Lorsque leur pratique réflexive et leur capacité à prendre soin d'eux.elles-mêmes sont dépassées, les spécialistes de la VC font des pauses et/ou limitent leurs interactions avec les personnes utilisatrices de services dans la mesure du possible.

Dans la mesure du possible, les spécialistes de la VC communiquent avec leurs collègues et/ou leur(s) supérieur(s) au sujet de leurs expériences de stress traumatique secondaire, d'usure de la compassion et de traumatisme indirect.

Bien que les spécialistes de la VC soient conscient.e.s de la nécessité et de l'importance de reconnaître l'usure de la compassion et le traumatisme indirect et d'y répondre, il.elle.s savent aussi que, s'ils.si elles se mettent en retrait, il n'y a souvent personne pour les remplacer.

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques



Avoir une connaissance des facteurs de risque et de protection en matière de VC

Les spécialistes de la VC ont une connaissance approfondie et étendue des facteurs de risque et de protection en matière de VC à l'échelle de l'individu, de la famille, de la communauté/société et des systèmes. Il.Elle.s comprennent que les facteurs de risque ne sont pas annulés par les facteurs de protection. Les exemples de facteurs de risque comprennent l'omniprésence, la puissance de la violence passée, une séparation récente, le sentiment de peur des personnes survivantes, le caractère suicidaire de la personne auteure de violence, la présence d'armes à feu, le contrôle coercitif, les comportements de traque/surveillance, ainsi que de nombreux autres facteurs à la fois généraux et propres aux personnes utilisatrices de services individuelles (p. ex., risque associé aux menaces de divulgation de l'orientation sexuelle). Parmi les exemples de facteurs de protection figurent le soutien social et l'exercice d'un emploi par les personnes survivantes et les auteurs de violence qui utilisent les services, le degré de maturité développementale, l'âge avancé et les liens sociaux plus importants chez

les enfants survivants, ainsi que de nombreux autres facteurs à la fois généraux et spécifiques aux personnes utilisatrices de services individuelles (p. ex., liens culturels, milieu de travail positif).

Les spécialistes de la VC connaissent les outils structurés d'évaluation du risque (p. ex., Danger Assessment, BSAFER) qui peuvent aider à l'évaluation du risque.

Les spécialistes de la VC savent quels facteurs de risque ou quelles combinaisons de facteurs de risque sont des signes avant-coureurs de létalité.

Comprendre que le risque et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques

Les spécialistes de la VC comprennent que l'écoute des personnes survivantes est essentielle pour évaluer les risques et planifier la sécurité. Les spécialistes de la VC comprennent que la gestion de risque avec les auteurs de violence est un aspect de la planification de la sécurité.

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC afin de fournir des services en matière de VC qui sont sûrs, adaptés à la culture et resposant sur la collaboration communautaire. Cela signifie, entre autres, qu'il.elle.s comprennent que les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la façon dont les gens vivent la violence, l'interprètent et sollicitent de l'aide. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris, notamment, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence systémique et les préjudices à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique aux expériences d'oppression des utilisatrices de services en tant que formes de violence structurelle et sources de traumatismes. Il.Elle.s reconnaissent qu'il s'agit d'une des façons dont les systèmes d'intervention génèrent des risques pour les personnes concernées. Les spécialistes de la VC appliquent ces connaissances lorsqu'il.elle.s se livrent à une l'évaluation de risque et une planification de la sécurité/gestion de risque. Les spécialistes de la VC comprennent que l'évaluation de risque et la planification de la sécurité/gestion de risque exigent de faire preuve de souplesse pour envisager des options individualisées et de prendre en compte tous les aspects de l'identité et des contextes des personnes utilisatrices de services, y compris celles associées à des systèmes et environnements plus larges.

Les spécialistes de la VC savent que les facteurs de risque et de protection peuvent être propres aux diverses identités intersectionnelles des personnes utilisatrices de services, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes utilisatrices de services noires, autochtones, nouvellement arrivées et LGBTQ2S+, les personnes utilisatrices de services qui sont plus âgées, qui vivent dans des régions rurales, qui sont dans la police ou l'armée et qui font partie de communautés insulaires et/ou orthodoxes. II.Elle.s veillent à éviter de mettre en place une « réponse blanche uniformisée » et à se toujours placer au centre des priorités les expériences individuelles et intersectionnelles des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC reconnaissent l'intérêt de posséder, ou de rechercher, des connaissances sur l'identité des personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s comprennent comment la collaboration inter-organismes peut soutenir les personnes utilisatrices de services, notamment comment ce type de relation peut contribuer à alerter les prestataires de services sur des risques dont il.elle.s ne sont peut-être pas conscient.e.s (p. ex, risques qui pourraient être plus courants au sein d'un groupe particulier, comme ceux entourant les droits parentaux dans d'autres pays). Il.Elle.s écoutent attentivement les personnes utilisatrices de services afin de comprendre les risques et de déterminer les soutiens naturels sur lesquels les personnes utilisatrices de services peuvent compter.

Les spécialistes de la VC comprennent que les risques et la sécurité sont dynamiques et doivent être continuellement réévalués. Il.Elle.s sont conscient.e.s des types de circonstances changeantes qui augmentent souvent le risque (p. ex., séparation, nouvelle relation, date d'audience à venir, garde d'enfants/droit d'accès).

Les spécialistes de la VC comprennent que l'évaluation des risques et la planification de la sécurité/gestion des risques consistent à anticiper et à mettre en place des dispositions de sécurité pour ce qui peut se produire, et non à prédire avec certitude.



Comprendre que la collaboration facilite souvent l'évaluation et la gestion des risques

Les spécialistes de la VC collaborent avec d'autres personnes pour gérer les risques et promouvoir la sécurité. Il.Elle.s savent que différentes personnes dans la vie des personnes utilisatrices de services, tant professionnelle (p. ex., police, protection de l'enfance, employeurs, personnel enseignant, personnel de santé) que personnelle (p. ex., voisins, amis, famille), disposent souvent d'informations et d'avis différents et importants pour évaluer et comprendre le niveau et la nature du risque. Les spécialistes de la VC savent que la collaboration avec la personne utilisatrice du service, d'autres professionnels et parfois des tiers est souvent utile et parfois nécessaire pour évaluer efficacement le risque pour les personnes survivantes, les enfants exposés à la VC et les personnes auteures de violence.

Les spécialistes de la VC comprennent qu'il peut s'avérer difficile d'acquérir les connaissances nécessaires à une évaluation efficace des risques (y compris les problèmes liés à la législation sur le partage de l'information et la protection de la vie privée, les ressources limitées dont peuvent disposer les prestataires de services pour soutenir les révélations des personnes survivantes, la méfiance éprouvée de la part des personnes survivantes à l'égard du système).

Comprendre et contrer les mythes entourant la séparation et la sécurité

Les spécialistes de la VC savent que le fait de quitter un.e partenaire violent.e augmente souvent le risque pour les personnes survivantes et les enfants.

Les spécialistes de la VC comprennent également qu'il existe de nombreuses raisons

pour lesquelles les personnes survivantes restent avec un.e partenaire qui leur a fait du mal. Ces raisons incluent notamment :

- l'isolement de la personne survivante de ses ami.e.s, sa famille et d'autres soutiens;
- la dépendance financière à l'égard de son.sa partenaire;
- la culpabilité et la honte;
- le fait de ne pas vouloir que d'autres personnes soient au courant de la maltraitance;
- les croyances personnelles, familiales, religieuses ou culturelles qui interdisent ou découragent de quitter son.sa partenaire;
- des inquiétudes quant aux répercussions de la séparation sur les enfants;
- l'anxiété à l'idée de se construire une vie seul.e, ou en tant que parent isolé;
- la peur des représailles de la part du.de la partenaire, la peur que les choses empirent au lieu de s'améliorer, la peur du changement, la peur de l'inconnu;
- l'espoir que le.la partenaire change et que la violence cesse;
- l'ignorance des systèmes ou des services qui peuvent aider;
- le manque de confiance dans les systèmes qui peuvent aider;
- l'amour envers le.la partenaire;
- les avantages possibles (c.-à-d. financiers, sociaux, relationnels et émotionnels) qu'offre le fait de rester dans la relation;
- la conviction que la meilleure façon de protéger les enfants contre les actes de violence est de rester au sein du foyer et dans la relation; et

Reconnaître, évaluer et communiquer les

 ne pas vouloir risquer de perdre la garde des enfants.

Les spécialistes de la VC savent que les personnes survivantes sont souvent jugées lorsqu'elles décident de rester et que le mythe selon lequel « elle partirait si la situation était si mauvaise » est répandu et nuisible. Il.Elle.s savent aussi que les personnes survivantes sont souvent jugées lorsqu'elles décident de partir; le mythe selon lequel la relation échoue parce qu'elle n'est pas une « bonne » mère ou une « bonne » partenaire est répandu et nuisible. Les spécialistes de la VC examinent et combattent ces mythes avec les personnes survivantes, les enfants survivant.e.s, les auteurs de violence, et avec d'autres prestataires de services.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les obstacles pratiques, sociaux, financiers et autres au soutien peuvent varier considérablement en fonction de l'identité sociale de la personne survivante, de son lieu de résidence ou des ressources dont elle dispose.

Les spécialistes de la VC savent que le fait de partir est souvent un processus, que les personnes survivantes peuvent quitter une relation violente et renouer à plusieurs reprises. II.Elle.s comprennent les façons de réagir à la violence, reconnaissent et comprennent l'importance de l'expérience vécue, et appliquent ces éléments aux discussions sur la planification de la sécurité qui se rapportent à la séparation.

Reconnaître la prévalence et l'influence des expériences de VC vécues par les enfants

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent et</u> <u>comprennent l'importance de l'expérience</u> <u>vécue</u>, notamment le fait que *l'expérience vécue* par les enfants peut être directe ou indirecte, en lien ou non avec les expériences des personnes qui en ont la charge. Il.Elle.s reconnaissent et

explorent les expériences uniques des enfants, en comprenant comment elles peuvent différer de celles des adultes dans leur vie, et fournissent un soutien en conséquence. Il. Elle.s savent que l'expérience vécue par les enfants est également influencée par les effets qu'a la VC sur leur parent survivant (p. ex., disponibilité des parents survivants envers les enfants). Il. Elle.s reconnaissent explicitement les stratégies de résistance et d'adaptation des enfants à la violence.

Les spécialistes de la VC savent que les parents violents, les parents survivants et les prestataires de services sous-estiment souvent la mesure dans laquelle les enfants sont directement expos.é.s à la VC et le degré de compréhension que les enfants ont de la VC.

Les spécialistes de la VC comprennent que leur âge ne protège pas les jeunes enfants de l'incidence de la VC. Les effets peuvent être plus importants chez les jeunes enfants parce qu'il.elle.s sont plus souvent en présence de leur mère pendant la victimisation, qu'il.elle.s disposent de moins de stratégies et moins d'options pour se soustraire à l'exposition à la VC et qu'il.elle.s comptent davantage sur leur.e principal.e prestataire de soins (qui est lui.ellemême confronté.e à la victimisation) pour les aider à comprendre et à réguler leurs émotions.

Tous les spécialistes de la VC ont une connaissance fondamentale des signes permettant de reconnaître les enfants exposés à la violence conjugale et des services et ressources communautaires et externes, et ils sont conscient.e.s de la nécessité d'aiguiller les enfants vers des services spécifiques en présence de ces signes. Les signes comprennent, entre autres :

 des signes physiques : blessures, maux d'estomac, diarrhée, constipation, retards de croissance, blessures non montrées au médecin



ou qui ne sont pas susceptibles de se produire lors d'incidents accidentels;

- des modifications comportementales : régression (par exemple, incontinence urinaire), agressivité, cauchemars, hyperactivité, hypervigilance;
- des signes sociaux et émotionnels : retrait, anxiété, changements soudains de champs d'intérêt, changements soudains dans les relations; et
- de la peur ou de la réticence : expressions ou signes de peur d'un parent tels que se cacher, sursauter, reculer ou réticence à partir avec un parent.

Savoir que les risques et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC ont une connaissance pratique des effets de la violence/VC et des traumatismes sur les enfants (de tous âges, y compris les nourrissons et les jeunes) lorsqu'il.elle.s travaillent avec des personnes utilisatrices de services adultes. Il.Elle.s reconnaissent les effets variés et différentiels des expériences de VC chez les enfants et tiennent compte du contexte familial des enfants.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que la sécurité des enfants est liée à la sécurité de leur mère survivante d'autres personnes qui en ont la charge ou d'autres aidant.e.s (susceptibles d'être exposés au risque de VC). Cette reconnaissance conduit à une planification collaborative de la sécurité qui inclut les personnes survivantes et les enfants. Elle peut également impliquer d'être en rapport avec des

parents qui se sont comportés de manière maltraitante (en traitant directement les facteurs de risque) de façon à renforcer la sécurité des enfants et des personnes survivantes qui en ont la charge.

En même temps, les spécialistes de la VC reconnaissent que la sécurité des personnes survivantes ne se traduit pas nécessairement par la sécurité des enfants. Le risque et la sécurité des enfants peuvent aussi devoir être évalués et planifiés séparément (mais avec la participation de la personne aidante, le cas échéant), en particulier lorsque les enfants ont une relation indépendante et distincte avec le parent qui s'est comporté de manière maltraitante.

Considérer les espaces et les relations sûrs et tenant compte des traumatismes comme un aspect d'une planification efficace des risques et de la sécurité

Les spécialistes de la VC comprennent qu'une partie importante du travail avec les personnes utilisatrices de services consiste à créer un environnement sûr pour partager et recevoir des informations relatives aux traumatismes et à la violence. Il. Elle.s reconnaissent que les facteurs de risque et de protection peuvent devenir évidents lorsqu'elles se sentent en sécurité et choisissent de partager leurs expériences et leurs situations. Les spécialistes utilisent leur connaissance des facteurs de risque et de protection pour faciliter la planification de la sécurité et évaluer et gérer les risques.

La création d'un environnement sûr implique de ne pas porter de jugement, de faire preuve de respect sur le plan culturel, de collaborer et d'être conscient.e de l'espace personnel de la personne utilisatrice de service, d'instaurer des liens de confiance, de rendre l'espace accessible (p. ex., par une interprétation en langue ou en

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

ASL, en fournissant un espace physiquement accessible) et de s'assurer que les personnes utilisatrices de services comprennent ce qui peut se produire lorsqu'elles partagent leurs expériences.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les traumatismes et leurs effets et évitent de retraumatiser les personnes utilisatrices de services. Plus précisément, il.elle.s comprennent que le partage d'informations sur des expériences traumatisantes et violentes suscite souvent des réactions intenses chez les personnes utilisatrices de services. Les spécialistes de la VC comprennent que l'une des clés d'une planification efficace des risques et de la sécurité est la connaissance des facteurs de risque et de protection qui peuvent ne devenir évidents qu'à partir des révélations des personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC comprennent et reconnaissent qu'il existe des *obstacles* pour obtenir de l'aide et faire des révélations, notamment la honte, la peur du jugement, la crainte d'un plus grand danger à la suite de la divulgation de faits, la peur de perdre le contrôle de son histoire et les expériences de violence structurelle. Il.Elle.s comprennent en quoi ces obstacles peuvent influer sur la planification de la sécurité et sur l'évaluation et la gestion de risque.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que certaines formes de VC sont conventionnellement considérées comme « plus sérieuses » ou substantielles que d'autres – p. ex., les mauvais traitements physiques par rapport aux mauvais traitements psychologiques – et il.elle.s résistent avec force à ce type de catégorisation, considérant que toute violence influe sur le risque et la sécurité.

Les spécialistes de la VC savent que, compte tenu de ces complexités, les personnes utilisatrices de services/personnes survivantes peuvent minimiser ou même ne pas définir leurs expériences comme de la maltraitance. Les adultes et enfants survivant.e.s de la maltraitance peuvent également choisir de limiter ou omettre certains éléments sur la VC pour se protéger.

Comprendre les risques associés aux différents types et degrés de gravité de relations maltraitantes

Les spécialistes de la VC <u>savent que la VC est genrée</u> et que le genre est l'une des nombreuses dimensions importantes du pouvoir (<u>connaissance de l'intersectionnalité</u>). Il.Elle.s comprennent qu'un simple « recensement » du comportement ne permet pas de saisir de manière adéquate les différences essentielles dans les types de contrôle coercitif et de préjudice. Il est essentiel de comprendre les types de maltraitance et de contrôle, y compris la fréquence, l'intention, les effets et la réaction.

Les spécialistes de la VC savent que le type de maltraitance le plus courant dans les relations est celui dans lequel un homme exerce un contrôle et cause du tort à un.e partenaire qui s'identifie comme une femme ou une personne non binaire. Il.Elle.s comprennent les différents moyens de faire face à la violence et, plus précisément, le fait que les partenaires victimes de maltraitance et leurs enfants sont susceptibles de recourir à la violence pour résister et se défendre.

Les spécialistes de la VC portent des jugements complexes sur les déclarations de victimisation des hommes, sachant que la majorité des auteurs de violence se présentent comme des « victimes » de partenaires qui sont décrit.e.s comme agressifs.ves, contrôlant.e.s et violent.e.s. Les spécialistes de VC utilisent l'information sur le type, la prévalence et la gravité de la violence et des mauvais traitements pour ne pas se laisser « duper » par ces descriptions et porter des jugements sur les façons dont les types de mauvais traitements, de contrôle et de préjudice se transmettent principalement d'un.e partenaire à l'autre ou

Reconnaître, évaluer et communiquer les

sont mutuels. Les spécialistes de la VC comprennent en outre que les enfants de ces hommes peuvent également avancer des récits similaires de leur victimisation et tiennent compte du contexte dans lequel cela se produit.

Les spécialistes de la VC savent également que dans certaines relations violentes :

- les deux partenaires exercent un pouvoir égal et se font mutuellement du mal; ou
- un.e partenaire féminin.e ou nonbinaire exerce un pouvoir et lui cause du tort sur un partenaire masculin (qui peut recourir à la violence pour se défendre ou résister) et lui fait du mal.

Comprendre et exposer aux personnes survivantes les conséquences involontaires potentielles des services et des interventions en matière de VC

Les spécialistes de la VC, qu'il.elle.s travaillent principalement avec des enfants et adultes survivants, des enfants ou des auteurs de violence, partagent des informations obtenues (directement ou, indirectement, par le biais de relations de collaboration avec d'autres spécialistes de la VC) auprès des personnes survivantes sur les risques liés aux services et aux interventions.

Les spécialistes de la VC appliquent leur connaissance du risque et de la sécurité aux services et aux interventions en matière de VC. II.Elle.s comprennent que les services destinés à accroître la sécurité (p. ex, obtention d'une ordonnance de protection d'urgence ou d'une ordonnance restrictive, accès à un refuge) peuvent également déclencher une escalade du risque dans le comportement des partenaires qui ont commis des actes de violence et/ou créer un faux sentiment de sécurité chez les personnes survivantes. Les spécialistes de la VC

travaillent en collaboration avec les personnes survivantes ou avec des spécialistes de la VC qui les soutiennent pour partager, évaluer et faire face à ces risques, en comprenant et en respectant que les personnes survivantes connaissent le mieux leur situation et ont une expertise unique et personnelle sur les risques auxquels elles sont exposées.

Les spécialistes de la VC, en particulier ceux.celles qui travaillent avec des personnes auteures de violence, avertissent les personnes survivantes ou les prestataires de services qui les soutiennent sur les façons dont leur partenaire violent.e pourrait continuer à les maltraiter et à exercer un contrôle sur elles (p. ex., en demandant la garde complète de leurs enfants, en la dénonçant aux services de protection de l'enfance, en essayant de monter d'autres membres de la famille contre elle). Les spécialistes de la VC partagent également des informations sur les façons dont les partenaires maltraitant.e.s peuvent retourner le contenu des programmes d'intervention contre les personnes survivantes (par exemple, en exigeant que la personne survivante « soit imputable » de ses réactions à la maltraitance) ou tenter d'utiliser leur participation ou leur témoignage pour accroître leur droit de visite (p. ex., pour solliciter une réunification ou plus de rapports directs avec les enfants) ou des avantages au sein du « système ».

Les spécialistes de la VC partagent des informations franches et honnêtes sur les perspectives de changement, et d'absence de changement, chez les partenaires maltraitants. Il.Elle.s aident les personnes survivantes, y compris les enfants survivants, à réfléchir à ce que cela signifierait pour la personne qui les a agressées d'être « imputable », c'est-à-dire quelle forme pourrait prendre la responsabilité personnelle (p. ex, cesser tout comportement maltraitant et contrôlant, se comporter de manière prévisible et sûre).

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

Comprendre, reconnaître et accepter que les personnes utilisatrices de services partagent leurs expériences à leur propre rythme et à leur propre façon

Les spécialistes de la VC comprennent et acceptent le fait qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les enfants et les adultes survivants peuvent choisir de ne pas partager leurs expériences. Les spécialistes comprennent également que les auteurs de violence peuvent être réticents à partager leur situation pour toute une série de raisons. Les personnes utilisatrices de services ne communiquent parfois que certains éléments de leur situation et pas d'autres. Pour travailler efficacement avec elles, il est donc nécessaire de créer des espaces sûrs, d'établir des liens de confiance et de fournir des occasions de partager et de recevoir des informations.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que la violence passée, la pauvreté et la violence structurelle systémique peuvent avoir des répercussions sur les expériences/perceptions des individus en ce qui a trait à la VC; ceci, à son tour, peut influencer le choix ou la façon dont il.elle.s choisissent de communiquer des informations sur eux.elles-mêmes et leurs expériences.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que pour travailler efficacement avec les personnes utilisatrices de services, il convient d'adopter une attitude et une approche qui respectent le fait que les personnes touchées par la VC choisissent si et quand elles vont partager leur expérience et leur situation.

Les spécialistes de la VC s'engagent à ne pas porter de jugement, à faire preuve de respect sur le plan de la culture, à collabore, sans apposer d'étiquette. II.Elle.s sont conscient.e.s que lorsqu'elles sont inefficaces, les réponses qu'il.elle.s apportent aux personnes utilisatrices de services peuvent aggraver le préjudice qu'elles ont subi plutôt que de contribuer à leur sécurité.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les personnes utilisatrices de services peuvent limiter ou choisir de ne pas partager des informations pour se protéger ou protéger autrui.

Promouvoir la sécurité en se livrant avec compétence à une évaluation et une gestion des risques

Les spécialistes de la VC ont une connaissance approfondie de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des personnes survivantes, une connaissance approfondie de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des enfants, et une connaissance approfondie de l'évaluation et de la gestion des risques avec les auteurs de violence. Généralement, les compétences détenues comprennent l'identification et l'analyse des facteurs de risque et la hiérarchisation de la sécurité par :

- <u>la collaboration avec d'autres</u>
 <u>personnes pour gérer les risques et la</u>
- <u>l'établissement, le développement et le</u>
 <u>maintien de relations inter-organismes</u>
 <u>qui fonctionnent à partir d'une</u>
 <u>perspective centrée sur la personne</u>
 <u>survivante;</u>
- la reconnaissance de la présence d'événements à haut risque (comme une séparation en cours ou récente, les procédures et conséquences juridiques, les décisions de garde ou d'accès, les nouvelles relations);
- l'équilibre entre les risques et les facteurs de protection;

Reconnaître, évaluer et communiquer les risques

- le recueil et la prise en compte des perceptions du risque par la personne survivante; et
- la prise de conscience du fait que les facteurs systémiques affectant l'un des éléments ci-dessus peuvent compliquer ou rendre plus difficile l'accès à la sécurité pour certaines personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que la gestion de risque implique un contrôle, une supervision, ains qu'un suivi approprié. Il.Elle.s font preuve d'une compréhension de la gestion de risque qui est sensible à la dynamique et aux changements dans le temps, y compris les changements dans la situation de la victime, de la personne auteure de violence et de la famille. Les spécialistes de la VC incluent dans leurs processus d'évaluation les risques liés aux identités et aux cultures des personnes utilisatrices de services et de leurs familles.

Les spécialistes de la VC comprennent que les personnes utilisatrices de services peuvent bénéficier de l'obtention d'informations supplémentaires par le biais du processus d'évaluation des risques. Les spécialistes de la VC considèrent l'évaluation des risques comme une occasion d'échange mutuel de connaissances entre les personnes utilisatrices de services et les spécialistes, afin de promouvoir la sécurité.

Rester conscient.e de sa sensibilité et de ses réactions face aux risques

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de leurs propres émotions et attitudes face aux questions de risque et de sécurité et les gèrent.

Les spécialistes de la VC s'efforcent de surveiller et de rester conscient.e.s de leurs réactions face aux situations risquées et dangereuses. Il.Elle.s sont conscient.e.s de la possibilité d'être désensibilisé.e.s ou de réagir de manière excessive à l'éventualité d'un risque de préjudice. En conséquence, il.elle.s ne portent pas de jugement à eux.elles seul.e.s sur le niveau de risque, mais partagent plutôt cette information avec leur supérieur.e et/ou leurs pairs pour évaluer et équilibrer leur vision du risque et de la dangerosité.

Réguler ses propres réactions face aux expériences partagées par les personnes utilisatrices de services

Les spécialistes de la VC reconnaissent l'importance de la façon dont il.elle.s réagissent aux expériences de violence que partagent les personnes utilisatrices de services. Il.Elle.s réfléchissent à leur propre situation sociale et à leurs privilèges dans les réponses qu'il.elle.s apportent aux personnes utilisatrices de services, prennent soin de ne pas les juger lorsqu'il.elle.s entendent leurs révélations, et ne projettent pas leurs propres a priori sur les révélations qu'il.elle.s entendent. Les spécialistes de la VC se concentrent plutôt sur la préservation de l'autodétermination de la personne utilisatrice du service et de son expertise dans le processus d'évaluation de risque et de la planification de la sécurité pour lui.elle-même et ses enfants. Les spécialistes font preuve de respect dans leur collaboration avec les personnes utilisatrices de services pour décider des prochaines étapes et du soutien à apporter.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que le contexte entourant les révélations ainsi que leurs propres expériences peuvent avoir une influence sur leur réaction à ces informations. Par exemple, une révélation faite avec soulagement est différente d'une révélation faite par désespoir; les révélations faites par des personnes utilisatrices de services isolées ou sans soutien sont différentes de celles faites par des personnes utilisatrices de services ayant des réseaux de soutien; les spécialistes de la VC ayant vécu des injustices peuvent être différemment touché.e.s par les révélations



d'injustice; et les spécialistes de la VC qui sont des parents peuvent interpréter les révélations faites par des enfants en fonction de leurs propres croyances et sentiments sur le rôle parental. Les spécialistes de la VC peuvent également réagir très différemment face à des personnes utilisatrices de services qui témoignent de leurs expériences en tant que survivantes et de l'expérience qu'elles ont de comportements maltraitants.

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s d'être eux.elles-mêmes affecté.e.s par la douleur et le défi permanent que représente la confrontation avec les préjudices, les obstacles et les réalités systémiques inhérents que vivent les personnes utilisatrices de services. L'injustice sociale et l'omniprésence de la violence structurelle ont un effet négatif sur les travailleur.euse.s. Cet effet est distinct du préjudice causé par le contenu de la divulgation en soi, et doit être reconnu comme tel par les organisations et les spécialistes.

La régulation de ses réactions face aux expériences dont témoignent les personnes utilisatrices de services repose sur la conscience que le fait même d'entendre des révélations de mauvais traitements infligés à ces personnes (victimisation et perpétration) a des répercussions sur la personne qui les entend. Il peut s'agir de réactions émotionnelles, de réactions d'autoprotection comme le fait chercher à « trouver une solution » ou à « réparer les dommages », un traumatisme indirect, une usure de la compassion ou un traumatisme vicariant.

Sachant cela, les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de l'importance de prendre soin de soi, ainsi que de la supervision et du débreffage avec les pairs pour traiter les informations divulguées. Les spécialistes de la VC soutiennent aussi couramment leurs collègues et allié.e.s dans leur propre travail d'écoute des révélations de maltraitance et offrent un retour d'information pour soutenir les autres

Soutenir les personnes survivantes et collaborer avec elles

Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

1^{er} comportement complexe se rapportant à la pratique : Collaborer avec les personnes survivantes et les soutenir dans la prise en compte des risques et la promotion de la sécurité

Avoir une connaissance approfondie de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC comprennent que le risque et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques et que l'évaluation du risque, réciproquement, est un processus continu qui est réévalué à chaque interaction avec une personne survivante. Cela signifie qu'il.elle.s comprennent que les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la façon dont les gens vivent la violence, l'interprètent et sollicitent de l'aide. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris, notamment, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de

santé perpétuent la violence systémique et les préjudices à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique aux expériences d'oppression des utilisatrices de services en tant que formes de violence structurelle et sources de traumatismes. II.Elle.s reconnaissent que c'est l'une des façons dont les systèmes d'intervention génèrent des risques pour les personnes concernées. Cela signifie également qu'il.elle.s comprennent que le risque et la sécurité sont dynamiques et doivent être continuellement réévalués. Il.Elle.s sont conscient.e.s des types de circonstances changeantes qui augmentent souvent le risque (p. ex., séparation, nouvelle relation, date de procès à venir).

Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

Les spécialistes de la VC savent que le fait d'évaluer les risques avec les personnes survivantes offre l'occasion de comprendre leurs expériences et de partager avec elles des informations qui renforcent leur confiance et les aident à voir dans le.la prestataire de services un.e allié.e pour assurer leur sécurité.

Les spécialistes de la VC comprennent que la gestion de risque est un processus de collaboration entre la personne survivante et le.la prestataire de services, qui aboutit à l'établissement d'un plan visant à accroître sa sécurité et à réduire le risque de nouvelles violences.

Les spécialistes de la VC <u>savent que les risques</u> <u>et la sécurité des enfants doivent être pris en</u> <u>compte au même titre que ceux des personnes survivantes</u> et que, par conséquent, la planification de la sécurité et la gestion de risque avec les personnes survivantes qui sont des parents doivent tenir compte des besoins des enfants en matière de sécurité.

Les spécialistes de la VC comprennent que l'objectif de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des personnes survivantes consiste à les aider à renforcer leur capacité à voir les risques et à prendre leurs propres décisions en matière de risque et de sécurité. Il.Elle.s <u>utilisent une</u> approche basée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer tout en procédant à l'évaluation des risques et à la planification de la sécurité.

Les spécialistes de la VC <u>comprennent les</u> <u>différents moyens de faire face à la violence et reconnaissent et comprennent l'importance de l'expérience vécue.</u>

Les spécialistes de la VC savent qu'il n'existe pas de formule unique de soutenir les personnes survivantes de la VC.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s qu'il est nécessaire de connaître les besoins et circonstances particuliers d'une personne survivante pour lui offrir un soutien et une intervention efficaces.

Comprendre les répercussions possibles de la divulgation d'expériences de violence sur le risque et la sécurité

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que le fait de divulguer des actes de maltraitance peut avoir des répercussions sur les personnes survivantes et leurs enfants.

Les spécialistes de la VC posent des questions sur la violence empathiques, réfléchies, sans jugement, attentionnées et respectueuses de l'autodétermination de la personne survivante. Il.Elle.s prennent le temps d'instaurer une relation de confiance.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que le fait de briser la barrière du silence entourant la violence peut présenter de nombreux avantages pour une personne survivante. Par exemple, le fait de parler de la violence qu'elle a vécue peut lui permettre de se sentir moins isolée et de mieux comprendre la nature de la violence, les indicateurs de risque et les stratégies de sécurité.

Les spécialistes de la VC comprennent et reconnaissent par ailleurs que le fait de divulguer des actes de violence vécus peut influer sur le risque et la sécurité des personnes survivantes et de leur famille. Par exemple, ce type de témoignage risque d'entraîner une escalade de la violence, une perte de confidentialité et l'intervention non désirée d'autres professionnels et systèmes. La divulgation d'actes de violence et de traumatismes entraîne également des répercussions sur le plan émotionnel, notamment lorsqu'on admet la réalité de sa propre situation. Les spécialistes de la VC en tiennent compte lorsqu'il.elle.s doivent prendre des décisions complexes sur la confidentialité et ses limites, tout en restant aussi ouvert.e.s et transparent.e.s que possible avec les personnes utilisatrices du service.

Soutenir les survivantes et

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les parents peuvent également partager les effets ou gérer les effets des révélations faites par leurs enfants, ainsi que les conséquences possibles de ces révélations. Il.Elle.s collaborent avec les personnes survivantes pour évaluer les conséquences particulières de la divulgation pour les enfants, comme la séparation de la famille ou des parents et l'implication des services de protection de l'enfance. Les spécialistes de la VC appliquent ces connaissances pour prendre des décisions complexes sur le signalement obligatoire à la protection de l'enfance, en mesurant les tensions, la gravité et les implications du signalement pour la sécurité de l'utilisatrice du service.

Les spécialistes de la VC savent que, compte tenu de ces complexités, les personnes survivantes peuvent choisir de taire les violences qu'elles ont vécues. Lorsqu'elles choisissent de les divulguer, elles peuvent les minimiser ou ne pas les définir comme telles. Les personnes survivantes de mauvais traitements peuvent également limiter ce qu'elles partagent pour se protéger ou protéger autrui.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que, parmi les connaissances requises pour travailler avec les personnes survivantes, figurent une compréhension de la dynamique de la violence entre partenaires intimes, des approches tenant compte des traumatismes et de la violence, l'autodétermination des personnes survivantes et des répercussions possibles pour les personnes survivantes lorsqu'elles divulguent les violences qu'elles ont vécues, en particulier celles qui ont trait au risque et à la sécurité.

Inciter les personnes survivantes à réfléchir à la manière dont leurs réactions à la violence peuvent influer sur le risque et la sécurité pour elles-mêmes et pour leurs enfants

Les spécialistes de la VC comprennent les différents moyens de faire face à la violence et utilisent une approche basée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer. Il. Elle.s savent que les personnes survivantes réagissent à la violence par des moyens ingénieux et visant à survivre à la violence. Les façons de réagir peuvent inclure la consommation de substances, l'automutilation, la dissociation, le déni, la fuite ou la résistance à la violence. Les spécialistes de la VC ne portent pas de jugement sur le bien-fondé des réponses des personnes survivantes à la violence, tout en reconnaissant que ces stratégies peuvent augmenter ou réduire le risque. Il.Elle.s tiennent compte des façons de réagir à la violence lorsqu'il.elle.s travaillent avec les personnes survivantes pour créer des plans de sécurité.

Les spécialistes de la VC aident les personnes survivantes à comprendre que certaines stratégies et réactions influent sur le risque ou la perception du risque chez les autres (p. ex., la façon dont le système de justice et de protection de l'enfance peut considérer la fuite ou la résistance). Il.Elle.s le font sans porter de jugement.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que, pour les personnes survivantes qui sont parents, les décisions parentales sont souvent influencées par le souci d'assurer la sécurité des enfants. La façon dont les personnes survivantes travaillent avec les enfants pour gérer le risque constitue généralement un modèle positif et utile pour les enfants. Parallèlement, les spécialistes savent que la façon dont les personnes survivantes gèrent le risque chez les enfants (p. ex. exiger que les enfants se taisent, garder secrètes les

Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

informations relatives à la sécurité) peut occasionner un examen minutieux de son rôle parental et entraîner des répercussions sur les enfants (p. ex. repli sur soi inopportun, rejet de toute réaction de colère et de tout conflit) et sur la relation des parents avec leurs enfants.

Les spécialistes de la VC <u>connaissent les effets</u> des traumatismes et de la violence sur le rôle parental et <u>apportent leur soutien aux</u> personnes survivantes en tant que mères.

Dans les situations où les réactions des personnes survivantes à la violence sont susceptibles d'augmenter le risque, les spécialistes de la VC collaborent avec elles pour planifier leur sécurité et celle de leurs enfants.

Recourir à des processus complets d'évaluation de risque pour relever, communiquer les risques et y faire face avec les personnes survivantes

Les spécialistes de la VC établissent avec les personnes survivantes des liens de confiance et de collaboration. Ceci permet d'instaurer avec les personnes survivantes un climat sûr et propice à la transmission et à la réception, en temps opportun, d'informations sur les facteurs de risque et de protection et à l'élaboration de plans de sécurité complets, notamment en :

- faisant preuve de compréhension à l'égard les personnes survivantes qui divulguent des actes de violence ou des traumatismes ou autres informations qui s'y rapportent et en collaborant avec elles;
- en s''enquérant des domaines à risque, y compris ceux qui concernent les enfants, <u>sachant que le risque et la</u> <u>sécurité des enfants doivent être pris en</u> <u>compte au même titre que ceux des</u> personnes survivantes;
- en relevant les facteurs de risque et en faisant le point régulièrement avec les personnes survivantes tout au long du processus;
- en relevant en permanence les divers facteurs de protection;
- en relevant et en prenant en compte les risques systémiques et structurels qui peuvent s'ajouter aux autres facteurs de risque existants; et
- en recourant à des outils ou processus spécifiques fondés sur des données probantes (tels que les comités à haut risque).

Les spécialistes de la VC utilisent des pratiques de dépistage et d'évaluation de risque pour communiquer efficacement les risques aux utilisatrices du service et en discuter avec elles.

Les spécialistes de la VC répondent aux demandes d'évaluation approfondie des risques et de planification de la sécurité.

Les spécialistes de la VC sont rompus aux techniques d'entretien pour évaluer les risques en toute sécurité.

Les spécialistes de la VC procèdent à différents types d'évaluations de risque, y compris le dépistage de la violence familiale, l'évaluation ciblée du risque/sécurité immédiats, des évaluations plus larges et plus approfondies du risque et de la sécurité (y compris, par exemple, le risque et la sécurité dans différents lieux, à différents moments de la journée) et le suivi de

Soutenir les survivantes et

l'évolution permanente du risque et de la sécurité.

Les spécialistes de la VC <u>documentent les</u> <u>informations de manière à refléter fidèlement</u> <u>la dynamique de la violence, en tenant compte</u> <u>du système juridique et de la dignité de</u> <u>l'utilisatrice du service</u>. Il.Elle.s s'appuient sur leur capacité à consigner les informations pour évaluer efficacement les risques (p. ex., prendre de bonnes notes pour gérer les risques, répondre aux risques, faire un rapport sur/plaider pour des mesures de sécurité accrues de la part des systèmes (justice, protection de l'enfance). Il.Elle.s reconnaissent également que les documents peuvent euxmêmes être utilisés comme une arme par personnes auteures de violence.

Se livrer à une planification de la sécurité qui est centrée sur la personne utilisatrice du service, individualisée, et qui reconnaît l'expertise des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent des approches anti-racistes et antioppressives au travail de planification de la sécurité. Cela signifie, entre autres, qu'il.elle.s comprennent que les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la façon dont les gens vivent la violence, l'interprètent et sollicitent de l'aide. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique aux expériences d'oppression des utilisatrices de services en tant que formes de violence structurelle et sources de traumatismes. Il. Elle.s procèdent à une planification de la sécurité qui tient compte de la façon dont différents types de risques interagissent et se cumulent. Ces risques comprennent ceux qui sont liés à la VC, ainsi que ceux que courent les personnes survivantes en raison des structures sociales de pouvoir qui perpétuent la violence systémique et les

préjudices contre les personnes sur la base de leurs identités et de leurs cultures.

Les spécialistes de la VC travaillent avec les personnes survivantes pour élaborer des plans de sécurité adaptés à leur situation, contexte et besoins actuels. Les plans de sécurité sont individualisés et tiennent compte de facteurs tels que la capacité, la géographie, la relation, la technologie, l'identité de genre. Les spécialistes de la VC entament des discussions avec les personnes survivantes au sujet de leur sécurité et, le cas échéant, de celle d'autrui (p. ex., enfants, membres de la famille élargie, animaux domestiques). Les spécialistes de la VC élaborent conjointement des plans de sécurité pertinents et accessibles qui incluent les domaines à haut risque, anticipent et réduisent les risques connus, précisent comment la personne survivante peut réagir en cas d'urgence, déterminent les indicateurs d'escalade de la violence et du danger, et précisent comment la personne survivante peut communiquer avec le.la prestataire de services, l'agence/organisation ou les contacts d'urgence de la police.

Les spécialistes de la VC procèdent à la planification de la sécurité <u>d'une manière qui</u> <u>est centrée sur l'utilisatrice du service</u>, qui <u>applique des approches basées sur les forces</u>, qui <u>reconnaît et promeut l'autodétermination</u>, qui <u>reconnaît et comprend l'importance de l'expérience vécue</u>, et qui reconnaît l'expertise de l'utilisatrice du service dans le processus. Cela comprend notamment :

Soutenir les survivantes et

- la prise en considération des facteurs de protection, des ressources et des mesures déjà en place et, le cas échéant, la mise à profit de ce que la personne survivante fait déjà pour accroître sa sécurité et celle de sa famille;
- la participation des personnes survivantes dans le cadre d'un processus de planification interactif et collaboratif;
- la prise en compte des préoccupations spécifiques de la personne concernée en matière de sécurité;
- l'examen collaboratif des réseaux de soutien et des sources d'assistance de la personne; et
- un accent mis sur les actions que les personnes survivantes veulent entreprendre et qu'elles jugent réalistes et possibles.

Les spécialistes de la VC invitent les personnes survivantes à revoir régulièrement leur plan de sécurité pour s'assurer qu'il reste pertinent.

Les spécialistes de la VC établissent des plans de sécurité en tenant compte du fait que lorsqu'une mère risque d'être tuée par son partenaire intime, ses enfants risquent également de l'être. Il.Elle.s reconnaissent aussi que la sécurité de la personne survivante n'est pas nécessairement compatible avec celle des enfants. Dans leurs plans de sécurité, les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les risques et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des personnes survivantes. La planification de la sécurité avec les personnes survivantes et les enfants comprend également des moyens d'atténuer les dommages émotionnels et physiques et de favoriser la sécurité émotionnelle, la sûreté et le bien-être.

Être capable de recueillir, d'interpréter et d'intégrer des informations communiquées par d'autres personnes dans l'évaluation des risques courus par les personnes survivantes

Les spécialistes de la VC sont capables de prendre en compte les informations fournies par d'autres prestataires de services et sources. II.Elle.s savent que d'autres peuvent ne pas comprendre les caractéristiques de la VC et, par conséquent, consigner, communiquer ou interpréter l'information d'une manière qui ne tient pas compte des traumatismes et de la violence et/ou susceptible de blâmer les personnes survivantes (p. ex., interpréter de manière inappropriée l'ajout ultérieur par la personne survivante de détails sur les actes de violence qu'elle a vécus comme un signe de mensonge). II.Elle.s sont capables de filtrer les informations fournies à travers le prisme de la compréhension de la VC.

Les spécialistes de la VC travaillant avec des personnes survivantes peuvent, avec leur consentement, rechercher des informations auprès d'autres personnes et collaborer avec elles pour gérer les risques et promouvoir la sécurité. Il. Elle.s sont capables de savoir quelles informations relatives au risque peuvent être disponibles et de les rechercher. Les informations provenant d'autres prestataires de services et sources peuvent inclure tout ou partie des éléments suivants :

 des renseignements provenant de sources juridiques, de la police, des services probation ou de libération conditionnelle (p. ex., rapports d'arrestation de la police, dossiers d'appels au 911, renseignements sur les antécédents criminels, déclarations antérieures ou affidavits, ordonnances de probation, conditions de libération de la personne auteure de violence);

Soutenir les survivantes et collaborer avec elle

- des renseignements fournis par d'autres membres de la famille, le lieu de travail ou d'autres témoins (amis, etc.) qui peuvent avoir connaissance du mode de comportement de l'homme maltraitant;
- des renseignements provenant d'autres systèmes collatéraux (p. ex., dossiers de protection de l'enfance, services de santé); et
- des renseignements fournis par l'auteur de violence, s'ils sont disponibles (p. ex., facteurs de risque de létalité connus) ou provenant d'un programme d'intervention sur la maltraitance des hommes.

Réguler ses propres réactions face aux préoccupations concernant la sécurité des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de leurs propres émotions et attitudes et les gèrent en fonction des préoccupations relatives au risque et à la sécurité. Il.Elle.s communiquent leurs réactions et leurs préoccupations (p. ex., « Je m'inquiète beaucoup pour votre sécurité ») avec les

personnes survivantes de manière authentique et empathique.

Les spécialistes de la VC régulent leurs propres émotions et comportements au cours de la planification de la sécurité, car il.elle.s comprennent les limites de ce type de planification, ainsi que la responsabilité personnelle et les risques que posent les personnes qui recourent à la violence. À cette fin, il.elle.s s'efforcent de gérer leurs réactions face aux choix de la personne survivante et leur propre désir d'influencer/résoudre les problèmes de sécurité en donnant la priorité à l'autodétermination de la personne survivante.

Les spécialistes de la VC régulent leurs réactions à la violence structurelle et aux problèmes endémiques (c.-à-d. frustrations liées aux restrictions, aux limites des services de soutien, aux tribunaux, à l'aide juridique, au counseling, aux ordonnances de protection d'urgence, etc.) afin de se concentrer sur les besoins des personnes survivantes et d'y répondre adéquatement, ainsi que de promouvoir la capacité du prestataire de services de prendre soin de lui.

2^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Promouvoir l'autodétermination et l'autonomisation des personnes survivantes

Connaître les principaux modèles d'intervention qui augmentent la sécurité, l'autodétermination et l'autonomie des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC connaissent les approches d'intervention centrées sur les femmes/survivantes /personnes utilisatrices de services et savent comment <u>fournir des services</u> <u>centrés sur ces personnes</u>. Cela comprend les éléments suivants :

Soutenir les survivantes et collaborer avec elle

- Respecter ce que l'utilisatrice du service juge important et a identifié comme étant ses points forts et ses soutiens.
- Progresser au rythme de l'utilisatrice du service.
- Intégrer la vision du monde et les valeurs des utilisatrices de services.
- Donner la priorité à l'accessibilité (p. ex., accessibilité aux fauteuils roulants, interprètes, animaux d'assistance, etc.)
- Fournir des services individualisés adaptés aux situations de vie, aux situations sociales et aux points forts de chaque utilisatrice de services.

Les spécialistes de la VC <u>connaissent les</u> <u>approches basées sur les forces</u> pour intervenir auprès des personnes survivantes. Cela signifie, entre autres, qu'il.elle.s comprennent que :

- les personnes utilisatrices de services sont les expertes de leur vie;
- chaque utilisatrice est une personne capable, dotée de ses propres sources de résilience, de sagesse et de force; et
- l'autodétermination au sein des services représente une opportunité pour les personnes utilisatrices de services d'exercer le contrôle de leur vie.

Les spécialistes de la VC <u>connaissent les facteurs</u> <u>de risque et de protection en matière de VC</u> et savent comment évaluer les risques, les besoins immédiats et les besoins à long terme des personnes survivantes. Cela signifie qu'il.elle.s ont une connaissance approfondie et étendue des facteurs de risque et de protection de la VC à l'échelle de l'individu, de la famille, de la communauté/société et des systèmes. Il.Elle.s comprennent que les facteurs de risque ne sont pas annulés par les facteurs de protection. Il.Elle.s connaissent les outils structurés

d'évaluation du risque (p. ex., Danger Assessment, BSAFER) qui peuvent faciliter une évaluation de risque et savent quels facteurs de risque, ou combinaisons de facteurs de risque, sont des signes avant-coureurs de létalité.

Les spécialistes de la VC ont une connaissance des stratégies de planification de la sécurité pour travailler avec les personnes survivantes. II.Elle.s comprennent l'importance de l'autodétermination des personnes survivantes et se livrent à une planification de la sécurité qui est centrée sur l'utilisatrice du service, individualisée, et qui reconnaît l'expertise des personnes survivantes. II.Elle.s tiennent compte de la façon dont les risques liés à la VC se cumulent et interagissent avec les risques que courent les personnes survivantes en raison des structures sociales de pouvoir qui perpétuent la violence et les préjudices systémiques contre les individus sur la base de leurs identités et cultures. Les plans de sécurité tiennent également compte de nombreux facteurs, telles la capacité, la géographie, la relation, la technologie, l'identité de genre.

Les spécialistes de la VC connaissent l'aide pratique (c.-à-d. aide au transport/aux déplacements, accès immédiat à des aliments sains) et l'aide à l'accès (c.-à-d. interprétation linguistique, garde d'enfants sur place) qui peuvent rendre l'intervention plus efficace.

II.Elle.s comprennent comment les approches d'intervention axées sur les solutions peuvent soutenir les personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC savent comment aider à s'orienter au sein du système, y compris le système juridique. Il.Elle.s ont une connaissance de terrain du tribunal de la famille utile aux personnes survivantes de la VC et aident les personnes survivantes qui utilisent les services à s'orienter dans les systèmes de droit pénal et familial. Il.Elle.s sont également conscient.e.s des obstacles systémiques et des façons dont les systèmes peuvent perpétuer l'oppression chez les personnes survivantes qui tentent d'accéder aux services liés à l'intervention et de les utiliser.

Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

Les spécialistes de la VC connaissent les différents objectifs de l'intervention, c'est-à-dire ce que l'intervention vise à favoriser, à atténuer ou à modifier. Il.Elle.s comprennent et exposent clairement à chaque survivante en quoi l'intervention peut répondre ou non à ce qu'elle demande ou recherche.

Les spécialistes de la VC savent qu'une intervention efficace auprès des personnes survivantes doit être fondée sur les forces (Utiliser une approche fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer), ne pas juger et s'appuyer sur une profonde compréhension tant des différents moyens de faire face à la violence que des mythes sur la séparation et la sécurité.

Connaître les effets des traumatismes et de la violence sur le comportement parental

Les spécialistes de la VC savent que la violence et les traumatismes influent sur les relations parents-enfants et sur les pratiques parentales des personnes survivantes et des partenaires qui ont eu un comportement maltraitant. II.Elle.s comprennent qu'en présence de violence et de traumatismes :

- la qualité parentale et la capacité des deux parents à répondre aux besoins des enfants peuvent être compromises;
- les enfants peuvent subir des pressions, faire l'objet de manipulation (cadeaux, ressources) ou de peur de la part d'un parent maltraitant, ce qui peut entraîner un comportement qui semble indiquer un choix à faire entre les parents (p. ex., loyautés conflictuelles ou « aliénation parentale »);
- la cohérence du rôle parental, le suivi des règles familiales et la discipline sont réduits;
- les partenaires maltraitants peuvent avoir pris pour cible la façon dont survivante éduque ses enfants, et la relation parent-enfant de la personne survivante est souvent attaquée/sabotée par une volonté de contrôle coercitif;
- les parents qui maltraitent leur partenaire peuvent également recourir à des stratégies négatives d'éducation des enfants, affirmer leur ascendant et leur « sentiment d'appropriation » à l'égard des enfants, faire preuve de négligence ou ne pas s'impliquer suffisamment auprès de leurs enfants. Leur potentiel en tant que parent n'est pas réalisé; et
- les personnes survivantes peuvent adopter des pratiques parentales compensatoires pour contrer les pratiques parentales des auteurs de violence (p. ex., s'il est rigide et dur, elle peut compenser en étant permissive).

Soutenir les survivantes et

Considérer l'accès à un espace sûr comme un aspect essentiel des services centrés sur les personnes survivantes et tenant compte des traumatismes et de la violence

Les spécialistes de la VC comprennent que, parfois, la meilleure intervention auprès des personnes survivantes consiste simplement à offrir des espaces de refuge sûrs, paisibles et disposant du soutien de la communauté.

Les spécialistes de la VC offrent un accès à des espaces sûrs, sans pressions ni attentes extérieures (y compris celle de participer à une intervention formelle).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les efforts bien intentionnés pour aider les personnes survivantes à répondre à leurs besoins, en particulier lorsqu'il.elle.s font appel à d'autres services et systèmes, peuvent sembler écrasants et intrusifs lorsqu'on subit les effets de traumatismes et de violences.

Les spécialistes de la VC prennent soin de prendre en compte l'identification des priorités par les personnes survivantes soin et les placent au centre de l'évaluation collaborative, de la sécurité et de la planification des interventions.

Appliquer des cadres d'analyse critique et recourir à des approches tenant compte des traumatismes et de la violence et centrées sur les personnes survivantes

Les spécialistes de la VC <u>réfléchissent</u> continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et <u>cherchent à y remédier</u>. Cela signifie, entre autres, que *les spécialistes de la VC reconnaissent le pouvoir et les privilèges que leur confère leur statut de spécialistes de la VC. II.Elle.s cherchent à déceler leurs propres privilèges. II.Elle.s perfectionnent*

continuellement leurs connaissances sur l'intersectionnalité et remettent en question leurs propres préjugés. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique à la façon dont les mécanismes de pouvoir et de manipulation se manifestent dans la relation entre prestataire et personne utilisatrice de services. Il.Elle.s s'efforcent activement de reconnaître et d'interrompre les dynamiques de pouvoir dans leurs relations avec les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC mettent à profit leur connaissance et leur compréhension de l'intersectionnalité ainsi que leur connaissance et leur compréhension des approches antiracistes et anti-oppressives pour fournir une intervention efficace et examiner les expériences d'oppression. Cela signifie que les spécialistes de la VC placent les intersections d'identité au centre de leur travail sur la VC avec les personnes utilisatrices de services. La conscience que les formes multiples et simultanées d'oppression ont des effets cumulatifs – et différentiels – sur les personnes utilisatrices de services est un élément essentiel du travail sur la VC. II.Elle.s utilisent des approches anti-racistes et anti-oppressives afin de voir, de déterminer et de respecter la manière dont les identités, et les oppressions qui leur sont associées, coexistent et façonnent les expériences vécues des personnes. Cela inclut leurs expériences de la violence, leurs expériences des systèmes et des services, et leurs réponses (stratégies de négociation) à chacun de ces éléments. Leur approche des expériences des personnes survivantes en matière d'oppression systémique et de violence structurelle comprend le dépistage et la réduction des obstacles aux services, par le biais des moyens suivants :

- un langage inclusif dans tous les aspects de la prestation de services;
- la défense des droits et l'activisme au sein de leur propre organisation et du secteur des VC; et
- un engagement à apprendre en permanence des membres de la

Soutenir les survivantes et ollaborer avec elles

communauté les obstacles auxquels peuvent se heurter les personnes nécessitant des services en matière de VC.

Les spécialistes de la VC reconnaissent et répondent aux expériences de violence et de traumatisme des personnes survivantes et fournissent des services s'appuyant sur des principes tenant compte des traumatismes et de la violence. Cela comprend la prestation de services fondés sur des principes tels que la fiabilité et la transparence, la collaboration et la mutualité, le soutien par les pairs et la sécurité.

Les spécialistes de la VC font preuve de respect, d'empathie, d'acceptation sans jugement et d'un intérêt sincère et véritable envers les expériences des personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC écoutent activement, sans interruption ou avec un minimum d'interruption, les récits des personnes survivantes et leur témoignent leur foi et leur confiance envers elles.

Dans le cadre des politiques et procédures de leur organisation, les spécialistes de la VC favorisent autant que possible l'autonomie, l'autodétermination et la sécurité émotionnelle des personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC s'efforcent de gagner la confiance des personnes survivantes, de les inviter à être pleinement elles-mêmes et de placer leur opinion et leurs choix au premier plan.

Les spécialistes de la VC respectent le point de vue et la situation des personnes survivantes et créent un espace sûr pour que les personnes survivantes puissent guérir, obtenir des informations et soutiens fiables, déterminer les options disponibles et prendre des décisions.

Aider les personnes survivantes à se remettre des violences vécues

Les spécialistes de la VC savent inviter les personnes survivantes à communiquer des

informations sur leur situation et leurs expériences, afin de collaborer à l'identification et à la hiérarchisation des besoins et des objectifs d'intervention. Il.Elle.s encouragent l'autonomie des personnes survivantes et leur droit à déterminer si elles se sentent en sécurité ou disposées à partager des informations.

Les spécialistes de la VC sont capables d'appliquer des techniques de conseil et des approches d'intervention appropriées pour aider les personnes survivantes à guérir et à se remettre de leurs expériences de violence et de traumatisme. Les interventions sont centrées sur les femmes, axées sur les solutions, basées sur les forces et ancrées dans des cadres intersectionnels, anti-oppression et anti-racistes et, enfin, tiennent compte des traumatismes et la violence.

Les spécialistes de la VC travaillent avec les personnes survivantes pour relever et éliminer les obstacles à l'accès aux soutiens et aux services (p. ex., isolement, préférence pour les sources de soutien informelles, manque de services adaptés aux diverses identités et cultures, peur de perdre les enfants, peur de l'expulsion) et les aident à s'orienter au sein des divers systèmes et services (y compris les systèmes d'éducation, de santé, d'emploi, de logement, de protection de l'enfance, d'immigration, de droit de la famille et de justice pénale).

Les spécialistes de la VC sont particulièrement attentif.ve.s aux informations que les personnes survivantes choisissent de partager et sont capables de fournir un soutien dans diverses situations formelles (p. ex., séances de conseil) et informelles (p. ex., préparation de repas, séances de groupe). Cela implique d'être disposé.e à écouter les informations que la personne survivante choisit de partager à différents moments, et d'avoir les compétences et le dévouement nécessaires pour assurer le suivi auprès de la personne survivante en toute circonstance.

Les spécialistes de la VC établissent des limites saines dans leurs relations avec les personnes

Soutenir les survivantes et

survivantes, et les encouragent à faire de même.

Connaître les équipes de prestataires de services multisectoriels et collaborer avec elles pour accroître la sécurité des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC ont une <u>connaissance</u> des services et ressources communautaires et <u>externes</u>, et <u>comprennent comment la</u> <u>collaboration inter-organismes peut soutenir les personnes utilisatrices de services</u>, notamment en augmentant la sécurité des personnes survivantes et de leurs enfants et en gérant les risques présentés par un partenaire actuel ou ancien.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des options de collaboration qui peuvent exister (ou auxquelles il.elle.s aimeraient avoir accès) dans leur collectivité locale; par exemple, les équipes à haut risque, les documents collaboratifs de gestion de cas sur la VC, ou les tables d'intervention.

Les spécialistes de la VC comprennent que, dans les situations à haut risque, la personne survivante peut bénéficier d'une équipe multisectorielle pour accroître sa sécurité (p. ex. services intégrés, modèles HUB, équipes interorganisationnelles d'évaluation de cas (ICAT)).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les équipes de prestataires de services multisectoriels ayant une expertise entourant les enfants exposés à la VC ainsi qu'une expertise sur le travail avec personnes auteures de violence peuvent contribuer à accroître la sécurité et le bien-être des personnes survivantes et des enfants.

Les spécialistes de la VC savent que ces équipes de services multisectoriels apportent une expertise supplémentaire sur des questions entourant la santé mentale, la toxicomanie ou les ressources locales, ce qui peut également contribuer à accroître la sécurité et le bien-être des personnes survivantes.

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s des obstacles et des défis potentiels qui peuvent découler de la collaboration multisectorielle (p. ex., déséquilibres de pouvoir, tensions résultant de mandats, de priorités et d'approches organisationnels différents) et sont outillés pour les surmonter.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que la mobilisation d'équipes de services multisectoriels ne peut se faire qu'avec le consentement de la personne survivante et que leur succès repose sur l'établissement de liens de confiance et la réduction des obstacles systémiques.

Les spécialistes de la VC savent comment accéder aux équipes de prestataires de services multisectoriels qui peuvent exister dans leur communauté et les mobiliser afin d'accroître l'accès des personnes survivantes aux divers options, programmes et outils liés à la sécurité (p. ex., documents collaboratifs de gestion de cas sur la VC; cercles de sécurité pour les femmes qui tiennent compte des traumatismes et de la violence et qui peuvent s'appuyer sur une collaboration multidisciplinaire). Il.Elle.s n'y recourent qu'avec le consentement de la personne survivante et comprennent que cela peut accroître la sécurité et aider les personnes survivantes à s'autonomiser (p. ex., en collaborant avec des organisations qui aident les personnes survivantes à s'orienter au sein du processus judiciaire).

Les spécialistes de la VC soulignent les obstacles à l'accès que posent les diverses options de collaboration (p. ex., critères d'inclusion et d'exclusion) et qui peuvent rendre difficile leur utilisation par certaines personnes survivantes. Les spécialistes de la VC savent comment plaider en faveur de l'inclusion des personnes survivantes qui ne remplissent pas les critères de référence ou qui ne souhaitent pas se tourner vers certaines options, mais qui restent dans la communauté avec des problèmes de

Soutenir les survivantes et

sécurité imminents ou non résolus. Il peut s'agir d'aborder les enjeux de sécurité des personnes survivantes qui ne traitent pas avec le système de justice pénale, ou qui sont en danger mais choisissent de ne pas impliquer la police.

Les spécialistes de la VC sont capables de se mobiliser pour assurer l'autodétermination, la sécurité et la réalisation des souhaits individuels des personnes survivantes, tout en travaillant au sein d'équipes de services multisectoriels qui peuvent ne pas partager les valeurs et les approches féministes et centrées sur les personnes survivantes.

Apporter un soutien aux personnes survivantes en tant que mères

Les spécialistes de la VC basent leur intervention sur leur connaissance des effets qu'ont les traumatismes et la violence sur le comportement parental des personnes survivantes à l'égard de leurs enfants. Il.Elle.s reconnaissent que le rétablissement après un traumatisme prend du temps, et il.elle.s aident les mères à retrouver la stabilité et à atténuer le stress pour permettre la guérison. Il.Elle.s reconnaissent que le fait de soutenir les mères contribuera indirectement à la guérison des enfants, car celles-ci aident les enfants à surmonter leur traumatisme et les soutiennent lorsqu'il.elle.s sont exposé.e.s à un danger potentiel (p. ex., droit de visite d'un parent qui a eu un comportement maltraitant).

Les spécialistes de la VC créent des espaces sûrs pour les mères qui souhaitent discuter des effets potentiels de la violence et des traumatismes sur elles-mêmes, leur rôle parental, leur relation avec leurs enfants et leurs enfants.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les besoins particuliers des personnes survivantes enceintes et y répondent (p. ex., risque accru de violence et besoin d'aiguillage vers des soins prénataux).

Les spécialistes de la VC sont compétents pour établir des plans de sécurité avec les mères et leurs enfants. Il. Elle.s se livrent à une planification de la sécurité qui est centrée sur l'utilisatrice du service, individualisée, et qui reconnaît l'expertise des personnes survivantes. II.Elle.s se livrent également à une évaluation des risques et à une planification de la sécurité en cas de contact de l'enfant avec un parent qui a eu un comportement maltraitant. Lors de l'élaboration et de l'examen des plans de sécurité, il.elle.s prennent en considération les mesures de sécurité pour atténuer les risques dynamiques liés à la séparation, aux tactiques malveillantes après la séparation, ainsi aux droits de visite et aux échanges connexes.

Les spécialistes de la VC fournissent des informations sur les programmes disponibles pour aider les mères et les enfants à se remettre de la violence et des traumatismes, et pour soutenir les mères dans leur rôle de parent. Les spécialistes de la VC collaborent entre les systèmes pour <u>aiguiller efficacement les personnes utilisatrices de services vers les services appropriés</u>.

Rester sensible aux personnes survivantes et réguler ses propres réactions à leur égard

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de l'idée qu'il.elle.s se font d'une « survivante type » et remettent en question leurs croyances à ce sujet. Il.Elle.s entretiennent des relations de soutien avec les personnes survivantes dont il.elle.s approuvent les choix; il.elle.s entretiennent également des relations de soutien avec les personnes survivantes dont il.elle.s désapprouvent les choix ou dont il.elle.s estiment que les choix ne sont pas les meilleurs pour elles et/ou leurs enfants.

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s du fait qu'il existe une diversité d'options et de choix auxquels les différentes survivantes ont accès de manière inégale. Par exemple, la séparation, la monoparentalité ou

Soutenir les survivantes et

le fait d'élever une famille avec des revenus limités sont des options plus facilement accessibles aux personnes survivantes bénéficiant de privilèges liés à l'âge, à la race et à la classe sociale. Par conséquent, les spécialistes de la VC restent conscient.e.s de leurs propres réactions, qui peuvent être influencées par les privilèges dont il.elle.s bénéficient eux.elles-mêmes.

Les spécialistes de la VC maintiennent la qualité de leur vigilance et s'autorégulent en se livrant à une pratique réflexive et en veillant constamment :

- à la façon dont il.elle.s réagissent aux choix des personnes survivantes;
- à la façon dont il.elle.s réagissent à la résistance manifestée par les personnes utilisatrices de services : en établissant des relations avec les personnes utilisatrices de services, les spécialistes de la VC sont souvent confrontés à la résistance des personnes survivantes. Il.Elle.s savent que la résistance des personnes survivantes est saine et qu'elle est l'expression de l'autodétermination et de l'autonomie;
- à ce qui peut motiver leurs réactions à l'égard des personnes survivantes : par exemple, les réactions personnelles sont parfois influencées par des préjugés implicites, des a priori sur ce à quoi ressemblerait une « survivante type » ou une « bonne victime », ou des attentes sociales liées à des aspects de l'identité et de la culture, y compris, mais sans s'y limiter, l'origine ethnique, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le statut socioéconomique (y compris le niveau d'éducation et l'accès aux ressources financières), la culture, le statut d'immigrant.e ou de réfugié.e, l'âge, l'emplacement géographique, la religion ou la spiritualité, la capacité

(physique ou cognitive), la langue, l'alphabétisation et l'état de santé mentale);

- au maintien de limites saines: par exemple, les spécialistes s'assurent qu'il.elle.s ne « sauvent », ne conseillent ni ne « dirigent » les personnes survivantes, qu'il.elle.s restent conscient.e.s que leur valeur n'est pas liée aux choix des personnes survivantes et aux résultats obtenus, et que leurs rapports avec les personnes utilisatrices des services sont sains et ne transgressent pas les limites personnelles; et
- à détecter les signes de fatigue compassionnelle et de traumatisme vicariant.

Les spécialistes de la VC sont capables d'entretenir une relation de soutien avec une personne survivante, tout en exprimant leurs préoccupations concernant les choix de cette dernière. Par exemple, il.elle.s peuvent faire part de leurs préoccupations au sujet d'un choix, ou de ses résultats possibles, sans faire honte, sans rabaisser, sans débattre ou sans « catastrophiser ». La relation entre la personne survivante et le.la prestataire de services n'est pas affectée par les choix ou les résultats de la personne survivante.

Soutenir les survivantes et collaborer avec elles

3^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Répondre aux complexités de la consommation (abusive) concomitante de substances chez les personnes survivantes

Connaître les approches de réduction des méfaits

Les spécialistes de la VC comprennent que les approches de réduction des méfaits impliquent de :

- comprendre que la consommation de substances est un phénomène complexe et multidimensionnel qui s'échelonne d'une consommation importante à l'abstinence totale;
- reconnaître que certaines façons de consommer des substances sont plus sûres que d'autres;
- fournir des services sans porter de jugement et sans faire preuve de coercition;
- respecter la situation et les choix des personnes qui consomment des substances;
- affirmer que les personnes qui consomment des substances sont les premières à pouvoir en réduire les méfaits;
- s'efforcer de minimiser les effets néfastes de la consommation de substances; et
- reconnaître que les inégalités sociales (p. ex., pauvreté, classe sociale, racisme, traumatismes, discrimination fondée sur le genre) sont une réalité et qu'elles influent sur la vulnérabilité des personnes face aux méfaits de la consommation de substances et sur les options dont elles disposent pour y faire face.

Les spécialistes de la VC savent que le fait de recourir à des approches de réduction des méfaits n'implique pas de minimiser ou d'ignorer le danger et les dommages réels qui peuvent être associés à la consommation de substances.

En plus des connaissances de base sur les approches de réduction des méfaits, les spécialistes de la VC ont une connaissance approfondie des services et des soutiens spécialisés disponibles dans leur collectivité/région pour aider les personnes survivantes qui sollicitent une intervention.

Les spécialistes de la VC savent que certaines personnes survivantes peuvent consommer des substances pour faire face aux effets de la violence et des traumatismes, y compris les traumatismes intergénérationnels. Par exemple, elles peuvent en consommer pour gérer l'anxiété, les souvenirs intrusifs ou les émotions intenses qui résultent des expériences de violence et/ou de traumatisme.

Les spécialistes de la VC comprennent la nécessité de prendre en compte tous les aspects de la vie des personnes survivantes, y compris la consommation éventuelle de substances, lorsqu'il.elle.s fournissent des services. Il.Elle.s savent que le fait de demander aux personnes survivantes de « laisser de côté » certains aspects de leur vie peut réduire l'utilité et l'efficacité des services qu'elles obtiennent.



Être conscient.e de la stigmatisation liée à la consommation de substances

Les spécialistes de la VC mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et anti-oppressive au travail sur la VC; il.elle.s appliquent ces connaissances à leur conception de la stigmatisation, des mythes et des préjugés sociaux entourant la consommation de substances, ainsi que de leurs effets négatifs sur les personnes survivantes de la violence et leurs enfants.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la stigmatisation entourant la consommation substances chez les personnes qui en consomment et qui sont des parents, ainsi que des mythes et des préjugés sociaux sous-jacents entourant le « rôle d'un bon parent ».

Parallèlement, les spécialistes de la VC comprennent que la consommation de substances peut avoir des répercussions sur les parents et les enfants. II.Elle.s intègrent des options pertinentes dans l'intervention qu'il.elle.s proposent aux personnes survivantes, tout en sachant que toutes les personnes utilisatrices de services ne sont pas prêtes à aborder les problèmes de consommation de substances.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les personnes qui consomment des substances et qui sont jeunes, racialisées, pauvres ou dont les autres identités sociales sont marginalisées rencontreront plus d'obstacles à l'accès aux services, et feront face à des stigmates et des préjugés plus nombreux ou différents sur leur consommation de substances, elles-mêmes et leur rôle de parent, que les personnes privilégiées.

Les spécialistes de la VC savent que l'intervention du système, comme les services de protection de l'enfance, se produit couramment dans les situations où une famille vit des expériences de VC et où un parent consomme des substances. Il.Elle.s savent que

c'est particulièrement le cas pour les familles jeunes, racialisées ou pauvres, et que cette réalité est influencée par la stigmatisation entourant la consommation de substances.

Faire preuve de compétence en matière d'approches de réduction des méfaits liés à la consommation de substances auprès des personnes survivantes

Les spécialistes de la VC reconnaissent la cooccurrence de la VC et de la consommation de substances comme un moyen pour les personnes survivantes de faire face à la situation; il.elle.s considèrent qu'il s'agit d'effets et de réponses communes face à la violence et aux traumatismes, plutôt que de problèmes de santé mentale dénués de tout contexte social.

Les spécialistes de la VC collaborent avec les personnes survivantes pour examiner et comprendre leurs façons de répondre à la violence et aux traumatismes, y compris la consommation de substances, et travaillent en partenariat avec elles pour élargir la gamme de stratégies d'adaptation à leur disposition et leurs manières de les intégrer.

Les spécialistes de la VC sont capables de travailler avec des personnes survivantes qui consomment des substances de manière professionnelle, sans les juger ou juger leur consommation.

Les spécialistes de la VC font preuve de compétence pour travailler sans le laisser influencer par les attentes de « tolérance zéro » ou de « propreté et sobriété » en matière de consommation de substances par les personnes utilisatrices. Il.Elle.s mettent en œuvre des approches de réduction des méfaits tout en préservant le sentiment de sécurité pour toutes les participantes au programme.

Les spécialistes de la VC utilisent des modèles de soutien fondés sur les principes de

Soutenir les survivantes et ollaborer avec elle

changement comportemental, d'autodétermination et d'autonomisation pour promouvoir la réduction des méfaits de la consommation de substances. Grâce à ces approches, il.elle.s diminuent la stigmatisation, le risque et l'isolement en engageant habilement le dialogue, soit directement soit, avec le consentement de la personne survivante, avec l'aide d'une ressource spécialisée, sur des questions telles que : la consommation plus sûre de substances, la prévention de surdoses, la prévention du VIH/sida, la prévention de l'hépatite C et, enfin, le dépistage et le soutien associé au VIH/sida.

Les spécialistes de la VC comprennent que pour certaines personnes survivantes, il peut être difficile d'être exposée à d'autres personnes qui consomment des substances pendant la prestation de services, et il.elle.s sont capables de fournir un soutien approprié dans ces cas.

Les spécialistes de la VC savent que, pour certaines utilisatrices de services, des troubles neurologiques tels que des lésions cérébrales, le syndrome d'alcoolisme fœtal et des maladies neurologiques liées à la consommation de substances peuvent constituer un problème concomitant. II.Elle.s reconnaissent les signes de lésions cérébrales et orientent les personnes utilisatrices de services vers des services spécialisés.

Reconnaître les stigmates liés à la consommation de substances

Les spécialistes de la VC considèrent la stigmatisation entourant la consommation de substances comme un obstacle au soutien des personnes survivantes qui en consomment. II.Elle.s s'attaquent aux obstacles supplémentaires auxquels font face les personnes survivantes jeunes, racialisées, pauvres ou ayant d'autres identités sociales marginalisées.

Les spécialistes de la VC intègrent les approches de réduction des méfaits, y compris la résistance à la stigmatisation entourant la consommation de substances, dans leur défense des droits des personnes survivantes qui en consomment. Il.Elle.s s'opposent aux réponses du système qui sont inutiles ou discriminatoires à l'égard des personnes survivantes jeunes, racialisés, pauvres ou ayant d'autres identités sociales marginalisées.

Les spécialistes de la VC favorisent l'accès des personnes survivantes de la violence au soutien en matière de consommation de substances (p. ex., refuges utilisant des modèles de réduction des méfaits, accès à des services de traitement de la consommation de substances tenant compte des traumatismes, accès à des services de traitement pour les femmes, accès à des groupes de rétablissement pour les femmes consommant des substances dans la communauté).

Les spécialistes de la VC collaborent avec des prestataires de services en matière de traitement de la toxicomanie allié.e.s qui comprennent la dynamique de la VC, des traumatismes et de la consommation de substances. Au besoin, il.elle.s fournissent aux prestataires de services de traitement de la toxicomanie une formation et des conseils sur la dynamique VC-traumatismes-consommation de substances.

Réguler les préjugés personnels qui peuvent entraver les approches de réduction des méfaits

Les spécialistes de la VC s'abstiennent de qualifier la consommation de substances des personnes survivantes de « bonne » ou « mauvaise » et de porter un jugement découlant de cette distinction binaire.

Les spécialistes de la VC surveillent les opinions personnelles sur des substances particulières et sur leur consommation et se gardent activement de tout préjugé personnel empêchant les personnes survivantes de bénéficier d'un accès juste et équitable aux services.

Reconnaître les expériences de violence que vivent les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre

1^{er} comportement complexe se rapportant à la pratique : Évaluer et gérer les facteurs de risque pour promouvoir la sécurité des enfants

Avoir une profonde une connaissance de l'évaluation de risque et de la planification de la sécurité auprès des enfants

Les spécialistes de la VC <u>connaissent l'incidence</u> <u>de la violence et des traumatismes sur le</u> <u>développement</u>. Il.Elle.s reconnaissent la nécessité de tenir compte de l'âge et des stades de développement de l'enfant ainsi que d'autres facteurs d'influence.

Les spécialistes de la VC reconnaissent qu'il existe des problèmes spécifiques liés à l'évaluation et à la gestion des risques pour les enfants (de tous âge, y compris les nourrissons et les jeunes), notamment la création d'espaces sûrs pour faciliter les révélations des jeunes.

Les spécialistes de la VC comprennent que les révélations des enfants en matière de violence et de maltraitance (à leur égard ou à l'égard d'autres personnes) peuvent se faire intentionnellement ou non par leur comportement et leurs révélations indirectes, ainsi que par des révélations verbales directes. Il. Elle.s savent également que les enfants sont susceptibles de faire des révélations dans d'autres environnements avec des adultes de confiance (p. ex., enseignant.e.s ou autres membres de la famille).

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec les familles connaissent la vulnérabilité et le risque accru de violence structurelle due à l'identité sociale, et de violence physique, psychologique et sexuelle chez les enfants et les jeunes LGBTQI2s+, tant au sein qu'en dehors de la famille.

Les spécialistes de la VC comprennent la complexité des relations des enfants avec les pères qui ont commis des actes de violence. Les spécialistes de la VC savent que les enfants d'une même famille peuvent décrire des expériences et des situations contradictoires et qu'il.elle.s peuvent être influencés par les récits de leur père. Il.Elle.s savent qu'il est essentiel de comprendre le point de vue des enfants sur leur relation avec le parent qui a commis des actes

de violence, afin d'évaluer et de planifier leur sécurité dans toutes les types de rencontres.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les enfants et les jeunes exposé.e.s à la VC à la maison risquent également d'êtres victimes de violence ou d'agression dans leurs relations avec leurs pairs et dans leurs relations amoureuses.

Comprendre, différencier et déterminer quand intervenir auprès des enfants

Les spécialistes de la VC veillent à ce qu'aucune de leurs interventions ne mette les enfants en danger. Il.Elle.s.Elles s'efforcent de déterminer avec l'enfant (et/ou la personne qui s'en occupe) la nature du risque dans des situations spécifiques. Il.Elle.s s'efforcent d'aider les enfants à déterminer et à mettre en place leurs propres stratégies de protection, tout en reconnaissant de quelle manière il.elle.s résistent à la violence. Il.Elle.s comprennent que la capacité des enfants à s'impliquer dans la planification de leur propre sécurité peut également contribuer à leur guérison.

Les spécialistes de la VC déterminent de travailler uniquement avec un parent survivant dans ses efforts pour soutenir l'enfant et non directement avec l'enfant, lorsque cela est approprié et dans l'intérêt de la protection et de la sécurité de l'enfant et du parent survivant.

Les spécialistes de la VC s'assurent que, lorsqu'il.elle.s jugent des interventions, il.elle.s privilégient l'autonomisation du parent survivant afin de favoriser une parentalité saine.

Dans le cadre d'une pratique sûre, les spécialistes de la VC reconnaissent leur sphère de compétence et s'y conforment respectueusement lorsqu'il.elle.s travaillent avec des enfants. Il.Elle.s effectuent les aiguillages appropriés au besoin.

Travailler efficacement avec les enfants qui utilisent les services pour évaluer continuellement les risques et le plan de sécurité

Les spécialistes de la VC recherchent diverses manières de faire participer les enfants à des discussions sur leur expérience et leur exposition à la violence. Il.Elle.s prennent en compte l'âge de l'enfant, son développement, sa compréhension de la violence et sa relation avec le parent survivant et la personne auteure de la violence. Il.Elle.s utilisent des stratégies d'évaluation et d'intervention adaptées au développement de l'enfant et aident l'enfant à comprendre la violence qu'il a vécue tout en reconnaissant comment il.elle a fait face et résisté à la violence.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants créent un environnement sûr et accueillant, de sorte que les enfants se sentent en sécurité pour répondre aux questions sur les expériences et l'exposition à la violence et à la maltraitance.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants savent comment poser des questions sur les expériences de violence et d'exposition à la violence et à la maltraitance, afin de favoriser un mécanisme de divulgation sain.

Les spécialistes de la VC sont capables de se livrer à une planification de la sécurité avec les enfants. Cela comprend la capacité de travailler avec les enfants pour établir des plans de sécurité individualisés et adaptés à leur développement, qui placent les enfants au cœur de ces plans.

Les spécialistes de la VC gèrent les révélations des enfants en :

 comprenant les divergences présentes dans les révélations des enfants (verbales, non verbales);

- aidant les enfants à se sentir en sécurité, soutenus et crus;
- reconnaissant que le secret ne peut pas être préservé lorsque leur sécurité est en jeu;
- étant transparent.e.s sur les mesures à prendre;
- fournissant un soutien et en rassurant l'enfant qu'il.elle n'est pas responsable des mauvais traitements;
- aidant l'enfant à parler de ses sentiments/préoccupations et en s'efforçant d'établir un plan de sécurité adapté à son développement (ce qui peut inclure des jeux de rôle et des séances d'entraînement); et
- reconnaissant les stratégies de résistance et d'adaptation de l'enfant à la violence.

Les spécialistes de la VC travaillent avec les aidant.e.s et d'autres adultes sûrs afin de soutenir les enfants.

Les spécialistes de la VC consultent les partenaires communautaires sur les risques pour l'enfant avant les visites, en particulier en cas de séparation en cours ou récente.

Se livrer à une évaluation des risques et à une planification de la sécurité en cas de contact de l'enfant avec un parent qui a eu un comportement maltraitant

Les spécialistes de la VC participent à la planification des visites, ce qui implique de reconnaître que le désir des enfants d'avoir des contacts avec un parent qui a commis des actes de violence, bien qu'important, n'est pas le principal facteur déterminant dans la planification du droit de visite. Les parents qui ont commis des actes de violence doivent être

en mesure d'établir des rapports qui sont centrés sur l'enfant et privilégient ses besoins en étant sécuritaires et positifs; ces rapports doivent aussi être porteurs de sens et bénéfiques pour l'enfant.

Les spécialistes de la VC prêtent attention à la dynamique des rapports (avant, pendant et après) susceptible d'influencer les enfants.

Les spécialistes de la VC (selon leur rôle) peuvent participer à un processus complet d'évaluation des risques et de planification de la sécurité qui précède une visite avec un parent qui a commis des actes de violence et qui tient compte de facteurs tels que :

- les antécédents, le type et la létalité des mauvais traitements envers les enfants et leur(s) aidant.e(s);
- les antécédents de maltraitance à l'égard d'autres enfants et leur(s) aidant.e(s);
- les antécédents entourant l'utilisation des enfants comme armes, et les efforts pour saper le rôle parental de la mère;
- les antécédents de parentalité négligente ou de sous-implication parentale grave;
- le degré de risque d'enlèvement d'enfant; et
- les antécédents en matière de santé mentale/toxicomanie.

Réguler ses propres réactions face aux risques et à la sécurité des enfants

Les spécialistes de la VC reconnaissent que le fait de travailler avec des enfants vulnérables les oblige à gérer leurs propres sentiments et les limites professionnelles entourant la sécurité et le bien-être des enfants. Il.Elle.s se concentrent intentionnellement sur le

renforcement des relations parents-enfants chaque fois que cela est possible.

Les spécialistes de la VC <u>tiennent compte de</u> <u>leur fonction d'adulte et se régulent en</u> <u>conséquence pour centrer leur travail sur l'enfant</u>. (p. ex., *il.elle.s reconnaissent apporter leur propre regard d'adulte dans leur travail*

avec les enfants; ils.elles mettent de côté leurs propres expériences issues de leur enfance de la façon dont les enfants perçoivent les leurs sur le moment. Il.Elle.s sont capables de concentrer leur attention sur les enfants et de ne pas tout voir à travers leurs yeux d'adulte.)

2e comportement complexe se rapportant à la pratique : Reconnaître les expériences des enfants en matière de VC

Reconnaître les effets variés et différentiels de la VC sur les enfants

Les spécialistes de la VC reconnaissent et comprennent l'importance de l'expérience vécue, y compris celles des enfants (c.-à-d. qu'ils comprennent que l'expérience vécue par les enfants peut être directe ou indirecte, en lien ou non avec les expériences des personnes qui en ont la charge. Il.Elle.s reconnaissent et explorent les expériences vécues uniques des enfants, en comprenant comment elles peuvent différer de celles des adultes dans leur vie, et fournissent un soutien en conséquence. Il.Elle.s savent que l'expérience vécue par les enfants est également influencée par les effets qu'a la VC sur leur parent survivant (p. ex., disponibilité des parents survivants envers les enfants). Les spécialistes de la VC reconnaissent que les enfants et les jeunes ne sont pas des « témoins » passif.ve.s de la VC; au contraire, il.elle.s subissent la violence et les traumatismes, y résistent, y répondent, y sont exposés, vivent avec eux et en sont affecté.e.s. Cette reconnaissance éclaire la compréhension qu'ont les spécialistes de la VC des besoins de développement des enfants et de leurs réponses.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les enfants peuvent avoir activement géré et résisté à la violence à la maison. Il.Elle.s comprennent les différents moyens de réagir à

la violence qui s'appliquent aux enfants (c.-à-d. que les spécialistes de la VC comprennent que les enfants trouvent des moyens ingénieux et adaptatifs pour survivre et résister à la violence (p. ex., par un comportement agressif et le recours à la violence, un comportement de défi/opposition, un retrait social et/ou émotionnel). Il.Elle.s comprennent que ces façons de réagir peuvent être moins adaptatives dans d'autres circonstances. Il.Elle.s savent qu'en aidant les personnes qui s'occupent des enfants à comprendre que les comportements des enfants sont des façons de réagir à la violence, il.elle.s peuvent leur donner l'occasion de réagir différemment et de favoriser la guérison des enfants.

Les spécialistes de la VC <u>utilisent une approche</u> fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité des enfants à <u>changer</u> (c.-à-d. que les spécialistes de la VC comprennent l'espoir de changement qui peut animer les personnes survivantes et les enfants et font preuve de compassion à leur égard; ils ne les jugent pas et n'essaient pas de les changer. Par exemple, ils permettent aux personnes survivantes et aux enfants de garder un espoir de réconciliation.

Les spécialistes de la VC savent que les enfants peuvent être exposés à des loyautés partagées ou à une parentification en raison de la VC. II.Elle.s n'interviennent pas dans la hiérarchie

des impacts (définie par des niveaux d'exposition tels que « l'enfant dormait » ou « l'enfant dans la pièce ») ou à l'idée que les enfants ne sont pas aussi affecté.e.s que leurs parents.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les divers effets et scénarios entourant la maltraitance en fonction de l'âge de l'enfant, de son niveau de développement, de son genre, de sa relation avec le parent maltraitant (biologique ou par alliance), de son identification perçue ou réelle avec l'un ou l'autre de ses parents, et de son expérience de la violence. Les spécialistes de la VC connaissent l'incidence de la violence et des traumatismes sur le développement.

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> <u>de terrain du tribunal de la famille utiles aux</u> <u>personnes survivantes de la VC</u>, y compris à leurs enfants (p. ex., *les expériences de violence des enfants et leur désir d'éviter ou de limiter les contacts avec un parent qui s'est comporté de manière maltraitante sont rarement pris en compte et évalués par le tribunal). Il.Elle.s savent que les répercussions de la VC ne prennent pas nécessairement fin après la séparation, et que les enfants subissent souvent les effets associés à la violence et à la maltraitance post-séparation.*

Les spécialistes de la VC connaissent des formes de violence et de maltraitance où les enfants sont utilisé.e.s comme armes contre les personnes qui s'occupent d'eux.elles, voire comme coparticipant.e.s à ces mauvais traitements.

Les spécialistes de la VC comprennent que les révélations des enfants et l'expression de leurs sentiments peuvent aussi leur donner l'impression d'être déloyaux.ales envers un parent.

Les spécialistes de la VC comprennent que les enfants peuvent aimer un parent qui s'est comporté de manière maltraitante et, simultanément, être effrayé.e.s par des incidents de violence passés ou potentiels. Les spécialistes de la VC prennent en compte les besoins de tou.te.s les enfants de la famille d'une manière holistique – en reconnaissant les effets sur tou.te.s les enfants à tous les âges, même s'ils ne peuvent pas les extérioriser par leur comportement (p. ex., nourrissons).

Les spécialistes de la VC reconnaissent que la VC peut également avoir des effets sur les relations entre frères et sœurs. Ces effets peuvent inclure le développement d'une hiérarchie entre frères et sœurs, des expériences de violence (de la part ou envers un frère ou une sœur) et des sentiments accrus de non-appartenance. Ces effets peuvent être particulièrement prononcés dans les familles recomposées. Les relations entre frères et sœurs, à leur tour, peuvent influencer les expériences de VC des enfants.

Reconnaître les répercussions possibles de l'accès aux services de VC sur les enfants

Les spécialistes de la VC (en prenant en considération les expériences traumatiques et de leur degré de gravité) tiennent compte de la parole des enfants qui font appel à leurs services lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs services; dans la mesure du possible, leurs décisions sont prises sur la base d'une collaboration avec les enfants.

Les spécialistes de la VC comprennent que les enfants réagissent de diverses manières à l'accès aux services et aux soutiens liés à la VC. II.Elle.s savent que les changements de domicile, d'école et de quartier peuvent générer du stress supplémentaire pour les enfants et peuvent les priver de l'accès à des ressources qui favorisent la résilience grâce aux relations établies et au sentiment d'appartenance (comme les pairs, les réseaux et les communautés).

Les spécialistes de la VC comprennent que la perte de ressources que subissent les enfants pour accéder aux services peut être due à un changement de lieu, mais aussi aux sentiments que l'enfant peut éprouver, par exemple, la honte de vivre dans un refuge et ne vouloir que personne ne le sache, et la peur d'entrer en contact avec une personne qui a commis des violences ou avec des pairs en retournant dans un ancien quartier ou une ancienne école.

Les spécialistes de la VC reconnaissent qu'il est souvent utile de préserver une routine et une certaine constance pour les enfants et ils travaillent en collaboration, en plaçant les enfants au centre des priorités, pour appliquer les mesures de protection chaque fois que cela est possible.

Les spécialistes de la VC tiennent également compte du risque permanent auquel sont exposés les enfants lorsqu'ils s'efforcent de comprendre, différencier et déterminer quand intervenir auprès des enfants.

Recourir à des stratégies d'évaluation et d'intervention adaptées au développement de l'enfant

Les spécialistes de la VC favorisent le rapprochement lorsqu'ils travaillent avec des enfants en s'adaptant à leurs besoins et en tenant compte de leur niveau de développement et d'activité, ainsi que de leur niveau cognitif.

Les spécialistes de la VC communiquent de façon adaptée à l'âge de l'enfant et comprennent l'influence des étapes du développement sur les enfants (et leurs expériences de traumatisme et de VC). II.Elle.s peuvent également faire participer les aidants et d'autres membres du réseau de soutien de l'enfant à ce processus, afin d'approfondir leur compréhension.

Les spécialistes de la VC font appel à des interventions adaptées au degré de développement dans leurs activités de counseling individuel et collectif, ce qui peut inclure l'utilisation de techniques créatives et artistiques.

Les spécialistes de la VC discutent avec les enfants de leurs identités (comme le genre) sans faire de suppositions, et en s'appuyant sur leur connaissance et leur compréhension de l'intersectionnalité et de la manière dont la culture est reliée à l'identité.

Les spécialistes de la VC déterminent avec les enfants à qui ils font confiance et à qui ils peuvent s'adresser pour obtenir du soutien (par exemple, des adultes sûrs, des pairs et des ressources communautaires telles qu'une ligne téléphonique d'aide aux enfants ou un centre de détresse local).

Les spécialistes de la VC comprennent et maîtrisent la nature complexe de la confidentialité et de la vie privée. Il.Elle.s expliquent aux enfants en quoi consiste le fait de travailler avec un.e conseiller.ère, en les éduquant sur les questions de confidentialité et en les informant que les deux aidant.e.s peuvent être contacté.e.s ou impliqué.e.s dans le processus, selon le choix. Dans ce cas, les spécialistes sont disposé.e.s à entrer en contact avec les deux parents (si cela est approprié et peut être fait de façon sécuritaire) dans l'intérêt supérieur de l'enfant/du.de la jeune avec lequel.laquelle il.elle.s travaillent en tant que conseiller.ère.s.

Écouter, respecter et valoriser la parole et les expériences des enfants

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent et</u> <u>comprennent l'importance de l'expérience</u> <u>vécue</u>. Il.Elle.s croient les enfants et comprennent l'importance de reconnaître leurs expériences. Il.Elle.s <u>reconnaissent</u>,

comprennent et acceptent le fait que les personnes utilisatrices de services partagent leurs expériences à leur propre rythme et à leur propre manière.

Les spécialistes de la VC informent les enfants de leur rôle dans le processus d'aide en utilisant un langage, des termes et des explications adaptés à l'enfant pour l'aider à comprendre les enjeux liés à la VC et les préoccupations connexes (comme les mauvais traitements et la violence, la sécurité, la séparation ou le divorce, le droit de visite des parents, les limites de la confidentialité, etc.) et à reconnaître les souhaits des enfants entourant leur famille. Il.Elle.s recourent également à des activités thérapeutiques adaptées aux enfants (comme le jeu) et qui privilégient la voix et les récits.

Les spécialistes de la VC font participer les enfants à la prise de décision et encouragent leur autonomie. Il.Elle.s informent les enfants de leurs droits lorsqu'il.elle.s travaillent avec eux.elles et s'engagent dans la défense de leurs droits si nécessaire. Ce travail peut impliquer d'expliquer et de défendre les droits de l'enfant avec, et aux côtés, des parents survivants de l'enfant et des aidant.e.s non-agresseur.euse.s.

Les spécialistes de la VC aident à promouvoir l'autonomie sociale chez les enfants plus âgé.e.s.

Dans leur travail, les spécialistes de la VC respectent la complexité des conditions de garde des enfants, en reconnaissant que les tantes, les grands-mères, les grands-pères et d'autres personnes peuvent jouer un rôle de premier plan dans leur prise en charge.

Les spécialistes de la VC travaillent avec les enfants pour reconstruire les canaux de communication avec leurs parents survivants. Ceci peut impliquer de défendre les intérêts de l'enfant lorsqu'il.elle.s travaillent avec le parent survivant pour l'aider à comprendre le point de vue de l'enfant. Dans leur travail avec les enfants, il.elle.s gardent à l'esprit le fait que la relation avec les parents survivants, même s'ils ne sont pas physiquement présents dans la vie

des enfants, peut être importante aux yeux des enfants.

Rester conscient.e de sa fonction d'adulte et se réguler en conséquence pour garder le travail centré sur l'enfant

Les spécialistes de la VC réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier. (Les spécialistes de la VC travaillant avec des enfants survivant.e.s veillent à ne pas renforcer les différences de pouvoir et les comportements violents dans les relations. II.Elle.s sont conscient.e.s que les enfants ont souvent moins de choix et de possibilités de consentement dans leurs relations avec les adultes. Il.Elle.s sont également conscient.e.s que les enfants peuvent assumer des rôles d'aidant.e ou autres dans un contexte de VC, et veillent à ne pas reproduire ou encourager cette dynamique dans leur travail. II.Elle.s sont conscient.e.s que les personnes auteur.e.s de violence peuvent s'être efforcées de saper les liens mère-enfant. Comme les autres personnes utilisatrices de services, les enfants sont conscient.e.s de leur situation sociale lorsqu'il.elle.s reçoivent des services. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants survivant.e.s sont conscient.e.s de cette situation lorsqu'il.elle.s travaillent avec des enfants. Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants survivant.e.s sont aussi conscient.e.s de l'histoire de racisme, de classisme et d'âgisme systémiques du Canada: il.elle.s savent en particulier que cette histoire a engendré des préjugés négatifs sur la parentalité des Noir.e.s, des Autochtones, des personnes de couleur, des parents de la classe ouvrière ou de ceux qui vivent dans la pauvreté, et des jeunes parents. Les spécialistes de la VC

s'emploient activement à remettre en question ces constructions en eux.elles-mêmes et chez les autres.)

Les spécialistes de la VC sont conscient.es de la manière dont leur identité et celle des enfants avec lesquel.le.s il.elle.s travaillent peuvent influencer et compliquer leur travail commun. Il.Elle.s prennent garde de s'assurer qu'il.elle.s ne mettent pas en œuvre des approches coloniales ou de « sauveur.euse blanc.he » auprès des enfants noir.e.s, autochtones et de couleur).

Les spécialistes de la VC reconnaissent les limites de leur rôle et respectent les démarcations appropriées pour aider les aidant.e.s à exercer leur rôle parental de la façon qui leur convient, afin d'encourager leur autonomie et leur capacité. Il.Elle.s reconnaissent et gèrent leurs propres sentiments à l'égard du rôle de parent, y compris leurs propres expériences parentales pendant ou après des expériences de mauvais traitements.

Les spécialistes de la VC tiennent compte de la sécurité de l'enfant, de la famille et des tiers lorsqu'il.elle.s gèrent leurs propres réactions face à la violence manifestée par les enfants. Il.Elle.s contrebalancent la nécessité d'assumer sa propre responsabilité en cas de comportement inacceptable par une compréhension des pratiques de soins tenant compte des traumatismes, afin d'assurer la sécurité de toutes les personnes concernées. Il.Elle.s peuvent travailler en équipe pour répondre aux besoins particuliers des enfants dont les difficultés significatives peuvent compliquer l'intervention.

Les spécialistes de la VC admettent poser leur regard d'adulte sur leur travail avec les enfants; ils.elles mettent de côté leurs propres expériences issues de leur enfance de la façon dont les enfants perçoivent les leurs sur le moment. Il.Elle.s sont capables de concentrer leur attention sur les enfants et de ne pas tout voir à travers leurs yeux d'adulte.

3^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Collaborer pour soutenir les enfants

Connaître une gamme de modèles théoriques et interventionnels pertinents dans le cadre du travail avec les enfants

Les spécialistes de la VC ont une <u>connaissance</u> des cadres de pratique tenant compte des <u>traumatismes et de la violence</u>, ainsi qu'une <u>connaissance de l'incidence de la violence et des traumatismes sur le développement</u>, y compris des approches centrées sur l'enfant qui utilise le service, ses façons d'exprimer sa de résistance et sa dignité, et son niveau de développement. II. Elle.s <u>connaissent également</u>

les effets des traumatismes et de la violence sur le comportement parental des personnes survivantes et comprennent en quoi la violence peut affecter la relation entre les enfants et leurs parents.

Les spécialistes de la VC travaillant avec des enfants survivant.e.s peuvent avoir une formation et des connaissances formelles et informelles entourant une gamme d'approches spécifiques, tenant compte des traumatismes et centrées sur l'enfant, selon leur mandat, leur orientation et leurs préférences, y compris les interventions individuelles, dyadiques et de groupe.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les effets des traumatismes sur le développement, en tenant compte de l'âge chronologique de l'enfant. À cette fin, ils ont une connaissance et une compréhension claires des ressources, stratégies et techniques adaptées au développement et à l'âge de l'enfant, afin de concevoir et de dispenser des interventions adaptées à l'âge de l'enfant.

Les spécialistes de la VC reconnaissent la valeur de toutes les formes d'expression, notamment l'art, le jeu, la musique et le mouvement et pas seulement la parole, lorsqu'ils apportent un soutien aux enfants.

II.Elle.s reconnaissent également qu'une intervention peut impliquer de modéliser des comportements positifs et de communiquer avec des enfants/jeunes qui ont subi de la VC.

Reconnaître l'influence de la VC sur les relations parents-enfants et réagir en conséquence

Les spécialistes de la VC savent que le risque et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des personnes survivantes, et ils se livrent à une évaluation de risque et une planification de la sécurité en cas de contact des enfants avec un parent qui s'est comporté de manière maltraitante.

Les spécialistes de la VC reconnaissent, respectent et tiennent compte des sentiments et des réactions complexes et forts que les enfants et les jeunes peuvent éprouver envers l'un de leurs parents ou les deux, lorsqu'ils sont victimes de violence et de traumatismes.

Les spécialistes de la VC fournissent des services aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leur parent survivant afin de répondre à leurs besoins, individuellement et conjointement. Il convient de noter que les spécialistes de la VC reconnaissent que la relation de l'enfant avec son parent survivant peut avoir été

endommagée par le parent violent. Il.Elle.s aident les enfants et les parents survivants à reconstruire et à renforcer leur relation.

Les spécialistes de la VC <u>connaissent les effets</u> des traumatismes et de la violence sur le <u>comportement parental</u> des personnes survivantes. Il. Elle. s reconnaissent que le potentiel parental d'une personne survivante peut avoir été compromis par ses expériences de maltraitance et de traumatisme et qu'elle peut bénéficier d'un soutien pour renforcer ses compétences parentales.

Si cela est approprié et possible, les spécialistes de la VC offrent des services distincts pour les parents maltraitants (en tant que partenaires intimes et parents) ou les aiguillent vers les services appropriés afin de travailler avec les parents qui ont eu un comportement maltraitant pour mettre fin aux violences et réparer les dommages dans les relations parents-enfants.

Si cela est approprié et possible, les spécialistes de la VC donnent aux enfants la possibilité de partager leurs expériences et de recevoir un soutien après avoir passé du temps avec un parent maltraitant (par exemple, accès/visites supervisées/non supervisées).

Aider les enfants à comprendre les violences qu'ils ont vécues

Les spécialistes de la VC travaillent avec les enfants pour les aider à comprendre le actes de violence qu'il.elle.s ont vécus. Il.Elle.s apportent un soutien adapté au développement de l'enfant pour lui fournir des informations exactes sur les mauvais traitements et la violence, notamment en lui assurant qu'il.elle n'est pas responsable de la violence qu'il.elle a subie, ni des conséquences de cette violence pour lui.elle ou pour les membres de sa famille. Il.Elle.s fournissent des informations adaptées au développement de l'enfant sur la VC, les

traumatismes et les réponses, notamment en reconnaissant que chacun réagit différemment.

Les spécialistes de la VC <u>comprennent les</u> <u>différents moyens de faire face à la violence</u> et aident les enfants à considérer leurs propres réactions comme une forme de résistance et d'adaptation pour gérer leurs expériences de la VC. II. Elle.s s'efforcent d'aider les enfants à déterminer et à mettre en place leurs propres stratégies de protection.

Les spécialistes de la VC travaillent avec les enfants pour comprendre et traiter leurs éventuels sentiments contradictoires, y compris le fait d'avoir peur d'un parent violent tout en éprouvant de l'amour envers ce parent.

Les spécialistes de la VC donnent aux enfants la possibilité de surmonter leurs expériences en leur parlant de leurs craintes, en décelant ce qui les fait se sentir en sécurité et en les aidant à développer des stratégies d'adaptation saines.

Aider les enfants à développer des compétences pour établir des relations saines

Les spécialistes de la VC <u>comprennent les</u> <u>différents moyens de faire face à la violence</u> et <u>utilisent une approche fondée sur les forces</u> <u>pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer</u> lorsqu'ils interviennent auprès des enfants. II. Elle. s encouragent le développement de la confiance en soi des enfants en mettant l'accent sur leurs points forts et sur la manière dont ils ont résisté à la violence et aux mauvais traitements dans leur vie.

Les spécialistes de la VC aident les enfants à reconnaître, nommer, exprimer et normaliser leurs sentiments de manière saine.

Les spécialistes de la VC aident les enfants à déceler les comportements violents, intimidants

et maltraitants pour leur permettre de reconnaître les situations qu'il.elle.s pourraient rencontrer à l'avenir et d'y réagir.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les problèmes liés à une perte ou une séparation ainsi que le chagrin découlant de ce que l'enfant a pu perdre ou qui lui a été enlevé (p. ex. jouets et effets personnels, animaux domestiques, maison, camarades, école).

Collaborer avec les parents survivants, les aidant.e.s nonagresseur.euse.s et les enfants

Les spécialistes de la VC font participer les parents survivants et les aidant.e.s (p. ex., grands-parents, tantes) à la planification de la sécurité, placent les expériences des enfants au centre des priorités et communiquent aux parents survivants et aux aidant.e.s des informations sur les interventions auprès des enfants. Les spécialistes de la VC se livrent à une évaluation de risque et à une planification de la sécurité en cas de contact des enfants avec un parent qui s'est comporté de manière maltraitante participent à l'évaluation des risques et à la planification de la sécurité en cas de contact des enfants avec un parent qui s'est comporté de manière maltraitante.

Les spécialistes de la VC donnent la priorité à la relation entre le parent survivant et l'enfant en encourageant des relations parent-enfant positives. Il. Elle.s travaillent avec les parents survivants et les enfants pour améliorer la communication et la résolution des problèmes, mettre en place des moyens sûrs de parler du passé, et s'efforcer de guérir et d'aller de l'avant en tant que famille. Lorsqu'il. elle.s travaillent avec des enfants, les spécialistes de la VC parlent des parents survivants et des aidant.e.s non agresseur.euse.s (même s'ils. si elles sont absent.e.s) de manière à les réhabiliter, à les honorer et à leur rendre leur dignité.

Les spécialistes de la VC <u>apportent un soutien</u> aux personnes survivantes en tant que mères.

II.Elle.s interviennent de manière à souligner les forces des parents survivants, à respecter l'autonomie de la personne survivante, à « élever » la relation parent-enfant de la personne survivante et à fournir un contexte pour le comportement des enfants. Il.Elle.s créent des espaces qui favorisent la sécurité, le rétablissement de la violence et des traumatismes, et aident les parents et les enfants à s'adapter aux transitions qu'ils vivent. II.Elle.s demandent aux parents s'il y a des domaines dans lesquels ils souhaitent être aidés et comment leur apporter un soutien optimal, à eux et à leurs enfants. Il. Elle.s utilisent des approches qui soutiennent les parents survivants et évitent d'intervenir d'une manière qui sape ou compromet l'autonomie parentale, l'autorité parentale et le lien entre le parent survivant et l'enfant.

Les spécialistes de la VC reconnaissent l'importance d'inclure les parents survivants et les aidant.e.s non agresseur.euse.s dans les démarches thérapeutiques, de soutien et/ou psychoéducatives auprès des enfants (tout en reconnaissant également l'importance d'accorder aux enfants leur propre espace thérapeutique) et placent la relation parent survivant et enfant au premier plan de leur travail. Les spécialistes travaillent de manière à reconnaître que les enfants font partie d'une unité familiale plus large (p. ex., frères et sœurs, grands-parents, tantes et oncles, cousins) et d'une communauté (p. ex., en lien avec l'école, les loisirs, la spiritualité ou la culture).

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des enfants survivant.e.s sont conscient.e.s qu'en tant que prestataires de services, il.elle.s peuvent sembler particulièrement compétent.e.s, réceptif.ve.s et fiables auprès des enfants, et que la perception qu'ont les enfants d'eux.elles dans leur rôle, si elle n'est pas abordée directement, peut affecter négativement les relations des enfants avec leur mère. Par conséquent, il.elle.s s'efforcent

activement de soutenir le lien mère-enfant dans tout leur travail.

Les spécialistes de la VC reconnaissent l'importance d'encourager des relations saines dans la vie des enfants en leur proposant des modèles positifs (p. ex., parents, entraîneurs, enseignants).

Les spécialistes de la VC s'occupent des questions complexes entourant le consentement afin que les enfants puissent recevoir des services.

Assurer la liaison avec les personnesressources dans les écoles et les garderies

Les spécialistes de la VC sont en contact avec les personnes-ressources dans les écoles et les garderies, comme les enseignant.e.s (y compris les enseignant.e.s-ressources), les directeur.trice.s d'école, les conseiller.ère.s et les garderies, afin de mieux comprendre l'expérience de la personne utilisatrice des services à l'enfance (p. ex., comment l'enfant se comporte dans son milieu scolaire).

Les spécialistes de la VC aident les personnesressources dans les écoles et les garderies à mieux comprendre et à contextualiser le comportement des enfants qui subissent des violences et des traumatismes.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les écoles et les garderies sont un point d'accès aux enfants pour les pères qui ont commis des actes de violence. Il.Elle.s reconnaissent également que les écoles et les garderies détiennent des informations sur les enfants auxquelles ces pères peuvent essayer d'accéder. Il.Elle.s communiquent cette information et d'autres connaissances spécialisées en matière de VC aux personnes-ressources dans les écoles et les garderies pour aider ces personnes à mesurer le risque.

Les spécialistes de la VC collaborent avec les personnes-ressources dans les écoles et les



garderies pour établir et mettre en œuvre des plans et des stratégies de sécurité pour les enfants (p. ex., en s'assurant que les informations sur qui est autorisé ou non à aller chercher l'enfant à l'école sont clairement et

systématiquement communiquées au personnel scolaire).

4e comportement complexe se rapportant à la pratique : Reconnaître la violence et les traumatismes chez les enfants et y répondre

Connaître l'incidence de la violence et des traumatismes sur le développement

Les spécialistes de la VC ont une connaissance du développement humain tout au long de la vie.

Les spécialistes de la VC savent que l'exposition à la violence et aux traumatismes peut affecter le développement des enfants et des jeunes, et que ces effets se manifestent également à l'âge adulte.

Les spécialistes de la VC savent que les effets de la violence et des traumatismes diffèrent selon l'âge et le stade de développement de l'individu. D'autres identités croisées d'une personne peuvent également influer sur la façon dont elle est affectée par les traumatismes et la violence, comme la race et les obstacles systémiques au soutien qui en découlent.

Les spécialistes de la VC comprennent comment l'exposition précoce et prolongée à la violence et aux traumatismes peut avoir des effets plus graves et à long terme sur les enfants et les jeunes, y compris à l'âge adulte. II.Elle.s comprennent que les effets de la violence et des traumatismes ne sont pas toujours visibles et qu'ils peuvent parfois se manifester plus tard dans le développement.

Les spécialistes de la VC savent que les effets de la violence et des traumatismes diffèrent en fonction des multiples réponses sociales que la victime reçoit à différents niveaux et des obstacles systémiques rencontrés au moment de l'événement violent/traumatique. Ces réponses et obstacles systémiques ont une incidence sur la guérison.

S'appuyer sur ses connaissances des traumatismes et la violence pour prendre des décisions concernant les soins et les services aux enfants

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les enfants et les jeunes ne sont pas des « témoins » passifs de la VC, mais qu'ils subissent de la violence et des traumatismes, y résistent, y réagissent, y sont exposés, vivent avec et en sont affectés. Cette reconnaissance éclaire la compréhension qu'ont les spécialistes de la VC des besoins des enfants et des jeunes en matière de développement et de la manière d'y répondre.

Les spécialistes de la VC prennent soigneusement en compte les effets des traumatismes et de la violence sur les enfants lorsqu'ils prennent des décisions concernant les soins et les interventions, y compris la manière dont cela influence leur résilience et les facteurs de protection présents dans leur vie.

Les spécialistes de la VC (en prenant en considération les niveaux de développement et des expériences traumatiques) tiennent compte de la parole des enfants lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs services; dans la

mesure du possible, leurs décisions sont prises sur la base d'une collaboration avec les enfants.

Reconnaître les expériences traumatiques dans le travail avec les enfants et réagir en conséquence

Les spécialistes de la VC reconnaissent, respectent et tiennent compte des sentiments et des réactions complexes et forts que les enfants et les jeunes peuvent éprouver envers l'un de leurs parents ou les deux, lorsqu'ils sont victimes de violence et de traumatismes.

Les spécialistes de la VC fournissent des services aux enfants et aux jeunes ainsi qu'à leur parent survivant afin de répondre à leurs besoins, individuellement et conjointement. Il est important de noter que les spécialistes de la VC reconnaissent la nécessité de contrer les dommages infligés à la relation parent-enfant en fournissant des outils au parent et à l'enfant afin qu'ils puissent reconstruire et renforcer leur relation.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que le potentiel parental d'une personne survivante peut avoir été compromis par ses expériences de maltraitance et de traumatisme et qu'elle peut bénéficier d'un soutien pour renforcer ses compétences parentales.

Si cela est approprié et possible, les spécialistes de la VC offrent des services distincts pour les parents maltraitants (en tant que partenaires intimes et parents) ou les aiguillent vers les services appropriés afin de travailler avec les parents qui ont eu un comportement maltraitant pour mettre fin aux violences et réparer les dommages dans les relations parents-enfants.

Si cela est approprié et possible, les spécialistes de la VC donnent aux enfants la possibilité de partager leurs expériences et de recevoir un soutien après avoir passé du temps avec un parent maltraitant (par exemple, accès/visites supervisées/non supervisées).

Reconnaître les expériences de violence que viven les nourrissons, les enfants et les jeunes, et y répondre

mettre fin aux comportements maltraitants

1^{er} comportement complexe se rapportant à la pratique : Gérer les risques et promouvoir la sécurité avec les auteurs de violence

Avoir une connaissance approfondie de l'évaluation et de la gestion des risques avec les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC ont une compréhension et une appréciation profondes des schémas de risque chez les auteurs de violence. Il.Elle.s comprennent que le risque et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques.

Cela signifie qu'il.elle.s comprennent que les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la façon dont les gens vivent la violence, l'interprètent et sollicitent de l'aide. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris, notamment, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence

systémique et les préjudices à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique aux expériences d'oppression des personnes utilisatrices de services en tant que formes de violence structurelle et sources de traumatismes. II.Elle.s reconnaissent qu'il s'agit d'une des façons dont les systèmes d'intervention génèrent des risques pour les personnes concernées. Cela signifie également qu'il.elle.s comprennent que le risque et la sécurité sont dynamiques et doivent être continuellement réévalués. II.Elle.s sont conscient.e.s du type de circonstances changeantes qui augmentent souvent le risque

(par exemple, une séparation, une nouvelle relation, une date d'audience à venir).

Les spécialistes de la VC sont capables de reconnaître les formes manifestes et subtiles de contrôle coercitif et de risque. Il.Elle.s tiennent compte des différents degrés de pouvoir et de vulnérabilité dans les relations. Il.Elle.s connaissent les caractéristiques que présentent les situations décrites par les auteurs de violence et qui sont indicatives d'un plus grand risque et/ou d'une létalité potentielle (p. ex., suicidalité, obsession, non-respect des ordonnances judiciaires).

Les spécialistes de la VC connaissent une gamme de stratégies de gestion de risque qui peuvent être appliquées avec souplesse pour gérer les risques avec les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent le déni, le blâme et la minimisation</u>. Il.Elle.s savent écouter les formulations et les explications et observer les attitudes des hommes pour déceler les signes de blâme, de minimisation et de justification, contraires à la notion de responsabilité. Il.Elle.s sont également capables de déceler dans les récits des hommes des indicateurs de risque de comportement maltraitant.

Être conscient.e que les informations fournies par les auteurs de violence sont utiles, mais insuffisantes, pour évaluer le risque

Les spécialistes de la VC comprennent que le fait de se fier au rapport des utilisateurs de services est insuffisant pour évaluer le niveau de risque chez les auteurs de violence. Il.Elle.s savent que le fait de disposer uniquement d'informations provenant de ces hommes peut procurer un faux sentiment de sécurité.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que l'évaluation du risque de causer un préjudice durable est facilitée par l'obtention

d'informations provenant de plusieurs sources, à savoir des personnes survivantes, des utilisateurs de services et, idéalement, de tiers objectifs lorsqu'ils sont disponibles (p. ex., police) sur le type, la prévalence et la gravité des violences passées.

Les spécialistes de la VC savent que le fait d'utiliser des informations divulguées par des personnes survivantes et/ou des enfants dans les services destinés aux hommes présente un fort potentiel d'escalade du risque. Il.Elle.s portent continuellement des jugements sur l'utilisation des informations fournies par les prestataires de services qui travaillent avec les victimes de la maltraitance masculine.

Les spécialistes de la VC savent aussi que, du fait de leurs discussions avec les hommes, il.elle.s peuvent disposer d'informations cruciales sur le risque (p. ex., fantasmes de vengeance, niveau de suicidalité) qui ne sont pas connues des autres prestataires de services (c.-à-d., ceux qui travaillent avec les femmes et les enfants). Il.Elle.s partagent des informations et s'engagent en faveur de l'élimination des risques posés par les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC comprennent qu'il peut être difficile d'acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer efficacement le risque (y compris les enjeux liés à la législation sur le partage de l'information/ protection de la vie privée, ainsi que le manque de confiance et de ressources pour soutenir les révélations des personnes survivantes). Il.Elle.s savent également que leur rôle consiste entre autres à comprendre quand la sécurité l'emporte sur la vie privée. Il.Elle.s revendiquent ouvertement le partage d'information et comprennent l'importance de collaborer lorsque le risque est élevé, et il.elle.s collaborent avec les autres pour gérer les risques et promouvoir la sécurité.

Avoir conscience des risques associés à l'implication des hommes dans les interventions en cas de maltraitance, et réagir en conséquence

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que la participation à l'intervention d'auteurs de violence comporte certains risques inhérents; cela inclut notamment la possibilité que les hommes utilisent à mauvais escient les outils considérés dans le cadre de l'intervention et le matériel du programme contre les victimes de leurs mauvais traitements. II.Elle.s discutent ouvertement et directement avec les utilisateurs du service des mauvais usages possibles du matériel du programme (p. ex., « le matériel du programme est un outil, pas une arme »), incluant des exemples spécifiques de mauvais usage de ce matériel (p. ex., accuser une partenaire de communiquer de façon agressive ou d'être contrôlante).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de la possibilité que le matériel considéré dans le cadre de l'intervention puisse augmenter le degré de détresse, de colère et de sentiment d'être dans son bon droit chez les hommes qui se comportent de manière maltraitante, et que cette colère puisse être dirigée contre les victimes de leurs mauvais traitements. Les spécialistes de la VC sont attentif.ve.s aux niveaux d'excitation élevés chez les utilisateurs de services. Lorsque les spécialistes de la VC s'inquiètent d'une telle possibilité, il.elle.s en parlent directement avec les utilisateurs de services avant qu'ils ne quittent l'intervention en travaillant avec eux pour désamorcer la colère et créer un plan pour assurer la sécurité d'autrui. En fonction du degré de risque et du plan créé, il.elle.s peuvent également informer les personnes survivantes de la maltraitance masculine soit directement, soit indirectement, par le biais des spécialistes de la VC qui travaillent avec elles.

Les spécialistes de la VC sont conscient. e.s que les auteurs de violence peuvent chercher à utiliser le simple fait de participer (c.-à-d. sans changement dans leur attitude, leur prise de responsabilité ou leurs actes) comme argument pour chercher à obtenir l'indulgence d'autrui ou une réduction de la surveillance ou des conséquences de leur comportement maltraitant. II.Elle.s doivent répondre de ce risque en informant clairement les auteurs de violence, leurs victimes et, plus largement, les prestataires de services concernés au sein du système (p. ex., justice, protection de l'enfance) que le seul fait de participer ne constitue pas, en soi, une preuve suffisante de changement.

Porter un jugement de façon continue sur l'utilisation des informations fournies par les prestataires de services qui travaillent avec les victimes de maltraitance masculine

Du fait qu'il.elle.s sont allié.e.s aux spécialistes de la VC qui travaillent avec les victimes survivantes, les spécialistes de la VC qui travaillent avec les auteurs de violence disposent souvent d'informations supplémentaires sur le degré et la nature du risque qu'un utilisateur de services pourrait poser à sa famille.

Les spécialistes de la VC jugent de façon continue de la manière d'utiliser ces informations en toute sécurité, sachant que le fait de communiquer les révélations divulguées par les personnes survivantes présente un fort potentiel d'escalade du niveau de risque. II.Elle.s sont donc capables d'avancer les principaux types de risque qui, accompagnés d'exemples, peuvent être abordés par le groupe pour réduire le risque posé par un utilisateur de services, sans rien révéler du lien entre ces types de risque/exemples et un utilisateur de services particulier.

Les prestataires de services de lutte contre la VC peuvent également faire partie d'équipes collaboratives prenant des décisions relatives à la gestion de risque; du fait de cette participation, il.elle.s peuvent disposer d'informations supplémentaires sur les risques (p. ex., une ex-partenaire entamant une nouvelle relation, un nouveau rapport bientôt présenté au tribunal). Dans de telles circonstances, les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence peuvent avoir besoin de communiquer aux utilisateurs de services des décisions sur la gestion continue du risque (p. ex., échanges qui se poursuivront par l'intermédiaire d'un tiers, ordonnances de non-communication qui ne seront pas levées); il.elle.s le font d'une manière qui donne la priorité à la sécurité de la personne survivante et qui se réfère à la décision de l'équipe ou au jugement du prestataire de services, plutôt qu'aux « souhaits » ou aux craintes de la personne survivante. Par exemple, un spécialiste de la VC pourrait dire : « Je t'informe que tu n'auras pas accès au service pendant six semaines. Si tu veux te mettre en colère contre quelqu'un, c'est moi qui te dis maintenant, et pas ta conjointe, de te tenir éloigné de la maison. »

Porter des jugements complexes et de façon continue sur le niveau d'empathie approprié pour évaluer et gérer les risques que posent les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de l'importance de faire preuve de compréhension et d'empathie vis-à-vis des hommes, tout en sachant que le sentiment de ces hommes d'être victimes de leur partenaire, de la famille de celle-ci, de la société et du « système » est probablement déformé par leur mode de pensée maltraitant. Les spécialistes de la VC savent qu'une bonne écoute réflexive offre

l'espace et le silence nécessaires pour que l'homme puisse « raconter son histoire » (parler de son expérience), et permet au.à la prestataire de services de comprendre, de manière beaucoup plus approfondie, le degré et la nature du risque qu'il pose à ses proches.

Les spécialistes de la VC font appel à leur capacité d'empathie, sachant que le fait de ne pas porter de jugement, « d'écouter pour entendre » la vérité derrière les mots, d'établir des rapports de confiance, de parler des émotions, de la relation et de la communication, et de créer un espace dans lequel l'accent est mis sur la guérison des hommes contribue grandement au processus d'évaluation et de gestion du risque. De plus, l'empathie est importante pour créer un environnement sûr pour la divulgation de révélations.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s de l'importance de toujours chercher à faire preuve d'empathie (et conscient.e.s des avantages qu'elle procure) et font une distinction claire entre le fait d'écouter les histoires des hommes et le fait d'être d'accord ou d'approuver ce qu'il.elle.s entendent.

Les spécialistes de la VC équilibrent leur compréhension de l'importance de l'empathie envers les hommes d'une part avec, d'autre part, le soin de ne pas adhérer à la vision des hommes se percevant comme des victimes et de ne pas renforcer cette perception. Il. Elle.s gardent continuellement à l'esprit les façons dont les personnes survivantes et les enfants peuvent réagir à la façon de penser et d'agir de ces hommes.

Les spécialistes de la VC cherchent à atténuer ce risque en incitant l'utilisateur du service à réfléchir à ses préoccupations en matière de sécurité et à partager le fruit de sa réflexion. II.Elle.s décident en permanence du moment où il convient d'intégrer dans la conversation leur compréhension du risque, de manière ouverte et transparente; il.elle.s évaluent quand il convient d'encourager la divulgation de révélations, afin de mieux comprendre le

risque. Il.Elle.s reconnaissent qu'en expliquant les raisons qui les amènent à poser certaines questions, qui seraient autrement susceptibles d'endommager le lien de confiance, il.elle.s peuvent obtenir la compréhension et la collaboration de l'utilisateur du service pour faire face aux situations risquées et dangereuses. En ce sens, les spécialistes de la VC fournissent des informations sur les limites de la confidentialité et sur les situations dans lesquelles il.elle.s devront peut-être intervenir; il.elle.s reconnaissent aussi délibérément les effets des traumatismes et des formes intersectionnelles d'iniquité systémique, et savent quand aiguiller un client pour effectuer un travail plus approfondi sur lui-même.

Savoir poser des questions de manière à aider les auteurs de violence à révéler les mauvais traitements et d'autres informations importantes sur le risque

Les spécialistes de la VC ont des discussions ouvertes et franches sur les risques avec les auteurs de violence. Il.Elle.s posent des questions directes sur des comportements maltraitants spécifiques.

Les spécialistes de la VC utilisent une série d'outils et de stratégies pour engager des discussions ouvertes et franches avec les hommes sur les risques. Parmi ces outils et stratégies figurent :

- le recours à un outil ou à un questionnaire d'évaluation de risque lors des entretiens initiaux ou des conversations ultérieures avec les hommes;
- des discussions sur les risques passés, les incidents de violence passés et les risques existants pendant les programmes de groupe, afin de tirer un enseignement des révélations, des

- vérités et des stratégies d'atténuation des risques des autres;
- l'observation du langage corporel et des réactions implicites des hommes lors des discussions sur les risques, en le soulignant verbalement : par exemple, « Je vois que votre posture a changé lorsque nous avons commencé à parler. Que ressentez-vous pendant que nous parlons de cela? »;
- des discussions sur les effets de son comportement sur la sécurité (et la perception de la sécurité) des autres; et
- la soumission à l'utilisateur du service de scénarios de risque potentiel, en lui demandant comment il pourrait procéder ou réagir dans ces scénarios, par exemple : « Quelles sont vos options/manières possibles de réagir si vos ami.e.s se présentent chez vous ce week-end avec de l'alcool? ».

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s des risques émotionnels de la divulgation d'informations pour les auteurs de violence et intègrent cette prise de conscience dans leurs discussions. Il peut s'agir, par exemple, de parler de la dynamique de la violence à la suite d'une révélation, d'évoquer des émotions difficiles comme la honte, le regret ou la tristesse, ou encore d'exposer les avantages et les conséquences émotionnelles de la révélation.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les utilisateurs de services qui ont subi des traumatismes peuvent avoir été « interrogés » sur leurs expériences d'une manière qui ne tient pas compte des traumatismes et de la violence. En réponse, il.elle.s recourent à des techniques d'entretien qui visent intentionnellement à éviter de reproduire de telles expériences passées.

En plus des compétences et stratégies pratiques ci-dessus à utiliser avec les utilisateurs de services, les spécialistes de la VC disposent de compétences et de stratégies supplémentaires

Intervenir pour mettre fin aux comportements

pour s'aider à rester ouvert.e.s et actif.ve.s dans les discussions avec les hommes sur les risques.

Surveiller, gérer et chercher en permanence à atténuer le risque qu'un utilisateur de services recoure à un comportement maltraitant

Les spécialistes de la VC ont une <u>connaissance</u> des facteurs de risque et de protection en <u>matière de VC</u> et il.elle.s <u>comprennent que le</u> risque et la sécurité sont individuels, <u>intersectionnels et dynamiques</u>. Il.Elle.s comprennent et considèrent que leur rôle, dans leur relation avec les auteurs de violence, consiste également à surveiller, gérer, documenter et répondre au risque de manière dynamique au fil du temps.

Les spécialistes de la VC sont capables d'évaluer les facteurs qui ont précipité un comportement maltraitant et les facteurs qui contribuent à entretenir ce type de comportement. Les spécialistes de la VC élaborent des plans de gestion de risques ou de « sécurité pour les autres » avec les utilisateurs de services qui ont commis des actes de violence, comme stratégies de gestion des risques. Ces plans comprennent la sécurité des enfants et peuvent prévoir ce qu'il faut faire lorsqu'un utilisateur de services reconnaît son propre risque de recourir à la violence. Un plan de sécurité établi avec un utilisateur de services qui a eu recours à la violence peut également souligner le potentiel bénéfique d'une absence de violence et de violation de la loi sur son bien-être.

Les spécialistes de la VC comprennent l'engagement des utilisateurs de services à préserver la sécurité de leur partenaire et de leurs enfants, ainsi que leur volonté de se conformer aux ordonnances du tribunal; il.elle.s considèrent cet engagement et cette volonté importants dans le cadre de l'évaluation et de la surveillance du risque.

Les spécialistes de la VC sont capables d'évaluer le degré de responsabilité dont fait preuve la personne utilisatrice, notamment son assiduité et sa participation, son engagement vis-à-vis de la sécurité de sa partenaire et de ses enfants, sa volonté de reconnaître et d'accepter les conséquences de son comportement, sa volonté d'assumer la responsabilité de son propre comportement et son respect des ordonnances de non-communication.

Les spécialistes de la VC considèrent leur relation avec un utilisateur de services comme un élément possible des plans de « sécurité pour les autres ». Il.Elle.s comprennent que la sécurité peut reposer en partie sur la qualité de leur relation avec un auteur de violence qui utilise les services. Sachant cela, les spécialistes de la VC portent des jugements complexes sur le moment et la manière de placer les personnes utilisatrices de services face à leurs schémas de maltraitance, en gardant à l'esprit l'objectif premier de sécurité et en équilibrant, d'une part, la nécessité de faire face à la maltraitance et, d'autre part, la valeur potentiellement protectrice de la relation suivie entre le spécialiste et l'utilisateur de services.

Les spécialistes de la VC partagent l'information avec leurs partenaires (p. ex., refuges, services de lutte contre la VFF, agents de probation, services de protection de l'enfance, tribunaux) sur la participation, les progrès et l'implication des utilisateurs de services dans l'intervention, selon les besoins et en gardant à l'esprit les questions de sécurité. Il.Elle.s font savoir aux utilisateurs de services qu'il.elle.s le font, lorsqu'il.elle.s peuvent le faire en toute sécurité.

Se joindre aux efforts des utilisateurs de services qui ont commis des actes de violence pour assurer la sécurité

Les spécialistes de la VC ont des conversations ouvertes et directes avec les auteurs de

Intervenir pour mettre fin aux comportements

violence sur l'importance qu'il.elle.s accordent au risque et à la sécurité dès le début du service et de manière continue tout au long de la collaboration. Il.Elle.s expliquent clairement quand et comment le.la prestataire de services surveillera les différents niveaux de risque de dangerosité – y compris le risque de causer des dommages émotionnels, des dommages physiques, des idées suicidaires ou des idées homicides – et y réagira. Il.Elle.s font savoir à l'utilisateur du service que, dans la mesure du possible, il sera informé et impliqué dans les mesures prises pour faire face au risque et assurer la sécurité.

Dans le cadre de conversations ouvertes et directes, les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence aident à gérer les attentes des utilisateurs de services, en particulier en ce qui concerne les procédures et les délais de comparution, notamment pour <u>les aider à se repérer au sein des tribunaux pénaux et familiaux</u>.

Les spécialistes de la VC ont des conversations transparentes avec les hommes afin de leur fournir une justification et des informations claires sur leur besoin d'entrer en contact avec les victimes de maltraitance. Lorsqu'il est sûr de le faire, il.elle.s expliquent clairement quelles informations seront et ne seront pas communiquées à leur (ex)partenaire, et comment le partage d'informations changera en fonction du niveau de risque. Il.Elle.s les aident à reconnaître les comportements qui sont annonciateurs d'une escalade du risque (p. ex. violation des ordonnances de noncommunication, consommation accrue de substances), leur expliquent comment ces comportements sont susceptibles d'être perçus par d'autres (p. ex. protection de l'enfance, probation) et stimulent leur désir de réduire ces risques.

Les spécialistes de la VC sont capables d'avoir des conversations avec les utilisateurs de services qui, d'une part, aboutissent à un engagement commun d'assurer la sécurité des femmes et des enfants présents dans leur vie

et, d'autre part, aident les auteurs de violence qui utilisent les services à comprendre l'enjeu de la sécurité des enfants et à en faire une priorité. Les spécialistes de la VC comprennent que la prise en compte des risques et des besoins des utilisateurs de services qui se sont comportés de manière maltraitante contribue à la sécurité des personnes survivantes. Il.Elle.s se basent sur cette compréhension dans leurs rapports avec les utilisateurs de services, d'une manière qui génère un engagement commun à travailler à la sécurité de tous. Pour y parvenir, il.elle.s soulignent les avantages que procure le fait de se sentir en sécurité avec ses proches, en dialoguant avec les hommes, en les motivant et en renforçant ce désir chez eux.

Les spécialistes de la VC font savoir aux hommes qu'il.elle.s sont une ressource pour eux dans la lutte contre le risque – qu'il.elle.s ont quelqu'un qui « connaît leur histoire et leur passé ». Il.Elle.s se présentent comme une personne à laquelle les hommes peuvent s'adresser s'ils ont l'impression de « déraper », de retomber dans des schémas de violence, ou s'ils ont l'impression de représenter un risque pour eux-mêmes ou pour leurs partenaires.

Recueillir des informations auprès des personnes survivantes et des tiers pour évaluer le risque posé par les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC <u>établissent</u>, <u>développent et entretiennent avec les autres</u> <u>organismes des relations centrée sur la</u> <u>personne survivante</u>.

Parce qu'il.elle.s <u>savent que les informations</u> <u>fournies par les auteurs de violence sont utiles, mais insuffisantes, pour évaluer le risque,</u> les spécialistes de la VC évaluent le risque qu'ils posent en sollicitant les informations d'autres prestataires de services et en en prenant en compte, notamment :

- les informations provenant de sources légales, de la police, des services de probation ou de libération conditionnelle (p. ex., rapports d'arrestation de la police, enregistrements des appels 911, renseignements sur les antécédents criminels de l'auteur de la violence, affidavits ou déclarations antérieurs, ordonnances de probation, conditions de libération);
- les informations fournies par les personnes survivantes, le ou les enfants et d'autres membres de la famille, ou d'autres témoins (amis, etc.) susceptibles de connaître le mode de comportement de l'auteur de la violence;
- les informations fournies par d'autres organismes de services officiels (p. ex., dossiers de protection de l'enfance, services de santé); et
- les entretiens avec les auteurs de violence (p. ex., facteurs de risque de létalité connus).

Partager des informations et s'engager en faveur l'élimination des risques posés par les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence sont conscient.e.s qu'il.elle.s peuvent détenir des informations relatives au risque qui ne sont pas connues des autres (p. ex., degré de fantasme de vengeance, stratégie délibérée de contrôle), ou qu'il est possible qu'une personne survivante puisse ne pas être prête à partager l'information, ou être ambivalente à ce sujet (p. ex., contrôle et

maltraitance impliquant des enfants ou des comportements sexuellement préjudiciables).

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence s'engagent à agir en cas d'informations liées à un risque – ce qui se résume par l'expression « pas sous notre responsabilité ».

Les spécialistes de la VC collaborent avec d'autres personnes pour gérer les risques et promouvoir la sécurité. Il.Elle.s partagent les informations sur les risques et, au besoin, militent auprès des autres (police, protection de l'enfance, refuges) pour reconnaître les risques que les auteurs de violence peuvent poser aux personnes survivantes et y répondre. Ceci peut consister à faire pression pour exercer un partage plus ouvert des informations ou mettre en place une réponse coordonnée à haut risque ou une table de concertation. Cela peut aussi consister à « faire remonter » le dossier (p. ex., demander à parler à la direction de la protection de l'enfance et pas seulement à l'accueil) pour expliquer et recommander de meilleures réponses au risque posé par les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC sont capables de communiquer clairement le niveau de risque aux autres. Il.Elle.s sont capables de présenter et de partager efficacement des informations sur le risque et disposent de stratégies lorsque leurs conclusions sur le risque sont remises en question par d'autres personnes qui considèrent le risque plus faible.

Gérer son sentiment d'incertitude entourant le risque futur de perpétration d'actes de maltraitance

Les spécialistes de la VC sont inévitablement impliqué.e.s dans la vie des utilisateurs de

services pendant une période limitée. Il.Elle.s ressentent souvent un sentiment d'incertitude quant à savoir si les services qu'il.elle.s ont fournis ont été suffisants pour assurer la sécurité des personnes survivantes et stimuler le changement chez les auteurs de violence qui utilisent les services. Les spécialistes de la VC « font avec » et gèrent ce sentiment d'incertitude.

On demande parfois aux spécialistes de la VC de porter des jugements sur les risques et la sécurité futurs; par exemple, il.elle.s peuvent être amené.e.s à faire un rapport au tribunal sur le degré de changement d'un auteur de violence qui utilise le service ou à contribuer aux décisions concernant la levée des ordonnances de non-communication. Pour faire ces déclarations, il.elle.s communiquent clairement les limites de ce genre de jugements, tout en essayant d'utiliser les informations pertinentes à chaque situation et de se garder de surestimer ou de sous-estimer le risque et la sécurité en raison de leur sentiment d'incertitude.

Les spécialistes de la VC ont parfois le sentiment que les services qu'il.elle.s ont fournis n'ont pas été utiles. Par exemple, il.elle.s peuvent avoir l'impression qu'un utilisateur de services qui a commis des actes de maltraitance a participé à l'intervention sans que son attitude ou son comportement ne change, ou qu'il.elle.s n'ont pas été en mesure de fournir à une personne survivante les ressources nécessaires pour assurer sa sécurité. II.Elle.s reconnaissent le stress traumatique secondaire, l'usure de la compassion et les traumatismes indirects qui les habitent, et réagissent en conséquence. II.Elle.s relèvent les lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services de lutte contre la VC. II.Elle.s se mobilisent en faveur d'un financement adéquat et de services suffisants. II.Elle.s partagent des informations et des témoignages sur l'incidence, sur les utilisateurs de services, de ne pas être en

mesure d'accéder aux services spécialisés dont

ils ont besoin en matière de VC.

2^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Changer les comportements maltraitants

Avoir une compréhension complexe et nuancée des comportements maltraitants

Les spécialistes de la VC <u>savent que la VC est</u> <u>genrée</u>; il.elle.s ont une <u>connaissance et une</u> <u>compréhension de l'intersectionnalité</u> et <u>une</u> <u>connaissance de la colonisation</u>. Il.Elle.s savent que, outre le genre, les individus subissent de nombreuses formes d'inégalité et que les formes multiples et croisées d'inégalité sont les moteurs de la VC.

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> des facteurs de risque et de protection en <u>matière de VC</u>, sachant notamment <u>en quoi</u> consiste la violence fondée sur le principe de « <u>l'honneur »</u>; il.elles <u>comprennent les risques</u> associés aux différents types et degrés de gravité des relations maltraitantes.

II.Elle.s reconnaissent le déni, la minimisation et le blâme et disposent de la connaissance et des compétences nécessaires pour répondre aux révélations de victimisation et de perpétration.

Placer la sécurité des enfants et des adultes survivants de la violence au premier plan tout en intervenant auprès des auteurs de violence

Dans toutes leurs interventions, les spécialistes de la VC mettent l'accent sur les effets de la violence et des mauvais traitements sur les personnes survivantes, y compris les enfants, et sur la nécessité d'intervenir pour améliorer leur sécurité et leur bien-être.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence qui utilisent les services s'appuient également sur une approche qui fait valoir le potentiel de changement de ces individus. Il.Elle.s font appel à <u>une approche fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer.</u>

Les spécialistes de la VC <u>se joignent aux efforts</u> des auteurs de violence qui utilisent les services pour assurer la sécurité. Il.Elle.s savent communiquer honnêtement aux utilisateurs de services l'importance qu'il.elle.s accordent aux risques et à la sécurité, ainsi que les objectifs de l'intervention.

Les spécialistes de la VC collaborent avec les personnes survivantes et les services d'aide aux personnes survivantes pour assurer leur sécurité. Il.Elle.s <u>établissent</u>, <u>développent et entretiennent avec les autres organismes des relations centrée sur la personne survivante et il.elle,s partagent des informations et s'engagent en faveur de l'élimination des risques posés par les auteurs de violence.</u>

Avoir une connaissance des théories et des cadres d'intervention qui sous-tendent le travail avec les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC connaissent et comprennent les approches anti-racistes et anti-oppressives. II.Elle.s mettent l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et appliquent une optique anti-raciste et antioppressive au travail sur la VC pour fournir des services de lutte contre la VC sûrs, adaptés à la culture et reposant sur la collaboration communautaire. II.Elle.s comprennent notamment que le risque et la sécurité sont individuels, intersectionnels et dynamiques. Cela signifie que les spécialistes de la VC comprennent que les facteurs systémiques, l'oppression et les inégalités influencent la façon dont les gens vivent la violence, l'interprètent et sollicitent de l'aide. Il.Elle.s comprennent que les structures sociales de pouvoir, y compris, notamment, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, le système juridique et le système de santé perpétuent la violence systémique et les préjudices à l'encontre des individus sur la base de leurs identités et cultures. Ces systèmes utilisent leur pouvoir pour marginaliser davantage certains groupes de personnes et maintenir le statu quo du pouvoir et des privilèges pour d'autres. II.Elle.s réfléchissent de manière critique aux expériences d'oppression des personnes utilisatrices de services en tant que formes de violence structurelle et sources de traumatismes. II.Elle.s reconnaissent qu'il s'agit d'une des façons dont les systèmes d'intervention génèrent des risques pour les personnes concernées.

Les spécialistes de la VC <u>réfléchissent</u> continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes

Intervenir pour mettre fin aux comportements

utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier. Cela signifie, entre autres, qu'il.elle.s reconnaissent le pouvoir et les privilèges que leur confère leur statut de spécialistes de la VC. II.Elle.s cherchent à déceler leurs propres privilèges. Il. Elle.s perfectionnent continuellement leurs connaissances sur l'intersectionnalité et remettent en question leurs propres préjugés. Il.Elle.s réfléchissent de manière critique à la façon dont les mécanismes de pouvoir et de manipulation se manifestent dans les relations entre prestataire et personne utilisatrice de services. Il.Elle.s s'efforcent activement de reconnaître et d'interrompre les dynamiques de pouvoir dans leurs relations avec les personnes utilisatrices de services.

Les spécialistes de la VC considèrent que la responsabilité inclut la reconnaissance de l'acte répréhensible, la reconnaissance et la conscience d'avoir causé du tort à autrui, ainsi que la mise en œuvre de changements pour mettre fin à ce comportement. Les spécialistes de la VC savent que le fait d'aider les auteurs de violence qui utilisent les services à comprendre qui a été affecté par leur comportement et de quelle façon, peut constituer un puissant facteur de motivation pour modifier leur comportement par la suite.

Les spécialistes de la VC savent que les croyances et les comportements sont intrinsèquement liés et qu'une modification durable du comportement maltraitant exige des utilisateurs de services qu'ils modifient à la fois leurs pensées et leur comportement. Les spécialistes de la VC savent ce qui est requis pour entretenir la motivation, pour favoriser un changement de comportement et pour remettre en question les pensées, les valeurs et les croyances de l'utilisateur de service entourant le recours à la violence dans ses relations.

Les spécialistes de la VC savent comment évaluer et mesurer le changement d'attitude et de comportement des auteurs de violence qui utilisent les services. II.Elle.s considèrent que la pleine participation des hommes dans le processus de changement les aide à assumer la responsabilité de leurs actes.

Les spécialistes de la VC comprennent les limites des interventions établies et savent quelles interventions ne sont pas appropriées. II.Elle.s ont conscience des risques liés à l'implication des hommes dans les interventions en cas de maltraitance, et y répondent en conséquence.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que, dans de nombreuses juridictions canadiennes, les programmes disponibles pour remédier aux comportements maltraitants sont loin d'être suffisants – trop peu de séances sont offertes, les programmes ne sont pas classés par niveau de risque ou de besoin, il n'y a pas suffisamment d'intégration avec les services répondant à des besoins concomitants (p. ex., toxicomanie), et il y a trop peu de souplesse pour adapter les services aux situations particulières des utilisateurs de services. Il.Elle.s relèvent les lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services de lutte contre la VC et se mobilisent en faveur d'une augmentation des services.

Comprendre l'importance de reconnaître et de traiter les problèmes et les besoins concomitants (p. ex., santé mentale, consommation de substances et traumatismes) tout en s'efforçant de parvenir à une prise de responsabilité vis-à-vis des actes de maltraitance commis

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> des facteurs de risque et de protection en <u>matière de VC</u>. Il. Elle. s comprennent que de multiples facteurs de risque et d'influence peuvent être présents et liés chez un auteur de violence qui utilise le service. La santé mentale, la consommation de substances, les traumatismes, le stress et la colère comptent parmi ces facteurs.

Les spécialistes de la VC comprennent que les problèmes concomitants ne sont pas des causes de la VC, mais qu'ils ont souvent pour effet d'intensifier et d'aggraver le comportement violent, en particulier chez une personne dont les choix sont influencés par des idées malavisées sur le genre et la violence.

Les spécialistes de la VC savent et comprennent que la consommation de substances psychoactives peut constituer un mécanisme d'adaptation chez certains auteurs de violence qui utilisent les services, tout en étant un facteur de risque de violence. Il.Elle.s savent que le recours à des services qui traitent à la fois la violence et la toxicomanie présentent des avantages pour les utilisateurs de services qui ont également des problèmes de toxicomanie.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les troubles neurologiques tels que les lésions cérébrales, le syndrome d'alcoolisme fœtal et les maladies neurologiques liées à la toxicomanie peuvent poser chez certains utilisateurs de services un problème supplémentaire. Il. Elle.s reconnaissent les signes de lésion cérébrale et les aiguillent vers des services spécialisés, tout en s'efforçant de surveiller, de gérer et de corriger les risques que pose le comportement dangereux propre à chacun.

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance et l'utilité de résoudre les problèmes concomitants tels que la toxicomanie, les traumatismes et la santé mentale. Il.Elle.s comprennent l'importance de déceler ces problèmes, d'aiguiller efficacement les utilisateurs de services et de collaborer avec d'autres services avec compétence, efficacité et pertinence.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des facons dont les auteurs de violence peuvent se servir des problèmes concomitants pour rationaliser (ou justifier) leur comportement. Ces justifications peuvent être délibérées (p. ex., un utilisateur de services faisant le choix stratégique de consommer des substances avant d'affronter sa partenaire de façon à excuser son comportement maltraitant). Il se peut aussi que les utilisateurs de services voient dans les injustices liées aux traumatismes passés une raison de recourir à la violence sans réfléchir ou sans en avoir conscience. Les spécialistes de la VC mettent en évidence et dénoncent les schémas de pensée malavisés associés à des problèmes concomitants.

Les spécialistes de la VC ont <u>une connaissance</u> <u>des services et ressources communautaires et externes</u> et font preuve d'efficacité <u>pour aiguiller les utilisateurs de services ayant des problèmes concomitants vers les services appropriés.</u>

Les spécialistes de la VC ont une <u>connaissance</u> <u>et une compréhension de l'intersectionnalité</u> et comprennent que la violence et l'oppression structurelles systémiques (c'est-à-dire le racisme anti-Noir.e.s, la colonisation, la transphobie) influent sur la santé mentale, la consommation de substances et les traumatismes des hommes, ainsi que sur le risque de commettre de mauvais traitements.

Comprendre les traumatismes chez les auteurs de violence qui utilisent les services

Les spécialistes de la VC ont une connaissance de l'incidence de la violence et des traumatismes chez les utilisateurs de services.

Il.Elle.s reconnaissent que beaucoup d'auteurs de violence ont des antécédents traumatiques complexes. Il.Elle.s sont conscient.e.s que l'augmentation des symptômes de traumatisme (p. ex., irritabilité, colère, hypervigilance, sentiments de détachement) peut accroître le risque de commettre des actes de maltraitance.

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent les</u> traumatismes et leurs effets et évitent de retraumatiser les utilisateurs de services. II.Elle.s savent qu'une meilleure connaissance et compréhension des traumatismes des utilisateurs de services peut fournir des indices importants sur les situations spécifiques dans lesquelles ils pourraient être les plus dangereux pour leurs partenaires et/ou leurs enfants. Cette compréhension fait partie de leur connaissance des facteurs de risque et de protection en matière de VC. II.Elle.s savent que l'adoption d'une approche tenant compte des traumatismes et de la violence avec les auteurs de violence pour éviter de réveiller des traumatismes est plus sûre pour l'ensemble des personnes utilisatrices de services.

Bien que les spécialistes de la VC soient conscient.e.s des séquelles traumatiques des auteurs de violence qui utilisent les services, il.elle.s continuent de placer la sécurité au centre de leurs priorités dans leur travail.

Évaluer la pertinence d'une intervention de groupe lors de sa préparation

Les spécialistes de la VC sont capables de déceler les cas où un utilisateur de service n'est pas un bon élément pour une intervention de groupe. Il.Elle.s sont conscient.e.s des « signaux d'alarme » qui peuvent perturber la dynamique de groupe et les progrès des autres membres du groupe, comme le sexisme extrême, le manque de volonté d'admettre le recours à la violence et les tentatives délibérées de nuire aux autres membres du groupe. Dans certains cas, les spécialistes de la VC reconnaissent qu'un utilisateur de services peut nécessiter un suivi individuel pour mieux le préparer à une intervention de groupe.

Les spécialistes de la VC adoptent une approche de réduction des risques lorsqu'ils travaillent avec des utilisateurs de services qui consomment des substances. Il. Elle.s savent que la consommation de substances psychoactives est un phénomène complexe et multidimensionnel qui s'échelonne d'une consommation importante à l'abstinence totale, reconnaissent que certaines façons de consommer sont plus sûres que d'autres et ne portent pas de jugement sur la consommation de substances psychoactives. Les spécialistes de la VC reconnaissent que la consommation de substances et l'intoxication peuvent poser des problèmes dans le cadre d'un service de lutte contre la VC, en particulier lors d'une intervention de groupe. Il.Elle.s prennent en permanence des décisions complexes sur l'aptitude et la pertinence des utilisateurs de services à participer, tout en veillant à la sécurité des autres utilisateurs de services (p. ex., influence que pourrait avoir un utilisateur de services intoxiqué sur les autres lors d'une séance de groupe).

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que, pour certains utilisateurs de services, les troubles neurologiques (p. ex., lésions cérébrales, syndrome d'alcoolisme fœtal), la toxicomanie ou les troubles psychologiques (p. ex., syndrome de stress post-traumatique, trouble d'anxiété sociale) peuvent rendre difficile ou impossible la participation à du counseling de groupe. Il.Elle.s comprennent

également l'importance de reconnaître et de traiter les problèmes et les besoins concomitants (p. ex., santé mentale, toxicomanie et traumatismes) tout en incitant les auteurs de violence à assumer la responsabilité de leurs actes. Lorsque les utilisateurs du service qui ne sont pas en mesure de participer à du counseling de groupe, les spécialistes de la VC font preuve de créativité et de souplesse pour entretenir la relation avec eux et pour surveiller, gérer et atténuer en permanence le risque de comportement nocif spécifique à chacun d'eux; de plus, il.elle.s préconisent différents modèles de service (p. ex, service individuel ou un service intégré spécialisé) afin de mieux prendre en compte les risques et la sécurité et d'inciter au changement. Les spécialistes de la VC déterminent quand il est approprié et bénéfique de parler à un utilisateur de service ou de discuter de certains sujets en groupe plutôt qu'en tête-à-tête; il.elle.s comprennent que chaque approche peut présenter différents avantages et inconvénients.

Aider les utilisateurs des services à mieux comprendre le sexisme et la misogynie et leur rapport avec la VC

Les spécialistes de la VC <u>savent que la VC est</u> <u>genrée</u>. Les spécialistes de la VC aident les hommes à se pencher sur les idées malavisées sur le genre, y compris la façon dont les attitudes misogynes peuvent contribuer à la violence à l'égard des femmes et des autres genres. Il.Elle.s sont capables de collaborer avec les utilisateurs de services pour que les attitudes misogynes qu'ils ont adoptées préoccupent davantage les hommes.

Les spécialistes de la VC sont capables de dénoncer efficacement le patriarcat et l'oppression chez les auteurs de violence3. Par exemple, il.elle.s mettent en évidence le sexisme présent dans les récits des utilisateurs de services et les dénoncent d'une manière sécuritaire et respectueuse. Il.Elle.s font également preuve de vigilance et d'habileté pour relever les commentaires anodins des utilisateurs de services qui dénotent des attitudes patriarcales/misogynes/inappropriées, dans le but d'exposer les modes de croyances inconscient.e.s.

Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de services à développer et à exprimer leur genre et leur masculinité d'une manière saine, respectueuse, non préjudiciable aux autres et conforme à leur identité.

Les spécialistes de la VC réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier. Les spécialistes de la VC comprennent que leur genre peut intervenir dans la relation utilisateur-prestataire de services. Par exemple, un utilisateur de services peut adresser plus de commentaires dédaigneux, désobligeants, critiques et sexistes aux prestataires de services féminines qu'aux collègues masculins de celles-ci. Le cas échéant, les spécialistes de la VC relèvent ces tendances et en discutent dans le cadre de l'intervention d'une façon sûre et respectueuse, incitant à une réflexion approfondie sur le genre et son influence.

Utiliser les conversations sur les traumatismes pour promouvoir un comportement sûr chez les auteurs de violence

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent les</u> <u>traumatismes et leurs effets et évitent de</u>

mettre fin aux comportements

retraumatiser les personnes utilisatrices de services. Il. Elle.s abordent la question des traumatismes lorsqu'il. elle.s travaillent avec des auteurs de violence, afin de promouvoir la sécurité (p. ex., « aidez-moi à comprendre ce dont je dois m'inquiéter »).

Les spécialistes de la VC comprennent que les actions peuvent être à la fois influencées par un traumatisme et intentionnelles. Il.Elle.s savent que les compétences dont il.elle.s font preuve dans leur travail aideront les utilisateurs du service à « modérer » et à « démêler » des actes qui sont vécus et/ou décrits comme étant incontrôlables. Ces conversations aident les auteurs de violence à reconnaître non seulement la manière dont le traumatisme affecte leur comportement, mais aussi leur capacité à choisir des actes et des réactions différents.

Les spécialistes de la VC savent que le fait d'aider les hommes à mieux reconnaître et comprendre le lien entre leurs traumatismes et leur comportement constitue une source d'autonomie et un outil important pour aider les auteurs de violence qui utilisent les services à trouver la paix et instaurer la sécurité pour tous les membres de la famille. Les spécialistes de la VC savent préserver un juste équilibre, en reconnaissant la validité des expériences traumatiques des utilisateurs de services tout en les tenant pour responsables de leur recours à la violence.

Encourager la réduction des actes de maltraitance

Les spécialistes de la VC <u>se joignent aux efforts</u> des auteurs de violence qui utilisent les services pour assurer la sécurité. Il Elle.s les aident à déceler et à admettre la maltraitance, et à réfléchir à leur propre comportement dans ce contexte. Les utilisateurs de services sont invités à étudier les effets de la violence et à envisager d'autres solutions aux comportements maltraitants.

Les spécialistes de la VC sont capables d'aider à renforcer les connaissances des hommes sur ce qui constitue un comportement sain ou non, un comportement maltraitant ou non (vis-à-vis de leur propre situation), de mettre de l'avant leur capacité à se comporter de manière respectueuse à certains moments, et leur choix de se comporter de manière maltraitante à d'autres.

Les spécialistes de la VC fournissent des informations précises et pertinentes pour faciliter la prise de conscience et la compréhension de la nature de la coercition et de la maltraitance dans les relations. Il.Elle.s fournissent également des informations et des modèles de relations saines, de communication et de prise de décision.

Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de services à reconnaître leurs propres schémas de violence, ainsi que ce qu'ils ressentent dans leur tête et dans leur corps et qui les amène à recourir à la violence. Il.Elle.s les aident à observer leur propre réactivité et à se calmer pour désamorcer les situations dans lesquelles ils sentent qu'ils risquent de recourir à la violence.

Les spécialistes de la VC encouragent, chez l'utilisateur de services, la réflexion sur soi, y compris un « système d'alarme » propre à ses types de réactions et aux situations qu'il rencontre, ce qui lui permet de prendre conscience quand il recourt à la violence, et pourquoi. Il.Elle.s l'aident à comprendre le poids de ses actes de maltraitance passés sur son présent et soulignent toute prise de responsabilité de sa part.

Lorsque cela est sécuritaire et approprié, les spécialistes de la VC offrent leurs services sur une base continue ou dans le cadre d'un plan à long terme, sachant que de nombreux utilisateurs de services peuvent avoir besoin de revenir par la suite. Il.Elle.s se mettent à la disposition des anciens utilisateurs de services pour discuter de l'escalade des risques (p. ex., « si vous avez l'impression de présenter un danger pour votre famille, appelez-moi et nous en parlerons »).

Intervenir pour mettre fin aux comportements

Fournir une intervention qui améliore les compétences des utilisateurs de services en matière de régulation des émotions, d'empathie, d'égalité et autres compétences nécessaires à des relations saines

Les spécialistes de la VC sont capables d'aider les hommes à améliorer leur empathie et leur prise de recul. Il.Elle.s sont capables d'aider les utilisateurs de services à acquérir de nouvelles compétences et aptitudes pour établir des relations bienveillantes, égalitaires et respectueuses.

Les spécialistes de la VC s'appuient sur <u>une</u> approche fondée sur les forces pour évaluer les réponses à la violence et la capacité à changer. Il.Elle.s sont capables d'aider les utilisateurs de services à acquérir de nouvelles compétences et capacités. Il.Elle.s présentent et promeuvent un modèle alternatif, positif et constructif des relations humaines et fournissent un soutien basé sur les forces pour faciliter l'application des compétences acquises.

Les spécialistes de la VC sont capables de travailler avec les utilisateurs de services sur la colère. Il.Elle.s les aident à déceler et à reconnaître les signes de frustration et de colère chez eux (p. ex., taper du pied, hausser la voix). Il.Elle.s sont capables de composer avec la colère des hommes et de normaliser l'expérience émotionnelle de la colère, tout en les aidant à développer des moyens sains de l'exprimer dans leurs relations intimes. Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de services à reconnaître, nommer et exprimer d'autres émotions, comme la déception, la peur, le rejet, la jalousie, le chagrin et le sentiment d'injustice.

Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de services à reconnaître que lorsque leurs émotions (colère, frustration, détresse) sont exacerbées, il peut être difficile d'engager des discussions constructives et sûres. Il.Elle.s

invitent les utilisateurs de services à reconnaître le risque associé à cette escalade émotionnelle et les convainquent au besoin de suspendre la discussion, faire une pause ou envisager d'y revenir plus tard.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s des risques potentiels, pour les personnes survivantes, qu'un utilisateur de services quitte une séance très en colère. Par conséquent, il.elle.s planifient les séances de manière à s'assurer que les utilisateurs de services ont le temps de gérer leur colère pendant la séance et ne partent pas alors qu'ils sont encore agités ou en colère. Il.Elle.s fournissent un soutien individuel immédiat aux utilisateurs de services qui, à la fin d'une séance, se montrent fortement en colère et agités.

Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de services à déterminer leurs propres objectifs non seulement dans le cadre de l'intervention, mais aussi dans leur vie et dans leurs relations intimes.

Créer des environnements de groupe sûrs qui contribuent à changer les comportements maltraitants

Les spécialistes de la VC sont capables de bâtir des rapports équitables de coaccompagnement.

Les spécialistes de la VC savent utiliser la dynamique de groupe au profit des participants. II.Elle.s créent un environnement sécuritaire et ouvert dans les groupes.

Les spécialistes de la VC observent la dynamique de groupe et développent, en collaboration, des normes et valeurs de groupe centrées sur le respect et la sécurité. Les spécialistes de la VC collaborent avec les personnes utilisatrices du service pour créer des normes de groupe qui favorisent l'expression d'une masculinité saine et pour utiliser le groupe comme un espace sûr pour exprimer,

explorer et discuter des croyances et comportements malsains.

Les spécialistes de la VC comprennent que grâce à l'intervention de groupe, les utilisateurs du service peuvent partager certaines expériences (p. ex., honte et culpabilité liées à l'utilisation de la violence, désir de changer, expériences de racisme ou de traumatisme et de victimisation dans l'enfance, pratique de la vie en commun et rupture de l'isolement et du secret qui entourent souvent la VC). Les spécialistes de la VC contrebalancent ces avantages en veillant à ce que l'expérience collective de la violence ne l'excuse pas ou ne la rende pas acceptable.

Les spécialistes de la VC savent que les paroles peuvent être plus fortes et avoir plus d'effets sur les utilisateurs de services lorsqu'ils proviennent d'autres membres du groupe plutôt que des spécialistes de la VC. Les spécialistes de la VC savent qu'à mesure que le groupe progresse et que les hommes commencent à assumer une plus grande responsabilité pour leurs comportements et à appliquer le contenu abordé à leur propre situation, ils seront en mesure d'aider les autres membres du groupe à faire de même.

Les spécialistes de la VC adaptent le contenu des séances de groupe pour qu'il soit applicable à chaque membre du groupe. Par exemple, si une personne avance quelque chose, le.la spécialiste de la VC peut prévoir une séance sur ce thème, sachant que les autres en tireront aussi probablement profit. S'ils.Si elles travaillent dans le cadre d'un programme au contenu plus structuré, il.elle,s s'assureront que le matériel est présenté de manière adaptée à chaque utilisateur de services.

Gérer ses propres réactions et émotions survenant lors de la prestation de services d'intervention auprès d'auteurs de violence Les spécialistes de la VC sont conscient.
e.s de leurs propres attitudes. Il.Elle.s les
mettent de côté, et reconnaissent et gèrent leurs
propres émotions. Il.Elle.s restent conscient.e.s de
leur sensibilité et de leurs réactions face aux
risques.

Les spécialistes de la VC <u>régulent leurs propres</u> <u>réactions face aux révélations des utilisateurs</u> <u>de services</u>. Il.Elle.s savent que la divulgation d'informations fait partie de la progression de l'intervention et que certaines réactions des spécialistes de la VC peuvent avoir une incidence sur la volonté de l'utilisateur de services de poursuivre ses révélations. Il.Elle.s recherchent d'autres moyens, comme la supervision, pour les aider à supporter le poids de révélations difficiles.

Les spécialistes de la VC gèrent leurs réactions lorsqu'ils apprennent qu'un utilisateur de services a de nouveau eu recours à la violence, menti ou récidivé. Il.Elle.s se livrent à une introspection pour gérer leurs sentiments de culpabilité ou de regret, ainsi que leur frustration ou leur déception envers l'utilisateur.

Les spécialistes de la VC comprennent que les utilisateurs de services peuvent les rendre responsables de leur situation actuelle. Par exemple, un utilisateur de services peut considérer le.la spécialiste de la VC comme un élément du système qui l'empêche de voir ses enfants. Les spécialistes de la VC régulent leurs réactions face à ces reproches afin de ne pas en faire une affaire personnelle.

Les spécialistes de la VC gèrent leur sentiment d'incertitude entourant le risque futur. Il.Elle.s gèrent également les peurs qui peuvent survenir dans leurs relations avec les utilisateurs de services, comme la peur du mal qu'il pourrait s'infliger ou infliger aux autres, y compris aux spécialistes de la VC eux.elles-mêmes.

Les spécialistes de la VC gèrent leur propre niveau de sécurité émotionnelle lorsqu'ils interviennent auprès d'auteurs de violence, sachant qu'une diminution du sentiment de sécurité peut signifier une diminution de la capacité à fournir des services.



3^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Reconnaître le déni, le blâme et la minimisation et chercher à y remédier

Reconnaître le déni, le blâme et la minimisation

Les spécialistes de la VC comprennent que le déni, le fait de riposter, de banaliser, de dissimuler des informations, de minimiser, de faire diversion et de blâmer figurent parmi les méthodes utilisées par les hommes qui ont fait preuve de maltraitance pour éviter d'assumer la responsabilité de leur comportement. Les spécialistes de la VC comprennent comment ces comportements aggravent les dommages infligés par la violence, et comprennent également que ces comportements sont essentiels à l'évaluation et à la gestion des risques avec les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC détectent les éléments de langage et les déclarations qui tendent à rejeter le blâme sur autrui. Par exemple : « elle a réagi de façon excessive », « elle a des problèmes de santé mentale », « elle n'a pas pris ses médicaments », « elle est tombée », « elle a facilement des bleus », « le voisin a appelé la police inutilement », « elle avait bu », et « elle m'a provoqué ».

Les spécialistes de la VC comprennent en quoi le pouvoir et les privilèges permettent à la personne qui détient le pouvoir de recourir davantage au déni, à la minimisation et au blâme que celle qui ne le détient pas. Il. Elle.s s'appuient sur leur connaissance et compréhension de l'intersectionnalité ainsi que sur une compréhension complexe et nuancée des comportements maltraitants pour comprendre comment les facteurs liés à l'identité de l'utilisateur de services et à celle de son.sa partenaire intime ont une incidence sur le déni, le blâme, la minimisation et l'utilisation du pouvoir dans les relations.

Les spécialistes de la VC comprennent que le déni, la minimisation et le blâme peuvent être motivés par la peur et/ou le désir d'éviter les conséquences des mauvais traitements commis. La honte peut également être à la base du déni, du blâme, de l'attitude défensive et de la minimisation, et y contribuer de manière importante. Par exemple, un utilisateur de services peut se défendre contre la peur d'être un « monstre », un « crétin » ou un « bon à rien ».

Les spécialistes de la VC comprennent l'importance de déceler les schémas de pensée, le langage et/ou les expressions indiquant que les utilisateurs de services arrêtent de rejeter leur responsabilité dans leurs comportements maltraitants (p. ex., un utilisateur de services peut parler de la façon dont son.sa partenaire l'a poussé à bout, mais préciser aussi « mais je sais que je n'aurais pas dû faire ça »). Il.Elle.s comprennent l'importance de souligner de manière appropriée ces moments dans la conversation pour aider à diminuer le déni, le blâme et la minimisation et, ainsi, encourager le changement de comportement nécessaire.

Porter des jugements complexes sur les déclarations de victimisation des hommes

Les spécialistes de la VC savent que les auteurs de violence se perçoivent et/ou se présentent souvent comme des victimes de violence de la part de leur partenaire. Il.Elle.s savent que ceci constitue souvent un moyen de se dédouaner de leur responsabilité, et que les gestes que les hommes qualifient de « violents » chez leur partenaire peuvent être une forme

Intervenir pour mettre fin aux comportements

d'autodéfense ou de résistance. Il.Elle.s reconnaissent également que l'impression qu'ont les utilisateurs de services de leur condition de victime ou d'agresseur découle parfois d'un sentiment d'injustice du fait d'avoir été insulté ou de ne pas s'être senti respecté par leur partenaire. Les spécialistes de la VC sont capables d'avoir des conversations qui admettent qu'il est injuste d'être insulté, tout en soulignant la responsabilité de modifier son propre comportement. Au cours de ces conversations, les spécialistes de la VC portent également des jugements complexes et de façon continue sur le niveau d'empathie approprié pour évaluer et gérer les risques que posent les auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC sont également conscient.e.s que, bien que cela soit moins fréquent, les hommes peuvent être les premières victimes de la violence et que la violence dans la relation peut s'exercer dans les deux sens.

Pour aider à porter un jugement sur les déclarations de victimisation des hommes, les spécialistes de la VC posent des questions et prennent en compte les éléments suivants :

- le pouvoir relatif des personnes impliquées dans la relation;
- les comportements caractéristiques décrits:
- la motivation, déclarée et déduite, de chaque partenaire; et
- l'incidence des comportements décrits.

Les spécialistes de la VC s'appuient sur ces renseignements afin d'évaluer, puis de réévaluer le cas échéant, leur perception pour déterminer si la victimisation affichée par les hommes constitue, dans leur façon de penser ou d'agir, une façon de blâmer autrui, plutôt qu'une victimisation avérée de la part de leur partenaire intime.

Développer avec les utilisateurs de services des relations authentiques, basées sur la confiance et visant à favoriser le changement

Les spécialistes de la VC ont des compétences en matière de mobilisation et d'établissement de relations avec les auteurs de violence.

II.Elle.s font preuve de respect à l'égard des hommes avec lesquels ils travaillent sans les juger, en appliquant des approches basées sur les forces et en ayant la capacité d'établir un lien avec eux, de les écouter et de leur dire la vérité. Leur façon de mobiliser les hommes consiste notamment à promouvoir un engagement commun envers la sécurité, y compris la sécurité des enfants, à minimiser le potentiel d'escalade de la violence et à ne cautionner d'aucune façon le recours de celui-ci à la violence.

Les spécialistes de la VC comprennent que l'objectif initial consiste impérativement à développer une relation de qualité avec les utilisateurs de services. Il.Elle.s sont conscient.e.s du risque élevé d'abandon et utilisent des techniques de mobilisation pour encourager une participation continue.

Les spécialistes de la VC sont capables de s'impliquer auprès des utilisateurs de services qui rechignent à participer à l'intervention (soit parce qu'ils sont obligés de le faire soit, éventuellement, pour d'autres raisons) et qui peuvent faire preuve de résistance, de ressentiment ou de colère à l'idée d'être là, ou qui pensent qu'ils ne retireront rien de cette expérience.

Les spécialistes de la VC offrent aux utilisateurs de services le temps et l'espace nécessaires pour partager leurs points de vue, leurs sentiments et leurs expériences, en particulier au début de la relation entre l'utilisateur de services et le.la prestataire de services. Il.Elle.s comprennent, acceptent et mesurent l'importance que les utilisateurs de services partagent leurs histoires à leur propre rythme et à leur propre manière.

Il.Elle.s s'efforcent d'établir une relation sécuritaire, qui permet à l'utilisateur de services de commencer à s'ouvrir, qui différencie ce service de toutes les autres rencontres que l'utilisateur est susceptible d'avoir eues, qui donne le ton sans punir ni juger, et qui instaure un lien de confiance. Les spécialistes de la VC font savoir à l'utilisateur de services qu'ils sont là pour l'aider, le soutenir et l'aider à trouver comment s'améliorer.

Les spécialistes de la VC <u>savent poser des</u> <u>questions de manière à aider les auteurs de</u> <u>violence à révéler les mauvais traitements et</u> <u>d'autres informations importantes sur les</u> <u>risques</u>. Il.Elle.s sont capables d'amener les utilisateurs de services à fournir des précisions sur leur comportement violent et de mettre en évidence les divergences entre ce comportement et la manière dont ils préfèrent se comporter avec leurs proches.

Les spécialistes de la VC ont une grande capacité d'écoute qui leur permet de détecter les risques, les éléments des récits qu'il.elle.s devront ensuite remettre en question, ainsi que les points forts de l'utilisateur de services. Il.Elle.s savent qu'il.elle.s doivent décrire en détail les comportements nuisibles pour que l'utilisateur de services sache en quoi ils consistent et puisse ensuite s'efforcer de changer.

Les spécialistes de la VC cherchent à utiliser la relation utilisateur de service-prestataire de services pour offrir l'exemple d'une relation saine, encadrée et sans violence, et pour montrer des façons de s'améliorer.

Une fois qu'une relation solide et une alliance sont établies, les spécialistes de la VC décrivent les comportements maltraitants, montrent où se trouvent les divergences, et posent des questions (p. ex., « qu'est-ce que vous feriez de différent la prochaine fois? ») pour inciter au changement.

Éviter de cautionner les récits de violence

Les spécialistes de la VC reconnaissent et soutiennent les utilisateurs de services pour qu'ils soient capables de repérer et d'admettre lorsqu'ils recourent à la manipulation ou à la collusion et d'assumer la responsabilité de leur comportement.

Les spécialistes de la VC reconnaissent les tentatives de collusion et, lorsqu'il.elle.s peuvent le faire en toute sécurité, il.elle.s en parlent à l'utilisateur de services et travaillent avec lui pour l'aider à reconnaître ces tactiques, à y réfléchir et à s'en défaire.

Les spécialistes de la VC sont capables de déceler les capacités de manipulation sophistiquées auxquelles les utilisateurs de services recourent (consciemment ou non) dans le cadre de la relation utilisateur de servicesprestataire de services. Par exemple, les utilisateurs de services peuvent tenter de manipuler le.la spécialiste de la VC pour l'amener à croire leur version des faits, leur point de vue et en quoi leur recours à la violence leur a semblé justifié. Il.Elle.s peuvent recourir à diverses stratégies établir ou maintenir leur pouvoir et pour éviter d'assumer leurs responsabilités ou de modifier leur comportement (p. ex., menace, déni, dévalorisation des prestataires de services). Les spécialistes de la VC peuvent tenter de se prémunir contre ces stratégies en adoptant à leur tour diverses stratégies moins radicales (p. ex., subordination, négociation, contre-pouvoir, résistance). Les spécialistes de la VC repèrent ces situations et disposent de stratégies pour éviter toute manipulation et collusion. Il.Elle.s recourent également à ces connaissances pour réfléchir continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier.

Les spécialistes de la VC mettent en évidence les façons dont le pouvoir s'exerce dans les relations et collaborent avec les utilisateurs de services pour déceler et admettre les rapports de force inéquitables dans les relations, étudier les possibilités et avantages qu'offrent des

relations plus saines et plus équitables, et mettre fin à l'utilisation abusive du pouvoir. Les spécialistes de la VC reconnaissent que les tentatives de manipulation et de collusion ne paraissent pas toujours évidentes, négatives ou violentes. Elles peuvent aussi être perçues comme une interaction positive à laquelle prendre part (p. ex., compliments ou commentaires positifs sur l'expérience qu'on a du service).

Les spécialistes de la VC comprennent que la capacité à manipuler peut se développer en réponse à des traumatismes vécus dans l'enfance. Il.Elle.s <u>utilisent les conversations sur les traumatismes pour promouvoir un comportement sécuritaire chez auteurs de violence.</u>

Les spécialistes de la VC comprennent que lorsqu'ils sont de connivence avec un utilisateur de services, il.elle.s perpétuent un cycle de contrôle et de maltraitance et font courir un risque permanent à autrui. Il.Elle.s savent que le fait de participer à la manipulation n'aide pas l'utilisateur de services et peut mettre davantage en danger les personnes exposées à son comportement violent (p. ex., utilisateurs de services manipulant le.la prestataire de services pour l'amener à surestimer ses progrès).

Les spécialistes de la VC dénoncent également le sexisme, le racisme, le colonialisme et d'autres formes de violence et d'oppression lorsqu'il.elle.s les rencontrent, afin qu'il soit clair qu'il.elle.s ne sont pas de connivence. II.Elle.s appliquent une optique anti-raciste et anti-oppressive dans leur travail sur la VC avec les auteurs de violence, en adoptant une approche non punitive pour promouvoir la prise de responsabilité et le changement de comportement.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que la frontière entre la validation des sentiments et la collusion peut être mince. Il.Elle.s parviennent à équilibrer la validation des sentiments et les expériences des utilisateurs de services en rappelant clairement que toute forme de maltraitance reste inacceptable et que des changements sont escomptés.

Encourager la prise de responsabilité en cas de maltraitance

Les spécialistes de la VC se joignent aux efforts des auteurs de violence qui utilisent les services pour assurer la sécurité. Il.Elle.s sont capables de les aider à comprendre, reconnaître et assumer la responsabilité des comportements de coercition, de contrôle, de blâme de la victime ou d'autres comportements maltraitants qu'ils ont adoptés. Il.Elle.s dénoncent avec tact la violence, le déni, le blâme, une attitude défensive et la minimisation afin de promouvoir la responsabilité et le changement. Les spécialistes de la VC se penchent également sur les violences autres que physiques (p. ex., violence psychologique/émotionnelle, spirituelle, financière). Il.Elle.s recadrent les comportements maltraitants, nuisibles et susceptibles de causer d'autres effets négatifs en les désignant comme tels, lorsque les utilisateurs de services les minimisent ou ne les décrivent pas comme violents.

Les spécialistes de la VC sont capables de dénoncer les attitudes et croyances qui encouragent la violence et d'accentuer le malaise des utilisateurs de services vis-à-vis de leur comportement.

Les spécialistes de la VC accueillent avec un esprit ouvert les récits des utilisateurs de services et déconstruisent les comportements violents, tout en les aidant à se responsabiliser et à voir qu'ils ont le choix.

Les spécialistes de la VC contournent la résistance plutôt que de l'affronter. Il.Elle.s ouvrent la discussion au lieu de s'opposer à tout ce que dit l'utilisateur de services. Par exemple, il.elle.s évitent les conversations du type « il a dit, elle a dit

» ou les argumentations de détail sur les récits pour se concentrent sur la façon dont l'utilisateur de services pourrait bénéficier de l'exploration de ses propres pensées et actions. Il.Elle.s comprennent que le fait de participer à des

conversations belliqueuses n'est pas productif et ne contribue pas à instaurer un sentiment de sécurité.

Les spécialistes de la VC soulignent la responsabilité de l'utilisateur de services tant pour la violence qu'il a commise que pour son interruption, et rappellent que la violence est un choix et qu'elle est inacceptable. Il.Elle.s travaillent en douceur avec lui pour briser les schémas typiques de la violence dans ses relations avec sa partenaire, en l'aidant à identifier des moments où lui et sa partenaire ont choisi d'agir d'une certaine façon, ainsi que les moments où la peur a pu limiter les choix de la personne survivante. Il.Elle.s aident les hommes à voir que, indépendamment des actions de leur partenaire, ils sont responsables de la façon dont ils ont choisi de se comporter.

Les spécialistes de la VC ont conscience des risques liés à l'implication des hommes dans les interventions en cas de maltraitance, et y répondent en conséquence; il.elle.s surveillent, gèrent et corrigent en permanence les risques de comportement nocif spécifiques à chaque utilisateur de services. Lorsque l'intervention n'entraîne pas de changement ou d'amélioration, les spécialistes de la VC sont capables de le reconnaître et de comprendre que le risque demeure et qu'il faut agir et le gérer en conséquence. Il.Elle.s partagent des informations et s'engagent en faveur de l'élimination des risques posés par les auteurs de violence.

Disposer des connaissances et des compétences nécessaires pour répondre aux révélations de victimisation et de perpétration

Les spécialistes de la VC <u>savent que la VC est</u> <u>genrée</u>. Il.Elle.s savent aussi que la violence dans les relations intimes entre deux adultes peut s'exercer dans les deux sens ou être commise par tous les genres. Il.Elle.s

reconnaissent que toute violence est inacceptable.

Les spécialistes de la VC savent que la façon d'intervenir en cas de violence diffère selon qu'il s'agit d'hommes ou de personnes d'un autre genre. II.Elle.s comprennent que la nécessité d'aborder l'intervention de différentes manières résulte d'une série de facteurs, parmi lesquelles les inégalités structurelles et systémiques liées au genre et les normes relatives à la masculinité.

Les spécialistes de la VC savent que lorsque les deux partenaires ont recours à la violence, il peut être bénéfique pour tous deux de participer à une intervention ou de recevoir des services ensemble et séparément. Les avantages peuvent par exemple comprendre l'instauration parallèle d'une communication et de compétences relationnelles saines, ainsi que l'absence de VC dans les partenariats ultérieurs.

Dans les cas où les deux partenaires ont recours à la violence, les spécialistes de la VC sont aussi particulièrement conscient.e.s de la nécessité de s'entretenir avec les hommes de leur rôle de père dans le contexte de la VC. II.Elle.s sont conscient.e.s qu'il.elle.s ont un rôle important à jouer pour faire valoir l'expérience des enfants et pour aider les hommes à réfléchir sur leur rôle et leur responsabilité quant à la sécurité des enfants. Les spécialistes de la VC réagissent aux révélations que font les utilisateurs de services sur la violence mutuelle. II.Elle.s les aident à comprendre le continuum de la violence et du contrôle coercitif. Par exemple, les auteurs de violence perçoivent souvent le langage des femmes comme de la violence à leur égard. Les spécialistes de la VC les aident à déterminer si l'emploi d'un langage blessant par leur partenaire a provoqué de la peur chez eux et a contribué à leur tendance au contrôle coercitif. II.Elle.s les aident à distinguer si le comportement de leur partenaire relève de la violence, de l'autodéfense ou de la résistance. II.Elle.s utilisent également ce cadre pour aider les hommes à considérer d'autres comportements malsains susceptibles de survenir chez les deux partenaires (p. ex., cris,

injures, projectiles lancés) et à se demander s'ils font partie, ou non, d'un mécanisme de contrôle coercitif.

Les spécialistes de la VC aident les utilisateurs de classer services à réaliser que même si l'autre partenaire a aussi eu recours à la violence, ils sont imputables de la violence qu'eux-mêmes ont commise, puisque le choix d'y recourir ou non leur appartenait.

Les spécialistes de la VC comprennent les limites inhérentes au fait de classer les utilisateurs de services uniquement en tant qu'agresseurs ou de victimes, tout en voyant et en comprenant l'inégalité des rapports de force qui ont tendance à s'exercer dans les relations.

Garder du recul et maintenir sa lucidité dans la relation utilisateur de services-prestataire de services

Les spécialistes de la VC sont attentif.ve.s au risque que les récits des utilisateurs de services minimisent les effets des mauvais traitements ou blâment les personnes survivantes et les enfants. Il.Elle.s écoutent les récits des hommes tout en restant conscient.e.s des points de vue autres que les personnes survivantes et les

enfants peuvent avoir sur les mêmes incidents. Il.Elle.s <u>savent que les informations</u> <u>fournies par les auteurs de violence sont utiles, mais insuffisantes, pour évaluer le risque</u> et garder du recul.

Les spécialistes de la VC ne fournissent des détails ou des exemples sur leur vie personnelle que lorsque cela est approprié, utile, n'interfère pas avec l'espace et le temps réservés à l'utilisateur, et qu'ils sont communiqués de façon à respecter leurs identités respectives.

Les spécialistes de la VC mettent de côté l'impression qu'il.elle.s se font de l'utilisateur de services à partir de son comportement et de son recours à la VC, mais aussi des expériences qu'il.elle.s ont eu auprès d'autres utilisateurs de services ou dans leur propre vie. Il.Elle.s réfléchissent continuellement à leur propre pouvoir et à leurs propres privilèges dans les relations personnes utilisatrices-prestataires de services et cherchent à y remédier. Il.Elle.s s'accordent le temps et l'espace nécessaires pour apprendre à connaître chaque individu.

Les spécialistes de la VC se gardent de surestimer les progrès des utilisateurs de services en raison des biais potentiels découlant de la relation qui s'est bâtie entre eux.

4^e comportement complexe se rapportant à la pratique : Aborder la paternité chez les auteurs de violence

Savoir que le recours des hommes à la VC affecte à la fois les enfants et la relation mère-enfant

Les spécialistes de la VC savent que les hommes qui recourent à la violence conjugale s'en prennent souvent aux femmes en leur qualité de mère/parent. II.Elle.s reconnaissent les tendances comme le fait de blâmer la mère pour le comportement de l'enfant, de la maltraiter devant les enfants, de discréditer ses décisions parentales, de saper délibérément sa confiance et de menacer de la dénoncer aux services de protection de l'enfance. Les pères peuvent tenter de fragiliser l'autre parent, de brandir la perte des enfants comme une menace contre l'autre parent ou d'entacher l'image que les enfants ont de leur autre parent.

Les spécialistes de la VC savent ce que vivent les personnes survivantes de la VC lorsqu'elles traitent avec le tribunal pénal ou le tribunal de la famille, y compris la façon dont les pères peuvent se servir du tribunal de la famille comme un moyen de continuer à faire du tort à la mère des enfants. Par exemple, les pères peuvent exploiter les procédures du tribunal de la famille pour intimider une ancienne partenaire, préserver un lien avec elle, prolonger un conflit, accuser faussement la mère d'aliéner les enfants contre lui ou s'imposer dans le quotidien et les activités des enfants, souvent sans consultation ni coopération. En cas de séparation, un parent maltraitant peut adopter toute une série de tactiques de contrôle, y compris la destruction d'objets appartenant aux enfants ou ayant un lien avec eux, l'utilisation des enfants pour justifier le non-respect d'une ordonnance de non-communication, le fait de se tenir ostensiblement juste à l'extérieur des limites d'une ordonnance de protection, l'utilisation de tiers pour harceler, menacer et contraindre une ex-partenaire, le blocage de l'accès à l'argent après la séparation, le report continu du règlement des questions financières devant le tribunal, le non-paiement de la pension alimentaire convenue ou ordonnée, le courtcircuitage de l'autre parent en essayant de payer la pension directement en frais pour les enfants.

Les spécialistes de la VC savent que les auteurs de violence peuvent aussi viser directement la relation mère-enfant. Les pères peuvent être jaloux du temps que passent les enfants avec leur mère et de leur proximité émotionnelle et peuvent essayer de contrôler le temps et l'attention qu'elle leur consacre à eux plutôt qu'à leurs enfants. II.Elle.s peuvent par exemple médire de la mère, interférer constamment avec le temps qu'elle passe avec les enfants et/ou dénigrer les enfants pour se sentir proches de leur mère (p. ex., appeler un enfant un « bébé à sa maman »).

Les spécialistes de la VC comprennent que les enfants subissent les effets de la violence exercée par leur père sur leur mère, qu'ils y soient ou non

directement exposés. II.Elle.s sont conscient.e.s que, surtout lorsque la violence des pères s'exerce également sur le rôle de la mère ou la relation mère-enfant, les enfants ne peuvent s'empêcher de se sentir impliqués et souvent responsables des problèmes. Pour toutes ces raisons, les spécialistes de la VC considèrent le recours des pères à la violence conjugale comme un choix de maltraiter tant la mère que l'enfant. Lorsque cela est possible et approprié, les spécialistes de la VC qui travaillent avec les pères collaborent et/ou contactent les prestataires de services qui peuvent travailler directement avec les enfants pour reconnaître l'influence de la VC sur les relations parents-enfants et réagir en conséquence.

Aider les auteurs de violence qui utilisent les services à comprendre l'enjeu de la sécurité des enfants et à en faire une priorité

Les spécialistes de la VC <u>se joignent aux efforts des auteurs de violence qui utilisent les services pour assurer la sécurité.</u>

Les spécialistes de la VC sont compétent.e.s pour travailler avec les personnes utilisatrices de services qui font de leur mieux pour se réconcilier avec leur partenaire et/ou leur(s) enfant(s) ou qui veulent retourner chez eux. II.Elle.s les aident à comprendre que le but de l'intervention est de mettre fin à la violence, ce qui n'implique pas nécessairement de se réconcilier avec leur partenaire ou d'obtenir l'accès à leurs enfants. II.Elle.s peuvent aider à traiter la question du sentiment d'un utilisateur de services d'avoir droit à reprendre sa relation intime ou de revenir vivre dans son foyer.

Même si l'utilisateur de services ne peut pas rétablir sa relation intime, les spécialistes de la VC l'aident à comprendre l'intérêt de mettre fin à la violence et de réparer les dommages causés, par exemple en respectant la distance souhaitée par la personne survivante. Il. Elle.s prévoient du temps pour discuter des

inquiétudes liées au fait de ne plus vivre avec sa famille (p. ex., le fait qu'un enfant ne « connaîtra » plus le parent maltraitant s'il n'est plus en contact avec lui) et lui offrent des stratégies pour gérer ces sentiments, tout en travaillant avec lui pour parvenir à un point où il est sécuritaire de reprendre contact si cela est possible.

Les spécialistes de la VC comprennent l'intérêt d'aider les personnes utilisatrices de services à comprendre que le rythme de la reconstruction de la relation père-enfant doit être fixé par les personnes survivantes (tant l'enfant survivant.e que le parent survivant).

Considérer la violence des pères à l'encontre de la mère de leurs enfants comme un choix parental et chercher à y remédier

Les spécialistes de la VC <u>reconnaissent la</u> <u>prévalence et l'influence des expériences des enfants en matière de VC et savent que les risques et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des <u>personnes survivantes</u>. Il.Elle.s appliquent cette connaissance dans leur travail avec les pères.</u>

Les spécialistes de la VC dispensent un enseignement fondé sur leur <u>connaissance de l'incidence de la violence et des traumatismes sur le développement des enfants</u>. Il.Elle.s aident les pères à accepter la réalité et la validité de l'expérience de l'enfant en matière de violence et de traumatismes, et les aident à comprendre la façon dont les enfants réagissent à la violence.

Les spécialistes de la VC incitent les hommes à examiner les forces et les limites de leurs pratiques parentales et à encourager une parentalité et une coparentalité appropriées. Les spécialistes de la VC fixent et maintiennent des normes élevées pour les pères qui ont eu un comportement maltraitant, les tenant responsables de leur violence et de son incidence sur leurs enfants.

Les spécialistes de la VC reconnaissent que les utilisateurs de services peuvent manquer de modèles appropriés pour exercer une coparentalité sécuritaire et non violente. Il.Elle.s cherchent avec eux des moyens respectueux et non violents à employer pour négocier le rôle de parent et les décisions parentales avec la mère des enfants.

Les spécialistes de la VC interviennent dès que l'utilisateur de services « se sert de » ses enfants, p. ex., pour cibler l'autre parent, dénigrer sa relation ou continuer à exercer un contrôle sur une partenaire par le biais du tribunal de la famille. Les spécialistes de la VC qualifient ce comportement de violent et soulignent ses effets sur les enfants et la famille dans son ensemble. Il. Elle.s sont attentifs aux cas où il essaie d'exercer ou de continuer à exercer une emprise sur son (ex) partenaire et utilise les enfants pour y parvenir, puis travaillent avec lui pour lui faire mieux comprendre comment assurer la sécurité de sa partenaire et de ses enfants.

S'entretenir avec les hommes de leur rôle de père dans le contexte de la VC

Les spécialistes de la VC comprennent les nombreuses façons dont le rôle parental peut être compromis chez les auteurs de violence envers la mère de leurs enfants. Il s'agit notamment de prendre conscience des points suivants et de les comprendre :

- le comportement maltraitant que des hommes adoptent s'exerce souvent tant envers leur partenaire intime qu'envers leurs enfants. La violence physique, la violence psychologique et la négligence figurent parmi les formes de maltraitance des enfants qui coïncident souvent avec la VC exercée;
- les auteurs de violence envers la mère de leurs enfants présentent souvent d'autres problèmes parentaux,

notamment une réactivité excessive, un rejet et un faible lien affectif avec leurs enfants:

- le comportement maltraitant adopté dans leur relation intime constitue un mauvais exemple pour les enfants;
- les types de contrôle coercitif exercés sur la mère des enfants s'étendent souvent aux enfants. On peut reprocher aux enfants de ne pas se ranger du côté de l'agresseur, leur demander directement ou indirectement de rendre compte des activités de l'autre parent et/ou les utiliser comme « pions » dans la compétition avec l'autre parent; et
- <u>le recours des hommes à la VC affecte à la fois les enfants et la relation mèreenfant</u> et, dans la relation intime, la maltraitance qu'exercent les pères porte souvent sur la fonction parentale.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que si certains auteurs de violence adoptent plusieurs ou tous les comportements ci-dessus, ce n'est pas le cas de tous. Il.Elle.s aident les utilisateurs de service à instaurer des relations saines entre le père et l'enfant, ce qui implique de mettre fin à la violence commise envers la mère des enfants.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s qu'il.elle.s ont un rôle important à jouer pour prendre en considération l'expérience des enfants et pour encourager la démarche de réflexion des hommes. Il.Elle.s reconnaissent les effets variés et différentiels des expériences de VC chez les enfants et les prennent en considération. Pour tenir compte de l'expérience des enfants, on peut encourager le père à se demander comment l'enfant peut vivre cette maltraitance, ce dont il a été témoin – même s'il est au lit ou qu'il y n'est pas directement exposé – la violence qu'il a entendue, la peur ressentie par son autre

parent, et quels effets cela peut avoir sur l'enfant.

Les spécialistes de la VC savent que les risques et la sécurité des enfants doivent être pris en compte au même titre que ceux des personnes survivantes et ils connaissent les effets des traumatismes et de la violence sur les pratiques parentales des personnes survivantes. II.Elle.s savent aussi que les enfants sont parfois maltraités par leur mère et qu'ils vivent parfois dans des familles où la violence s'exerce dans les deux sens. Il. Elle. s aident les pères à reconnaître et toutes les expériences de maltraitance infantile et à y remédier, en se concentrant sur ce qu'ils peuvent faire pour assurer la sécurité et le soutien de leurs enfants, tout en reconnaissant l'incidence de ses mauvais traitements passés sur la mère et la relation mère-enfant.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s et sensibles au désir et aux aspirations des personnes utilisatrices de services d'être de bons pères pour leurs enfants. Il.Elle.s créent les conditions propices pour parler de ces aspirations avec les utilisateurs du service qui sont pères, ainsi qu'avec ceux qui ne sont pas encore pères (mais qui pourraient le devenir).

Les spécialistes de la VC invitent les utilisateurs du service qui sont des parents à parler de ce qu'ils veulent pour leurs enfants et des valeurs auxquelles ils aspirent en tant que pères. Il. Elle.s invitent les pères à remarquer quand ils sont, ou ne sont pas, coparents avec les mères des enfants d'une manière qui est utile, alignée avec leurs valeurs et avec la manière dont ils veulent être en tant que pères. Il. Elle.s aident les utilisateurs de services à faire le lien entre cette motivation et la nécessité de développer des relations respectueuses et non violentes avec la mère des enfants.

Les spécialistes de la VC invitent les utilisateurs du service qui sont des parents à parler de ce qu'ils veulent pour leurs enfants et des valeurs auxquelles ils aspirent en tant que pères. Il.Elle.s les invitent à remarquer quand leur coparentalité, exercée avec la mère des

enfants, est positive, conforme à leurs valeurs et au type de père qu'ils souhaitent être, ou non. Il.Elle.s les aident à faire le lien entre cette motivation et la nécessité de développer des relations respectueuses et non violentes avec la mère des enfants.

Les spécialistes de la VC soutiennent les hommes dans leur désir de bâtir de meilleures relations avec leurs enfants en les orientant vers des programmes et des ressources qui peuvent contribuer à une parentalité saine et non violente.

Aborder la question de la paternité maltraitante en tenant compte de la culture, du contexte social et des antécédents intergénérationnels

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que la VC commise par les hommes dans leurs relations parent-enfants s'inscrit dans un contexte social. Ainsi, le comportement parental d'une personne peut refléter, entre autres :

- ses propres expériences ou traumatismes dans l'enfance;
- le modèle parental transmis : « c'est comme ça que mon père/notre famille faisait »;
- les valeurs de sa famille ou culture d'origine; et
- le sentiment d'être forcé de répondre aux attentes en tant que père/modèle masculin/chef de famille.

Les spécialistes de la VC qui travaillent avec des auteurs de violence s'efforcent par conséquent de faire émerger ce contexte. Il.Elle.s remettent en question l'efficacité des stratégies parentales qui sont ancéres dans les contexte sociaux

anciens et actuels et envisagent, en collaboration avec les utilisateurs de services, de nouvelles façons de comprendre la paternité et d'être père.

Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que les normes parentales et les sociales diffèrent selon les cultures, et ils <u>savent combien la culture est reliée à l'identité</u>. Il.Elle.s comprennent qu'il n'existe pas une seule façon d'être parent qui soit saine et appropriée pour tou.te.s les enfants et toutes les familles. Les spécialistes de la VC ont recours à des pratiques introspectives pour déceler et dissiper les idées fausses qu'ils entretiennent sur eux-mêmes et qui sont fondées sur des stéréotypes liés au genre, aux pratiques culturelles, à la race et à d'autres facteurs, ainsi que sur des stéréotypes associés aux auteurs de violence.

Les spécialistes de la VC font appel à leur connaissance et compréhension de l'intersectionnalité pour évaluer comment les systèmes (p. ex., le système de justice pénale, la protection de l'enfance) répondent aux besoins des familles. Il.Elle.s comprennent que certaines familles (p. ex., celles qui sont noires et/ou autochtones) sont plus susceptibles de faire face à une réaction de punition ou de surveillance. Les spécialistes de la VC encouragent des solutions, de la part du système, qui sont justes et salutaires pour les pères qui ont eu un comportement maltraitant et pour leurs familles. Il.Elle.s le font dans le cadre de leurs compétences, en mettant l'accent sur la connaissance de l'intersectionnalité et en appliquant une approche anti-raciste et anti-oppressive au travail sur la VC et en relevant les lacunes systémiques dans les politiques, les programmes et les services.

Glossaire 174

Accessibilité

L'accessibilité consiste à rendre un programme, une activité ou un service plus convivial, plus disponible ou plus accessible aux personnes qui utilisent les services. Les organisations peuvent faire beaucoup dans ce sens, tout comme les prestataires de services individuel.les – tel.le.s les spécialistes de la VC – peuvent faire beaucoup pour accroître l'accessibilité des services, des ressources et du soutien aux personnes utilisatrices de services.

L'accessibilité peut également désigner la réduction ou la suppression des obstacles. Un obstacle empêche une personne – dans ce cas, une personne utilisatrice de services – d'obtenir des services, des ressources et des aides. Les obstacles peuvent être d'ordre :

- physique;
- implicite;
- émotif;
- sociopolitique; ou
- une combinaison des obstacles ci-dessus.

Les obstacles physiques comprennent des installations ou supports inadéquats pour différentes personnes, tels que : des signataires ASL, des interprètes linguistiques et un accès aux fauteuils roulants pour les personnes handicapées. Les obstacles à l'accès peuvent également être liés à un lieu ou à un espace : par exemple, un lieu de réunion non desservi par les transports publics, situé dans un quartier dangereux de la ville ou dépourvu de toilettes non mixtes ou séparées.

Les obstacles implicites (« non dits ») sont des idées préconçues non remises en question qui font obstacle aux services, aux ressources et au soutien des personnes qui utilisent les services. Il peut s'agir d'horaires de réunion inadaptés, d'un manque de structures d'accueil pour les enfants, de coûts cachés tels que les rafraîchissements, ou de la croyance que la réunion aura lieu à un domicile privé. Ces codes non écrits sont obstructifs, car ils entraînent l'exclusion de certaines personnes, mais pas complètement. Si on estime de l'avis général que tout le monde est le bienvenu dans un groupe, certaines personnes se sentiront pourtant gênées, incommodées ou importunes.

Les obstacles sociaux se produisent lorsque certains groupes de personnes sont exclus : par exemple, lorsque les personnes âgées/jeunes, les personnes religieuses, les personnes de la classe ouvrière, les personnes trans et non binaires, les personnes immigrantes ou les personnes de couleur sont délibérément ou involontairement exclues. Par exemple, si les affiches, le matériel de sensibilisation et le personnel d'une organisation représentent tous des personnes privilégiées à la peau blanche ou prenant part à des activités qui coûtent de l'argent, cela peut donner l'impression que seules certaines personnes utilisent les services proposés.

Les obstacles financiers peuvent coûter de l'argent ou d'autres ressources. Les charges financières peuvent être imposées par un service ou une organisation de manière intentionnelle (c'est-à-dire des frais de participation, des frais pour le matériel de groupe, etc.) ou fortuite : par exemple, une participante peut avoir à payer pour faire garder ses enfants, pour l'essence ou le billet de bus lui permettant de se rendre au service chaque semaine, ou pour quitter son travail plus tôt afin de se rendre à son rendez-vous.⁶

Approche antiraciste et anti-oppressive (ARAO)

« Le terme anti-oppression reflète diverses d'approches du travail de lutte contre les inégalités sociales et institutionnelles dans notre société. » ⁷ « Le travail axé sur l'anti-oppression cherche à déterminer et à mettre en place des stratégies, des théories et des mesures qui remettent en cause les systèmes d'inégalités et d'injustices qui sont ancrés dans nos systèmes, comme les politiques et les pratiques institutionnelles qui permettent à certains groupes d'en dominer d'autres (ou les idéologies qui justifient cette domination). »⁸ « Un cadre anti-oppressif implique une analyse des effets de la démarcation des classes, du pouvoir, des privilèges, de l'absence et de la présence de libertés civiles, du classisme intériorisé et externe, des systèmes de castes, de l'oppression de genre, de l'hétérosexisme, de l'homophobie et de la transphobie au sein de la société, dans le but d'éradiquer les fardeaux associés imposés aux individus et aux groupes opprimés et marginalisés. Un cadre anti-oppressif soutient les individus et les groupes opprimés et marginalisés dans le renforcement de leur capacité d'autodétermination, tout en incitant ceux qui détiennent actuellement le pouvoir à mettre en œuvre des changements en faveur d'une plus grande équité sociale. »⁹

« L'antiracisme est un processus de changement actif et cohérent visant à éliminer le racisme individuel, institutionnel et systémique, ainsi que l'oppression et l'injustice que qu'il entraîne. L'antiracisme est une stratégie orientée vers l'action qui mobilise les compétences et les connaissances des personnes racisées, afin de parvenir à une redistribution du pouvoir dans les organisations et la société. »¹⁰ « Pour être efficaces, les stratégies antiracistes doivent être axées sur les résultats et produire des changements qui résisteront à l'épreuve du temps, ainsi qu'un changement sur le plan du pouvoir politique. »¹¹

Continuité des soins

La continuité des soins fait référence aux personnes utilisatrices de services qui « estiment que leurs soins restent connectés et coordonnés » lorsqu'elles passent d'un.e prestataire, d'une organisation ou d'un système à l'autre¹².

Dans le domaine de la VC, le soutien aux personnes requiert souvent de transférer les personnes qui utilisent les services vers un.e autre prestataire, par exemple à la fin d'un quart de travail ou lorsqu'un.e prestataire change de fonction, lorsque l'on aiguille la personne vers une organisation externe pour obtenir un soutien supplémentaire, ou lorsque l'on met fin à l'utilisation du service : « Si elles ne sont pas correctement gérées, ces transitions... peuvent créer des ruptures dans la continuité des soins »¹³.

La continuité relationnelle fait référence à la relation suivie entre la personne qui fournit le service et celle qui l'utilise¹⁴. Dans le cas de la VC, il s'avère que l'absence d'une relation positive avec le.la prestataire de services constitue un obstacle à la divulgation d'informations sensibles. Cette absence de relation positive peut se traduire par un manque de confiance envers le.la prestataire de services, une interruption dans la relation ou un temps limité passé avec le.la prestataire de services¹⁵.

Ainsi, les prestataires de services sont déterminant.e.s pour assurer la continuité des soins.

Sécurité culturelle

« La sécurité culturelle découle d'un dialogue respectueux qui admet la présence de déséquilibres de pouvoir inhérents au système de soins de santé et s'efforce d'y remédier. Elle se traduit par un environnement exempt de racisme et de discrimination, dans lequel les gens se sentent en sécurité lorsqu'ils reçoivent des soins de santé »¹⁶.

La sécurité culturelle reconnaît que « pendant des milliers d'années, les Premières Nations ont joui d'une bonne santé et d'un réel bien-être sur leurs terres et territoires, grâce à des pratiques culturelles traditionnelles qui ont favorisé la guérison et le bien-être holistiques. Les mécanismes issus du colonialisme et du racisme ont systématiquement perturbé, et continuent de le faire, la santé et le bien-être des Premières Nations. Le racisme systémique fait partie intégrante des fondements et des pratiques du système de santé, notamment par l'exclusion et le rejet des perspectives et des pratiques des Premières Nations en matière de santé et de bien-être¹⁷.

La sécurité culturelle « soutient la vision d'un système de santé et de bien-être... exempt de racisme et de discrimination à l'égard des Premières Nations; un système dans lequel les Premières Nations qui sollicitent des soins de santé se sentent à l'abri du racisme et ont accès à des soins qui respectent profondément leurs cultures, leurs droits et leurs identités »¹⁸.

Sensibilité à la culture

La sensibilité à la culture repose sur la reconnaissance de ce que la personne possède et connaît, comme « ses modes de connaissance culturels, la diversité de ses expériences d'apprentissage [et autres], et les identités culturelles qu'elle a elle-même relevées »¹⁹.

Les approches sensibles à la culture recourent aux « expériences et perspectives culturelles des individus comme autant de moyens efficaces pour enseigner et apprendre »²0, plutôt qu'à une expérience « uniformisée » (c'est-à-dire occidentale, blanche) qui serait présentée comme la connaissance la plus commune ou la plus pertinente. Grâce à la prise de conscience et à la réflexion personnelle, les prestataires de services peuvent « veiller à ce que l'enseignement et l'apprentissage soient inclusifs, pertinents et respectueux de chacun, indépendamment de son origine sociale, économique ou culturelle »²¹.

Dans le même ordre d'idées, « l'humilité culturelle est un processus de réflexion personnelle visant à comprendre les préjugés personnels et systémiques et à concevoir et instaurer des mécanismes et des relations respectueux et fondés sur la confiance mutuelle. L'humilité culturelle implique de se placer humblement dans la position d'élève afin de mieux comprendre l'expérience d'autrui »²². L'humilité culturelle crée une disposition et un climat permettant la réactivité culturelle.

Culture

La culture peut désigner : une communauté fondée sur la spiritualité (p. ex., groupe confessionnel), la culture des sourds, l'identité sexuelle (p. ex., communauté homosexuelle), l'ethnie (p. ex., Noir.e.s des Caraïbes), parmi beaucoup d'autres. La culture peut également inclure les valeurs et les normes culturelles (p. ex., collectivisme et individualisme; manière dont les relations avec la famille ou la communauté sont liées à l'identité personnelle).

L'identité et la culture sont définies et vécues individuellement. Dans ce contexte, on considère que la personne utilisatrice du service est l'experte de sa propre identité et de sa culture, et qu'il est important d'éviter de faire des suppositions sur la culture et l'identité d'autrui.

Dans les situations de VC, la culture peut constituer une force et offrir un sentiment d'appartenance pour certaines personnes qui utilisent les services. Pour d'autres, en revanche, la culture peut se présenter sous différentes formes de contrôle et d'acceptation de la violence.

Le recours à la violence ne peut être relégué au rang de pratique culturelle d'un groupe particulier.

Intersectionnalité

L'intersectionnalité est un concept et un cadre analytique inventé par Kimberlé Crenshaw et développé par de nombreux chercheur.euse.s, porte-parole et activistes23. « L'intersectionnalité est un cadre utile pour examiner comment les formes de privilège et de désavantage façonnent les expériences de violence des femmes et leur accès aux ressources et aux soutiens. »24. « L'intersectionnalité se compose de trois éléments essentiels : les identités sociales, les systèmes d'oppression et la façon dont ils s'entrecroisent.

Les identités sociales sont fondées sur les groupes ou les communautés auxquels une personne appartient. Ces groupes donnent aux gens un sens de leur identité. Par exemple, la classe sociale, la race/ethnicité, le genre et l'orientation sexuelle constituent tous des identités sociales. Une personne étant généralement membre de plusieurs groupes ou communautés différents à la fois, les identités sociales sont multidimensionnelles. La situation sociale d'un individu est définie par l'ensemble des identités ou des groupes auxquels il appartient.

Les systèmes d'oppression font référence à des forces et des structures plus larges présentes dans la société, qui créent des inégalités et renforcent l'exclusion. Ces systèmes s'articulent autour de normes sociétales et sont construits par le ou les groupes dominants de la société. Ils sont entretenus par le langage (p. ex., « C'est tellement gai »), les interactions sociales (p. ex., faire des commentaires désobligeants femmes), les institutions (p. ex., lorsque le programme scolaire ne reconnaît pas les pensionnats), et les lois et politiques (p. ex., politiques d'immigration rendant difficile l'accès des nouveaux.elles Canadien.ne.s aux services de santé). Les systèmes d'oppression comprennent le racisme, le colonialisme, l'hétérosexisme, la stratification des classes, l'inégalité des sexes et le capacitisme.

Les identités sociales et les systèmes d'oppression n'existent pas de manière isolée. Au contraire, on peut considérer qu'ils se chevauchent ou interagissent. En d'autres termes, les expériences des individus sont façonnées par la manière dont leurs identités sociales s'entrecroisent et dont les systèmes d'oppression interagissent. Par exemple, une personne peut être à la fois noire, femme et âgée. Cela signifie donc qu'elle peut être confrontée au racisme, au sexisme et à l'âgisme dans son quotidien, y compris dans ses expériences de violence »²⁵

Dans le cas de la violence conjugale (VC), « les personnes dont les identités s'entrecroisent sont affectées par l'oppression de différentes manières et ont donc des expériences uniques de la VC; nous ne devrions donc pas conclure que les personnes qui ont survécu à la VC parlent toutes d'une seule voix »²⁶ « L'intersectionnalité influence la décision, les raisons et la façon de solliciter de l'aide, et auprès de qui; les expériences et les réponses des prestataires de services et des systèmes judiciaires; la façon de définir la violence; et les options envisageables, y compris les préoccupations suite à la décision de s'enfuir et pour assurer la sécurité. Les politiques et les programmes qui ne tiennent pas compte de la dimension intersectionnelle excluent les personnes ayant survécu à la VC qui se trouvant à la confluence de diverses formes d'inégalité »²⁷

Partenaire intime

Une relation intime – souvent appelée relation conjugale – est une relation interpersonnelle qui implique une intimité physique et/ou émotionnelle. Le terme « *partenaire intime* » désigne la personne avec laquelle une personne entretient une relation intime : il peut s'agir d'un.e conjoint.e, d'un.e ex-conjoint.e, de deux personnes qui ont un enfant ensemble (qu'elles aient ou non été mariées ou aient vécu ensemble) ou d'un couple qui se fréquente. Outre le mariage et les relations amoureuses, ce type de partenariat comprend également les unions de fait. Une personne peut être considérée comme partenaire intime à tout moment de la relation, y compris après la fin de celle-ci, que les partenaires vivent ensemble ou non, et que les partenaires soient sexuellement intimes ou non²⁸ Une partenaire intime peut être du même genre que son partenaire ou d'un genre différent.

L'expérience vécue

L'expérience vécue est définie comme « la connaissance personnelle du monde acquise par une implication directe et de première main dans les événements quotidiens, plutôt que par des représentations construites par d'autres »²⁹.

Notre vécu est façonné par nos expériences quotidiennes, ainsi que par nos « identités sociales, nos systèmes d'oppression et la manière dont ils s'entrecroisent »³⁰, dans le contexte de ces expériences (pour plus d'informations à ce sujet, voir *Intersectionnalité*, ci-dessus).

L'expérience vécue est également définie comme « les expériences dont l'enjeu social ou la combinaison d'enjeux qu'elles recèlent a une incidence directe sur l'individu »³¹.

Aidant.e.s non-agresseur.euse.s

Un.e aidant.e non-agresseur.euse est une personne qui n'a pas commis de violence à l'égard d'un enfant (p. ex. violence physique, émotionnelle ou sexuelle) ou qui n'a pas causé de situation où l'enfant se retrouve témoin de violence, y compris de violence conjugale.

La fonction d'aidant.e n'est pas nécessairement fondée sur les liens du sang ou l'adoption formelle, mais « sur les soins apportés, la responsabilité et l'engagement ». Il peut s'agir, par exemple, de parents qui s'occupent d'enfants (y compris beaux-parents, parents adoptifs ou familles d'accueil) et de familles fondées par des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles ou des personnes transsexuelles »³².

Dans le cadre de leur travail, les spécialistes de la VC traitent avec les parents survivants et les aidant.e.s non agresseur.euse.s (p. ex., grands-parents, tantes) dans divers domaines : processus de planification de la sécurité, expériences des enfants et communication aux parents survivants et aux aidant.e.s de renseignements sur les interventions réalisées auprès des enfants.

Résistance

« Chaque fois que des individus sont maltraités, ils résistent »³³ Dans le travail sur la VC, la résistance fait référence à « une forme d'opposition à la violence et au contrôle »³⁴.

Les personnes qui ont survécu à la VC disposent de nombre de stratégies de résistance et de moyens de répondre à la violence. C'est également le cas des enfants. Globalement, la résistance est un terme générique qui reflète la « capacité active des personnes survivantes adultes et des enfants à s'opposer, à éviter et à repousser la violence et ses effets négatifs, la personne auteure de violence et les relations maltraitantes, ainsi que l'environnement social plus large qui avalise les normes sociales et culturelles de violence à l'égard des femmes »³⁵. La résistance désigne toute la gamme d'actions et d'inactions, évidentes ou subtiles, utilisées par une personne « pour résister et prendre le contrôle, du mieux qu'elle peut, des conditions auxquelles elle est ou a été confrontée»³⁶, en tant que victime de la violence.

- « [Les réponses [des personnes survivantes] à la VC sont souvent complexes »³⁷ et fonction du contexte et des ressources dont elles disposent. Voici quelques exemples d'actes de résistance, parmi de nombreux autres :
 - « A quitté le foyer pour s'éloigner de [la personne qui l'agressait]
 - A mis fin (ou essayé de mettre fin) à la relation
 - Dormait séparément
 - A utilisé/menacé d'utiliser une arme contre lui/elle-même
 - S'est défendue physiquement
 - A refusé de faire ce que [la personne qui l'agressait] lui disait
 - S'est défendue verbalement »³⁸

La résistance peut également se référer au fait de s'opposer aux forces systémiques ou oppressives en « s'exprimant et en agissant contre la domination et l'ordre social dominant »³⁹.

Le secteur de la lutte contre la VC reconnaît « la conceptualisation de la résistance comme une forme de prise en charge de sa vie » et comprend « la résistance comme une forme d'autoprotection axée sur... la survie économique, physique et existentielle »⁴⁰. En cela, les spécialistes de la VC considèrent que les personnes qui utilisent les services s'engagent dans une résistance active et passive contre l'oppression et la violence. Les spécialistes de la VC sont conscient.e.s que la résistance des personnes survivantes est saine et qu'elle est l'expression de l'autodétermination et de la prise en charge de sa vie.

Construction sociale

Une construction sociale est une idée qui a été générée et acceptée par les membres d'une société.

Par exemple, la race « est une 'construction sociale'. Cela signifie que la société se fait une idée de la race en se fondant sur des facteurs géographiques, historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que sur des caractéristiques physiques, même si aucun de ces facteurs ne peut être légitimement utilisé pour classer des groupes de personnes »⁴¹.

Les constructions sociales sont fondées sur des idées et des opinions subjectives, et non sur des faits. Néanmoins, elles influencent ce que les gens pensent et la façon ils se comportent en société. Elles peuvent constituer des hiérarchies qui affectent certains individus et groupes, au profit d'autres. Par exemple, « bien qu'il n'existe pas de 'race' au sens biologique du terme, la construction sociale entourant la race est si forte qu'elle a des conséquences réelles pour les individus. Historiquement, la race a été définie comme une division naturelle ou biologique de l'espèce humaine selon des distinctions physiques (comme la couleur de la peau) »⁴².

Situation sociale

La situation sociale est une métaphore géographique visant à se représenter le contexte dans lequel chaque individu côtoie les systèmes, les institutions, les relations de pouvoir et l'histoire de sa société.

Ces rencontres s'articulent souvent autour des groupes sociaux auxquels les personnes appartiennent – et se rapportent donc aux identités qu'elles détiennent en tant que membres de ces groupes. « Tous les individus ont une situation sociale définie par leur genre, leur race, leur classe sociale, leur âge, leur capacité, leur religion, leur orientation sexuelle et leur situation géographique. Chaque appartenance à un groupe confère un certain ensemble de règles et de rôles sociaux, de pouvoir et de privilèges (ou leur absence), qui influencent fortement notre identité et notre façon de voir le monde »⁴³.

Facteurs systémiques

Un problème systémique est un problème qui résulte d'enjeux relatifs à un système global (ou à sa structure) plutôt qu'à un facteur spécifique, individuel et isolé.

Les facteurs systémiques peuvent rendre un programme, une activité ou un service moins convivial, moins disponible ou moins accessible à certaines personnes. Bien que les facteurs systémiques « n'excluent pas nécessairement tous les membres d'un groupe » et qu'une politique ou une pratique individuelle puisse ne pas sembler ouvertement préjudiciable, la discrimination systémique engendre un mécanisme et un modèle d'exclusion, de marginalisation ou d'obstacles auxquels sont confrontées les personnes en raison de leur appartenance à un groupe social donné (comme les femmes, les personnes de couleur, les immigrant.e.s, les personnes handicapées, les 2SLGBTQIA+, les pauvres, les travailleur.euse.s, etc⁴⁴. D'autre part, les facteurs systémiques peuvent également rendre les programmes, les services ou les activités plus disponibles ou accessibles à certaines personnes qu'à d'autres – par exemple, celles qui jouissent de privilèges socio-économiques ou géographiques.

La violence est alimentée par des facteurs systémiques « lorsqu'elle est enracinée dans des systèmes tels que les soins de santé et la protection de l'enfance, et lorsque peu de mesures sont prises pour rendre les gens imputables de leurs comportements nuisibles ». La violence systémique est enracinée dans des attitudes et des croyances inéquitables – par exemple, le racisme ou les idéaux coloniaux »⁴⁵.

Prise en compte des traumatismes

La prise en compte des traumatismes est une approche dans le domaine des services à la personne.

Partant du principe qu'il est plus probable qu'improbable qu'une personne ait subi un traumatisme, une approche des services tenant compte des traumatismes reconnaît que, même si nous n'en avons pas l'intention, les systèmes – tels que l'admission aux services, l'évaluation des personnes qui utilisent les services, les mécanismes de signalement, les politiques et procédures des organismes – peuvent involontairement raviver des traumatismes en exigeant des personnes qui sollicitent de l'aide qu'elles ressassent continuellement leur histoire, en leur apposant des étiquettes (« le toxicomane », « la victime ») et en ne garantissant pas leur sécurité émotionnelle⁴⁶.

Une approche tenant compte des traumatismes comprend des interventions ou des dispositions visant à susciter un sentiment de sécurité émotionnelle. La sécurité émotionnelle est favorisée par un environnement de prestation de services dans lequel :

- les espaces communs sont accueillants;
- la vie privée est respectée;
- les personnes qui sollicitent de l'aide comprennent clairement leur droit à la confidentialité et les limites de ce droit; et
- il est reconnu que les personnes sont susceptibles d'avoir subi des traumatismes.

Une approche tenant compte des traumatismes donne toujours la priorité au choix de la personne qui sollicite de l'aide : les personnes qui utilisent les services se voient proposer diverses options afin qu'elles puissent prendre des décisions en connaissance de cause⁴⁷. Un soutien émotionnel est proposé lorsque la personne fait face à des démarches ou des décisions difficiles.

Dans le domaine des activités de diffusion et d'éducation, la diffusion d'informations (p. ex., sur la violence sexuelle, la traite des êtres humains, la VC) s'appuyant sur cette approche signifie qu'elles prennent en considération la présence possible de traumatismes⁴⁸: le.la présentateur.trice/la présentation ou les outils de sensibilisation partent toujours du principe que des personnes qui ont survécu à la violence peuvent faire partie de l'auditoire et se sentir personnellement concernées par le sujet sensible en question.

La résilience vicariante

La résilience vicariante a été définie comme l'incidence positive et le développement personnel des prestataires de services résultant de l'exposition à la résilience [des personnes qui font appel à leurs services]⁴⁹.

Références

- 1 Goodhand, M. 2017. Runaway Wives and Rogue Feminists: The Origins of the Women's Shelter Movement in Canada. Fernwood Publishing; et Bonisteel, M. et Linda Green. "Implications of the Shrinking Space for Feminist Anti-violence Advocacy". Présentés au Canadian Social Welfare Policy Conference, Forging Social Futures, Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada, en 2005.
- 2 McQueeney, K. (2016). Teaching Domestic Violence in the New Millennium: Intersectionality as a Framework for Social Change. Violence Against Women, 22(12), 1463-1475. doi:10.1177/1077801215626808.
- 3 Bonisteel, M. and Linda Green. "Implications of the Shrinking Space for Feminist Anti-violence Advocacy". Présenté au Canadian Social Welfare Policy Conference, Forging Social Futures, Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada, 39, en 2005.
- 4 Gouvernement du Canada. (2021). Qu'est-ce que la violence fondée sur le sexe? Consulté sur : https://femmes-egalite-genres.canada. ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/a-propos-violence-fondee-sexe.html
- 5 Gouvernement du Canada (2021). Fiche d'information : violence entre partenaires intimes. Consulté sur : Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes Femmes et Égalité des genres Canada
- 6 Une grande partie des informations contenues dans cette définition proviennent de : Combat Poverty Agency. Developing Facilitation Skills A Handbook for Group Facilitators. Nouvelle édition 2008. Disponible en ligne à : http://www.combatpoverty.ie/publications/DevelopingFacilitationSkills 2008.pdf
- 7 Springtide Resources. (2008). An integrated anti-oppression framework for reviewing and developing policy: A toolkit for community service organizations. Extrait de http://www.oaith.ca/assets/files/Publications/Intersectionality/integrated-tool-for-policy.pdf
- 8 Université de Victoria. (19 avril 2018). Anti-oppressive practices. Extrait de https://www.antiviolenceproject.org/info/anti-oppressive-practices
- 9 Wong, H., Yee, J., & Ontario Child Welfare Anti-Oppression Roundtable. (2010, August). An anti-oppression framework for child welfare in Ontario. Extrait de http://www.oacas.org/wp-content/uploads/2017/01/Framework.pdf
- 10 Community and Race Relations Committee of Peterborough. (n.d.). Racism 101 definitions. Extrait de http://www.anti-racism.ca/node/1.html
- 11 Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI). (janvier 2019). Proposed framework for a new anti-racism strategy for Canada. Extrait de http://www.ocasi.org/sites/default/files/PROPOSED_COP-COC_FRAMEWORK_for_Anti-Racism_Strategy_Jan_2019_0.pdf
- 12 College of Physicians and Surgeons of Ontario. Continuity of Care Guide for Patients and Caregivers. En ligne: https://www.cpso.on.ca/en/Public/Public-Information/Continuity-of-Care-Guide-for-Patients-and-Caregive
- 13 Canadian Medical Protective Association. 2021. *Continuity of care: Helping patients avoid falling through the cracks*. En ligne: https://www.cmpa-acpm.ca/en/advice-publications/browse-articles/2021/continuity-of-care-helping-patients-avoid-falling-through-the-cracks
- 14 Health Quality Ontario. Continuity of care to optimize chronic disease management in the community setting: an evidence-based analysis. Ont Health Technol Assess Ser [Internet]. 2013 September;13(6):1–41. Disponible à: http://www.hqontario.ca/en/documents/eds/2013/full-report-OCDMcontinuity-of-care.pdf
- 15 Heron, RL, Eisma, MC. Barriers and facilitators of disclosing domestic violence to the healthcare service: A systematic review of qualitative research. *Health Soc Care Community*. 2021; 29: 612–630. https://doi.org/10.1111/hsc.13282
- 16 First Nations Health Authority, First Nations Health Council and First Nations Health Director's Association. April 22, 2021. Anti-Racism, Cultural Safety & Humility Framework: 5. En ligne: https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-FNHC-FNHDA-Anti-Racism-Cultur-al-Safety-and-Humility-Framework.pdf
- 17 First Nations Health Authority, First Nations Health Council and First Nations Health Director's Association. April 22 , 2021. Anti-Racism, Cultural Safety & Humility Framework: 2. En ligne: https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-FNHC-FNHDA-Anti-Racism-Cultural-Safety-and-Humility-Framework.pdf

- 18 First Nations Health Authority, First Nations Health Council and First Nations Health Director's Association. April 22, 2021. *Anti-Racism, Cultural Safety & Humility Framework:* 2. En ligne: https://www.fnha.ca/Documents/FNHA-FNHC-FNHDA-Anti-Racism-Cultural-Safety-and-Humility-Framework.pdf
- 19 Raisinghani, Latika (for EdCan Network). September 18, 2019. (*Trans-multi*)culturally Responsive Education A critical framework for responding to student diversity. En ligne: https://www.edcan.ca/articles/trans-multiculturally-responsive-education/
- 20 Inclusion Canada. Gay, 2002, as quoted in *Culturally Relevant Education*. En ligne: http://www.inclusioncanada.net/culturallyrelevantpedagogy.html
- 21 Inclusion Canada. Culturally Relevant Education. En ligne: http://www.inclusioncanada.net/culturallyrelevantpedagogy.html
- 22 First Nations Health Authority. (2016, June). *Creating a climate for change*. Extrait de: http://www.fnha.ca/Documents/FNHA-Creating-a-Climate-For-Change-Cultural-Humility-Resource-Booklet.pdf
- 23 Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. University of Chicago Legal Forum. 1989, iss. 1 art. 8, pp. 139-167. Extrait de: https://chi-cagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf
- 24 Baker, L., LaLonde, D., & Tabibi, J. (décembre 2017). Women, Intimate Partner Violence, & Homelessness. Extrait de: http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased_newsletters/issue-22/Newsletter_Issue_22-Online1.pdf
- 25 Baker, L., LaLonde, D., & Tabibi, J. (décembre 2017). Women, Intimate Partner Violence, & Homelessness. Extrait de: http://www.yawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased newsletters/issue-22/Newsletter Issue 22-Online1.pdf
- 26 Baker, L., Etherington, N., & Barreto, E. (2015, October). Intersectionality. Extrait de: http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/ issuebased newsletters/issue-15/Issue 15Intersectioanlity. Newsletter FINAL2.pdf
- 27 Baker, L., Straatman, A., & Etherington, N. (2015, April). Intimate Partner Violence in Rainbow Communities. Retrieved from http://www.learningtoendabuse.ca/our-work/pdfs/Rainbow_Newsletter_Print_InHouse.pdf
- 28 Government of Canada (2021). Fact sheet: Intimate partner violence. Extrait de: https://femmes-egalite-genres.canada.ca/en/gen-der-based-violence-knowledge-centre/intimate-partner-violence.html
- 29 Chandler, D., & Munday, R. (2016). Oxford: A dictionary of media and communication (2nd ed.). New York, NY: Oxford University Press.
- 30 Baker, L., LaLonde, D., & Tabibi, J. (2017, December). Women, Intimate Partner Violence, & Homelessness. Retrieved from http://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased newsletters/issue-22/Newsletter Issue 22-Online1.pdf
- 31 Sandu, B. (2017, July). The value of lived experience in social change: The need for leadership and organisational development in the social sector. En ligne: www.thelivedexperience.org/report/ (en anglais) (Voir le résumé).
- 32 Commission ontarienne des droits de la personne. Les droits de la personne et l'état familial (brochure). En ligne : Les droits de la personne et l'état familial (brochure) | Commission ontarienne des droits de la personne (ohrc.on.ca)
- 33 Coates, L and Allan Wade. *Telling it Like it isn't: Obscuring Perpetrator Responsibility for Violent Crime*. Discourse & Society 2004; 15: 502.
- 34 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 5.
- 35 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 6.
- 36 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 6.
- 37 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 12.
- 38 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 6.

- 39 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 5.
- 40 Rajah, Valli & Osborn, Max. (2020). Understanding Women's Resistance to Intimate Partner Violence: A Scoping Review. Trauma, Violence, & Abuse: 9.
- 41 Commission ontarienne des droits de la personne. Annexe 1: Glossaire des termes relatifs aux droits de la personne https://www.ohrc.on.ca/fr/l%E2%80%99enseignement-des-droits-de-la-personne-en-ontario-guide-pour-les-%C3%A9coles-de-l%E2%80%99ontario/annexe-1-glossaire-des-termes-relatifs-aux-droits-de-la-personne
- 42 Bureau des droits de la personne de la ville de Toronto Equity, Diversity and Human Rights Division. Racial Discrimination & Harassment: 1. En ligne: https://www.toronto.ca/wp-content/uploads/2017/10/8f52-Racial-Discrimination-Harassment.pdf
- 43 Dick, S., Hunt-Humchitt, S., John, R., Kelly, E., Morris, J., Smith, L., Voyageur, E. Gillie, J. (n.d.). Glossary. Cultural Safety: Module 2. Peoples' Experiences of Oppression. Extrait de https://web2.uvcs.uvic.ca/courses/csafety/mod2/glossary.htm
- 44 Springtide Resources. (2008). An integrated anti-oppression framework for reviewing and developing policy: A toolkit for community service organizations. Extrait de http://www.oaith.ca/assets/files/Publications/Intersectionality/integrated-tool-for-policy.pdf
- 45 Ontario Coalition of Rape Crisis Centres. 2021. Violence impacting Indigenous people and communities. En ligne: https://sexualas-saultsupport.ca/violence-impacting-indigenous-people-and-communities/
- 46 The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (ITTIC) En ligne: What is Trauma-Informed Care?
- 47 The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (ITTIC) En ligne: What is Trauma-Informed Care?
- 48 The Institute on Trauma and Trauma-Informed Care (ITTIC). *The Five Principles of Trauma-Informed Care*. En ligne: http://social-work.buffalo.edu/social-research/institutes-centers/institute-on-trauma-and-trauma-informed-care/what-is-trauma-informed-care.
- 49 Hernandez-Wolfe, Pilar. (2018). Vicarious Resilience: A Comprehensive Review. Revista de Estudios Sociales. <u>66. 9-17. 10.7440/res66.2018.02</u>.

